

RAPPORT ANNUEL 2006



sans durée, on ne construit rien

DEXIA



RAPPORT ANNUEL 2006



SOMMAIRE

Rapport de gestion	2
Comptes consolidés	110
Comptes annuels	216
Informations complémentaires	243

PROFIL FINANCIER	4
MESSAGE DES PRÉSIDENTS	6
PRÉSENTATION DU GROUPE	10
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
L'ACTION	52
RESSOURCES HUMAINES	56
DÉVELOPPEMENT DURABLE	62
GESTION DES RISQUES	63
RÉSULTATS FINANCIERS	70
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS	76
INFORMATIONS GÉNÉRALES	98

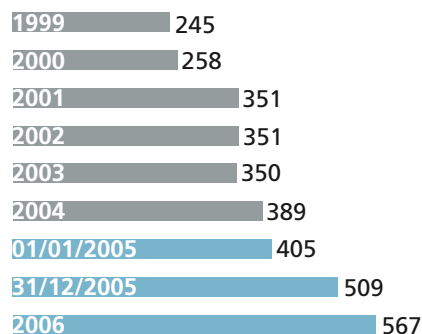


RAPPORT DE GESTION

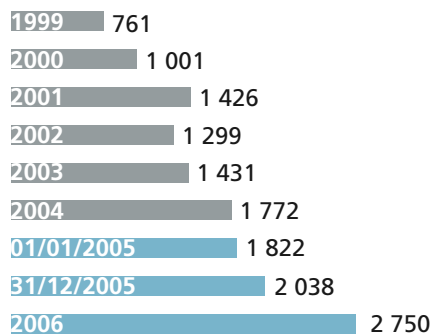
PROFIL FINANCIER

GRUPE – DONNÉES CONSOLIDÉES

TOTAL DU BILAN (en EUR milliards)



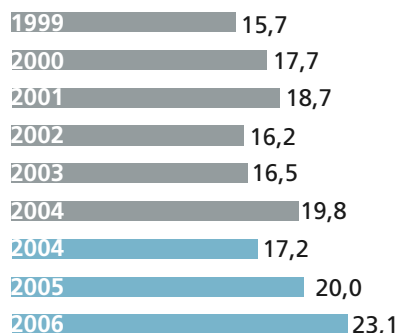
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE (en EUR millions)



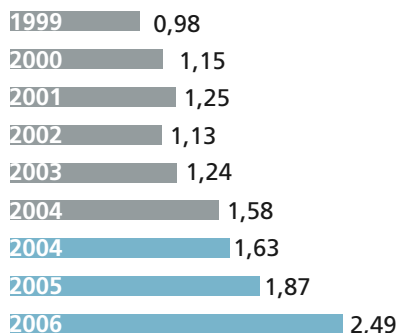
Normes comptables du groupe Dexia appliquées jusqu'à la publication du 31 décembre 2004.

Normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne pour les publications à partir du 1^{er} janvier 2005.

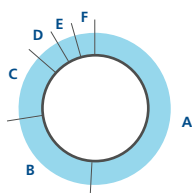
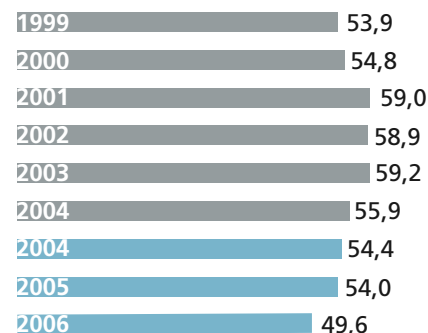
RENDEMENT DES FONDS PROPRES (ROE) (en %)



BÉNÉFICE PAR ACTION (en EUR)



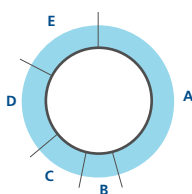
COEFFICIENT D'EXPLOITATION (en %)



CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET SOUS-JACENT PART DU GROUPE 2006*

A	SERVICES FINANCIERS	
	AU SECTEUR PUBLIC	51 %
B	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS	22 %
C	TRÉSORERIE ET MARCHÉS FINANCIERS	14 %
D	GESTION D'ACTIFS	5 %
E	SERVICES AUX INVESTISSEURS	4 %
F	ASSURANCES	4 %

* Hors éléments non liés aux activités opérationnelles et « non alloué ».



NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2006*

33 321 DONT

A	BELGIQUE	15 270
B	FRANCE	2 639
C	LUXEMBOURG	3 513
D	TURQUIE	6 290
E	AUTRES PAYS	5 609

* Y compris les réseaux d'agents indépendants et RBC Dexia Investor Services.

RÉSULTATS (en EUR millions)	Dexia GAAP						IFRS telles qu'adoptées par l'UE		
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004 ⁽¹⁾	2005	2006
Revenus	3 143	3 740	5 631	5 157	5 160	5 392	5 623	5 976	7 012
Coûts	(1 694)	(2 050)	(3 323)	(3 037)	(3 056)	(3 012)	(3 057)	(3 229)	(3 481)
Résultat brut d'exploitation	1 449	1 690	2 308	2 120	2 104	2 380	2 566	2 747	3 531
Résultat net – part du groupe	761	1 001	1 426	1 299	1 431	1 772	1 822	2 038	2 750

(1) La réconciliation entre Dexia GAAP et les IFRS telles qu'adoptées par l'UE est expliquée dans le Rapport annuel – comptes et rapports 2005 de Dexia.

BILAN (en EUR milliards)	Dexia GAAP						IFRS telles qu'adoptées par l'UE		
	31 déc. 1999	31 déc. 2000	31 déc. 2001	31 déc. 2002	31 déc. 2003	31 déc. 2004	1 ^{er} janv. 2005 ⁽¹⁾	31 déc. 2005	31 déc. 2006
Total du bilan	245,1	257,8	351,4	350,9	349,9	389,2	404,6	508,8	566,7
Prêts et créances sur la clientèle	128,5	134,4	156,4	157,8	161,9	166,2	169,5	192,4	226,5
Prêts et titres	67,0	77,7	125,9	134,7	127,9	144,5	147,3	198,9	223,2
Dettes envers la clientèle	46,9	52,4	84,0	85,3	92,3	97,6	87,1	97,7	109,5
Dettes représentées par un titre	132,3	134,4	140,9	146,5	134,9	143,9	144,2	175,7	184,7
Fonds propres de base ⁽²⁾	6,9	8,1	10,3	10,9	11,6	12,3	10,5	11,5	14,4

(1) La réconciliation entre Dexia GAAP et les IFRS telles qu'adoptées par l'UE, ainsi que l'impact de la première adoption des IFRS, est expliquée dans le Rapport annuel – comptes et rapports 2005 de Dexia.

(2) Pour les années 1999-2004 : fonds propres + fonds pour risques bancaires généraux.

RATIOS	Dexia GAAP						IFRS telles qu'adoptées par l'UE		
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2005	2006
Marge bénéficiaire ⁽¹⁾	25,9 %	28,4 %	27,1 %	26,9 %	29,3 %	34,2 %	33,6 %	35,0 %	40,5 %
Coefficient d'exploitation ⁽²⁾	53,9 %	54,8 %	59,0 %	58,9 %	59,2 %	55,9 %	54,4 %	54,0 %	49,6 % ⁽⁴⁾
Rendement des fonds propres ⁽³⁾	15,7 %	17,7 %	18,7 %	16,2 %	16,5 %	19,8 %	17,2 %	20,0 %	23,1 % ⁽⁴⁾
Ratio des fonds propres de base (Tier 1) ⁽⁵⁾	9,0 %	9,3 %	9,3 %	9,3 %	9,9 %	10,7 %	10,0 %	10,3 %	9,8 %
Ratio d'adéquation du capital ⁽⁵⁾	12,8 %	9,8 %	11,5 %	10,7 %	11,2 %	11,7 %	11,1 %	10,9 %	10,3 %

(1) Le rapport entre le résultat net et les revenus.

(2) Le rapport entre les coûts et les revenus.

(3) Le rapport entre le résultat net – part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes).

(4) Y compris un résultat de EUR 236 millions provenant de la contribution nette de Dexia à la joint venture RBC Dexia Investor Services et un résultat de EUR 280 millions provenant de la vente de Banque Artesia Nederland.

(5) Le bénéfice de l'année diminué du dividende proposé est inclus dans les fonds propres.

QUALITÉ DES RISQUES	Dexia GAAP						IFRS telles qu'adoptées par l'UE		
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2005	2006
Créances douteuses (en EUR millions)	672	905	1 897	1 942	1 708	1 722	1 722	1 473	1 359
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	0,53 %	0,68 %	1,20 %	1,23 %	1,05 %	1,04 %	1,04 %	0,78 %	0,61 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	79,3 %	65,0 %	66,7 %	68,0 %	72,8 %	73,2 %	73,2 %	69,1 %	69,3 %

(1) Le rapport entre les créances douteuses et l'encours brut des créances.

(2) Le rapport entre les provisions constituées et les créances douteuses.

DONNÉES PAR ACTION (en EUR)	Dexia GAAP						IFRS telles qu'adoptées par l'UE		
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2005	2006
Bénéfice par action ⁽¹⁾	0,98	1,15	1,25	1,13	1,24	1,58	1,63	1,87	2,49
Dividende brut	0,39	0,43	0,48	0,48	0,53	0,62	0,62	0,71	0,81 ⁽²⁾
Actif net ⁽³⁾	8,54	8,02	8,39	8,79	9,25	9,95	8,87	9,86	11,60
Taux de distribution ⁽⁴⁾	41,4 %	41,9 %	39,3 %	43,0 %	42,1 %	38,7 %	37,6 %	37,9 %	34,3 %

(1) Le rapport entre le résultat net – part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions (non dilué pour les années sous IFRS telles qu'adoptées par l'UE).

(2) Dividende proposé.

(3) Le rapport entre les fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes) et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites). Sous Dexia GAAP : y compris FRBG – part du groupe.

(4) Le rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net – part du groupe. Pour 2006, calculé sur la base du dividende proposé.

NOTATIONS (LONG TERME) ⁽¹⁾	Dexia Banque	Dexia Crédit Local	Dexia BIL	Financial Security Assurance	Dexia Municipal Agency
Moody's	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa
Standard & Poor's	AA	AA	AA	AAA	AAA
Fitch	AA+	AA+	AA+	AAA	AAA

(1) Au 24 février 2007.

MESSAGE DE PIERRE RICHARD

PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



2006 a été une année de contrastes. D'une part, des crises politiques et conflits armés se sont étendus dangereusement au Moyen-Orient, sur plusieurs fronts, comme jamais auparavant. Les prix et l'approvisionnement de l'énergie ainsi que le réchauffement de la planète sont des considérations sans cesse plus inquiétantes pour les décideurs mais aussi pour tout un chacun. Les déséquilibres économiques ne se sont pas estompés, bien au contraire, nécessitant au niveau mondial des solutions qui restent encore à imaginer. Malgré cela, l'économie mondiale a continué à générer en 2006 une croissance robuste, supérieure à 5 % qui, combinée à un afflux de liquidités, a alimenté une activité soutenue dans le monde financier. L'Union européenne a poursuivi sa croissance, à un rythme honorable de 2,9 %, et forte de 500 millions d'habitants dans 27 pays, elle exerce une influence plus marquée sur l'échiquier international. En outre, le moteur économique allemand semble avoir redémarré, ce qui augure bien de l'avenir.

Dexia a également pu profiter de l'activité des marchés, même si ceux-ci ont été caractérisés par un appétit accru pour les risques, ce qui a exacerbé la pression concurrentielle.

Outre l'activité commerciale particulièrement soutenue, bon nombre de sujets ont caractérisé la dixième année d'existence de Dexia, que le conseil d'administration a traités activement, soit directement soit par le biais de ses comités spécialisés. Parmi les décisions les plus importantes, la première est relative à la double transition survenue aux deux échelons les plus élevés de Dexia : le conseil d'administration et le

comité de direction. Ayant été nommé président du conseil d'administration, j'ai passé le témoin à Axel Miller à la présidence du comité de direction. Le conseil d'administration a ensuite procédé à la nomination de la nouvelle équipe dirigeante et a approuvé les propositions relatives aux structures d'organisation. Par ailleurs, à la suite de la revue stratégique réalisée au cours des premiers mois de l'année, le conseil a pleinement marqué son accord sur la mise en œuvre du plan stratégique, qui a été présenté aux marchés à l'automne. Ce plan stratégique permettra à Dexia d'asseoir son développement encore plus fermement sur ses deux piliers fondateurs, la banque universelle et les services financiers au secteur public, et de continuer à faire croître son portefeuille d'activités. Enfin, le conseil a examiné une série de projets, dont l'acquisition de DenizBank en Turquie, et plusieurs propositions de cession en vue d'un recentrage sur les activités essentielles. Le conseil a soutenu pleinement ces différentes initiatives annoncées au cours de l'année.

Le conseil a également suivi attentivement la situation de Dexia Bank Nederland. Il s'est particulièrement réjoui de constater que les efforts déployés par le management de Dexia pour parvenir à une solution juste et appropriée dans ce dossier difficile, ont fini par porter leurs fruits, depuis que la Cour d'appel d'Amsterdam a prononcé son arrêt contraignant pour l'application de l'accord Duisenberg en janvier 2007.

Dexia place la gouvernance au premier plan et s'emploie à appliquer les meilleures pratiques. La plus grande transparence est de rigueur notamment en ce qui concerne

la rémunération des membres du comité de direction et des administrateurs, les missions des comités spécialisés et les sujets traités par le conseil tout au long de l'année. Cette année, l'évaluation annuelle du conseil a été confiée à un cabinet spécialisé externe ; elle a permis de disposer de références utiles quant à la façon dont la bonne gouvernance est pratiquée ailleurs et de tracer des perspectives.

En ce qui concerne le développement durable, Dexia a fait preuve d'un engagement sans faille dans ses activités quotidiennes. Ceci est vrai dans le domaine des infrastructures collectives, où Dexia s'engage à financer des projets dans le respect de l'environnement. Cela l'est tout autant pour les investissements socialement responsables (ISR), un domaine dans lequel Dexia Asset Management figure parmi les premiers. À l'occasion du récent forum international de Davos, Dexia a été l'une des dix institutions financières parmi les 100 entreprises primées dans le monde pour leur excellence en matière de comportement socialement responsable.

Les brillants résultats de Dexia en 2006 n'auraient pu être enregistrés sans le professionnalisme et l'engagement des équipes. En ma qualité de président du conseil d'administration, je remercie les administrateurs, le management et les collaborateurs de Dexia pour leur contribution. Je souhaite également rendre un hommage particulier à Francis Mayer, qui nous a quittés prématurément en fin d'année au sommet d'une carrière brillante, à la suite d'une longue maladie. Il a contribué de manière immense et exceptionnelle au développement de Dexia, et nous lui en serons reconnaissants à jamais. Il nous manquera.

Une fois de plus, Dexia a connu une excellente année, comme en témoigne la forte hausse des volumes dans la plupart des métiers et la croissance du bénéfice par action (+33,2 %), qui s'établit à EUR 2,49, un nouveau record dans l'histoire de Dexia. Après ce très bon cru 2006, le conseil a le plaisir de proposer un dividende de EUR 0,81 par action, une progression de 14,1 % du dividende par action par rapport à 2005, qui reflète l'excellente performance de Dexia cette année et confirme notre confiance collective en notre capacité à générer de la valeur à long terme, grâce à la robustesse de notre structure financière, à nos excellentes notations, à la force de notre marque et à la qualité de nos équipes.



Pierre Richard

MESSAGE D'AXEL MILLER

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION
CHIEF EXECUTIVE OFFICER



2006 aura été pour Dexia une année très satisfaisante de réalisations et de progrès enregistrés sur trois fronts essentiels.

L'analyse stratégique menée dans toutes les entités au premier semestre nous a permis d'élaborer un plan de développement très prometteur, comprenant un plan triennal 2006-2009 détaillé et une ambition à dix ans. Cet exercice a renforcé notre confiance dans notre capacité à générer une croissance solide au cours de la décennie à venir. Cette faculté qu'a Dexia à se projeter sur cet horizon de long terme prouve la pérennité de notre engagement. Celui-ci s'appuie non seulement sur l'excellence et la motivation de nos équipes, mais aussi sur la très bonne visibilité dont nous bénéficions de par la nature même de nos activités. Ceci nous confère un avantage stratégique qui a porté ses fruits année après année. Toutes nos équipes se sont aujourd'hui approprié ce plan, partagent les mêmes ambitions et sont prêtes à aller de l'avant avec Dexia pour la décennie à venir. Tous les talents du groupe sont déployés avec énergie et passion, en vue de la réalisation de nos objectifs. Plus que jamais, Dexia est prêt à progresser et à se déployer sur ses deux piliers en tant que groupe bancaire européen, leader mondial des services financiers au secteur public local et des financements de projets.

Autre motif de fierté et d'enthousiasme : nous sommes parvenus à mettre en place un nouveau modèle d'organisation, qui a déjà fait ses preuves en termes de capacité et d'efficacité. Dexia est aujourd'hui une seule et

même entreprise, qui fonctionne sans discontinuité dans trente pays, malgré des modèles d'intervention qui ne sont pas toujours identiques et qui s'adaptent au tissu local. Les valeurs communes du groupe sont partagées par tous et les responsables opérationnels ont comme priorité de contribuer à la réussite de Dexia dans son ensemble. Nos principaux projets sont dirigés par des responsables de métiers et de fonctions stratégiques qui disposent de tous les leviers d'exécution. De même, les entités opérationnelles sont résolument organisées en vue de générer de l'activité et des revenus sur leurs marchés locaux. Chaque cadre supérieur intervient dans le cadre d'un contrat interne définissant ses objectifs et les moyens mis à sa disposition, et qui prévoit les dispositions appropriées pour récompenser les réalisations et sanctionner les lacunes.

Tous ces changements en profondeur ne nous ont pas empêchés de continuer à développer nos métiers jour après jour, de faire face efficacement à une concurrence redoublée et de générer de la valeur et de la croissance. Nous pouvons également en être fiers. Une fois de plus, l'activité a été excellente cette année. Dexia est parvenu à accroître sa production, ses revenus et son bénéfice par action. Les coûts sont restés sous contrôle, malgré les nombreux développements, réorganisations et déménagements survenus pendant l'année, et nonobstant les coûts liés aux différentes opérations de recentrage. En particulier, l'activité est restée soutenue en 2006 dans le domaine des Services financiers au secteur public et des financements de projets, les engagements à long terme gagnant 14,5 % et les

capitaux nets assurés par FSA progressant de 7,1 % en un an. Avec un résultat net sous-jacent en hausse de 14,1 % et une rentabilité du capital alloué de 22,9 %, le métier continue à faire preuve d'une très grande profitabilité. De même, les Services financiers aux particuliers ont à nouveau enregistré de très bonnes performances commerciales cette année, les avoirs de la clientèle s'inscrivant en hausse de 5,3 % et les crédits de 11,8 %. Le résultat net sous-jacent du métier a crû de 13,1 % en raison d'une croissance soutenue des revenus et d'une bonne maîtrise des coûts. Dans les autres segments, les résultats ont été bons également : le résultat net sous-jacent a progressé de 31,7 % dans la Gestion d'actifs financiers, de 12,1 % dans l'Assurance, de 51,4 % dans les Services aux investisseurs et de 11,2 % dans la Trésorerie et les marchés financiers. Toutes ces excellentes performances sous-jacentes, auxquelles s'ajoutent un certain nombre d'éléments non récurrents, génèrent en définitive un résultat net – part du groupe de EUR 2 750 millions, soit 34,9 % de plus que l'année dernière, elle-même déjà excellente.

Sans conteste, le projet marquant intervenu dans le courant de l'année a été l'acquisition de DenizBank, détenue aujourd'hui à 99,8 % par Dexia. Comme nous l'avons déjà déclaré à de maintes reprises, cette opération illustre parfaitement la vision stratégique de Dexia et constitue une opportunité qui, nous l'espérons, apportera beaucoup à Dexia en termes de croissance et de pénétration stratégique, dans un nouveau marché très important. À compter du quatrième trimestre de 2006, DenizBank est entrée dans le périmètre de Dexia et le processus d'intégration est déjà bien engagé. L'acquisition a été financée en partie avec le produit de différentes cessions, en partie avec des excédents de capital, et enfin par le biais de l'émission d'actions ordinaires et d'instruments hybrides de type Tier 1. À l'issue de ces différentes opérations, le bénéfice par action de Dexia s'inscrit à EUR 2,49 en 2006, en hausse de 33,2 % par rapport à 2005.

L'action Dexia a continué à progresser en 2006, avec une hausse de 6,5 % sur l'année mais à comparer à celle de l'indice Eurostoxx Banks (+22,5 %), du CAC 40 (+17,5 %)

ou du BEL20 (+23,6 %). La sous-performance relative à celle des autres acteurs du secteur résulte en partie d'une activité intense sur le front des fusions et des acquisitions pendant l'année, principalement en Italie. En ce qui concerne Dexia, le cours de Bourse a été influencé par l'annonce de l'acquisition et du plan de financement de DenizBank, qui a manifestement incité certains types d'actionnaires à certains arbitrages. Le management de Dexia est conscient de l'attitude du marché en pareille circonstance et considère qu'il convient d'évaluer la performance de l'action sur le long terme.

Au niveau de la gestion du capital, Dexia a été fidèle en 2006 à ce qui a été annoncé à plusieurs reprises par le passé : lorsqu'il y a un excédent de capital, le groupe rachète ses propres actions et lorsqu'il y a un besoin de fonds pour financer un projet, il fait appel au marché. Après trois années et un premier trimestre de 2006 caractérisés par des rachats d'actions, Dexia a levé des capitaux sur le marché au mois de septembre 2006, à un bon moment et dans de bonnes conditions. Cette discipline sera constante, en ayant toujours à l'esprit l'objectif d'une solvabilité et de notations très élevées.

J'aimerais terminer en adressant mes plus vifs remerciements à mes 33 000 collègues, femmes et hommes, qui ont travaillé dur, souvent au prix de sacrifices personnels et familiaux, pour contribuer aux réalisations de Dexia en 2006. Je sais que 2007 sera une nouvelle année de fierté et d'enthousiasme pour chacun d'entre nous.



Axel Miller

PRÉSENTATION DU GROUPE DEXIA

PROFIL DU GROUPE

■ UNE BANQUE EUROPÉENNE, LEADER MONDIAL DU FINANCEMENT PUBLIC LOCAL

Le groupe Dexia est né en 1996 de l'alliance de deux institutions de premier plan en Europe dans le domaine du financement des pouvoirs publics locaux : le Crédit local de France et le Crédit Communal de Belgique. Ces deux institutions, ainsi que la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), ont été unifiées en 1999 en une seule société cotée sous le nom de Dexia. Il s'agissait d'une des toutes premières fusions transfrontalières dans le secteur bancaire européen. Aujourd'hui, Dexia se classe parmi les vingt plus grands établissements financiers de la zone euro, et construit sa stratégie sur deux piliers : la banque universelle en Europe (Belgique, Luxembourg, Slovaquie, Turquie) et un leadership mondial dans le domaine des services financiers au secteur public local et des financements de projets.

Deux piliers : la banque universelle en Europe et les services financiers au secteur public et les financements de projets au niveau mondial

Dexia est une banque de proximité de premier plan, qui compte 5,5 millions de clients en Belgique, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie.

Au fil des ans, Dexia a développé une vaste gamme de services bancaires à l'attention des clients particuliers, mais aussi des petites et moyennes entreprises et des clients institutionnels. Le groupe est actif dans le domaine de la gestion d'actifs, des assurances, des services aux investisseurs et des marchés de capitaux.

Depuis la fusion en 1999 et l'acquisition en 2000 de Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis, Dexia est le premier acteur mondial sur le marché du financement du secteur public local. Le haut niveau de savoir-faire, l'horizon à long terme et le degré élevé de solvabilité de ses clients confèrent à Dexia une visibilité élevée. Dexia développe cette stratégie au niveau mondial.

■ LES MÉTIERS DE DEXIA

Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit

Dexia mérite largement sa renommée de leader mondial du financement du secteur public local. Ce métier est exercé notamment par Dexia Crédit Local et ses succursales, et par des filiales implantées dans trente pays de par le monde. Les principales implantations sont en France, Belgique, Italie, Amérique du Nord et Mexique, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Scandinavie, Suisse, Autriche, Slovaquie, Pologne, Roumanie, République tchèque, Australie, Israël, Bulgarie, Hongrie et Japon. La taille considérable du marché, la qualité et la solvabilité des emprunteurs, et les besoins de plus en plus vastes en matière d'infrastructures publiques sont pour le groupe Dexia autant de possibilités de développer des activités de qualité et d'étendre sa couverture internationale. La taille, l'innovation, le savoir-faire et l'engagement à long terme sont les clés de la réussite de Dexia

PROFIL DU GROUPE	10
STRATÉGIE	13
ACTIVITÉS DES MÉTIERS – MODÈLE D'ENTREPRISE	15
ORGANISATION DU GROUPE	18
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET ÉVOLUTION DE DEXIA EN 2006 ET DÉBUT 2007	22

dans ce métier, qui génère plus de la moitié des bénéfices du groupe. L'activité se décline de plusieurs façons : crédits bancaires, obligations, financements de projets et rehaussement de crédit. En outre, d'autres services tels que les assurances, les moyens de paiement ou la gestion d'actifs sont proposés à la clientèle.

Services financiers aux particuliers

En Belgique, Dexia Banque est l'un des principaux acteurs dans le domaine de la banque de proximité. Elle offre une gamme complète de services bancaires et d'assurance à sa clientèle de ménages et de petites et moyennes entreprises. Au Luxembourg, Dexia BIL occupe une position similaire parmi les banques de proximité du Grand-Duché. Dexia banka Slovensko est une banque de proximité en Slovaquie. En 2006, Dexia a acquis DenizBank, la sixième banque à capitaux privés de Turquie.

Au fil des ans, une importante activité de banque privée a été développée. Différentes entités ont été acquises et des joint ventures ont été développées dans plusieurs pays européens dont la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Espagne et la Suisse.

Trésorerie et marchés financiers

Les activités principales de Dexia imposent une présence très active sur les marchés des capitaux, qu'il s'agisse du refinancement, de la gestion du bilan du groupe ou de la structuration de solutions et produits sophistiqués destinés aux clients des divers métiers. Cette activité est à la fois un support indispensable pour l'ensemble du groupe et un centre de profit important, qui génère une rentabilité substantielle.

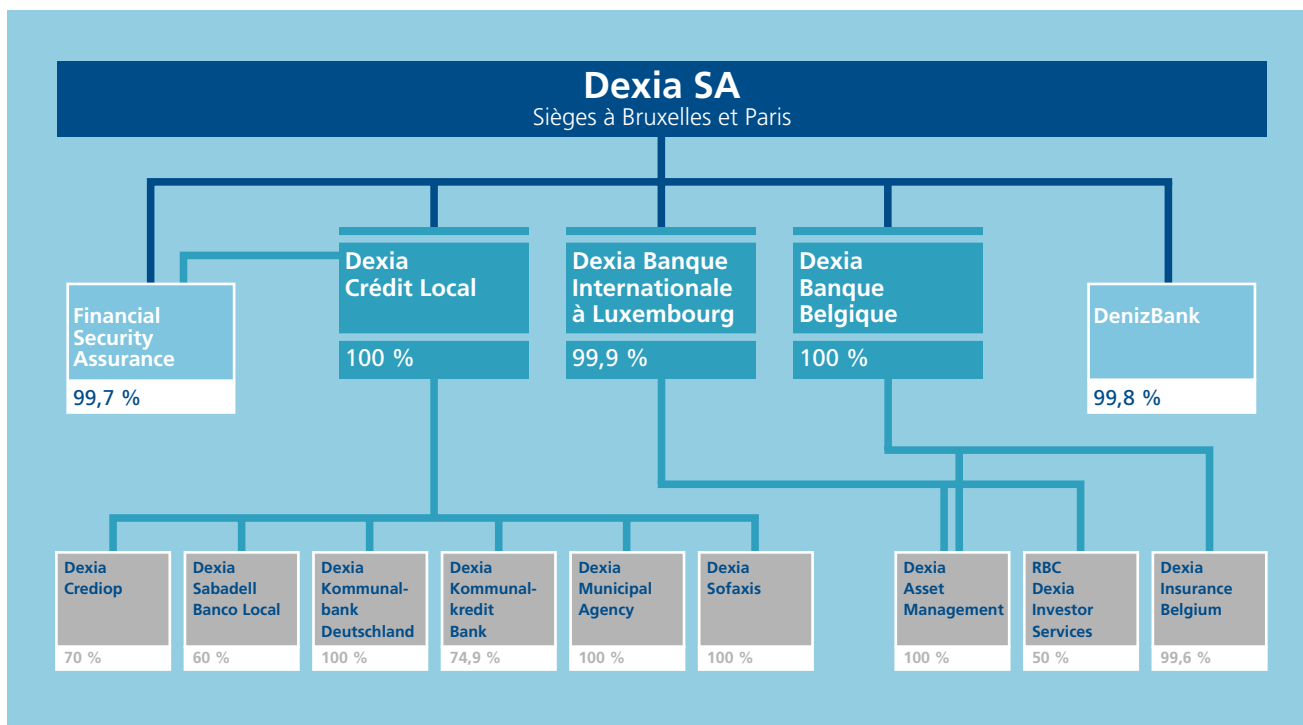
Gestion d'actifs, assurances et services aux investisseurs

Dexia Asset Management s'est forgé une importante renommée en Europe et distribue aujourd'hui plus d'un tiers de ses produits à des clients institutionnels et au travers de réseaux tiers. Dexia Insurance Services fournit tous les produits d'assurance vie et non-vie commercialisés dans les réseaux de détail du groupe en Belgique et au Luxembourg, ainsi qu'en France. En ce qui concerne les services aux investisseurs, RBC Dexia Investor Services a été lancé en 2006 dans le cadre d'une joint venture avec Royal Bank of Canada et se classe parmi les dix premières banques dépositaires mondiales.

SAVOIR-FAIRE, PERFORMANCE ET NOTATIONS

Le succès de Dexia repose non seulement sur sa renommée et ses capacités en matière de distribution, mais également sur sa faculté de concevoir des produits élaborés et de développer des solutions novatrices répondant aux besoins financiers de la clientèle. Dans l'ensemble de ses métiers, Dexia a su attirer les talents et les exploiter au mieux. Le groupe respecte les normes les plus strictes en matière de souscription, de contrôle du risque, d'activités opérationnelles et de qualité des produits. Dexia jouit d'une des meilleures notations de crédit du secteur bancaire : ses trois principales entités – Dexia Crédit Local, Dexia Banque et Dexia BIL – bénéficient d'un rating AA/Aaa/AA+ ; deux de ses filiales européennes émettent des obligations « couvertes » notées AAA ; enfin, FSA, qui est un des quatre plus grands réassureurs obligataires aux États-Unis, bénéficie d'une notation AAA.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE DEXIA



Les pourcentages font référence à des participations directes et indirectes.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1860** Création du Crédit Communal de Belgique.
- 1987** Création du Crédit local de France.
- 1991** Première cotation du Crédit local de France à la Bourse de Paris.
Le Crédit Communal de Belgique devient actionnaire majoritaire de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), la plus ancienne banque du Luxembourg (1856).
- 1996** Création de Dexia, issu de l'alliance du Crédit Communal de Belgique et du Crédit local de France. Les deux partenaires commencent à opérer en tant que groupe en s'appuyant sur une structure axée sur deux sociétés holdings : Dexia Belgium, cotée à la Bourse de Bruxelles (indice BEL20), et Dexia France, cotée à la Bourse de Paris (indice CAC 40).
- 1997** Acquisition d'une participation de 40 % dans Crediop, un acteur de premier plan du marché italien du financement du secteur public local.
- 1999** **Avril** : rachat des participations minoritaires de la BIL.
Juin : Dexia devient actionnaire majoritaire de Crediop (60 %).
Juin : acquisition en Belgique d'Elvia Assurances, rebaptisé Dexia Assurances.
Novembre : Dexia devient actionnaire d'Otzar Hashilton Hamekomi (Israël).
Décembre : création d'une seule société holding, Dexia SA, par le biais d'une offre publique de Dexia Belgium sur les actions Dexia France. L'action Dexia est cotée à la Bourse de Bruxelles, de Paris et de Luxembourg. Une structure de gestion unifiée est mise en place pour l'ensemble du groupe.
- 2000** Dexia acquiert FSA, une société de premier plan dans le domaine du rehaussement de crédits pour les émetteurs d'obligations municipales américains, et la Banque Labouchère aux Pays-Bas.
- 2001** **Juillet** : Dexia acquiert le groupe belge Artesia Banking Corporation par le biais d'une augmentation de capital réservée à Arcofin, l'actionnaire d'Artesia BC.
Juillet : Dexia acquiert Kempen & Co par le biais d'une offre publique.
Décembre : accroissement de la participation dans Dexia Crediop, de 60 % à 70 %.
- 2002** **Janvier** : Dexiam et Cordius Asset Management, filiale d'Artesia BC, fusionnent pour donner naissance à Dexia Asset Management.
Avril : Dexia Banque, Artesia Banking Corporation, la Banque BACOB et Artesia Services fusionnent sous le nom de Dexia Banque Belgique.
Mai : accroissement de la participation dans les AP assurances, de 82 % à 99 %.
- 2003** **Juillet** : Dexia vend sa participation minoritaire dans Crédit Agricole SA (Crédit Agricole de Belgique).
Septembre : Dexia rachète la participation des actionnaires minoritaires de sa filiale allemande Dexia HypothekenBank Berlin (devenue Dexia Kommunalbank Deutschland), active dans le financement du secteur public local.
- 2004** **Novembre** : Dexia vend sa participation dans Kempen & Co.
Novembre : acquisition de FMS Hoche, une société basée en France, spécialisée dans l'administration de fonds.
- 2005** **Juin** : Dexia et Royal Bank of Canada annoncent la mise en commun de leur activité de services aux investisseurs institutionnels dans une entreprise commune détenue à égalité, RBC Dexia Investor Services (effective depuis le 1^{er} janvier 2006).
Juin : les AP assurances et Dexia Assurances fusionnent pour constituer une nouvelle compagnie d'assurances baptisée Dexia Insurance Belgium.
Octobre : Dexia vend sa filiale Eural SA.
Décembre : Dexia obtient la licence bancaire au Canada et au Mexique.
- 2006** **Mai** : Dexia acquiert une participation de contrôle (75 %) dans DenizBank, la 6^e banque à capitaux privés de Turquie.
Septembre : Dexia annonce la réalisation d'une augmentation de capital de EUR 1,2 milliard par le biais d'un placement accéléré, en vue de financer une partie de l'acquisition de DenizBank.
Octobre : Dexia ouvre Dexia Public Finance (Switzerland), un « bureau de représentation bancaire à l'étranger » (en Suisse) spécialisé dans les services financiers au secteur public.
Novembre : Dexia reçoit une licence bancaire au Japon.
Décembre : Dexia vend sa filiale Banque Artesia Nederland.
Décembre : à la suite du succès de son offre publique d'achat obligatoire, la participation de Dexia dans DenizBank atteint 99,74 %.

STRATÉGIE

Une stratégie de développement axée sur les deux piliers du groupe : la banque universelle en Europe et les services financiers au secteur public et les financements de projets au niveau mondial.

■ CONSTRUIRE SUR DEUX PILIERS

Depuis 1996, Dexia a développé une activité de banque universelle profondément ancrée en Belgique, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie, alliée à un leadership mondial dans les services financiers au secteur public et les financements de projets.

Pionnier de la consolidation européenne transfrontalière et attaché à l'idée que « sans durée, on ne construit rien », Dexia a effectué au premier semestre 2006 une revue stratégique, qui a permis de construire un plan de développement à un horizon de 10 ans. Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 5 septembre 2006, et les lignes de force de cette stratégie ont été rendues publiques le 26 septembre 2006.

L'avenir de Dexia sera bâti sur les deux piliers de son activité actuelle :

- le développement de son activité de banque universelle au-delà de ses marchés traditionnels, afin de devenir un acteur européen de premier plan. Cet axe de la stratégie permettra, non seulement, de capter l'important potentiel de croissance qui est propre à cette activité, mais aussi de saisir encore davantage les opportunités existant dans le domaine du secteur public local et des financements de projets.
- l'ancrage et le renforcement permanents de son leadership mondial dans le domaine du financement public local et des projets d'infrastructure, grâce à la poursuite de son expansion géographique, basée sur une gamme de produits innovante et variée.

L'ambition du groupe est donc de donner encore plus de puissance à ses deux principaux moteurs de croissance. Le renforcement simultané de ces deux piliers donne au groupe un portefeuille équilibré d'activités, élargit son accès aux sources de financement, permet une utilisation optimale du capital, accroît la base de clientèle et ouvre des perspectives encore meilleures de développement.

Dexia continuera à développer ses métiers de façon énergique, équilibrée, en respectant ses valeurs fondatrices en matière de risque et de solidité financière, et en s'inscrivant dans une perspective de long terme.

La force de Dexia continuera à résider dans sa capacité à combiner engagement à long terme envers les clients, stature financière, savoir-faire, renommée et présence locale historique.

■ UN HORIZON VASTE ET PROMETTEUR

Les métiers de Dexia permettent d'avoir une très bonne visibilité quant à la croissance du marché et aux besoins de la clientèle. La revue stratégique menée par Dexia démontre que son environnement regorge d'opportunités.

Étendre les activités de banque universelle en Europe

Dans le domaine de la banque universelle, la croissance des marchés européens sera robuste sous l'effet de la convergence des taux d'équipement, des taux de pénétration bancaire et de l'atteinte d'effets d'échelle et de synergies dans le cadre de la consolidation du secteur bancaire appelée, tant par la Commission européenne que par les consommateurs.

Cette croissance sera favorablement soutenue par les évolutions démographiques qui influenceront profondément les volumes et la nature de la prestation bancaire qui sera fournie à la clientèle des particuliers, tant en banque de proximité qu'en banque privée. Bénéficiant d'une position de leader sur ses marchés riches, que sont la Belgique et le Luxembourg, et d'une position-clé en Turquie, Dexia est positionné de manière unique pour continuer son développement en exploitant son savoir-faire et ses compétences dans ce marché en croissance.

Poursuivre le développement des services financiers au secteur public et des financements de projets

Le marché mondial de la dette publique locale est estimé à USD 5 000 milliards actuellement et il devrait croître de USD 1 500 milliards (en monnaie constante) au cours des dix prochaines années, soit un volume d'affaires nouvelles égal à plus de trois fois la taille actuelle des engagements du groupe Dexia dans ce domaine.

Dans les régions développées du monde, les évolutions démographiques induiront d'importants projets d'infrastructures hospitalières, éducatives, énergétiques... Dans les régions en développement, il s'agira de la construction ou de la mise à niveau des infrastructures essentielles (eau, traitement des déchets, transports, énergie, etc.).

Les volumes en question seront considérables, et la sophistication des solutions financières s'accroîtra de plus en plus. Dexia, en tant que leader mondial du marché, s'y est déjà fortement positionné et saura capter, grâce à sa taille et à sa capacité d'innovation, les opportunités nombreuses qui s'y présenteront.

Par ailleurs, Dexia dispose d'une connaissance particulièrement bonne de ses clients, plus spécifiquement sur le plan de leur solvabilité et de leurs besoins futurs. À ce titre, sa capacité sur le marché est inégalée pour concevoir et distribuer des produits d'épargne et d'investissement de long terme, assis sur des actifs sous-jacents de très haute qualité, relatifs au domaine public local et aux infrastructures essentielles.

L'expertise au service de la croissance

En ce qui concerne la Trésorerie et les marchés financiers, une opportunité immense pour Dexia dans les prochaines années consistera à combiner son expertise dans les marchés financiers avec son savoir-faire dans le domaine des services financiers au secteur public. Ce nouveau champ de possibilités, ainsi que le développement de la force de vente et de la base de clients institutionnels, permettra au groupe d'améliorer encore ses atouts actuels et de soutenir sa croissance.

Les nouvelles opportunités de croissance dans la Gestion d'actifs financiers seront principalement axées sur de nouveaux segments de clients institutionnels, de nouvelles offres dans le domaine des pensions pour les marchés des particuliers et des institutionnels, et sur un élargissement de la distribution via des tiers en dehors des réseaux de distribution propres de Dexia. Pour les Services aux investisseurs, l'accélération de la croissance sur les marchés existants et récemment pénétrés, ainsi que l'élargissement de la gamme de produits font partie de la stratégie que Dexia appliquera afin de renforcer ce secteur d'activité en plein essor.

■ L'OBJECTIF D'UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE À L'HORIZON DE TROIS ANS

Les objectifs définis dans le cadre de la revue stratégique pour l'horizon 2009 et annoncés au marché le 26 septembre 2006 dénotent la confiance du groupe dans sa capacité à délivrer de façon autonome de très bonnes performances opérationnelles et financières, principalement :

- un coefficient d'exploitation cible sous-jacent de moins de 52 % en 2009 ;
- une rentabilité des fonds propres (« Core ROE ») cible de 15 % minimum au niveau sous-jacent, et de 16 % au niveau total ;
- une croissance annuelle moyenne de 10 %, tant du résultat net – part du groupe que du bénéfice net par action sous-jacents ;
- un bénéfice par action cible de EUR 2,47 en 2009 (EUR 2,35 sous-jacent) ;
- un dividende par action en augmentation d'au moins 10 % par an.

■ AMBITIONS À UN HORIZON DE CINQ ANS

La revue stratégique menée en 2006 a aussi porté sur l'examen du panorama concurrentiel à un horizon plus lointain et conduit à définir des ambitions pour le groupe sur trois plans :

Géographique

- accroître significativement la place de Dexia en tant que banque universelle en Europe ;
- acquérir une présence internationale beaucoup plus large qu'actuellement dans les Services financiers au secteur public et les financements de projets. Les marchés historiques (France et Belgique), qui représentent aujourd'hui environ la moitié des résultats du métier, ne devraient plus représenter qu'un tiers de ceux-ci.

Positions

- capitaliser sur un modèle bancaire de distribution multicanal, adossé à des unités de production performantes, pour l'extension et l'approfondissement des fonds de commerce dans la banque de proximité et la banque privée ;

- confirmer le leadership mondial de Dexia dans le domaine du Public Finance ;
- maintenir une position dans le classement des 10 premières institutions mondiales dans les financements de projets d'infrastructures ;
- devenir un acteur de référence en Europe dans la gestion d'actifs, incluant une présence stratégique au plan international (produits et distribution) ;
- maintenir une position dans le classement des 10 premières institutions mondiales dans le domaine de l'administration de fonds.

Solidité financière

- maintenir, voire améliorer, le niveau de notation financière du groupe.

■ PERSPECTIVES À UN HORIZON DE DIX ANS

La revue stratégique menée en 2006 a également porté sur les perspectives à un horizon de dix ans. Fort de la très bonne vision des marchés à venir, Dexia est confiant dans sa capacité à délivrer, sur une base autonome, une croissance annuelle moyenne de ses résultats de l'ordre de 10 %, tout en dégageant, grâce notamment à l'effet attendu de la nouvelle réglementation Bâle II, des montants significatifs de capital excédentaire par rapport à ses propres besoins d'autofinancement.

■ UN DÉVELOPPEMENT CONDUIT SUR DEUX FRONTS

Le projet de développement de Dexia sera conduit sur deux fronts :

Il continuera d'être organique

- au niveau de la **banque universelle**, où Dexia continuera à se développer dans ses marchés, en étendant ses prestations de banque de proximité et de banque privée à ses clients particuliers et en améliorant encore l'efficacité de son approche multicanal en matière de distribution, tout en investissant pour accentuer sa position privilégiée dans ses marchés de croissance.
- au niveau des **services financiers au secteur public**, où Dexia peut déployer efficacement ses différents modèles d'intervention, de la façon la plus appropriée, en fonction des marchés considérés : bureaux de représentation, agences propres, filiales ou joint ventures avec des partenaires locaux.

Il pourra aussi prendre d'autres formes

- au niveau de la **banque universelle**, Dexia envisagera également les opportunités qui lui permettront, en capitalisant sur son savoir-faire et ses positions actuelles, de poursuivre son développement au niveau européen, que ce soit en concluant des partenariats ou en réalisant des opérations de croissance externe.

- au niveau des **services financiers au secteur public**, si les opportunités d'acquisition sont rares, des développements sont néanmoins appelés à se produire sur une perspective de moyen à long terme. En effet, les acteurs publics ou privés de ce marché auront à faire face aux effets de la banalisation de produits « standard », faute d'avoir pu développer, comme Dexia l'a fait depuis longtemps, les outils permettant de proposer à la clientèle des solutions spécifiques, complètes et à forte valeur ajoutée. Les tendances lourdes et de long terme, observées sur le plan mondial, de désengagement des pouvoirs publics du domaine du financement des collectivités offriront également d'importantes opportunités.

- dans ses **activités de marché de capitaux**, Dexia appuiera de manière résolue ses piliers : les Services financiers au secteur public et la banque universelle en développant ses franchises sur les marchés de capitaux, notamment en matière d'origination, de structuration et de placement. En développant pour des clientèles d'institutionnels et de particuliers l'accès à des classes d'actifs publics et d'infrastructure long terme, Dexia renforcera encore sa position unique d'intermédiaire spécialisé dans le domaine du financement du secteur public.

- dans les activités de **gestion d'actifs, d'assurances et de services aux investisseurs**, Dexia poursuivra la croissance forte observée ces dernières années et continuera à positionner ces activités en fonction de l'évolution du marché, des développements spécifiques à chacune de ces industries, et de leurs besoins d'investissement spécifiques.

Tous ces projets seront examinés dans le respect de règles internes strictes prenant en compte l'examen attentif des risques, le retour sur investissement des projets, et la création de valeur stratégique pour Dexia, ses collaborateurs, ses clients et ses actionnaires.

ACTIVITÉS DES MÉTIERS – MODÈLE D'ENTREPRISE

L'alliance entre le Crédit local de France et le Crédit Communal de Belgique en 1996 avait pour objectif de créer une banque universelle à l'échelle européenne, qui ambitionnait notamment de devenir le numéro un mondial des services financiers au secteur public. En regroupant les positions dominantes de ses deux entités fondatrices au niveau domestique, Dexia a pu développer cette stratégie avec succès.

À la suite de la fusion effective en 1999, Dexia est donc devenu une des vingt premières banques de la zone euro (en termes de capitalisation boursière) et opère aujourd'hui sur deux marchés principaux :

- à l'échelle européenne, les particuliers, les petites et moyennes entreprises et les clients institutionnels ;

- à l'échelle mondiale, les collectivités locales, les emprunteurs présentant un profil similaire (hôpitaux, écoles, sociétés de logement social, et d'autres institutions du secteur social) et les acteurs du financement de projets d'infrastructures essentielles.

L'alliance a porté ses fruits et a même dépassé les espérances initiales. Dexia est parvenu à étendre sa gamme d'activités dans plusieurs directions : l'offre de produits est désormais importante dans les deux marchés considérés ; la base de la clientèle s'est largement étoffée, en nombre mais aussi en catégories ; enfin, la présence géographique est nettement plus vaste, le groupe étant présent dans 33 pays. Dexia est actuellement une des rares institutions bancaires qui détient un leadership mondial dans une activité spécifique (Services financiers au secteur public et financements de projets) tout en étant un acteur local majeur de la banque de proximité dans plusieurs pays européens : Belgique, Luxembourg, Slovaquie et, depuis 2006, Turquie.

Cette présence dote Dexia d'une couverture unique en termes de portefeuille d'activités et de contribution géographique aux résultats. Après dix années d'existence, Dexia a non seulement gagné en taille – le résultat net et la capitalisation boursière ont quadruplé depuis la création – il a également bâti une renommée mondiale dans le domaine des Services financiers au secteur public et des financements de projets, développé une présence régionale très marquée dans les Services financiers aux particuliers et s'est fait un nom sur les marchés financiers.

- Dans le domaine des Services financiers au secteur public et des financements de projets, Dexia monte et exécute toutes formes de transactions : facilités de crédit à long et court termes, allant des constructions classiques aux plus sophistiquées ; services de gestion et de restructuration de la dette ; rehaussement de crédit des obligations municipales et des créances titrisées ; montage et garantie de projets d'infrastructure. Pour illustrer cette dernière activité, notons que Dexia est régulièrement cité parmi les dix premiers acteurs mondiaux dans le domaine des financements de projets.

- En ce qui concerne le développement à l'international, Dexia a étendu son champ d'action de manière spectaculaire, dans une large mesure aux États-Unis par l'acquisition de FSA en 2000, mais aussi par des opérations dans une série de pays européens et, plus récemment, au Canada, au Mexique et au Japon. La présence internationale du groupe s'est construite de plusieurs façons, par le biais de succursales, de filiales à part entière ou de joint ventures.

- Dans le domaine des Services financiers aux particuliers, Dexia est aujourd'hui une des trois premières banques universelles en Belgique et au Luxembourg et, grâce à DenizBank, une des six premières banques à capitaux privés de Turquie. Dans tous les marchés précités, Dexia occupe une position significative en termes de collecte d'actifs financiers et d'octroi de crédits.

- Sur les marchés financiers, le mariage des deux institutions a doté Dexia d'une visibilité bien plus forte : le groupe compte parmi les principaux émetteurs privés d'obligations à long terme et les plus grandes contreparties dans le domaine des produits dérivés de taux d'intérêt. La sophistication croissante des produits proposés à la clientèle a généré un flux d'activité substantiel et une base solide de revenus pour le groupe.

• Créées à l'origine pour soutenir les efforts commerciaux de Dexia sur ses deux marchés principaux, certaines filiales spécialisées se sont remarquablement développées dans le domaine de la gestion d'actifs financiers et des assurances. Leurs produits enregistrent de bons résultats et sont commercialisés à la fois dans les réseaux de distribution du groupe, mais également de façon importante par le biais de tiers. Dans le domaine des Services aux investisseurs, Dexia a construit une forte présence en Europe et l'a apportée à une joint venture créée il y a un an et demi avec Royal Bank of Canada, pour former RBC Dexia Investor Services. Cette jeune société jouit d'ores et déjà d'une excellente réputation et d'un fort positionnement au niveau mondial parmi les institutions offrant des services de dépôt et d'administration de fonds.

Le modèle d'entreprise de Dexia est aujourd'hui comparable à celui de ses pairs européens, l'éventail des contributions provenant des réseaux de banque de proximité, de la clientèle institutionnelle, des marchés de capitaux et des activités spécialisées. Comme toute autre banque, Dexia parvient à générer de la valeur grâce à une base de clientèle forte de plusieurs millions de clients en Belgique, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie, où il dispose de bonnes parts de marché et commercialise des produits et services de qualité. Mais Dexia est également un acteur unique dans l'industrie des services financiers, de par sa position dominante dans le domaine des Services financiers au secteur public et des financements de projets. Son modèle d'entreprise est à cet égard la résultante de plusieurs modèles : il peut s'agir d'une approche « banque de proximité » – en Belgique et aujourd'hui en Turquie, par exemple – avec une gamme complète de services mise à la disposition des collectivités locales et des acteurs du financement de projets ; il peut également s'agir d'une approche « de gros/spécialisée » – comme en France, en Italie ou aux États-Unis – où seuls certains produits et services à haute valeur ajoutée sont proposés à des segments sélectionnés du marché.

Cette capacité à exercer ses activités de façon diversifiée a donné à Dexia un avantage concurrentiel majeur dans le déploiement de sa stratégie internationale. Ainsi, Dexia s'est établi avec succès en Espagne et en Autriche au travers d'une filiale spécialisée dans les finances publiques, créée conjointement avec une banque de proximité qui opère sur le marché local. Ailleurs, à la suite d'une acquisition, Dexia a pris le contrôle total ou partiel d'une société aux activités spécialisées (par exemple Dexia Crediop en Italie ; FSA, une importante société américaine active dans le rehaussement de crédit des obligations municipales ; ou Dexia Kommunalbank Deutschland – précédemment dénommée Dexia HypothekenBank Berlin – gestionnaire d'instruments de dette publique locale allemande). Enfin, Dexia peut aussi intervenir directement en tant que « banque des collectivités locales », comme c'est le cas pour Dexia banka en Slovaquie, dont le modèle d'entreprise est similaire à celui de Dexia Banque Belgique.

Outre les moyens dont Dexia dispose pour déployer sa stratégie qui adapte le modèle d'entreprise au marché visé, son expérience reconnue dans le financement public lui permet de transformer, dans de nombreux pays, un marché axé sur la demande – où les produits sont pratiquement banalisés et

l'acquisition d'un marché n'est qu'une affaire de prix – en un marché d'offre, où les clients du secteur public s'intéressent aux solutions qui peuvent répondre aux besoins d'une gestion globale de leurs finances et de leurs risques.

Dexia est organisé en **métiers**, gérés comme des centres de profit en ce qui concerne la stratégie, le marketing, le budget et le reporting.

• Le métier **Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit** couvre le financement public, les financements de projets, le rehaussement de crédit et les crédits aux entreprises. Le financement public consiste à mettre à la disposition des pouvoirs locaux et d'autres organismes de service public des crédits directs, des engagements fermes, des garanties de liquidité ou des participations aux émissions obligataires pour la clientèle. Dexia offre à ses clients une vaste gamme de produits, y compris des crédits structurés et la gestion de la dette, pour optimiser le profil de leur portefeuille d'emprunts et son efficacité. Comme indiqué plus haut, Dexia opère aussi activement dans les financements de projets et déploie son savoir-faire au niveau mondial. L'approche est sélective et correspond à la politique de risques du groupe. La priorité va aux infrastructures essentielles (transport, environnement...) et au secteur de l'énergie renouvelable. Étant une des plus grandes banques en Belgique, Dexia accorde également des financements aux entreprises. Par l'intermédiaire de sa filiale new-yorkaise Financial Security Assurance (FSA), qui bénéficie d'une notation AAA, Dexia rehausse les obligations municipales et les opérations d'infrastructure ainsi que les créances titrisées (asset-backed securities) principalement dans les secteurs de crédits aux entreprises, à la consommation et hypothécaires.

• Les **Services financiers aux particuliers**. L'objectif stratégique de ce métier est de distribuer ses produits et services ainsi que ceux créés dans d'autres segments du groupe (principalement Dexia Asset Management, Dexia Insurance Services et Trésorerie et marchés financiers – TFM) à une clientèle majoritairement composée de ménages, qui comprend également des clients aisés et de banque privée, des professions libérales, des indépendants et des petites et moyennes entreprises. La majeure partie de l'activité est exercée en Belgique, au Luxembourg et, depuis 2006, en Turquie : des pays où existe une vaste infrastructure de distribution. Les réseaux, tels qu'ils se présentent actuellement en Belgique, proviennent de l'intégration du réseau de BACOB/Artesia acquis en 2001. L'objectif de réduction du réseau fixé à l'époque pour 2005 a été dépassé et le réseau compte maintenant 802 agences gérées par des agents indépendants et 217 agences dirigées par des employés de la banque. L'intégration d'Artesia Banking Corporation visait de sérieuses synergies de coûts, qui ont été réalisées et même dépassées. Le métier est également exercé hors de Belgique et du Luxembourg. Ceci implique divers types d'approches et/ou de produits.

Les principaux pays sont les suivants :

- la **Turquie**, où le groupe détient une participation de 99,8 % dans DenizBank, la sixième banque à capitaux privés du pays ;
- la **France**, où le groupe détient une participation de 20 % dans Crédit du Nord, et Dexia Épargne Pension, spécialisée en assurance vie ;
- la **Suisse**, par le biais de Dexia Banque Privée Suisse ;
- la **Slovaquie**, avec Dexia banka Slovensko, une banque qui compte 52 agences et s'adresse tant au secteur public local qu'aux particuliers ;
- l'**Espagne**, où Dexia détient une participation de 40 % dans Popular Banca Privada, une joint venture avec Banco Popular dans le domaine de la banque privée.

- **Trésorerie et marchés financiers (TFM).** Ce métier a pour objectif principal d'apporter son appui aux autres métiers du groupe mais également de fonctionner comme centre de profit à part entière. TFM fournit des produits de marché monétaire à court terme et assure le financement à long terme de Dexia pour soutenir la croissance de son bilan. Les équipes font preuve d'une innovation permanente en vue d'offrir une vaste gamme de produits de marchés des capitaux (titres à revenus fixes, produits structurés de taux d'intérêt et de dérivés d'actions, change, titrisation) pour les clients des métiers commerciaux (pouvoirs locaux, entreprises, clients de banque de proximité et de banque privée, investisseurs institutionnels, banques centrales, gestionnaires de fonds, etc.). TFM est également actif dans la domaine de la titrisation, aux États-Unis et en Europe. Enfin, TFM gère aussi un portefeuille obligataire (Credit Spread Portfolio) qui contribue à assurer un niveau élevé de liquidité pour le groupe et génère la plus grande partie des résultats du métier.

- **Gestion d'actifs financiers.** Dexia a développé avec succès sa propre capacité de production. L'attention s'est portée par priorité sur les fonds communs de placement vu la croissance de la demande du réseau de banque de proximité pour ces produits, exigeant toujours plus de sophistication. Cette compétence a ensuite été mise à la disposition des investisseurs institutionnels, des clients traditionnels de Dexia (par exemple, les acteurs du secteur public) mais également d'autres institutions comme les fonds de pension et les fondations, via une distribution directe professionnelle. Dexia Asset Management est actuellement l'entité qui concentre les compétences de gestion d'actifs. C'est un acteur européen important avec quatre centres de production en Belgique, au Luxembourg, en France et en Australie. Il couvre la clientèle de ces quatre pays ainsi que l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et les pays scandinaves. Dexia Asset Management gère une gamme complète de produits comprenant des fonds d'actions, des titres à revenu fixe, des fonds monétaires et des fonds diversifiés. La société détient également de fortes positions dans des secteurs spécifiques, comme la gestion alternative et les fonds socialement responsables. Les produits ou les mandats sont distribués par les divers canaux du groupe (réseaux de banque de proximité et de banque privée, clientèle du financement public), par des réseaux de tiers ou par la force de vente paneuropéenne de Dexia Asset Management. Plus de la moitié de l'activité provient de mandats institutionnels.

L'objectif de Dexia Asset Management est de continuer à délivrer des performances dans sa gamme de produits (60 % des produits se situent dans les deux premiers quartiles du secteur selon la classification de Standard & Poor's au cours des trois dernières années), tout en maintenant un haut niveau de productivité (un des meilleurs d'Europe) par un contrôle strict des frais d'exploitation. Dexia Asset Management entend continuer à capitaliser sur les réseaux de distribution du groupe, la clientèle de la banque de proximité et de la banque privée et les institutions du secteur public, mais aussi développer son activité avec les clients institutionnels.

- **Assurance.** Les activités d'assurance occupent une place importante dans le portefeuille d'activité de Dexia. Elles contribuent à hauteur de 7,3 % du total des revenus (hors les activités de FSA et Dexia Sofaxis qui font l'objet d'un reporting distinct au sein du métier des Services financiers au secteur public et des financements de projets en raison de leur spécificité). Les activités d'assurance sont présentes dans l'ensemble des métiers du groupe mais principalement dans les Services financiers aux particuliers (64 % des primes collectées) et, dans une moindre mesure, auprès des clients institutionnels des Services financiers au secteur public et des financements de projets (16 %) et des réseaux des tiers qui distribuent les produits de Dexia à leurs propres clients (20 %). Cette dernière partie de l'activité est reprise au sein du métier Gestion d'actifs, assurances et services aux investisseurs, qui assure également la gestion opérationnelle (administrative, back office, informatique), financière et statutaire des sociétés d'assurances. Les activités d'assurance vie de Dexia représentent 89 % de l'ensemble des primes collectées en 2006. Géographiquement, la majorité des primes sont collectées en Belgique (66 %) et le solde provient principalement de France (essentiellement sous la marque Dexia Épargne Pension) et du Luxembourg (essentiellement via Dexia Life & Pensions).

- **Services aux investisseurs.** Cette activité comprend les services de banque dépositaire et d'autres tâches administratives concernant les titres et les fonds. Au travers de RBC Dexia Investor Services, sa joint venture avec Royal Bank of Canada, Dexia offre trois types de services : banque dépositaire et services annexes, administration centrale (comptabilité des fonds, tâches juridiques, valorisations périodiques, etc.) et services d'agent de transfert (tenue des registres, gestion des souscriptions et rachats des parts de fonds). Dexia est depuis longtemps un leader dans ce secteur en Europe étant donné la place de premier plan qu'il occupe sur le marché luxembourgeois, qui est le deuxième en Europe. Au fil des ans, le groupe a développé un savoir-faire réputé en administration centrale et agent de transfert et est devenu un leader européen dans ces deux activités. Dexia s'est développé hors du Luxembourg et opère maintenant dans de nombreux autres pays européens. En 2005, la joint venture avec Royal Bank of Canada a permis la création d'un des premiers acteurs mondiaux de ce secteur, avec plus de deux mille milliards de dollars américains de conservation.

ORGANISATION DU GROUPE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Le conseil d'administration de Dexia SA, présidé par Pierre Richard, définit, au nom de tous les actionnaires et sur proposition ou sur conseil du comité de direction, la stratégie et la politique générale du groupe Dexia. Il contrôle et oriente la gestion du groupe et assure le suivi des risques. Le conseil s'assure également que ses obligations envers tous ses actionnaires sont convenablement exécutées et leur rend compte de l'exercice de ses responsabilités.

(1) La composition, les compétences, les responsabilités, le fonctionnement et la rémunération du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, ainsi que du comité de direction sont décrits de manière détaillée dans le chapitre sur le gouvernement d'entreprise de ce rapport annuel.

■ COMITÉ DE DIRECTION ⁽¹⁾ –
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au début de 2006, Dexia a mis en place une nouvelle structure visant à renforcer l'intégration du groupe, dix ans après sa création. L'objectif était double : définir la stratégie du groupe pour les dix années à venir et adapter son mode de fonctionnement afin d'obtenir l'adhésion de tous les collaborateurs envers la mission, les valeurs et le plan de développement du groupe.

À la fin de l'année, ces objectifs ont été largement atteints. Dexia étant résolu à aller de l'avant, la structure de l'organisation a été adaptée, suivant trois axes :

- un centre de décision fort au niveau du groupe, qui permet une unité de commandement et un processus décisionnel rapide, en utilisant des circuits courts ;
- des entités locales responsabilisées, proches de leurs clients, actives sur le terrain et disposant d'un mandat précis leur permettant de mettre en place la stratégie du groupe sur leur territoire ;
- un cadre permettant à Dexia d'exploiter au mieux les compétences que recèle le groupe, où qu'elles soient et sans doublons.

Comité de direction groupe

- 1 / Alain Delouis
- 2 / Bruno Deletré
- 3 / Hugo Lasat
- 4 / Claude Piret
- 5 / Marc Huybrechts
- 6 / Jacques Guerber
- 7 / Axel Miller
- 8 / Xavier de Walque
- 9 / Dirk Bruneel
- 10 / Rembert von Lowis



Cette évolution a débouché, depuis le 1^{er} janvier 2007, sur la mise en place de l'organisation suivante.

Comité de direction groupe

- **Axel Miller**

Président du comité de direction, administrateur délégué

- **Jacques Guerber**

Vice-président

Coordination générale, comité ALM, comité de crédit et développement durable

- **Xavier de Walque**

Chief Financial Officer

Supervision de Dexia Insurance Services

- **Rembert von Lowis**

Stratégie et développement

Relations avec les investisseurs et les agences de notation

- **Dirk Bruneel**

Supervision de DenizBank, RBC Dexia Investor Services et Dexia Bank Nederland

- **Bruno Deletré**

Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit

- **Hugo Lasat**

Services financiers aux particuliers

(banque de proximité et banque privée)

Gestion d'actifs financiers

- **Alain Delouis**

Trésorerie et marchés financiers

- **Claude Piret**

Gestion des risques

- **Marc Huybrechts**

Operations & IT



Comité exécutif groupe

Le comité de direction se réunit régulièrement dans sa forme élargie, connue sous le nom de comité exécutif du groupe, avec les membres suivants :

- **Stefaan Decraene**

Président du comité de direction de Dexia Banque Belgique

- **Gérard Bayol**

Président du directoire de Dexia Crédit Local

- **Frank Wagener**

Président du comité de direction de Dexia Banque Internationale à Luxembourg

- **Guy Roelandt**

Président du comité de direction de Dexia Insurance Services

- **Naïm Abou-Jaoudé**

Président du comité exécutif de Dexia Asset Management

- **Luc Auberge**

Directeur général Finances, responsable de la comptabilité, du contrôle de gestion et des fusions et acquisitions.



Enfin, les responsables des cinq fonctions suivantes au niveau du groupe sont rattachés directement au président du comité de direction :

- **Nicolas Meire**
Directeur des Ressources humaines
- **Robert Boubllil**
Directeur de la Communication groupe
- **Véronique Thirion**
Auditeur général
- **Marie Bourlond**
Chief Compliance Officer
- **Olivier van Herstraeten**
Secrétariat général, direction juridique et fiscale

Comité exécutif groupe

- 1 / Guy Roelandt
- 2 / Luc Auberger
- 3 / Frank Wagener
- 4 / Naim Abou-Jaoudé
- 5 / Stefaan Decraene
- 6 / Gérard Bayol
- 7 / Alain Delouis
- 8 / Bruno Deletré
- 9 / Hugo Lasat
- 10 / Jacques Guerber
- 11 / Axel Miller
- 12 / Dirk Bruneel
- 13 / Xavier de Walque
- 14 / Rembert von Lowis
- 15 / Marc Huybrechts
- 16 / Claude Piret



PRINCIPALES ACTIVITÉS ET ÉVOLUTION DE DEXIA EN 2006 ET DÉBUT 2007

■ 2006

Janvier

Finalisation de la joint venture RBC Dexia Investor Services

Dexia et Royal Bank of Canada annoncent la finalisation de la joint venture qui vise à combiner les services aux investisseurs institutionnels. La nouvelle entité, RBC Dexia Investor Services, offre un ensemble intégré de produits, y compris les services de banque dépositaire globale, d'administration de fonds et de fonds de pension, de prêt de titres, agent de transfert, des services d'analyse et autres, à des investisseurs institutionnels de par le monde.

RBC Dexia Investor Services figure dans le top 10 des banques dépositaires mondiales, et emploie 4 400 personnes réparties dans 15 pays et sur 4 continents.

Basée à Londres, RBC Dexia Investor Services est la société holding qui définit les orientations stratégiques et qui assure la supervision des deux entités opérationnelles, RBC Dexia Investor Services Bank au Luxembourg et RBC Dexia Investor Services Trust au Canada.

Vente des activités de banque privée au Royaume-Uni

Dans le cadre de sa politique visant à concentrer ses activités de banque privée sur certains marchés on-shore et off-shore où le groupe dispose déjà d'un solide ancrage, Dexia cède ses activités de banque privée au Royaume-Uni et signe une convention avec Rathbone Investment Management Limited (une filiale entièrement détenue par Rathbone Brothers Plc). La finalisation de cette transaction a lieu en avril 2006.

Mars

Structuration du financement du principal hôpital de la Région de Madrid

Pour la première fois en Espagne, le financement de EUR 222,6 millions de l'hôpital Puerta de Hierro a été structuré sous la forme d'une *Private Finance Initiative* (PFI). Dexia Sabadell est l'un des coarrangeurs de ce financement.

Après avoir structuré le PPP le plus important de l'histoire du système bancaire espagnol en 2005 (financement du périphérique de Madrid), Dexia Sabadell joue de nouveau un rôle de premier plan en structurant le premier PFI en Espagne. Dexia Sabadell affirme ainsi sa position de leader du marché en matière de modèles de financement public/privé.

Financement du pont de Golden Ears au Canada

Trois mois après l'ouverture de sa succursale au Canada, Dexia Crédit Local signe le financement du pont de Golden Ears en Colombie-Britannique au Canada. Ce financement comprend une dette principale rehaussée de CAD 963 millions (EUR 687 millions), ainsi qu'un prêt relais sur le capital d'un montant de CAD 52 millions (EUR 37 millions).

Dexia figure parmi les deux banques qui ont été sélectionnées pour arranger ce financement et intervient également en tant qu'agent des crédits. Cette opération constitue le plus important financement de PPP réalisé à ce jour au Canada pour un projet « green field ».

Vente de la participation dans Créatis

Dexia annonce la vente de sa participation de 25 % dans Créatis à Cofidis, filiale du groupe 3 Suisses International. Les activités de Créatis, l'un des spécialistes en France du prêt structuré aux particuliers opérant via un réseau d'apporteurs d'affaires, ne s'inscrivent plus dans la stratégie conduite par le groupe Dexia.

Arrangement d'une émission obligataire pour le refinancement d'un projet de PPP en Hongrie

Dexia Capital Markets dirige en tant qu'arrangeur et chef de file une émission obligataire de EUR 212 millions pour le refinancement d'un projet PPP routier en Hongrie, pour le bénéfice de la société projet M6 Duna. Le refinancement bénéficie d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de paiement apportée par Financial Security Assurance (FSA), lui conférant une notation Triple A. Il s'agit de la première émission obligataire rehaussée jamais mise place pour un financement de projet en Europe centrale.

Mai

Acquisition de DenizBank en Turquie

Dexia acquiert une participation de contrôle dans la banque turque DenizBank en signant une convention d'achat avec Zorlu Holding portant sur 75 % du capital de DenizBank, pour un montant total de USD 2,4 milliards.

Cette acquisition représente une opportunité remarquable pour Dexia dans un marché bancaire important et en développement rapide, sachant que DenizBank possède à la fois la taille (10^e banque en Turquie et 6^e banque à capitaux privés) et le positionnement (activités universelles et commerciales soutenues, activités existantes dans le financement de projets) recherchés par Dexia. Avec environ 1,9 million de clients retail, des niches importantes dans les segments PME ou grandes entreprises (secteurs de la santé, l'agriculture, le tourisme, l'énergie...), la banque constitue la meilleure plate-forme possible en vue du développement de la stratégie de Dexia en Turquie.

Juin

Cession de l'activité Flexia

Dexia cède l'activité Flexia au groupe Winterthur Belgique. La stratégie de Dexia pour le développement de son activité d'assurance sur le marché belge repose sur la distribution des produits d'assurances via le réseau bancaire de Dexia Banque Belgique, le réseau des conseillers exclusifs des AP assurances et l'assureur direct Corona Direct. Flexia, qui commercialise ses produits d'assurances par l'intermédiaire de courtiers, ne s'inscrivait plus dans cette stratégie.

Juillet

Positionnement de Dexia en Roumanie

Dexia décide de ne pas déposer d'offre pour le rachat d'une participation au capital de la banque roumaine CEC et en informe les autorités roumaines.

Ce marché, que Dexia estime extrêmement prometteur en raison de ses perspectives de croissance et de son entrée dans l'Union européenne (notamment dans le domaine des services financiers au secteur public local et des financements de projets), sera développé en direct depuis l'implantation de Dexia à Bucarest.

Septembre

Obtention de la certification ISO 9001 par Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local obtient le certificat ISO 9001 et devient ainsi la première banque présente sur l'ensemble du territoire français à être certifiée pour toutes ses activités dans l'Hexagone. Cette certification s'inscrit dans la dynamique de Dexia, qui considère la satisfaction de ses clients et la maîtrise de ses risques opérationnels comme des moteurs de sa stratégie.

Augmentation de capital clôturée avec succès

Le 6 septembre, Dexia lance une augmentation de capital dans le cadre du plan de financement pour l'acquisition de DenizBank (voir ci-dessus), par l'émission d'actions nouvelles ordinaires placées auprès d'investisseurs institutionnels via un placement accéléré (*accelerated book build offering*).

Cette opération est clôturée avec succès le même jour, à la suite de la demande importante reçue des investisseurs institutionnels. Dexia place ainsi 62 176 166 nouvelles actions auprès d'investisseurs institutionnels au prix de EUR 19,30 par action ; l'offre permet à Dexia de recueillir un montant de EUR 1,2 milliard.

Revue stratégique – En route pour la nouvelle décennie

Le 26 septembre, Dexia présente sa stratégie et ses ambitions pour les dix prochaines années. Son avenir sera bâti sur deux piliers : (i) le développement de son activité de banque universelle au-delà de ses marchés traditionnels, afin de devenir un acteur européen de premier plan, et (ii) l'ancrage et le renforcement permanents de son leadership mondial dans le domaine du financement public local et des projets d'infrastructure, grâce à la poursuite de son expansion géographique, basée sur une gamme de produits innovante et variée.

Dexia entend afficher, à un horizon de dix ans et sur base autonome, une croissance de ses résultats de l'ordre de 10 % par an.

Pour plus d'informations sur cette revue stratégique, voir le volet « Stratégie » de ce rapport annuel.

Octobre

Cession de Banque Artesia Nederland

Dexia signe un accord avec GE Commercial Finance en vue de la cession des 100 % de sa filiale Banque Artesia Nederland. Cette institution a une réputation internationale, en parti-

culier dans le domaine des prêts aux grandes et moyennes entreprises.

La cession de Banque Artesia Nederland, qui est finalisée en décembre 2006, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation du portefeuille d'activités et de la stratégie de Dexia.

Ouverture d'une nouvelle succursale en Allemagne

Dexia Asset Management ouvre une succursale à Francfort. En Allemagne, l'attention du gestionnaire de fonds se porte sur les portefeuilles durables, les fonds de pension et les fonds gérés en fonction de modèles quantitatifs pour les investisseurs institutionnels et privés. L'ouverture de cette succursale constitue également une plateforme pour une nouvelle dynamique de croissance vers l'Europe centrale et orientale.

Création de Dexia Public Finance (Suisse)

Dexia, via sa filiale Dexia Crédit Local, crée Dexia Public Finance (Suisse), une « représentation de banque étrangère en Suisse » spécialisée dans le financement du secteur public local.

Dexia Public Finance (Suisse) propose les produits de financement du groupe Dexia aux corporations publiques suisses (communes et cantons) ainsi qu'aux institutions dont celles-ci sont actionnaires ou garantes (entreprises municipales et cantonales, banques cantonales), ou encore aux entreprises de droit privé impliquées dans les projets du secteur public local.

Émission de EUR 500 millions de capital hybride Tier 1

Dexia lance avec succès l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée répondant aux conditions de qualification en fonds propres Tier 1 pour un montant de EUR 500 millions. Le produit de l'émission est directement reprêté sous forme de capital Tier 1 aux filiales bancaires du groupe.

Cette émission fait partie du plan de financement de Dexia pour l'acquisition de DenizBank.

Novembre

Financement de l'acquisition de la première société portuaire britannique

Dexia intervient comme l'un des quatre chefs de file pour le financement de l'acquisition de la société Associated British Ports, première société portuaire au Royaume-Uni, par un consortium d'investisseurs financiers.

Une dette senior pour un montant de GBP 2,37 milliards (environ EUR 3,6 milliards) a, à cette occasion, été originée et souscrite par les quatre chefs de file, dont Dexia Crédit Local. L'opération a été syndiquée avec succès auprès d'un total de 31 banques.

Obtention d'une licence bancaire au Japon

Le régulateur bancaire japonais FSA (Financial Services Agency) octroie une licence bancaire à la succursale de Dexia Crédit Local située à Tokyo. La décentralisation actuellement en cours au Japon, donnera plus de pouvoir et de responsabilité aux autorités locales japonaises dans la gestion de leurs finances. Dexia entend développer de manière soutenue son activité de services financiers et de financements de projets au secteur public au Japon par le biais de sa succursale bancaire.

Structuration du plus important financement de métro jamais réalisé en Espagne

Dexia Sabadell structure, conjointement avec trois autres banques, le financement de 142 trains (pour un montant total de EUR 1,2 milliard) destinés à desservir le réseau de Madrid et de sa région.

Décembre

Ouverture d'un bureau d'information à Bahreïn

Dexia Asset Management confirme sa stratégie de croissance vers le Moyen-Orient en officialisant l'ouverture de son bureau d'information au Royaume de Bahreïn. Ce nouveau bureau au Moyen-Orient couvre 9 pays : le Liban, la Jordanie, l'Égypte et le Conseil de coopération du Golfe, composé de l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar.

Évolution de la structure d'organisation du groupe

Dexia

En 2006, Dexia avait mis en place une nouvelle structure d'organisation qui visait, 10 ans après sa création, à renforcer l'intégration du groupe. Un an après, Dexia est en mesure de passer à l'étape suivante de l'évolution de sa structure d'organisation (qui sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2007), selon trois axes :

- un centre de décision fort au niveau du groupe ;
- des entités locales solides et proches des clients et du terrain, et
- un cadre qui permet de capitaliser au mieux sur toutes les compétences présentes dans le groupe.

Pour plus d'informations sur cette évolution de la structure d'organisation, voir le volet « Organisation du groupe » de ce rapport annuel.

Entrée en discussions exclusives concernant Dexia Banque Privée France

Dexia et BNP Paribas entrent en discussions exclusives concernant un projet de cession de Dexia Banque Privée France, qui est une filiale à 100 % de Dexia BIL, offrant des services de banque privée à une clientèle privée et associative.

Ces discussions interviennent après l'annonce faite par Dexia de l'étude de différentes options stratégiques concernant le futur de Dexia Banque Privée France dans le cadre de l'évaluation permanente de son portefeuille d'activités et de sa politique de recentrage sur certaines d'entre elles.

Succès de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions de DenizBank

À la suite de l'achat de 75 % des actions de DenizBank à Zorlu Holding (voir ci-dessus), une offre publique d'achat obligatoire sur les actions résiduelles de DenizBank cotées sur la Bourse d'Istanbul a été lancée. La majorité des actionnaires ayant répondu favorablement à l'offre d'achat, la participation de Dexia dans DenizBank a été portée à 99,74 % à la clôture de l'offre.

Première opération de titrisation d'obligations rehaussées dans le secteur des infrastructures

Dexia finalise avec succès une opération de titrisation synthétique sur un portefeuille d'obligations rehaussées. Il s'agit de la toute première titrisation publique d'obligations rehaussées dans le secteur des infrastructures. Le portefeuille titrisé comprend 7 obligations émises dans le cadre de projets PFI et 21 obligations émises par des sociétés de services collectifs réglementés dans les secteurs de l'eau, du gaz et de l'électricité. Le montant total du portefeuille titrisé s'élève à GBP 1,47 milliard (environ EUR 2,19 milliards).

■ 2007

Janvier

L'accord Duisenberg jugé contraignant

La Cour d'appel d'Amsterdam a jugé l'accord Duisenberg contraignant, sur la base de la « loi sur le règlement collectif de dommages-intérêts collectifs ». Conformément au jugement de la Cour d'appel, l'application de la loi sera contraignante pour tous les clients concernés par l'accord Duisenberg, tant qu'ils ne se retirent pas dans un délai de six mois. Cette décision marque une étape importante dans la résolution de la problématique du leasing d'actions aux Pays-Bas.

Pour plus d'informations sur ce dossier, voir le volet « Litiges » en page 99 de ce rapport annuel.

Février

Règlement pour le volet américain du dossier Lernout & Hauspie

Dexia annonce la conclusion d'une transaction avec les actionnaires de Lernout & Hauspie dans le cadre de la « NASDAQ Class Action » pour un montant de USD 60 millions (EUR 45,6 millions), ainsi qu'une transaction avec le private equity fund Stonington Partners Inc. En outre, le tribunal de l'État du Massachusetts a déclaré irrecevable la *class action* intentée par les actionnaires de Lernout & Hauspie ayant acquis leurs titres sur le marché EASDAQ.

Pour plus d'informations sur ce dossier, voir le volet « Litiges » en page 101 de ce rapport annuel.

Vente de Dexia Banque Privée France à BNP Paribas

Dexia confirme avoir signé un accord portant sur la vente de Dexia Banque Privée France à BNP Paribas. Cet accord fait suite à l'annonce, en décembre 2006, de discussions exclusives entre Dexia et BNP Paribas (voir également décembre 2006).

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

INTRODUCTION LA CHARTE DE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE DE DEXIA SA

Le Code belge de gouvernement d'entreprise (ci-après le « Code Lippens »), qui remplace les recommandations formulées en la matière par la Commission bancaire, financière et des assurances, la Fédération des Entreprises de Belgique et Euronext Bruxelles, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le Code Lippens comprend neuf principes obligatoires pour les sociétés cotées. Dexia, qui a toujours accordé une grande importance au gouvernement d'entreprise, entend respecter ces neuf principes.

Lors de sa réunion du 3 février 2005, le conseil d'administration de Dexia SA a constitué en son sein une commission « gouvernement d'entreprise », composée d'administrateurs de Dexia SA, chargée de mener une réflexion et de formuler des propositions sur les différents thèmes de gouvernance traités par le Code Lippens et sur les adaptations éventuelles par rapport à la situation existante chez Dexia.

Les travaux de cette commission ont notamment mené à l'élaboration d'une charte de gouvernement d'entreprise, d'un règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, ainsi qu'à la révision des règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction.

Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2007, le conseil d'administration de Dexia SA a modifié son règlement d'ordre intérieur afin, notamment, de tenir compte des réflexions et propositions concrètes issues du processus d'auto-évaluation du conseil mené en 2006, avec l'intervention d'un consultant externe.

La charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA (ci-après la « Charte ») donne un aperçu détaillé des principaux aspects de gouvernance de la société. Ce document, que le conseil d'administration a voulu complet et transparent, contient cinq volets. Le premier volet traite de la structure et de l'organigramme du groupe Dexia. Il reprend également un bref historique du groupe depuis sa création en 1996. Le second volet décrit la structure de gouvernance de Dexia, et comprend toutes les informations nécessaires sur la composition, les attributions et les modes de fonctionnement des organes de décision que sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et le comité de direction. Les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction y sont par ailleurs intégralement repris. Cette partie de la Charte décrit également les compétences des directions générales instaurées le 1^{er} janvier 2006 au niveau du groupe, qui sont exercées par les membres du comité de direction depuis le 1^{er} janvier 2007, et des fonctions centrales de Dexia SA. Le troisième volet traite des actionnaires et des actions de Dexia. Il contient une description des relations que Dexia entretient avec ses actionnaires, et un aperçu des caractéristiques du capital de Dexia et de ses actions. Le quatrième volet donne un aperçu du contrôle exercé sur et au sein du groupe Dexia. La partie « contrôle interne » de ce volet contient les informations relatives à l'audit interne, la déontologie et compliance, et le rapport du président du conseil d'administration concernant le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.

INTRODUCTION	25
LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	26
LA GESTION DU GROUPE DEXIA	28
LE CONTRÔLE DU GROUPE DEXIA	48

mises en place par la société. La partie « contrôle externe » traite du collège des commissaires et du protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia conclu avec la Commission bancaire, financière et des assurances. Le dernier volet de la Charte décrit la politique de rémunération de Dexia envers les administrateurs de la société et les membres du comité de direction.

Plusieurs éléments de la Charte de gouvernement d'entreprise sont repris, comme préconisé par le Code Lippens, dans le présent chapitre du rapport annuel de Dexia SA.

La Charte est, conformément au Code Lippens, publiée depuis le 31 décembre 2005 sur le site web de la société (www.dexia.com), et régulièrement mise à jour.

LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

■ LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Les principaux actionnaires de Dexia SA au 31 décembre 2006 sont les suivants :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention d'actions existantes de Dexia SA au 31 décembre 2006
Arcofin	17,52 %
Holding Communal	16,44 %
Caisse des dépôts et consignations	11,82 %
Groupe Ethias	6,36 %
CNP Assurances	1,98 %

Au 31 décembre 2006, Dexia SA détenait, directement et indirectement, 0,04 % d'actions propres. Les collaborateurs du groupe Dexia possédaient 4,27 % du capital de la société.

À la même date, et à la connaissance de la société, aucun actionnaire individuel, à l'exception d'Arcofin, du Holding Communal, de la Caisse des dépôts et consignations et du Groupe Ethias ne détenait 3 % ou plus du capital de Dexia SA.

Également au 31 décembre 2006, les administrateurs de Dexia SA détenaient 116 755 actions de la société.

■ LES RELATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES

Dexia n'a pas connaissance de l'existence de conventions liant ses actionnaires ou de pratiques concertées entre ceux-ci.

■ LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires tant individuels qu'institutionnels qui constituent un enjeu important pour le groupe, soucieux de renforcer le dialogue et la transparence à leur égard.

Les relations avec les actionnaires individuels

Dexia a développé au fil des années un dispositif d'information rigoureux, régulier et interactif avec les actionnaires individuels. Ce dispositif s'articule autour du club européen des actionnaires individuels et du comité consultatif européen des actionnaires individuels qui bénéficient également d'un centre d'appel et de rubriques dédiées sur le site internet qui sont actualisées en temps réel.

Le club européen des actionnaires individuels

Le club européen des actionnaires individuels compte aujourd'hui près de 16 000 membres, principalement des actionnaires belges et français. Le club est un centre de diffusion de l'information financière vers les actionnaires qui souhaitent suivre les évolutions du groupe, à travers les publications et documents conçus pour eux. L'inscription au club européen des actionnaires de Dexia peut s'effectuer par téléphone, messagerie électronique ou à partir du site internet www.dexia.com.

Les rencontres avec les actionnaires individuels

Dexia rencontre régulièrement ses actionnaires afin de dialoguer avec eux sur les métiers, la stratégie du groupe, ses résultats et perspectives financières. En 2006, Pierre Richard et Axel Miller ont présidé une réunion d'actionnaires le 11 mai à Paris. Axel Miller a également rencontré les actionnaires de la région lilloise lors d'une réunion-débat organisée en partenariat avec un grand journal patrimonial.

Dexia participe également, avec d'autres sociétés, à des réunions organisées par la Fédération française des clubs d'investissement et le Cercle de liaison des informateurs financiers en France. C'est ainsi qu'en 2006, Dexia a rencontré de nombreux actionnaires à Lille, Clermont-Ferrand, La Rochelle et Nice. En compagnie d'autres partenaires, essentiellement des journaux patrimoniaux, et selon la même formule, Dexia a rencontré de nombreux actionnaires à Rouen, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Marseille, Tours et Lyon. Chaque année, Dexia est également présent au salon Actionaria à Paris. Ce salon important, destiné aux épargnants, qui se tient à Paris voit passer plus de 35 000 visiteurs en 2 jours et permet à Dexia de dialoguer en direct avec ses actionnaires.

Les supports d'information

Dexia édite trois fois par an une lettre aux actionnaires en français et en néerlandais. Les actionnaires individuels sont ainsi régulièrement informés des développements du groupe, de son actualité, ainsi que de ses résultats et des comptes rendus des assemblées générales de Dexia SA.

Les lettres aux actionnaires sont adressées aux membres du club et aux actionnaires qui en font la demande, et sont également disponibles sur le site internet.

L'édition du rapport annuel de Dexia est disponible en trois langues : français, anglais et néerlandais. Dexia publie, par ailleurs, lors des résultats trimestriels, semestriels et annuels, un avis financier sur site internet (www.dexia.com).

L'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA

Moment fort de la vie de la société, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires fait l'objet d'une information dédiée : avis officiels à paraître au *Moniteur* en Belgique et dans le

BALO en France, annonces diffusées dans les supports de presse patrimoniale en Belgique et en France, informations données via le numéro vert, dossier de convocation disponible en anglais, français et néerlandais et téléchargeable sur le site internet.

L'assemblée générale est retransmise en direct sur internet, permettant ainsi aux actionnaires ne pouvant se déplacer de suivre les résolutions et débats de la séance.

Comme prévu par le Code belge des sociétés, le taux d'actionnariat requis pour permettre à un actionnaire de soumettre une proposition à l'assemblée générale est de 20 %.

Le site internet (www.dexia.com)

Avec ses 64 500 visiteurs par mois, en hausse de 33 % par rapport à 2005, www.dexia.com confirme en 2006 son rôle de vecteur majeur d'information du groupe Dexia auprès des actionnaires individuels, des journalistes et des investisseurs institutionnels. Son architecture très pratique favorise l'accès rapide à toutes les informations concernant la vie du groupe, ses activités, son actualité, la liste et la valeur de toutes les sicav et sicav éthiques du groupe et le cours de l'action Dexia.

En 2006, www.dexia.com a reçu plus de 46 000 visites sur la rubrique « Être actionnaire » qui enregistre une augmentation de fréquentation de l'ordre de 33 % par rapport à 2005.

Le site internet donne accès aux principales publications du groupe telles que les rapports annuels et trimestriels mais également les communiqués de presse, les lettres d'information aux actionnaires et les commentaires quotidiens et mensuels à propos de l'action Dexia.

Trilingue français, néerlandais et anglais, le site internet de Dexia est consulté majoritairement par des internautes européens, principalement belges et français.

Le comité consultatif européen des actionnaires individuels

Constitué en juin 2001, le comité consultatif européen de Dexia a pris le relais du comité consultatif de Dexia France, créé en 1997. Sa composition reflète l'identité européenne du groupe : le comité est composé de quatre actionnaires belges, cinq actionnaires français et trois actionnaires luxembourgeois.

Son rôle est de conseiller le groupe dans sa politique de communication en direction des actionnaires individuels.

En 2006, le comité consultatif s'est réuni deux fois pour prendre connaissance des résultats du groupe. Pour la refonte du *Guide de l'actionnaire individuel* qui a lieu cette année, le comité a été fort sollicité pour apporter ses remarques sur cette nouvelle édition. Enfin, chaque année, un des membres intervient lors de l'assemblée générale et rend compte des travaux du comité durant l'année écoulée.

Le service d'information téléphonique aux actionnaires

Ce service est accessible depuis la France, gratuitement, au 0800 35 50 00, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures. Il est régulièrement sollicité par les actionnaires pour toutes les questions relatives au cours de l'action, à la fiscalité de l'action au montant du dividende, à son mode d'imposition, aux strips VVPR et à l'assemblée générale de Dexia SA.

Pour l'année 2007, le service s'internationalise avec la mise en place d'un numéro gratuit bilingue (français-néerlandais) à destination des actionnaires belges et luxembourgeois: 00 800 33 942 942 (uniquement à partir d'un téléphone fixe).

Les relations avec les actionnaires institutionnels

Pour Dexia, la relation avec les actionnaires institutionnels revêt une grande importance, ces derniers détenant près de 30 % du capital. À cet effet, une équipe, basée à Paris et à Bruxelles, est spécialement chargée des relations avec les investisseurs et les analystes.

Un dispositif d'information régulier

En 2006, Dexia a organisé à Paris une importante réunion d'analystes et d'investisseurs de toutes nationalités ; le but de cette réunion, 10 ans après la création de Dexia était de les informer sur la décennie passée mais également de leur dessiner les perspectives du groupe à 3, 5 et 10 ans.

En cours d'année, Dexia diffuse régulièrement des informations au travers des rapports d'activité trimestriels et annuels, de présentations thématiques et des communiqués de presse relatifs à l'activité, aux résultats financiers et à l'actualité du groupe. L'ensemble de ces informations est disponible, dès publication, sur le site internet www.dexia.com sous la rubrique « Vous êtes Investisseur ». Elles peuvent également être obtenues par voie de courrier électronique.

Au cours de l'année 2006, l'actualité financière de Dexia a été riche et a donné lieu à l'élaboration de 69 publications dont 4 rapports d'activité, 34 présentations *ad hoc* et 31 communiqués de presse.

Le mode de relation avec les actionnaires institutionnels

Après chaque présentation de résultats ou dans d'autres circonstances, des réunions sont organisées, à travers le monde, avec les principaux investisseurs institutionnels qui peuvent ainsi poser directement des questions concernant les résultats ou la stratégie du groupe, aux membres du comité de direction ou du management de Dexia.

Au cours de l'année 2006, la direction du groupe, assistée de l'équipe « Relations investisseurs », a rencontré plusieurs centaines d'investisseurs dans 17 pays et 20 villes.

■ LA CIRCULAIRE FMI/2003-02 DE LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

Un arrêté royal du 31 mars 2003 « portant sur les obligations des émetteurs d'instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé belge » traite des obligations des émetteurs en matière d'informations à fournir au public et de leurs obligations à l'égard des détenteurs d'instruments financiers. La Commission bancaire, financière et des assurances a publié en juillet 2003 une circulaire qui explique et interprète cet arrêté royal.

L'arrêté et la circulaire ont entraîné un certain nombre d'incidences pratiques pour Dexia SA, et notamment le choix fait

par celui-ci de faire usage de son site internet pour rencontrer ses obligations concernant la publication des informations visées par l'arrêté et la circulaire.

En faisant ce choix, Dexia SA s'est engagé à remplir plusieurs conditions, et notamment la création d'une partie distincte du site internet réservée aux informations financières mentionnées dans la circulaire.

L'utilisation maximale du site internet, également pour la communication des informations financières obligatoires, s'inscrit dans la politique de transparence de Dexia vis-à-vis de ses actionnaires et des investisseurs institutionnels. Les informations requises par la circulaire FMI/2003-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances se trouvent sous la rubrique « Informations légales » du site internet de Dexia. Cette même politique de transparence vis-à-vis des actionnaires et investisseurs institutionnels se retrouve par ailleurs dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA.

LE RESPECT DES LÉGISLATIONS EN VIGUEUR

En tant que société de droit belge dont les titres sont cotés en Belgique, en France et au Luxembourg, Dexia s'assure du respect du principe d'égalité entre ses actionnaires et du respect de ses obligations légales et réglementaires, en matière d'informations occasionnelles et périodiques.

LA GESTION DU GROUPE DEXIA

INTRODUCTION : L'ORGANISATION DU GROUPE

L'organisation du groupe Dexia est décrite dans le chapitre « Présentation du groupe » de ce rapport annuel (voir p. 18).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DEXIA SA

La composition du conseil d'administration (situation au 31 décembre 2006) ⁽¹⁾

Les statuts de Dexia SA disposent que le conseil est composé de minimum seize et de maximum vingt administrateurs. Au 31 décembre 2006, le conseil d'administration est composé de dix-huit membres. Le conseil d'administration de Dexia SA reflète l'identité européenne du groupe : cinq nationalités y sont représentées. Sa composition est également conforme au caractère franco-belge statutaire de Dexia SA. Il comporte, en effet, autant d'administrateurs belges que d'administrateurs français, chaque nationalité représentant au moins un tiers du conseil.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DÉBUT ET FIN DE MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	BIOGRAPHIE
PIERRE RICHARD 65 ans Français Administrateur depuis 1996 Détient 25 710 actions Dexia	Président du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et du comité des nominations	2006-2010	Président du conseil d'administration de Dexia SA	Administrateur : • Air France/KLM, Le Monde, Generali France, EDF Énergies nouvelles, Crédit du Nord (démission en février 2007) • Sociétés appartenant au groupe Dexia (Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local, Dexia Banque Internationale à Luxembourg)	Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées. Directeur général des Collectivités Locales – Ministère de l'Intérieur de 1978 à 1982. Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations de 1983 à 1993. Président du Crédit Local de France de 1987 à 1996. Coprésident du groupe Dexia de 1996 à 1999. De 1999 à 2006, administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA. Depuis janvier 2006, président du conseil d'administration de Dexia SA.
AXEL MILLER 41 ans Belge Administrateur depuis 2006 Détient 100 actions Dexia	Membre du comité stratégique et du comité des nominations	2006-2010	Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA	Administrateur : • Ethias Vie (jusqu'en janvier 2007), Crédit du Nord, Commissaire du « Raad van Commissarissen » de LVI Holding NV (groupe Carmeuse) • Sociétés appartenant au groupe Dexia (Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Financial Security Assurance Holdings Ltd)	Licencié en droit. Après avoir travaillé pendant 14 ans comme avocat spécialisé en droit financier, fusions et acquisitions et en droit commercial international, il a rejoint le groupe Dexia en 2001 en qualité de General Counsel. Membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique en janvier 2002, il devient président du comité de direction et responsable de l'activité de Services financiers aux particuliers (Personal Financial Services) en janvier 2003. Il est, depuis le 1 ^{er} janvier 2006, administrateur délégué de Dexia SA.

(1) L'article 2 de la loi du 6 août 1931 (Moniteur belge du 14 août 1931) interdit aux ministres et ministres d'État, membres ou anciens membres des Chambres législatives de faire mention desdites qualités dans les actes ou publications se rapportant à des sociétés à but lucratif.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DÉBUT ET FIN DE MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	BIOGRAPHIE
GILLES BENOIST <i>Administrateur indépendant</i> 60 ans Français Administrateur depuis 1999 Détient 300 actions Dexia	Président du comité d'audit	2006-2010	Président du directoire de CNP Assurances	Membre du comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Caisse des Dépôts 	Diplômé en droit. Diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'école nationale d'administration. Il devient en 1987 membre du directoire et secrétaire général du Crédit local de France, puis secrétaire général et membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations de 1993 à 1998.
RIK BRANSON 62 ans Belge Administrateur depuis 2001 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité stratégique et du comité des nominations	2006-2010	Président du comité de direction d'Arcofin	Président du comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> • Arcopar • Arcoplus • Auxipar Censeur : <ul style="list-style-type: none"> • Banque nationale de Belgique 	Licencié en sciences économiques. Il exerce diverses fonctions auprès de la Gewestelijke Investeringsmaatschappij Vlaanderen entre 1980 et 1989. Il rejoint le groupe Arco en 1989 et devient président du comité de direction en 1992.
GUY BURTON 58 ans Belge Administrateur depuis 2001 Détient 2 000 actions Dexia	Membre du comité des rémunérations	2003-2007	Directeur général et Président du comité de direction d'Ethias	Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Union des associations d'assurance mutuelle • Nateus • NRB (Network Research Belgium) • AME LIFE LUX • MNEMA ASBL 	Licencié en droit. Il entre à la Société mutuelle des administrations publiques actuellement dénommée Ethias, en 1974. Il y devient secrétaire général en 1991 et directeur général en 1995.
ANNE-MARIE IDRAC <i>Administrateur indépendant</i> 55 ans Française Administrateur depuis 2004 Ne détient pas d'actions Dexia		2004-2008	Présidente de la SNCF	Membre du Conseil économique et social (France)	Diplômée de l'Institut d'études politique de Paris et licenciée en droit, ancienne élève de l'ENA. Elle fut directeur des Transports terrestres au ministère de l'Équipement, du Transport et du Tourisme de 1993 à 1995. Elle a été Secrétaire d'état aux transports de 1995 à 1997. Éluée députée d'Yvelines et conseillère régionale d'Île-de-France, elle a démissionné de ses mandats politiques, pour être nommée présidente-directrice générale de la RATP en 2002. En juillet 2006, elle est nommée présidente de la SNCF.
FABIO INNOCENZI <i>Administrateur indépendant</i> 45 ans Italien Administrateur depuis 2006 Détient 500 actions Dexia		2006-2010	Chief Executive Officer de la Banca Popolare di Verona e Novara	Vice-président : <ul style="list-style-type: none"> • Credito Bergamasco • Banca Aletti & C. • Banca per il Leasing Italease Membre de l'ABI (Associazione Bancaria Italiana)	Monsieur Fabio Innocenzi est le Chief Executive Officer de la Banca Popolare di Verona e Novara. Il est également vice-président du Credito Bergamasco, de la Banca Popolare di Novara, de la Banca Aletti & C. et de la Banca per il Leasing Italease.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DÉBUT ET FIN DE MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	BIOGRAPHIE
DENIS KESSLER <i>Administrateur indépendant</i> 54 ans Français Administrateur depuis 1999 Détient 15 285 actions Dexia	Membre du comité stratégique	2006-2010	Président-directeur général de SCOR	Président : <ul style="list-style-type: none"> • SCOR Global Life (ex SCOR Vie) • SCOR Global P&C • SCOR Life US Re Insurance Company (US) • SCOR Reinsurance Company (US) • SCOR US Corporation (US) • SCOR Italia Riassicurazioni S.p.A. (Italie) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • BNP Paribas • Bolloré Investissement • Dassault Aviation • Cogedim SAS • AMVESCAP Plc (UK) • SCOR Canada Reinsurance Company 	Professeur d'université, agrégé de sciences économiques, agrégé de sciences sociales, docteur d'État en sciences économiques, diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il est à ce jour membre du Conseil économique et social, du Conseil de l'association de Genève, du Comité des entreprises d'assurance, de la Commission économique de la nation, ainsi que de la Fondation pour la Recherche Médicale et Global Counsellor de Conference Board.
SERGE KUBLA 59 ans Belge Administrateur depuis 2005 Ne détient pas d'actions Dexia		2006-2010	Bourgmestre de Waterloo	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • IP Trade • ASBL « Les Amis du Musée Wellington » 	École de commerce de Solvay (cycle incomplet : trois ans sur quatre). Bourgmestre de Waterloo depuis 1982. Il est actuellement actif dans la politique nationale.
ANDRÉ LEVY-LANG <i>Administrateur indépendant</i> 69 ans Français Administrateur depuis 2000 Détient 38 000 actions Dexia	Président du comité des nominations et membre du comité d'audit	2006-2010	Professeur associé émérite à l'Université Paris-Dauphine	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • AGF • Schlumberger Ltd • SCOR Membre du conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Paris Orléans 	Diplômé de l'École Polytechnique et docteur (Business Administration) de l'université de Stanford. Après avoir été président du directoire de Paribas, il est professeur associé à l'Université Paris-Dauphine et administrateur de sociétés.
BERNARD LUX 57 ans Belge Administrateur depuis 2005 Ne détient pas d'actions Dexia		2005-2009	Recteur-Président de l'Université de Mons	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur ordinaire à la Faculté Warocqué des Sciences économiques, en charge de cours de management stratégique et de management des ressources humaines • Président du conseil d'administration de la SA WHESTIA • Membre du conseil d'administration et membre du comité des rémunérations de la SA SOGÉPA • Membre du conseil d'administration et vice-président de la SWL • Membre fédéral du Conseil supérieur de l'emploi 	Docteur en sciences économiques appliquées, auteur d'études et d'articles scientifiques.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DÉBUT ET FIN DE MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	BIOGRAPHIE
DOMINIQUE MARCEL 51 ans Français Administrateur depuis 2005 Ne détient pas d'actions Dexia		2006-2010	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des dépôts et consignations • Directeur Financier du groupe Caisse des Dépôts • Membre du comité de direction de la Caisse des dépôts et consignations 	<ul style="list-style-type: none"> • Président du conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes • Président de Financière Transdev • Administrateur d'Accor, d'Icade et de Transdev • Membre du conseil de surveillance de la CNP, de la Société nationale immobilière et de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) • Autres fonctions dans des sociétés du groupe Dexia : vice-président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local 	Diplômé en études politiques et en sciences économiques, ancien élève de l'ENA. Après avoir occupé diverses fonctions à la Direction du Trésor, Dominique Marcel a été conseiller économique du Président de la République, directeur du cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité de 1997 à 2000. Directeur adjoint du cabinet du premier ministre de 2000 à 2002 ; Inspecteur général des finances et de la Stratégie de la Caisse des dépôts et consignations, Directeur financier du groupe Caisse des dépôts et membre du comité de direction de la Caisse des dépôts et consignations.
JAN RENDERS 57 ans Belge Administrateur depuis 2001 Ne détient pas d'actions Dexia		2004-2008	Président Général de l'ACW	Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • HIVA (Hoger Instituut voor de Arbeid) • Arcopar • Arcofin Membre du conseil de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Service externe de prévention et de protection au travail (IDEWE) • IBEVE ASBL (Institut belge pour l'environnement et la vigilance dans les entreprises) Président du conseil de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Huis van de Arbeid vzw 	Licencié en sociologie. Il commence sa carrière en 1972 comme conseiller au service d'étude de l'ACW. Il est secrétaire national de l'ACW de 1990 à 1997. En 1997, il devient secrétaire général adjoint de l'ACW et en 2002 président général.
GASTON SCHWERTZER <i>Administrateur indépendant</i> 74 ans Luxembourgeois Administrateur depuis 1999 Détient 30 660 actions		2006-2010	<ul style="list-style-type: none"> • Docteur en droit • Administrateur de sociétés • Président de Luxempart • Administrateur délégué d'Audiolux 	Président : <ul style="list-style-type: none"> • Luxempart • Foncier et Participations (anciennement Sichel) • Presta-Gaz • Luxempart Energie • Energus • Socipar • Orchimont • Immobilière Ville Haute Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Société électrique de l'Our • Foyer Finance • Dexia Banque Internationale à Luxembourg • TRIEF Corporation (Groupe Wendel) • Winvest Sicar (Wendel) • Centre Bourbon • Immobilière de l'Alzette 	Il a été longtemps actif dans l'industrie du gaz et dans les réalisations immobilières à Luxembourg. Administrateur de Dexia BIL depuis 1984. Cofondateur de BIL Participations devenue Luxempart. Il est également consul honoraire de la République du Nicaragua.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DÉBUT ET FIN DE MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	BIOGRAPHIE
<p>ANNE-CLAIRE TAITTINGER <i>Administrateur indépendant</i> 57 ans Française Administrateur depuis 2001 Détient 1 000 actions Dexia</p>	Présidente du comité des rémunérations	2001-2007	<p>Membre du conseil de surveillance de Carrefour</p> <p>Membre du conseil de surveillance et du comité stratégique du Club Méditerranée</p>	<p>Administrateur de Baccarat</p> <p>Autres fonctions : Senior Advisor de Wefcos-Women's Forum</p>	Diplômée de l'Institut d'Études politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en sociologie urbaine, diplômée d'études supérieures d'urbanisme et du Centre de perfectionnement aux affaires. Membre du conseil de surveillance du groupe Carrefour et du groupe Club Méditerranée, elle a exercé la présidence du directoire du Groupe du Louvre et la fonction de directeur général du Groupe Taittinger, dans le cadre d'une dissociation des fonctions de président et de directeur général jusqu'en 2006, après avoir assumé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ces deux groupes parallèlement à des fonctions de « holding ». Elle a également assumé la responsabilité exécutive du groupe Baccarat de 1993 à 2006.
<p>MARC TINANT 52 ans Belge Administrateur depuis 2001 Détient 100 actions Dexia</p>	Membre du comité d'audit	2006-2010	Membre du comité de direction d'Arcofin	<p>Membre du comité de direction (administrateur exécutif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arcoplus • Auxipar • Arcopar <p>Administrateur délégué et vice-président du conseil d'administration de EPC</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retail Estates (sicafi cotée à Bruxelles) • SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) 	Licencié et maître en sciences économiques. Avant de rejoindre le groupe Arco en 1991, il était conseiller général du comité de direction de la Société régionale d'investissement de Wallonie.
<p>SIR BRIAN UNWIN <i>Administrateur indépendant</i> 71 ans Britannique Administrateur depuis 2000 Ne détient pas d'actions Dexia</p>	Membre du comité des rémunérations	2006-2010	Président de Assettrust Housing, Limited	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Centre européen de la protection de la nature • Administrateur de l'English National Opera Company • Administrateur du Federal Trust for Education & Research 	A étudié à Oxford et à Yale. Il a été diplomate et a occupé divers postes au ministère des finances et au cabinet du premier ministre en Grande-Bretagne. Il accède à la présidence de la Banque européenne d'investissement en 1993. Il en est président honoraire depuis 2000.
<p>FRANCIS VERMEIREN 70 ans Belge Administrateur depuis 2004 Détient 1 700 actions Dexia</p>	Membre du comité stratégique et du comité des nominations	2005-2009	Bourgmestre de Zaventem	<p>Président du conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Holding Communal • Publi-T <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elia • Asco Industries 	Ancien Inspecteur des assurances. Ancien gérant d'un bureau fiscal. Est actuellement actif dans la politique nationale.
<p>OBSERVATEUR : FRANK BEKE 60 ans Belge Observateur depuis 2001 Détient 1 400 actions Dexia</p>		2002-2006	Bourgmestre de Gand	Administrateur de Dexia Banque Belgique (jusqu'au 31 décembre 2006)	Licencié en philologie et sciences de la communication. A été conseiller communal et échevin avant d'être bourgmestre de la ville de Gand de 1995 à fin 2006.

Critères d'éligibilité

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société.

Dans ce cadre, le comité des nominations créé au sein du conseil d'administration est chargé d'établir des profils de compétence qui seront revus régulièrement afin de tenir compte de l'évolution du groupe Dexia et de ses activités.

Tout membre du conseil d'administration doit avoir la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur.

Les administrateurs non exécutifs ne peuvent exercer plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Procédure de nomination et d'évaluation des administrateurs

Nomination

Le comité des nominations est chargé de proposer au conseil d'administration la nomination d'un nouvel administrateur. Il est fait un rapport détaillé au conseil d'administration des éléments qui justifient cette proposition.

Dans ce but, le comité des nominations procède à un examen des compétences, des connaissances et de l'expérience du candidat. Il est notamment procédé à un entretien entre le candidat et les membres de ce comité ou une délégation des membres de ce comité.

Évaluation

Le conseil d'administration procède chaque année à une autoévaluation de son fonctionnement, qui est conduite par le président du conseil d'administration. Cet exercice d'autoévaluation peut également être réalisé par un consultant externe, ce qui fut le cas en 2006. À cette occasion, la question de la contribution de chaque administrateur aux travaux du conseil est également examinée.

Le Code Lippens indique que les administrateurs non exécutifs d'une société procèdent à l'évaluation régulière de leur interaction avec le management exécutif, et se réunissent au moins une fois par an sans la présence de l'administrateur délégué et des autres administrateurs exécutifs. Les membres non exécutifs du conseil d'administration de Dexia SA ont abordé ce point, hors la présence de l'administrateur délégué, à l'occasion de la séance du conseil d'administration du 2 mars 2006, dans le cadre de la détermination de la rémunération de l'administrateur délégué pour l'exercice 2005 (part variable) et pour l'exercice 2006 (rémunération fixe, fixation du système de calcul de la rémunération variable de l'administrateur délégué en 2006 et attribution d'options en 2006).

Évolution de la composition du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2006

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2006 quant à la composition du conseil d'administration de Dexia SA sont les suivants.

1. Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006 :

- la nomination de monsieur Fabio Innocenzi en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2010. La nomination de monsieur Fabio Innocenzi a permis de remplir le mandat vacant de monsieur Roberto Mazzotta qui venait à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006 ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2010, de monsieur Axel Miller, qui avait été coopté par le conseil d'administration de Dexia SA le 17 novembre 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2006, en remplacement de monsieur François Narmon, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2010, de monsieur Serge Kubla, qui avait été coopté par le conseil d'administration de Dexia SA le 17 novembre 2005, en remplacement, de monsieur Éric André, décédé ;
- la nomination définitive, en qualité d'administrateur, de monsieur Bernard Lux, nommé provisoirement par le conseil d'administration du 17 novembre 2005 afin de terminer le mandat d'administrateur de monsieur Elio Di Rupo, démissionnaire. Le mandat de monsieur Bernard Lux prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de Dexia SA de 2009 ;
- le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, pour un nouveau mandat de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2010 : messieurs Pierre Richard, Rik Branson, Gilles Benoist, Denis Kessler, André Levy-Lang, Dominique Marcel, Gaston Schwertzer, Marc Tinant et Brian Unwin.

2. Monsieur Francis Mayer, qui était administrateur de Dexia SA depuis l'année 2003, est décédé le 9 décembre 2006.

3. Le conseil d'administration, en sa séance du 16 novembre 2006, a pris acte de la démission de monsieur Frank Beke, en qualité d'observateur, avec effet au 31 décembre 2006.

Les nouveaux administrateurs

Comme indiqué ci-dessus, il a été procédé au cours de l'exercice 2006 à la nomination d'un nouvel administrateur, à savoir monsieur Fabio Innocenzi.

Monsieur Fabio Innocenzi est le Chief Executive Officer de Banco Popolare di Verona e Novara. Il est également vice-président du Credito Bergamasco, de la Banca Popolare di Novara S.p.A, de la Banca Aletti & C. S.p.A. et de la Banca per il Leasing Italease S.p.A.

Les administrateurs indépendants

Le Code Lippens contient une liste de critères sur la base desquels les administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants.

À quelques exceptions près, les critères retenus en 2004 par le conseil d'administration de Dexia SA (basés sur l'article 524 du Code belge des sociétés et sur les principes de gouvernance recommandés par le rapport Bouton qui sert de référence en France) étaient identiques ou plus stricts que ceux préconisés par le Code Lippens.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 7 février 2006, sur la proposition du comité des nominations, de modifier les critères d'indépendance des administrateurs de Dexia SA en y intégrant les éléments plus stricts issus du Code Lippens.

À la suite de cette décision du conseil, les critères d'indépendance appliqués par Dexia SA à ses administrateurs sont les suivants.

1. Durant une période de 3 ans précédant sa nomination comme administrateur indépendant, celui-ci ne peut avoir exercé un mandat ou une fonction d'administrateur, de gérant, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière, de cadre ou de salarié de Dexia SA ou d'une société ou d'une personne qui lui est liée ou qui entre dans son périmètre de consolidation (cette condition ne s'applique pas en cas de prolongement du mandat d'un administrateur indépendant).

2. L'administrateur indépendant ne peut être administrateur de Dexia SA depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère n'intervenant qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans) ; la perte du statut d'administrateur indépendant à l'issue de cette période de 12 ans n'empêche pas le renouvellement du mandat en tant qu'administrateur non indépendant.

3. L'administrateur indépendant ne peut avoir, que ce soit dans Dexia SA ou dans une société liée à celui-ci, ni un conjoint, ni une personne avec laquelle il cohabite légalement, ni un parent, ni un allié jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat d'administrateur, de gérant, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de cadre, ou ayant un intérêt financier tel que prévu au point 4. ci-dessous.

4. Ni l'administrateur indépendant, ni son conjoint, ni la personne avec laquelle il cohabite légalement, ni ses parents ou alliés jusqu'au deuxième degré ne peuvent être titulaires de titres représentant 3 % ou plus du capital ou d'une catégorie d'actions de Dexia SA. Dans l'hypothèse où ces personnes possèdent des droits représentant moins de 3 % du capital ou d'une catégorie d'actions de Dexia SA, ces droits ne peuvent excéder ladite limite de 3 % lorsqu'on les ajoute à ceux détenus par les sociétés qui sont contrôlées par l'administrateur indépendant ; enfin, les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels l'administrateur indépendant aurait souscrit.

5. L'administrateur indépendant ne peut être administrateur exécutif d'une société dans laquelle Dexia SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur.

6. L'administrateur indépendant ne peut être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement

- significatif de Dexia SA ou d'une société liée à Dexia SA ou
- pour lequel Dexia SA ou une société liée à Dexia SA représente une part significative de son activité.

7. L'administrateur indépendant ne peut avoir été commissaire de Dexia SA ou d'une société liée à Dexia SA au cours des cinq années précédentes.

8. L'administrateur indépendant ne peut représenter un actionnaire détenant seul ou de concert avec un ou plusieurs autres actionnaires plus de 5 % du capital de Dexia SA.

9. L'administrateur indépendant ne peut pas recevoir, ou avoir reçu, d'importante rémunération additionnelle de la société ou d'une société associée hormis la rémunération perçue comme administrateur non exécutif.

10. L'administrateur indépendant ne peut pas être un administrateur exécutif ou administrateur délégué d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif ou administrateur délégué de Dexia SA est un administrateur non exécutif ou administrateur délégué, et ne peut pas avoir d'autres liens importants avec les administrateurs exécutifs de Dexia SA par le biais de participations dans d'autres sociétés ou entités.

11. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dexia SA, une société liée à Dexia SA ou la direction de Dexia SA, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il ne peut entretenir aucune relation avec une quelconque autre société qui serait de nature à mettre en cause son indépendance.

Compte tenu de ces critères, le conseil d'administration de Dexia SA compte huit administrateurs indépendants au 31 décembre 2006.

Il s'agit de :

- Madame Anne-Marie Idrac
- Madame Anne-Claire Taittinger
- Monsieur Gilles Benoist
- Monsieur Denis Kessler
- Monsieur André Levy-Lang
- Monsieur Fabio Innocenzi
- Monsieur Gaston Schwertzer
- Sir Brian Unwin

Les administrateurs non exécutifs

Un administrateur non exécutif est un administrateur qui n'exerce pas de fonctions exécutives dans une société du groupe Dexia. Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA prévoit que la moitié au moins du conseil d'administration est composée d'administrateurs non exécutifs. Il est à noter qu'à l'exception de l'administrateur délégué, tous les membres du conseil d'administration de Dexia SA sont administrateurs non exécutifs.

La séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué (CEO)

Les statuts de Dexia SA ainsi que le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA mentionnent explicitement la règle de séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué (CEO). Ces fonctions doivent être nécessairement confiées à des personnes différentes et de nationalités différentes, même si le président du conseil d'administration est empêché et se fait remplacer par un autre administrateur pour présider une séance du conseil.

La durée des mandats

La durée du mandat des administrateurs nommés à partir du 7 mai 2002 est de 4 ans maximum.

Les compétences et responsabilités du conseil d'administration

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration décrit les compétences et responsabilités du conseil d'administration, qui portent sur trois aspects :

- la stratégie et la politique générale ;
- le contrôle de la gestion et le suivi du risque ;
- les relations avec les actionnaires.

La stratégie et la politique générale

Le conseil d'administration de Dexia définit, au nom de tous les actionnaires et sur proposition ou après avis du comité de direction, la stratégie et la politique générale de la société et du groupe Dexia.

Il établit également les standards du groupe et veille à la mise en œuvre de la stratégie.

Le conseil veille également à ce que soient respectés les principes de bonne gouvernance.

Dans ce cadre, le règlement d'ordre intérieur de Dexia indique notamment que le conseil d'administration :

- se réunit au moins une fois par an pour évaluer les défis et les enjeux stratégiques auxquels est confronté Dexia ;
- examine les propositions stratégiques faites par le comité de direction ;
- décide la stratégie des différents métiers de Dexia qui est mise en œuvre par le comité de direction, fixe les priorités, approuve le budget annuel et s'assure de l'adéquation entre la stratégie choisie et les moyens engagés ;
- définit les valeurs du groupe Dexia après avis du comité de direction.

Concernant les acquisitions et les cessions d'actifs importants, le règlement d'ordre intérieur du conseil lui donne des responsabilités précises.

Le contrôle de la gestion de la société et le suivi du risque

Le conseil d'administration contrôle et oriente la gestion de la société et du groupe et assure le suivi du risque.

À cette fin, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia prévoit que le conseil d'administration :

- procède à l'évaluation de l'implémentation de fonctions de contrôle fortes et indépendantes, qui englobent notamment, dans un esprit de centralisation, la gestion des risques, l'audit interne et la compliance ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de l'intégrité des états financiers ;
- procède à l'évaluation des performances des membres du comité de direction ;
- supervise les performances des commissaires et de l'audit interne ;
- arrête l'organisation du comité de direction en ce qui concerne sa composition, son mode de fonctionnement et ses obligations sur proposition de l'administrateur délégué ; le conseil fixe la rémunération des membres du comité de direction sur proposition du comité des rémunérations et sur proposition de l'administrateur délégué en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction autres que lui-même.

Le rôle du conseil d'administration vis-à-vis des actionnaires de la société

L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel.

Le conseil assure que ses obligations envers tous ses actionnaires sont comprises et remplies et rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le fonctionnement du conseil d'administration

Les règles statutaires

Les statuts de la société prévoient les règles suivantes quant au fonctionnement du conseil d'administration :

- toute délibération requiert la présence ou la représentation de la moitié des membres au moins ;
- les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président ou du membre qui le remplace est prépondérante ;
- les décisions relatives aux opérations visées ci-après requièrent la présence ou la représentation de deux tiers des membres au moins et une décision prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés :
 - décision de faire usage du capital autorisé ou de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, de warrants ou d'autres instruments financiers donnant à terme droit à des actions, lorsque le montant des augmentations de capital qui résulterait de l'émission de ces actions ou de la conversion ou du remboursement de ces obligations ou de l'exercice de ces warrants ou autres instruments financiers excède dix pour cent du montant du capital existant préalablement à ces décisions ;

- décision relative à des acquisitions ou cessions d'actifs représentant plus de dix pour cent des fonds propres de la société ;
- décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires des propositions de modifications aux statuts de la société ;
- décision relative à la nomination et à la révocation du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué.

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA, qui existe depuis 1999 et qui codifie un ensemble de règles visant à permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et de renforcer l'efficacité de la contribution de chaque administrateur, a connu d'importantes évolutions en 2005 et début 2006, notamment liées à la nouvelle structure d'organisation du groupe Dexia et à l'entrée en vigueur du Code Lippens.

Sont reprises ci-dessous les principales règles de ce règlement concernant :

- les principes généraux d'organisation du conseil d'administration ;
- l'obligation de confidentialité existant dans le chef des administrateurs ;
- la formation des administrateurs ;
- les conflits d'intérêts ;
- les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs ;
- les opérations pour compte propre sur titres Dexia.

Principes généraux d'organisation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités.

Les réunions du conseil sont suffisamment fréquentes pour permettre à celui-ci de remplir ses missions. Les administrateurs s'engagent à participer activement aux travaux du conseil et des comités dont ils sont membres. L'assiduité aux séances du conseil et des comités est la condition première de cette participation et une présence effective aux trois quarts au moins des réunions est souhaitée.

L'ordre du jour reprend les sujets à aborder et précise s'ils le sont à titre d'information, en vue d'une délibération ou d'une prise de décisions.

Les procès-verbaux font état des discussions et indiquent les décisions prises en précisant, le cas échéant, les réserves émises par certains administrateurs.

Obligation de confidentialité

Les informations communiquées aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, que ce soit à l'occasion des séances du conseil, des comités spécialisés, ou lors d'entretiens privés, leur sont données *intuitu personae* ; ils veillent à ce que la confidentialité de ces informations soit strictement respectée. La connaissance d'informations privilégiées conduit à l'interdiction de réaliser pour son propre compte ou pour compte de tiers des opérations sur les titres des sociétés concernées et à l'interdiction de communiquer ces informations à des tiers.

Formation des administrateurs

Afin d'acquies une bonne compréhension du groupe Dexia, les nouveaux membres du conseil d'administration sont invités, lors de leur prise de fonction, à une ou deux journées de contacts et de visites au sein du groupe.

Les administrateurs rejoignant les comités spécialisés sont choisis en fonction de leurs compétences spécifiques. Ils se font aider, le cas échéant, par des experts externes. Les missions de ces comités spécialisés sont par ailleurs clairement définies dans le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs s'assurent que leur participation au conseil d'administration n'est pas source pour eux de conflit d'intérêts, direct ou indirect, tant sur le plan personnel qu'en raison des intérêts professionnels qu'ils représentent.

Les administrateurs veillent à ce que leur participation au conseil d'administration traduise une totale indépendance à l'égard d'intérêts étrangers à l'entreprise elle-même. En particulier, les échanges croisés d'administrateurs sont à éviter.

Les administrateurs remettent leur mandat à la disposition du conseil en cas de changement important dans leurs fonctions, le conseil décidant d'accepter ou non leur démission dans ce cas, après avis du comité des nominations. Ils doivent démissionner si un changement de leur situation crée une incompatibilité avec leur mandat d'administrateur de Dexia.

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération au conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision. De plus, il doit en informer les commissaires de la société.

En vue de la publication dans le rapport de gestion annuel, le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération concernée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que les conséquences patrimoniales pour la société. Le rapport de gestion contient le procès-verbal visé ci-avant.

Le rapport des commissaires doit en outre comporter une description séparée des conséquences patrimoniales qui résultent pour la société des décisions du conseil d'administration, qui comportaient un intérêt opposé au sens des dispositions mentionnées ci-dessus.

L'administrateur dans le chef duquel existe une opposition d'intérêts ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration relatives aux opérations ou aux décisions concernées, ni prendre part au vote.

Les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs

Les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Opérations pour compte propre sur titres Dexia

Dans le but de favoriser la transparence des transactions sur titres Dexia, le règlement d'ordre intérieur stipule que les administrateurs déclarent au Chief Compliance Officer :

- au moment de leur entrée en fonction, les titres ou instruments financiers Dexia qu'ils détiennent ;
- après chaque opération, le détail de celle-ci afin de procéder aux publications appropriées ;
- à la fin de chaque année, une actualisation des titres ou instruments financiers Dexia qu'ils détiennent.

Avant toute transaction sur les titres Dexia, les administrateurs informent le Chief Compliance Officer de la transaction qu'ils envisagent d'effectuer.

En toute hypothèse, sauf accord préalable du Chief Compliance Officer, les administrateurs s'abstiennent de réaliser :

- toute transaction sur titres Dexia pendant une période de 1 mois précédant la publication des résultats financiers (« période fermée ») ;
- toute transaction sur titres Dexia pendant les périodes sensibles qui leur sont communiquées par le Chief Compliance Officer et qui sont déterminées par ce dernier sur la base d'une politique générale arrêtée en concertation avec le comité d'audit (« période d'interdiction ») ;
- toute opération en sens opposé à une précédente opération à l'exception de la cession d'actions consécutive à l'exercice d'options dans un délai de six mois à dater de celui-ci.

Les administrateurs s'engagent en outre à détenir les titres Dexia qu'ils ont acquis ou envisagent d'acquérir sur un compte-titres ouvert à leur nom dans l'un des établissements de crédit du groupe Dexia, ou dans un établissement agréé par Dexia, ou à faire inscrire ces titres au nominatif.

Les obligations sur titres Dexia décrites ci-dessus sont applicables aux administrateurs, à leurs conjoints non séparés de corps et de biens et à leurs enfants mineurs.

Les différentes obligations énoncées dans le présent règlement s'appliquent également aux observateurs tels que définis dans les statuts de Dexia SA.

Le Chief Compliance Officer assure le suivi par les administrateurs des règles énoncées aux alinéas précédents.

Outre la communication des positions globales en actions Dexia dans le rapport annuel de la société, les opérations individuelles sont notifiées à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), en vue de leur publication sur son site internet, et ce depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal belge du 5 mars 2006, transposant en droit belge les directives européennes en matière d'abus de marché.

Le fonctionnement et les activités du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2006

Assiduité des administrateurs

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2006. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration a été de 87 %.

TAUX D'ASSIDUITÉ DE CHAQUE ADMINISTRATEUR AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Richard, Pierre	100 %
Miller, Axel	100 %
Benoist, Gilles	100 %
Branson, Rik	100 %
Burton, Guy	100 %
Idrac, Anne-Marie	57 %
Innocenzi, Fabio	100 % ⁽¹⁾
Kessler, Denis	86 %
Kubla, Serge	86 %
Levy-Lang, André	86 %
Lux, Bernard	100 %
Marcel, Dominique	71 %
Mayer, Francis	14 % ⁽²⁾
Mazzotta, Roberto	100 % ⁽³⁾
Renders, Jan	86 %
Schwertzer, Gaston	100 %
Taittinger, Anne-Claire	100 %
Tinant, Marc	86 %
Unwin, Brian	100 %
Vermeiren, Francis	100 %
Beke, Frank (observateur)	100 %

(1) Sur un total de 4 réunions.

(2) Francis Mayer a été excusé pour des raisons médicales.

(3) Sur un total de 3 réunions.

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération des membres du comité de direction), le conseil s'est notamment penché sur les dossiers suivants :

- la définition des orientations stratégiques de Dexia pour les 3, 5 et 10 ans à venir et la communication sur la stratégie du groupe ;
- la composition du conseil d'administration et des comités spécialisés créés en son sein ;
- le processus d'autoévaluation du conseil d'administration et la mise en œuvre de propositions concrètes d'amélioration ;
- la mise en conformité avec le Code Lippens ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- la cession des activités de banque privée au Royaume-Uni ;
- la cession de la participation du groupe Dexia dans Créatis ;
- la cession de Banque Artesia Nederland, de Flexia, Belstar et Dexia Banque Privée France ;
- la discussion et l'approbation du plan d'audit pour l'année 2006 ;
- le processus de privatisation de CEC ;
- la prise d'une participation dans la Banca Comerciala Romana ;
- l'acquisition de DenizBank ;
- le rapport du président du conseil d'administration de Dexia SA sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne du groupe ;
- la discussion et la prise de connaissance du rapport du contrôle interne et du rapport sur la mesure et la surveillance des risques en 2005 ;
- le suivi du dossier Dexia Bank Nederland ;
- l'état d'avancement des différentes procédures en cours dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie ;
- la discussion sur le positionnement et les enjeux stratégiques de Dexia dans l'activité de gestion d'actifs ;
- le plan d'actionnariat destiné aux membres du personnel et aux collaborateurs du groupe, ainsi que le plan d'options sur actions pour 2006 ;
- la stratégie concernant le programme d'achat d'actions propres ;
- la discussion sur la politique de gestion du portefeuille stratégique de Dexia ;
- l'évaluation de la nouvelle organisation du groupe instituée en 2006 et l'évolution de la structure opérationnelle du groupe ;
- la discussion sur la politique de sous-traitance au sein du groupe Dexia.

Conflits d'intérêts en 2006

Comme indiqué ci-dessus, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération au conseil d'administration. En outre, sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

Ci-dessous sont repris les extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 mars 2006 relatifs aux points pour lesquels ont été appliquées les dispositions de l'article 523 du Code belge des sociétés.

Lors de la séance du 2 mars 2006, le conseil s'est penché sur la fixation de la rémunération des membres du comité de direction. Comme Axel Miller, administrateur délégué, est également président du comité de direction, et que le conseil d'administration a également statué sur la rémunération de Pierre Richard, en sa qualité de président du comité de direction en 2005, ceux-ci se sont abstenus (en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés) de participer aux délibérations et vote du conseil d'administration relatifs à leur propre rémunération. L'extrait du procès-verbal relatif aux points concernant Pierre Richard et Axel Miller est reproduit ci-après.

A. Rémunération variable 2005

Le conseil d'administration de février 2005 avait approuvé les principes de calcul de la rémunération variable 2005 des membres du comité de direction. Le critère de calcul retenu était l'évolution 2004/2005 du résultat net sous-jacent de Dexia SA (l'objectif étant de récompenser la capacité des équipes à respecter le budget prévu à cet effet l'année dernière). L'année 2005 étant achevée, le comité des rémunérations a calculé et fixé le montant de la rémunération variable 2005 de chaque membre du comité de direction en application de ces principes.*

[...]

Il est proposé d'attribuer EUR 950 000 à Pierre Richard et EUR 587 080 à Axel Miller.

**L'évolution 2004/2005 du résultat net sous-jacent est de +11,3 %.*

[...].

C. Rémunération variable 2006

Il a été constaté que l'ancien système de calcul de la rémunération variable ne permettait aucune individualisation des situations personnelles (formule unique applicable à tous) et n'aboutissait, année après année, qu'à une variabilité assez relative (le résultat de la formule sortait chaque année à des pourcentages variant entre 65 % et 75 %). Le comité des rémunérations souhaite donc proposer un nouveau système de calcul de la rémunération variable payable aux membres du comité de direction.

La rémunération variable se calculerait selon trois critères ayant chacun une importance équivalente :

- un premier critère groupe basé sur une formule liée aux résultats de Dexia SA et qui serait applicable de manière identique à l'ensemble des personnes concernées ;

- un deuxième critère propre au comité de direction basé sur la réalisation d'objectifs « communs » aux membres du comité de direction. Ces objectifs (par exemple : réalisation de projets, niveaux d'indicateurs de performance à atteindre, stratégie à mettre en place, priorités pour 2006, etc.) seraient fixés par le comité des rémunérations sur proposition du comité de direction ;

- un troisième critère individuel basé sur la réalisation d'objectifs personnels propres à chaque membre du comité de direction. Les objectifs personnels seraient fixés par l'administrateur délégué, sauf en ce qui concerne ses propres objectifs qui seraient fixés par le comité des rémunérations.

Chacun de ces trois critères donnerait lieu à un pourcentage (allant de 0 % à 100 %) selon l'appréciation qui en sera faite par le comité des rémunérations, avec un taux pivot à 50 %.

Il est en outre proposé de fixer une amplitude maximum de la rémunération variable, ce qui aboutit à ce que chaque critère représente entre 0 et un pourcentage de la rémunération fixe pour le calcul du montant total de la rémunération variable.

Anne-Claire Taittinger commente un tableau reprenant les propositions d'amplitude formulées par le comité des rémunérations.

Ce nouveau système a pour objectif non pas d'augmenter la rémunération variable mais bien de la rendre plus individuelle, plus variable et de la lier non seulement à la performance de l'entreprise mais également à celle des membres concernés.

Le comité des rémunérations demande au conseil d'administration de lui accorder un mandat pour la mise en œuvre effective de ces principes, en ce compris notamment, la fixation dans le courant du premier semestre 2006 :

- des objectifs du deuxième critère « comité de direction » ;
- et
- des objectifs personnels du troisième critère.

[...]

G. Stock option plan Dexia – attribution aux membres du comité de direction groupe

Dans le cadre de l'enveloppe globale des options qui seront émises en 2006, il est proposé d'attribuer les options suivantes à Axel Miller : 120 000.

Décisions

Le conseil approuve, à l'unanimité à l'exception de P. Richard et de A. Miller qui n'ont pas participé aux délibérations et au vote pour les points qui les concernent, l'ensemble des propositions faites par le comité des rémunérations.

Rémunérations versées au titre de 2006 aux administrateurs de Dexia SA

—

Rappel des principes

L'assemblée générale ordinaire de Dexia SA a décidé en 2006 d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, un montant annuel global maximum de rémunération de EUR 1 300 000, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération et de son attribution.

Lors de sa réunion du 23 mai 2002, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 20 000 (= EUR 5 000 par trimestre ; rémunération fixe), et des jetons de présence (rémunération variable) de EUR 2 000 par réunion du conseil d'administration ou d'un des comités spécialisés. Pour les administrateurs qui n'auraient pas exercé leur mandat sur une année complète, cette rémunération fixe est réduite au prorata du nombre de trimestres au cours desquels ils ont effectivement exercé leur mandat. Ces principes ont été maintenus par le conseil d'administration et donc appliqués en 2006.

Rémunération attribuée au président du conseil d'administration

Le conseil d'administration a fixé, le 26 avril 2005, la rémunération annuelle brute 2006 du président du conseil d'administration à EUR 400 000. Ce montant est inclus dans l'enveloppe globale des rémunérations des administrateurs précitée.

TANTIÈMES ET JETONS DE PRÉSENCE POUR L'EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DE DEXIA SA ET DES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE (MONTANTS BRUTS EN EUR)

	CA (rém. fixe)	CA (rém. var.)	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité des nominations	Total	Autres entités du groupe
P. Richard	400 000	0	0	0	0	0	400 000	0
A. Miller	0	0	0	0	0	0	0	0
G. Benoist	20 000	14 000	0	8 000	0	0	42 000	0
R. Branson	20 000	14 000	0	0	0	4 000	38 000	22 500 ⁽¹⁾
G. Burton	20 000	14 000	0	0	2 000	0	36 000	0
A.-M. Idrac	20 000	8 000	0	0	0	0	28 000	0
F. Innocenzi	15 000	8 000	0	0	0	0	23 000	0
D. Kessler	20 000	12 000	2 000	0	0	0	34 000	0
S. Kubla	20 000	12 000	0	0	0	0	32 000	0
A. Levy-Lang	20 000	12 000	0	0	0	4 000	36 000	0
B. Lux	20 000	14 000	0	0	0	0	34 000	0
D. Marcel	0	0	0	0	0	0	0 ⁽²⁾	0
F. Mayer	0	0	0	0	0	0	0 ⁽³⁾	0
R. Mazzotta	5 000	4 000	0	0	0	0	9 000	0
J. Renders	20 000	12 000	0	0	0	0	32 000	0
G. Schwertzer	20 000	14 000	0	0	0	0	34 000	61 973,38 ⁽⁴⁾
A.-C. Taittinger	20 000	14 000	0	0	4 000	0	38 000	0
M. Tinant	20 000	12 000	0	8 000	0	0	40 000	0
B. Unwin	20 000	14 000	0	0	4 000	0	38 000	0
F. Vermeiren	20 000	14 000	2 000	0	0	4 000	40 000	0
F. Beke (observateur)	20 000	14 000	0	0	0	0	34 000	22 500 ⁽⁵⁾

(1) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur chez Dexia Banque Belgique.

(2) Dominique Marcel ne souhaite pas recevoir de tantièmes ou de jetons de présence comme administrateur.

(3) Francis Mayer n'a pas souhaité recevoir de tantièmes ou de jetons de présence comme administrateur.

(4) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur chez Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

(5) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur chez Dexia Banque Belgique

Prise en charge des cotisations sociales de certains administrateurs

Tout administrateur de Dexia SA est considéré en Belgique comme travailleur indépendant et doit, par conséquent, s'affilier à une caisse de travailleurs indépendants et, en principe, payer les cotisations sociales y afférentes. Certains administrateurs bénéficient déjà d'une protection sociale au titre d'un autre régime et pourraient donc être amenés à payer des cotisations en Belgique du seul fait du mandat exercé chez Dexia SA sans bénéficier en retour de prestations sociales plus étendues.

Il en est ainsi, par exemple, des administrateurs ne résidant pas en Belgique qui bénéficient déjà, dans leur État de résidence, d'une protection sociale et qui sont, par conséquent, tenus de cotiser en Belgique à fonds perdus. Il en est de même pour l'administrateur résidant en Belgique qui est soumis au régime des travailleurs salariés ou au régime applicable aux fonctionnaires à titre principal, et qui est tenu de cotiser au titre de travailleur indépendant à titre complémentaire, du fait du mandat exercé en Belgique sans bénéficier d'une protection sociale accrue par rapport à celle dont il bénéficie déjà du fait de son statut principal.

Afin de compenser le coût de sécurité sociale payé à fonds perdus par les administrateurs se trouvant dans cette situa-

tion (ce qui fera, chaque année, l'objet d'un nouvel examen afin de tenir compte des modifications de statut), l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006, a décidé que Dexia SA prendra en charge les cotisations sociales payées à fonds perdus et les intérêts de retard et autres majorations dues du fait de l'exercice du mandat d'administrateur de Dexia et a, par conséquent, porté le plafond maximum de rémunération des administrateurs de EUR 700 000 à EUR 1 300 000.

Peuvent bénéficier de cette prise en charge, les personnes qui étaient administrateurs de la société au 1^{er} janvier 2005 et qui remplissent les conditions prescrites, et ce pour l'ensemble des cotisations sociales dues à partir du 1^{er} janvier 2000 ainsi que tout nouvel administrateur qui remplirait les conditions prescrites et Frank Beke, en sa qualité d'observateur. Le montant pris en charge par Dexia des cotisations dues relativement aux exercices 2000 à 2006 s'est élevé à EUR 121 040,69 en 2005 et à EUR 119 400,67 en 2006.

Rémunération attribuée à l'administrateur délégué

L'administrateur délégué ne reçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Il est uniquement rémunéré pour ses fonctions de délégué à la gestion journalière et de président du comité de direction (voir ci-après).

Les comités spécialisés institués par le conseil d'administration

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dossiers qui lui sont soumis, le conseil d'administration a créé en son sein quatre comités spécialisés (à savoir le comité des rémunérations, le comité d'audit, le comité stratégique et le comité des nominations) qui sont chargés de préparer ses décisions, celles-ci demeurant de sa seule responsabilité. Sauf délégation spéciale du conseil, les comités spécialisés n'ont en effet aucun pouvoir de décision.

Ces comités sont composés de trois à six administrateurs nommés par le conseil d'administration pour une période de deux ans renouvelable. Après chaque réunion, un rapport sur les travaux du comité est présenté au conseil d'administration.

Le comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé de six administrateurs, parmi lesquels le président du conseil d'administration, qui le préside et l'administrateur délégué.

Les membres du comité stratégique sont (au 31 décembre 2006)* :

- Pierre Richard, président du conseil d'administration
- Axel Miller, administrateur délégué
- Denis Kessler, administrateur indépendant
- Rik Branson, administrateur
- Francis Vermeiren, administrateur

(*) Francis Mayer, qui était membre de ce comité, est décédé le 9 décembre 2006.

Attributions (au 31 décembre 2006)

Le comité stratégique se réunit annuellement pour examiner le positionnement stratégique du groupe Dexia, compte tenu de l'évolution de l'environnement du groupe et de ses marchés ainsi que de ses axes de développement à moyen terme et préparer ainsi la réunion annuelle du conseil d'administration consacrée à cette question.

Le comité stratégique peut aussi se réunir si nécessaire à l'initiative de l'administrateur délégué afin d'étudier, avant leur examen par le conseil d'administration, des dossiers importants qui requièrent une confidentialité particulière en raison notamment de leurs répercussions sur les marchés financiers.

Un de ses membres peut également demander la convocation du comité stratégique.

La stratégie du groupe est élaborée sur la base des principes suivants :

- il revient au comité de direction de prendre l'initiative d'étudier et de proposer au comité stratégique et au conseil d'administration les projets de nature stratégique ;
- le conseil d'administration et le comité stratégique constitué en son sein peuvent demander au comité de direction d'étudier une option stratégique ;

• sont notamment considérés comme étant de nature stratégique les projets qui répondent à au moins un des critères suivants :

- projet d'acquisition ou de cession d'actifs pour un montant égal ou supérieur à EUR 300 millions ;
- projet de joint venture, de consortium ou partenariat avec un tiers susceptible d'avoir une incidence sensible sur le périmètre du groupe et/ou sur ses résultats ou sur ceux de l'un de ses métiers ;
- projet d'alliance ou de partenariat impliquant une modification sensible de l'actionnariat de Dexia SA.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2006

Le comité stratégique s'est réuni le 15 mai 2006 et a notamment abordé les différentes opportunités de développement en Turquie et, en particulier, le projet d'acquisition de DenizBank.

Présence de chaque administrateur individuel à la réunion du comité stratégique

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2006, sauf pour Rik Branson qui s'est fait excuser car il ne pouvait être présent à la réunion annuelle du comité stratégique.

Le comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs. Dans la mesure du possible, le comité d'audit est composé en majorité d'administrateurs indépendants, ce qui est le cas depuis le 7 février 2006, puisque André Levy-Lang, administrateur indépendant, a été nommé comme membre du comité d'audit à partir de cette date. Le critère le plus pertinent pour le choix des membres du comité reste néanmoins celui de la compétence et de l'indépendance d'esprit.

Le président du conseil d'administration peut assister au comité d'audit. L'administrateur délégué peut assister, sans en être membre, au comité d'audit.

Les membres de ce comité sont (au 31 décembre 2006) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité
- André Levy-Lang, administrateur indépendant
- Marc Tinant, administrateur

Attributions

La mission du comité d'audit est, d'une part, d'examiner les projets de comptes annuels et trimestriels, sociaux et consolidés du groupe, en vue notamment de vérifier, à partir des documents qui lui sont transmis, les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées, et, d'autre part, de surveiller la performance du système de contrôle interne mis en place par le comité de direction et en particulier le système de gestion des risques auxquels le groupe est exposé du fait de ses activités.

Le comité d'audit a libre accès aux commissaires, ainsi qu'à l'auditeur général du groupe et au Chief Compliance Officer. Il informe simultanément l'administrateur délégué de ses contacts.

Dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- analyse l'information financière et les procédures comptables, en particulier :
 - prend connaissance des travaux des auditeurs externes et discute de leurs constatations, commentaires et recommandations en leur donnant lors de chaque réunion la possibilité de s'exprimer en la seule présence de ses membres ;
 - suggère d'éventuels travaux complémentaires ;
 - s'assure du respect de la politique d'indépendance des commissaires et donne un avis sur leur désignation ;
- examine l'existence et la mise en œuvre des procédures de contrôle et de maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnels ; à cet effet, le comité d'audit prend connaissance des conclusions des missions d'audit interne et s'assure que les recommandations formulées ont été suivies d'effet ;
- peut suggérer éventuellement des missions d'audit complémentaires ;
- approuve, par délégation, la charte d'audit, l'univers d'audit, le plan d'audit et les moyens des directions d'audit interne et de compliance ;
- est consulté sur les règles touchant à la déontologie en vigueur dans le groupe.

Le comité d'audit s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département compliance.

Le comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an. Trois de ces réunions se tiennent avant les conseils d'administration examinant les comptes annuels ou trimestriels. Il peut se réunir à la demande de l'un de ses membres ou du président du conseil d'administration. Il rend compte au conseil d'administration de ses travaux et observations.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2006

En 2006, le comité d'audit s'est réuni quatre fois : le 13 janvier, le 23 février, le 11 mai et le 1^{er} septembre pour étudier notamment les sujets suivants :

- présentation des comptes et résultats sociaux et consolidés de Dexia au 31 décembre 2005 ;
- suivi des recommandations de l'audit au 30 septembre 2005 ;
- revue trimestrielle des risques au 31 décembre 2005 ;
- rapport sur la mesure et la surveillance des risques en 2005 ;
- rapport d'activité de l'audit interne en 2005 ;
- rapport annuel sur l'état du contrôle interne et les activités de l'audit interne en 2005 ;
- présentation du rapport du Président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et le rapport interne en 2005 ;
- programme d'audit pour l'année 2006 et le plan pluri-annuel 2006-2009 ;
- présentation des résultats au 31 mars 2006 ;
- rapport trimestriel sur les activités de l'audit interne ainsi que sur le suivi des recommandations au 31 mars 2006 ;
- évolution du processus Bâle II ;
- situation aux Pays-Bas ;
- dossiers juridiques importants et notamment Lernout & Hauspie ;

- suivi du processus d'indépendance des commissaires ;
- examen des comptes et résultats sociaux et consolidés de Dexia au 30 juin 2006 ;
- suivi de la situation Compliance dans le groupe ;
- revue trimestrielle des risques au 30 juin 2006 ;
- renouvellement du mandat et rémunération des réviseurs du groupe.

Présence de chaque administrateur individuel à la réunion du comité d'audit

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2006, sauf pour André Levy-Lang qui s'est fait excuser car il n'a pu participer aux réunions du comité d'audit en 2006.

Le comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs non exécutifs dégagés de toute relation susceptible, directement ou indirectement, d'influencer leur jugement. Il est à cet égard porté une attention particulière aux liens existant, au niveau des conseils d'administration, entre les dirigeants de Dexia et les sociétés auxquelles appartiennent éventuellement les membres du comité.

S'il n'en est pas membre, le président du conseil d'administration assiste au comité des rémunérations. L'administrateur délégué peut également assister au comité des rémunérations, mais il ne peut pas en être membre (n'étant pas un administrateur non exécutif).

Les membres du comité des rémunérations sont (au 31 décembre 2006) :

- Anne-Claire Taittinger, administrateur indépendant, présidente du comité des rémunérations depuis le 7 février 2006
- Brian Unwin, administrateur indépendant
- Pierre Richard, président du conseil d'administration
- Guy Burton, administrateur

Attributions (au 31 décembre 2006)

Dans le cadre de ses responsabilités, le comité des rémunérations détermine :

- les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué et, sur proposition de ce dernier, ceux des membres du comité de direction ;
- l'attribution d'options sur actions en application des principes généraux arrêtés par le conseil d'administration. Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe ainsi que sur la politique d'actionnariat des salariés.

Il procède à des recommandations sur le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et sur leur répartition.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2006

Le comité se réunit au moins deux fois par an, au plus tard le jour du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice. Il peut se réunir plus fréquemment, à la demande du président du conseil d'administration ou de deux de ses membres.

Il rend compte au conseil d'administration le plus proche de ses travaux et réunions. Il tient ses procès-verbaux à la disposition des membres du conseil sur simple demande.

En 2006, le comité des rémunérations s'est réuni le 28 février et le 6 juillet pour traiter notamment les sujets suivants :

- la rémunération des dirigeants du groupe ;
- la publication dans le rapport annuel des informations relatives à la rémunération du président du conseil d'administration, du président du comité de direction et des autres membres du comité de direction, conformément au Code Lippens ;
- le plan d'actionnariat salarié 2006 ;
- le plan d'options 2006.

Présence de chaque administrateur individuel à la réunion du comité des rémunérations

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 %, sauf Guy Burton (50 %), qui s'est fait excuser car il n'a pu participer à une des deux réunions du comité des rémunérations.

Le comité des nominations

Composition

Le comité des nominations compte six membres dont le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué et quatre autres administrateurs non exécutifs.

Le critère le plus pertinent pour le choix des membres du comité est celui de la compétence et de l'indépendance d'esprit. Il se réunit au moins une fois par an, avant le conseil d'administration qui prépare les résolutions soumises à l'assemblée générale, et en cours d'année, sur demande motivée d'un de ses membres.

Les membres de ce comité sont (au 31 décembre 2006)* :

- André Levy-Lang, président du comité, administrateur indépendant
- Pierre Richard, président du conseil d'administration
- Axel Miller, administrateur délégué
- Francis Vermeiren, administrateur
- Rik Branson, administrateur

(*) Francis Mayer, qui était membre de ce comité, est décédé le 9 décembre 2006.

Attributions (au 31 décembre 2006)

Le comité des nominations prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil à l'assemblée des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs ;
- la détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « indépendant » ;
- la qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant ;

- la nomination des membres des comités spécialisés du conseil d'administration et de leur président ;
- la nomination ou le renouvellement de l'administrateur délégué ;
- la nomination ou le renouvellement du président du conseil ;
- les propositions de l'administrateur délégué concernant la composition, l'organisation et le mode de fonctionnement du comité de direction de Dexia SA ;
- les modifications du Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Dans ce but, le comité est responsable du suivi des pratiques des grandes sociétés cotées en matière de fonctionnement et de composition des conseils d'administration. Le comité désigne un de ses membres pour assurer la mise en œuvre de l'autoévaluation du conseil.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2006

Le comité des nominations se réunit au moins une fois par an, avant le conseil d'administration qui prépare les résolutions soumises à l'assemblée générale et, en cours d'année, sur demande motivée d'un de ses membres.

En 2006, le comité des nominations s'est réuni le 30 janvier et, sous forme d'un comité élargi aux administrateurs non membres du comité des nominations, le 17 octobre.

Ce comité a traité notamment les sujets suivants :

- la composition du conseil d'administration ;
- la composition des comités spécialisés ;
- la conformité avec le Code Lippens ;
- lancement du processus d'autoévaluation 2006 du conseil d'administration ;
- les critères d'indépendance ;
- les propositions formulées par l'administrateur délégué concernant la deuxième étape de la réorganisation de la gouvernance du groupe entamée depuis le 1^{er} janvier 2006 (comité élargi du 17 octobre) ;
- les mesures concrètes proposées en vue d'améliorer le fonctionnement du conseil d'administration à l'issue du processus d'autoévaluation (comité élargi du 17 octobre).

Présence de chaque administrateur individuel à la réunion du comité des nominations

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2006.

■ LE COMITÉ DE DIRECTION DE DEXIA SA

À la suite de la deuxième étape de la réorganisation de la gouvernance du groupe entamée depuis le 1^{er} janvier 2006, approuvée par le conseil d'administration du 16 novembre 2006 (voir en page 28), de nouvelles nominations sont intervenues dans la composition du comité de direction, avec effet au 1^{er} janvier 2007. Afin de rendre compte de ces modifications par rapport à la situation au 31 décembre 2006, le tableau ci-après reprend la situation au 31 décembre 2006 et au 1^{er} janvier 2007.

Composition

Le comité de direction est présidé par l'administrateur délégué auquel le conseil d'administration a confié la gestion journalière de Dexia. Les membres du comité de direction, autres que l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le conseil d'administration sur la proposition de l'administrateur délégué et après avis du comité de direction. Ils sont nommés pour une période de quatre ans renouvelable.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2006

Axel MILLER

Président du comité de direction
Administrateur délégué
Administrateur et membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique
Membre du directoire de Dexia Crédit Local
Membre du comité de direction de Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Vice-président du conseil d'administration de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)

Jacques GUERBER

Vice-président du comité de direction
Administrateur et membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique
Membre du directoire de Dexia Crédit Local (Président jusqu'au 11 janvier 2006)
Membre du comité de direction de Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)

Xavier de WALQUE

Administrateur et membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique
Membre du comité de direction de Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Président du conseil d'administration de Dexia Insurance Belgium
Vice-président du conseil d'administration de Associated Dexia Technology Services (DTS)
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)

Rembert von LOWIS

Directeur financier (Chief Financial Officer)
Administrateur et membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique
Membre du directoire de Dexia Crédit Local
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)

Dirk BRUNEEL

Membre du directoire de Dexia Crédit Local
Membre du comité de direction de Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Président du comité de direction de Dexia Bank Nederland
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)

COMPOSITION ET NOUVELLES ATTRIBUTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2007

Axel MILLER

Président du comité de direction
Administrateur délégué

Jacques GUERBER

Vice-président du comité de direction
Coordination générale
Comité ALM
Comité de crédit
Développement durable

Xavier de WALQUE

Chief Financial Officer
Supervision de Dexia Insurance Services

Rembert von LOWIS

Stratégie & Développement
Relations avec les investisseurs et les agences de notation

Dirk BRUNEEL

Supervision de DenizBank, RBC Dexia Investor Services et Dexia Bank Nederland

Bruno DELETRÉ

Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit

Hugo LASAT

Services financiers aux particuliers (banque de proximité et banque privée)
Asset Management

Alain DELOUIS

Trésorerie et marchés financiers

Claude PIRET

Risques

Marc HUYBRECHTS

Operations & IT

Attributions

Le comité de direction est chargé par le conseil d'administration, qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction de la société et du groupe Dexia dont il pilote et coordonne les différents métiers et les activités spécialisées qui viennent en support de ceux-ci, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Fonctionnement

Le comité de direction s'est doté depuis la création de Dexia SA en 1999 d'un règlement d'ordre intérieur (ci-après « le Règlement »), adapté à plusieurs reprises, déterminant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. En 2006, comme les années précédentes, le fonctionnement du comité de direction est fondé sur les dispositions de ce Règlement. La collégialité et les compétences du comité de direction, de même que certaines règles relatives au statut de ses membres font également l'objet de dispositions spécifiques dans le Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia signé avec la Commission bancaire, financière et des assurances belge.

Outre les règles concernant la composition du comité de direction (voir ci-dessus), le Règlement comprend notamment les règles suivantes :

- **Règles relatives aux attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration**

Le Règlement précise tout d'abord les attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration. Ainsi, le comité de direction doit formuler un avis préalable à l'égard de toutes les propositions débattues au sein du conseil d'administration ou du comité stratégique en matière de stratégie ou de politique générale du groupe. Il peut adresser des propositions au conseil d'administration, par l'intermédiaire de l'administrateur délégué.

Lorsque l'administrateur délégué participe aux débats au sein du conseil d'administration ou des comités constitués en son sein, dans des matières dans lesquelles un droit d'initiative ou d'avis est reconnu au comité de direction, l'administrateur délégué présente et défend au sein du conseil d'administration les points de vue préalablement délibérés par le comité de direction.

- **Règles relatives au mode décisionnel**

Le comité de direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions procèdent du consensus de ses membres. Il en assume collégialement la responsabilité. Le cas échéant, le président du comité de direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

- **Règles relatives aux réunions**

Le comité de direction se réunit, sur convocation de son président, en principe une fois par semaine au minimum. Il peut, en tant que de besoin, être convoqué à tout autre moment

par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait. Tout membre du comité de direction empêché peut se faire représenter, mais un membre ne peut représenter plus d'un autre membre. Chaque membre du comité peut proposer un point à l'ordre du jour qui est arrêté par le président.

- Le Règlement prévoit encore les principes de base en matière de rémunération des membres du comité de direction (voir ci-après).

Rémunérations

Rémunérations des membres du comité de direction

Rémunération fixe et variable

La rémunération des membres du comité de direction est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des rémunérations. La rémunération des membres du comité de direction fait l'objet d'une étude périodique menée par le comité des rémunérations avec l'appui d'un consultant externe spécialisé.

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

La rémunération variable se décompose en trois volets :

- Un premier volet **groupe** basé sur une formule liée aux résultats de Dexia SA, applicable de manière identique à l'ensemble des personnes concernées dans le groupe Dexia. La formule est basée sur quatre indicateurs (le résultat brut d'exploitation sous-jacent, le résultat net sous-jacent, le résultat net total et le PER relatif (PER moyen de l'indice DJ EuroStoxx Banks). Pour les trois premiers indicateurs, la performance de Dexia se détermine par référence à l'objectif budgétaire.

- Un deuxième volet propre au comité de direction basé sur la réalisation d'objectifs **communs** aux membres du comité de direction. Ces objectifs ont été fixés par le comité des rémunérations et s'articulent autour de quatre grands axes : (i) l'interaction avec le conseil d'administration ; (ii) les marchés financiers ; (iii) les marchés commerciaux et (iv) l'interne. Des critères plus précis ont été établis à l'intérieur de chacun de ces grands axes qui constituent la base sur laquelle le comité des rémunérations apprécie la performance du comité de direction dans son ensemble. Ces critères ont été établis en fonction de tout ce qui peut être attendu d'un comité de direction, compte tenu du contexte dans lequel la société évolue.

- Un troisième volet **individuel** basé sur la réalisation d'objectifs personnels propres à chaque membre du comité de direction. La fixation et l'appréciation de la réalisation de ces objectifs personnels sont faites par l'administrateur délégué sauf en ce qui le concerne, auquel cas cette appréciation est faite directement par le comité des rémunérations.

Chacun de ces trois volets donne lieu à l'application d'un pourcentage allant de 0 % à 100 % (avec un taux cible à 50 %).

Une amplitude maximum de la rémunération variable est fixée pour chaque membre du comité de direction, ce qui aboutit à ce que chaque volet représente entre 0 et un pourcentage maximum de la rémunération fixe. Ces amplitudes maximums ont été fixées comme suit :

(% de la rémunération fixe)	Amplitude max. volet groupe	Amplitude max. volet comité de direction	Amplitude max. volet individuel	Amplitude max. totale
Administrateur délégué	75 %	75 %	75 %	225 %
Vice-président	60 %	60 %	60 %	180 %
Autres membres	50 %	50 %	50 %	150 %

Tout jeton de présence ou tantième payé par une société du groupe Dexia à un membre du comité de direction vient en déduction des rémunérations fixes ou variables de ce dernier.

Pensions

Les membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extralégale mise en place par Dexia. Divers régimes sont applicables à chacun de ces membres :

- Jacques Guerber et Rembert von Lowis ont droit, moyennant le respect de certaines conditions, à une rente de retraite annuelle en cas de vie au moment du départ à la retraite dont le montant équivaut à 75 % de la moyenne de la rémunération brute fixe sur les deux années précédant le départ à la retraite. Ce montant est toutefois diminué des montants perçus au titre de la pension légale d'origine privée.
- Axel Miller, Dirk Bruneel et Xavier de Walque ont droit, moyennant le respect de certaines conditions, à une rente

de retraite annuelle, en cas de vie au moment du départ à la retraite, dont le montant équivaut à un certain pourcentage d'une rémunération de référence (le pourcentage varie en fonction de la durée des services dans le groupe Dexia). Ce montant est toutefois diminué des montants perçus au titre de la pension légale et, le cas échéant, d'autres pensions extralégales acquises au sein du groupe Dexia. Dans l'hypothèse d'une carrière de 35 ans au sein du groupe Dexia, ce pourcentage serait égal à 80 % d'une rémunération de référence annuelle fixe brute de EUR 665 233* (pour le président de comité de direction) et, sauf exception, de EUR 434 707* (pour les autres membres du comité de direction). Une rente de survie complémentaire est également prévue pour les ayants droit de tous les membres du comité de direction en cas de décès.

* Ces montants sont indexés chaque année.

RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2006

(en EUR milliers)	Rémunération brute fixe ^(A)		Rémunération brute variable		Plan de pension ^(B)	Couverture décès, invalidité, traitement médical	Autres avantages ^(C)
	2005	2006	2005	2006			
Axel Miller	550	725	587,08	989,63	175,76	^(D)	26,2 ^(E)
Jacques Guerber	550	625	538,15	671,25	202,18	^(D)	/
Dirk Bruneel	560	560	572,33	439,60	148,64	^(D)	5,8 ^(F)
Xavier de Walque	420	500	328,50	525	112,65	^(D)	6,3 ^(F)
Rembert von Lowis	450	500	366,94	410	115,93	^(D)	/

(A) Pour Jacques Guerber, Rembert von Lowis et Dirk Bruneel (pour sa période d'activité aux Pays-Bas), des cotisations sociales « employeur » ont été payées, outre les montants indiqués dans cette section, par le groupe Dexia.

(B) Montant pris en charge par Dexia en 2006 pour les plans de pension complémentaire.

(C) Une voiture de fonction est mise à la disposition de chacun des membres du comité de direction pour un usage professionnel et privé. Les frais y afférents ne sont pas repris dans les montants indiqués dans cette section.

(D) Des primes annuelles collectives de EUR 32 320 ont été payées en 2006 au bénéfice des membres belges du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical et de EUR 14 160 au bénéfice des membres français du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès et invalidité.

(E) Indemnité forfaitaire annuelle pour frais de représentation et loyer pour une voiture à usage privé.

(F) Indemnité forfaitaire annuelle pour frais de représentation.

Plan d'options

Depuis son unification, le groupe Dexia a mis en place, chaque année, un plan d'options sur actions au bénéfice de certains collaborateurs du groupe Dexia. Les options émises dans le cadre de ce plan sont des droits de souscription donnant chacun le droit d'acquies, dans une période d'exercice limitée, une action Dexia nouvelle à un prix d'exercice égal à la valeur de l'action Dexia au moment de l'attribution des options.

Les membres du comité de direction ont reçu des options Dexia dans le cadre du plan 2006.

	2005		2006	
	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ⁽²⁾
Axel Miller	90 000	EUR 18,03	120 000	EUR 18,62
Jacques Guerber	90 000	EUR 18,03	90 000	EUR 18,62
Dirk Bruneel	70 000	EUR 18,03	80 000	EUR 18,62
Xavier de Walque	45 000	EUR 18,03	80 000	EUR 18,62
Rembert von Lowis	75 000	EUR 18,03	80 000	EUR 18,62

(1) Le prix d'exercice est égal à la moyenne des 30 cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 30 juin 2005, sans que ce prix ne soit inférieur à 95 % de la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 30 juin 2005.

(2) Le prix d'exercice est égal à la moyenne des 30 cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 30 juin 2006, sans que ce prix ne soit inférieur à 95 % de la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 30 juin 2006.

Plan d'actionnariat salarié

Depuis 2000, Dexia a mis en place, chaque année, un plan d'actionnariat salarié. Le plan d'actionnariat est offert à l'ensemble des collaborateurs du groupe et leur permet de souscrire à des actions Dexia nouvelles avec une décote de 20 %, moyennant une période de blocage de cinq ans.

Certains membres du comité de direction ont participé au plan d'actionnariat salarié 2006.

	Nombre d'actions souscrites dans le cadre du plan 2006	Prix de souscription	Montant de la décote
Axel Miller	-	N/A	N/A
Jacques Guerber	1 174	EUR 17,03 ⁽¹⁾	EUR 4,26
Dirk Bruneel	11 176	EUR 17 ⁽²⁾	EUR 4,25
Xavier de Walque	10 294	EUR 17 ⁽²⁾	EUR 4,25
Rembert von Lowis	-	N/A	N/A

(1) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 16 novembre 2006, diminuée d'environ 20 %.

(2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 30 cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles précédant le 17 novembre 2006, diminuée d'environ 20 %.

Conditions relatives au départ

Axel Miller, Jacques Guerber, Dirk Bruneel, Xavier de Walque, et Rembert von Lowis ont droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui les lie à Dexia, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois, sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Principes de rémunération des cadres dirigeants

Les rémunérations sont examinées une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Elles sont déterminées pour les principaux cadres des différentes filiales et sous-filiales du groupe en fonction des principes généraux et des orientations arrêtés par le comité des rémunérations du groupe.

Les salaires fixes sont déterminés en tenant compte des références de marché locales et des responsabilités exercées.

Les rémunérations variables prennent en compte à la fois des critères de performance du groupe mais également des critères de performance propres à l'activité du cadre dirigeant et à son métier.

La prise en compte des performances individuelles s'opère notamment à partir de l'évaluation annuelle à laquelle chaque cadre est soumis. En effet, chaque cadre dirigeant est apprécié au regard de la réalisation des objectifs notamment financiers et commerciaux qui lui ont été assignés dans le cadre des procédures budgétaires annuelles.

Une analyse comparée est réalisée annuellement avec les pratiques concurrentielles observées sur les différentes activités du groupe (marchés financiers, banque privée, gestion d'actifs, banque commerciale...) dans des groupes comparables. Les systèmes de rémunération des principales filiales sont soumis pour validation au niveau du groupe pour s'assurer de leur cohérence avec les principes généraux arrêtés au niveau global.

LE CONTRÔLE DU GROUPE DEXIA

■ LE CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne

Dexia dispose d'une fonction d'audit homogène et conforme aux meilleurs standards. La mission de cette fonction est de promouvoir le contrôle interne dans le groupe et de veiller en permanence à la performance et à l'application effective du système de contrôle en vigueur.

Cette exigence est conforme à la volonté du groupe de placer la préservation de sa réputation, l'efficacité et l'intégrité de ses structures au premier rang de ses valeurs.

Dans ce cadre, l'audit interne évalue si les risques encourus par Dexia dans le cadre de ses activités et dans toutes les entités qui le composent, sont identifiés, analysés et couverts de manière adéquate. L'audit interne doit également veiller à l'amélioration constante du fonctionnement du groupe.

Organisation

L'organisation en matière d'audit interne est basée sur trois principes fondamentaux :

- la stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne sont fixés par le comité de direction dans un cadre approuvé par le comité d'audit de Dexia SA ;
- la fonction d'audit interne est exercée par un réseau de directions d'audit qui accomplissent leur mission sous l'impulsion de l'auditeur général groupe, lui-même rattaché à l'administrateur délégué, président du comité de direction ; l'auditeur général a un accès direct au comité d'audit devant lequel il rend régulièrement compte des activités de l'audit interne au sein du groupe ; symétriquement, le comité d'audit ainsi que le président du conseil d'administration peuvent confier certaines missions et/ou demander certaines informations à l'auditeur général ;
- chaque direction d'audit des filiales est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction de l'entité, et rapporte également fonctionnellement à l'auditeur général groupe.

En 2006, une réorganisation de la filière de l'audit interne a été décidée afin de répondre aux besoins de la nouvelle organisation du groupe Dexia, le pilotage stratégique des activités se faisant, depuis le 1^{er} janvier 2006, de façon transversale par métier/fonction support.

En termes d'organisation, cinq responsables de segment ont été désignés (les auditeurs généraux adjoints de Dexia SA et des trois entités opérationnelles du groupe) afin de renforcer une vision globale des risques par métier/fonction support à travers l'ensemble du groupe. La maîtrise des risques par entité reste assurée par les auditeurs généraux des entités.

Une fonction « planning, tools et reporting » est également identifiée au sein de Dexia SA et des entités opérationnelles et est organisée en filière.

L'exercice de risk assessment, de back testing et d'élaboration du plan d'audit 2007-2009 a porté sur l'ensemble du périmètre de Dexia SA, des entités opérationnelles et de leurs filiales.

Ceci a permis de mettre au point un plan d'audit unique, avec un nombre accru de missions transversales synchronisées à travers les entités concernées, permettant ainsi d'améliorer la vision transversale et globale des risques au niveau du groupe Dexia.

Missions 2006

Comme chaque année, une partie du plan d'audit de Dexia SA et des entités a été réalisée sous forme de « missions horizontales », à savoir des missions conduites simultanément chez Dexia SA et dans les entités principales du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique et Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Une part importante de ces missions a été consacrée à différents sujets liés au projet Bâle II : l'encadrement de tous les modèles internes de crédit pour l'axe « probabilité de défaut » a été audité ; le système d'information « risque de crédit » construit autour du progiciel Fermat ; la mise en œuvre de l'axe « pertes en cas de défaut » (LGD) des systèmes de notation interne et l'emploi des instruments d'atténuation du risque de crédit (CRM) ont également fait l'objet d'audits transversaux.

D'autres missions horizontales ont porté sur l'organisation, la gestion des risques et les dispositifs de contrôle encadrant les lignes d'activité des principaux métiers. Ainsi la ligne « Money Market et gestion de la liquidité » ou le Wealth Management ont été audités dans le cadre de missions horizontales en 2006.

Les fonctions de support (comptabilité, contrôle de gestion, IT, GRH) font l'objet de missions régulières dans le cadre du plan d'audit pluriannuel. Enfin, la direction d'audit de Dexia a mené des missions « conjointes » avec les directions d'audit de certaines filiales dont Financial Security Assurance aux États-Unis, RBC Dexia Investor Services, la joint venture créée en 2006 avec Royal Bank of Canada et enfin Dexia Bank Nederland.

Les missions d'audit réalisées en 2006 ont donné lieu à l'établissement de différents plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'action a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

Méthodes

L'approche globale de l'univers des risques, la méthodologie d'audit commune, la conduite de missions « horizontales » et de missions « conjointes » et les modalités de compte rendu et de suivi au niveau de la structure de tête du groupe contribuent à doter Dexia d'un système de contrôle interne efficace.

La fonction « planning, tools et reporting » au sein de la filière d'audit a notamment pour objectifs, à partir de 2007, de renforcer les outils et méthodes utilisés, ainsi que la production d'indicateurs de performance dans la réalisation des missions et d'indicateurs de risques.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil d'audit destiné à favoriser l'harmonisation et l'amélioration de la qualité des travaux au sein des entités opérationnelles a été réalisé en 2006.

Déontologie et compliance

Depuis sa création début 2003, la fonction « déontologie et compliance » s'est consolidée pour former une véritable filière compliance composée de tous les compliance officers présents dans chaque entité, filiale ou succursale exerçant une activité au sein du groupe Dexia. La filière est pilotée par un comité de coordination réunissant les directeurs de la compliance des trois entités opérationnelles sous la présidence du Chief Compliance Officer (CCO) de Dexia.

Le rôle du comité consiste, d'une part, à coordonner la veille réglementaire, l'établissement, la diffusion et le respect des politiques du groupe et, d'autre part, à contribuer par l'information, la sensibilisation, la formation et le contrôle à la maîtrise des risques de compliance, à savoir les risques résultant du non-respect des lois, réglementations ou standards de la profession.

Principes

La politique d'intégrité de Dexia s'appuie sur les principes suivants :

- l'application des mêmes principes éthiques et déontologiques dans toutes les entités de Dexia ;
 - le respect des lois et réglementations tant au niveau domestique qu'international ;
 - la promotion d'un climat de transparence et de confiance vis-à-vis des clients, des collaborateurs et des actionnaires ;
 - la définition d'une politique de prévention de fraude ou de tout autre abus d'actifs, de déviation de systèmes ou de délits d'informations ou de procédures ;
 - la poursuite d'un comportement intègre, notamment dans le cadre d'opérations ou d'informations sur les marchés financiers.
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Dexia s'appuie sur les standards internationaux les plus stricts et en fait la transposition dans ses politiques internes. Plus particulièrement, Dexia adhère aux recommandations publiées par le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux), comme aux principes de Wolfsberg en matière de banque privée, de banques correspondantes et d'administration des fonds. Ces principes sont renforcés par la mise en place, au sein du groupe, d'outils communs de prévention, de suivi et de surveillance. C'est ainsi qu'en 2005, le groupe a poursuivi l'élaboration de standards internes et le déploiement du logiciel commun d'analyse des transactions pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En matière d'abus de marché, de conflit d'intérêts, de services d'investissement ou d'autres domaines réglementés, Dexia suit et transpose progressivement directives, lois et circulaires à mesure de leur diffusion et de leur entrée en vigueur. Des règles détaillées et un suivi particulier encadrent les opérations pour compte propre des collaborateurs et des dirigeants dans le cadre de la prévention du délit d'initié.

Organisation

La filière compliance est organisée sur la base de la charte Compliance définissant les missions de la fonction compliance, ses pouvoirs et ses objectifs. Le code de déontologie traduit en instructions pratiques les obligations générales incombant à l'ensemble des collaborateurs du groupe. Des codes particuliers définissent les règles applicables plus spécifiquement à certains métiers comme les marchés financiers, la banque privée, la gestion financière des actifs.

Les compliance officers rencontrent régulièrement les régulateurs et autorités de contrôle dans les différents pays où le groupe Dexia est implanté afin de recenser et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de déontologie.

Depuis 2005, la fonction compliance a développé la mise à disposition pour l'ensemble de sa filière d'un logiciel unique de communication et d'échange d'informations offrant les fonctionnalités de recensement des lois, règlements, politiques et procédures internes, de diffusion et suivi d'instructions, de reporting consolidé et de questionnements ponctuels.

Le rapport du président du conseil d'administration concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société

La loi française de sécurité financière du 1^{er} août 2003, qui vise à renforcer la sécurité des épargnants et des assurés (notamment en améliorant la qualité de l'information financière) impose au président du conseil d'administration l'obligation de présenter un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Cette obligation s'impose à tous les émetteurs faisant appel public à l'épargne en France, quelle que soit leur nationalité, et donc également à Dexia. Il est, par ailleurs, compte tenu du profil belgo-français du groupe Dexia, conforme à nos pratiques de tenir compte de la situation française en matière de bonne gouvernance.

Ce rapport est disponible sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

■ LE CONTRÔLE EXTERNE

Le collège des commissaires

En vertu de l'article 14 des statuts de Dexia SA, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans maximum par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Depuis 2000, Dexia est contrôlé par un collège de commissaires, qui compte deux sociétés de réviseurs d'entreprises :

- PricewaterhouseCoopers SCCRL, Réviseurs d'entreprises, société représentée par monsieur Robert Peirce, commissaire agréé. Le mandat de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005 pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2008 ;
- Mazars & Guérard SCCRL, Réviseurs d'entreprises, société représentée par monsieur Xavier Doyen, commissaire agréé. Le mandat de Mazars & Guérard a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006 pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2009.

Indépendance des commissaires

La 8^e directive 2006/43/CEE du parlement européen et du conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés est entrée en vigueur le 29 juin 2006. Cette directive a été transposée en droit belge par loi du 20 juillet 2006.

Afin de se conformer au nouveau cadre législatif issu de la transposition de cette directive, Dexia a adapté ses procédures internes relatives à l'indépendance des commissaires. Une nouvelle politique en la matière a été adoptée par le comité exécutif du groupe Dexia le 19 décembre 2006 et est immédiatement d'application.

Rémunération du collège des commissaires

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que les membres du collège des commissaires de Dexia SA ont obtenu pour leurs prestations en 2006.

PRICEWATERHOUSECOOPERS (en EUR)	Prestations effectuées pour Dexia SA	Prestations effectuées pour le groupe Dexia (montants consolidés)
a) Mission d'audit des comptes	100 000	7 413 702
b) Mission de certification	798	486 869
c) Conseils fiscaux	46 363	675 750
d) Due diligence	0	94 800
e) Autres missions (non certification)	268 497	801 300
e-1) Confiées par la loi aux commissaires	0	16 243
e-2) Non confiées par la loi aux commissaires	268 497	785 057
- Conseils comptables (hors IFRS)	0	84 003
- Conseils juridiques	0	0
- Assistance : mise en place IFRS	0	1 269
- Assistance : mise en place Bâle II	0	0
- Assistance : autres missions	235 535	644 970
- Autres (non assistance)	32 962	54 815
TOTAL	415 658	9 472 422

MAZARS & GUÉRARD (en EUR)	Prestations effectuées pour Dexia SA	Prestations effectuées pour le groupe Dexia (montants consolidés)
a) Mission d'audit des comptes	100 000	2 826 295
b) Mission de certification	56 070	175 026
c) Conseils fiscaux	0	0
d) Due diligence	0	0
e) Autres missions (non certification)	15 400	18 623
e-1) Confiées par la loi aux commissaires	0	0
e-2) Non confiées par la loi aux commissaires	15 400	18 623
- Conseils comptables (hors IFRS)	0	0
- Conseils juridiques	0	0
- Assistance : mise en place IFRS	0	0
- Assistance : mise en place Bâle II	0	0
- Assistance : autres missions	15 400	18 623
- Autres (non assistance)	0	0
TOTAL	171 470	3 019 944

Le protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia

Conformément aux dispositions des directives européennes de coordination bancaire, la surveillance prudentielle du groupe Dexia est exercée sur la base consolidée de la compagnie financière Dexia SA qui en est la maison mère. Cette surveillance est exercée par la Commission bancaire, financière et des assurances, en concertation avec la Commission bancaire et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (France) et la Commission de surveillance du secteur financier (Luxembourg).

La Commission bancaire, financière et des assurances et Dexia SA ont conclu en 2001 un protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia. Ce protocole, qui

contient des accords importants entre la Commission bancaire, financière et des assurances et Dexia SA dans le cadre du gouvernement d'entreprise, traite notamment du statut des dirigeants de la société (honorabilité et expérience professionnelles, régime des incompatibilités de mandats des dirigeants, prêts aux dirigeants), de la qualité de l'actionnariat de Dexia SA, de la collégialité et des compétences du comité de direction de Dexia SA, et de l'exercice du contrôle consolidé du groupe Dexia. Une copie du texte de ce protocole peut être obtenue en s'adressant au siège de la société. Le texte du protocole, qui a été légèrement modifié en 2003, est également accessible sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

L'ACTION

de la Fed et de la BCE ainsi qu'à la faiblesse du dollar US qui a enregistré une perte de 12 % de sa valeur par rapport à l'euro en un an. L'année a également connu un nombre important de fusions et acquisitions dans tous les secteurs, impactant les prix et volumes sur les marchés boursiers.

Dans ces conditions, les index boursiers progressent, avec l'EuroStoxx50 en hausse de 15,2 %, le CAC 40 de 17,5 %, le BEL20 de 23,6 % et le secteur bancaire (Eurotox Banks) de 22,5 %. Ce dernier a bénéficié des excellents résultats affichés par les banques grâce à une conjoncture favorable et aux opérations de fusion qui ont émaillé le secteur.

L'action Dexia qui avait démarré l'année avec un plus haut atteint à EUR 22,20 le 11 mai 2006, a vu son avance se réduire fin mai lorsque les marchés se sont retournés.

L'annonce concomitante de l'acquisition de DenizBank et la nécessité d'une augmentation de capital pour le financement de cette dernière ont également pesé sur le cours, le titre cédant au maximum 9,4 % par rapport à la fin de 2005. Dès l'annonce de l'augmentation de capital en septembre, le titre est reparti à la hausse, progressant de 17,6 % jusqu'à la fin de l'année.

Sur l'année 2006, l'action Dexia qui a clôturé à EUR 20,75 à Bruxelles comme à Paris affiche une progression de 6,5 %.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2006

2006 marque une nouvelle progression des places boursières mondiales, particulièrement en Europe. Les évolutions haussières et baissières de l'année ont été fortement corrélées d'une part au prix du pétrole qui, à un moment de l'année, a dépassé USD 70 le baril, et son impact négatif sur la croissance économique, et d'autre part aux politiques monétaires

DONNÉES BOURSIÈRES

	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006
Cours de l'action ⁽¹⁾ (en EUR)	19,49	20,75
Capitalisation boursière (en EUR millions)	21 579	24 136

(1) Moyenne des cours de clôture sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris.

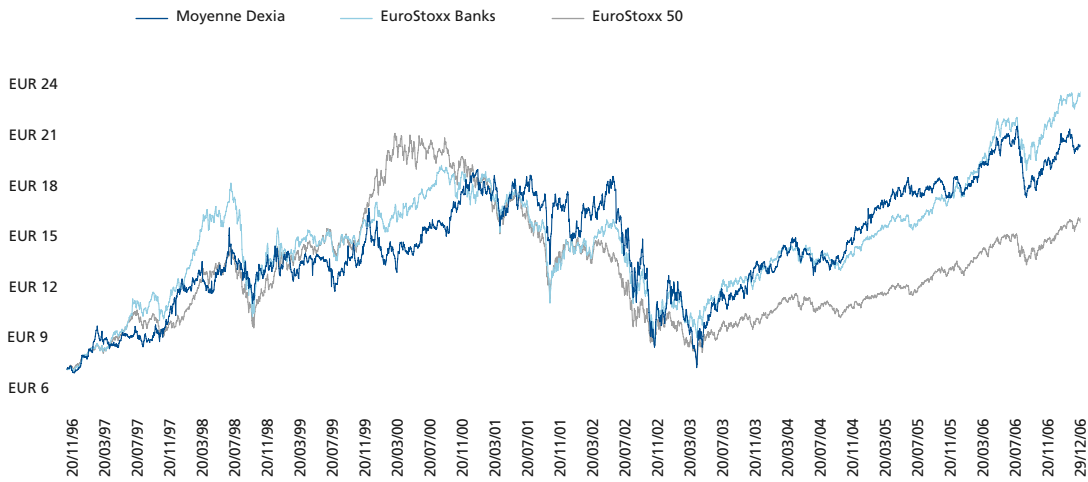
PARCOURS BOURSIER DE DEXIA

	Bruxelles	Paris
Cours de l'action au 31/12/2005 (en EUR)	19,48	19,49
Cours de l'action au 31/12/2006 (en EUR)	20,75	20,75
Cours le plus haut/le plus bas (en EUR)	22,04 / 17,66	22,04 / 17,64
Volume quotidien moyen de transactions (en EUR millions)	33,05	37,57
Nombre quotidien de titres échangés (en milliers d'actions)	1 456	1 866

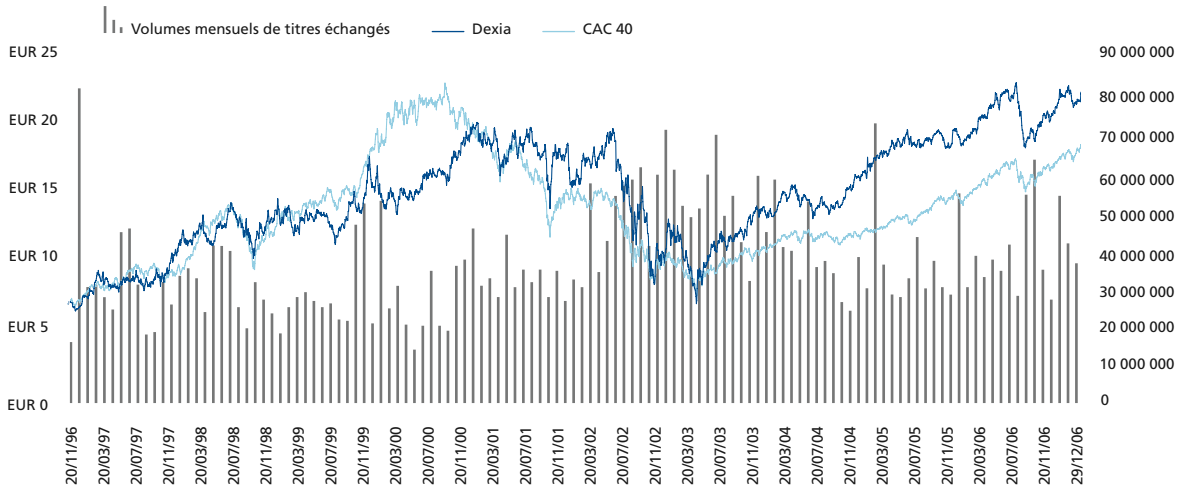
POSITION DE DEXIA DANS LES PRINCIPAUX INDICES EUROPÉENS

	Poids dans l'indice	Position
BEL20	10,01 %	5
CAC 40	1,97 %	18
Euronext 100	1,14 %	26
Next CAC 70	1,26 %	26
FTSE EuroTop 100	0,46 %	96
FTSE EuroFirst 80	0,84 %	51
Dow Jones EuroStoxx Banks	2,48 %	13

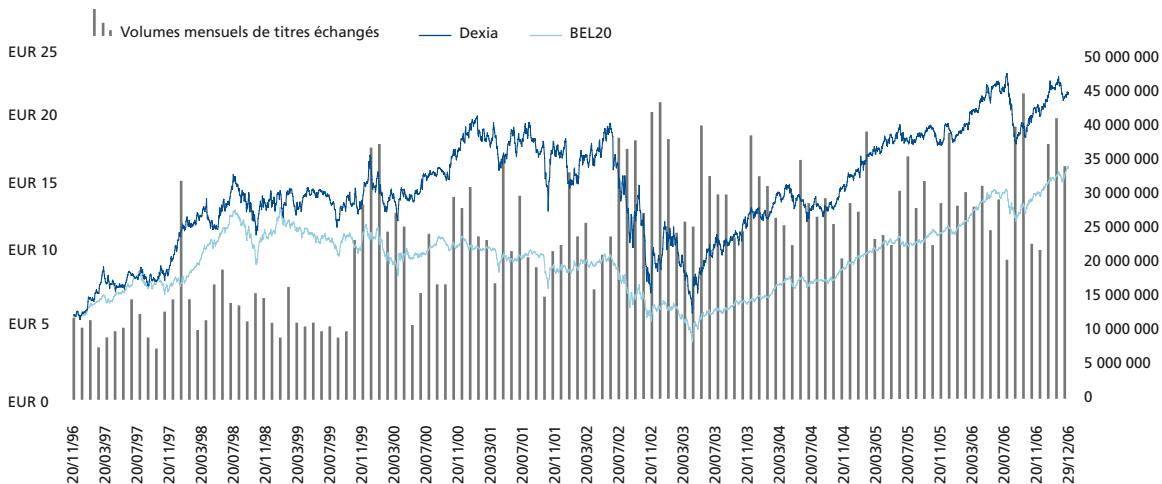
PARCOURS BOURSIER DE DEXIA (DE NOVEMBRE 1996 À FIN DÉCEMBRE 2006)



PARCOURS BOURSIER DE DEXIA À PARIS ET VOLUMES ÉCHANGÉS (DE NOVEMBRE 1996 À FIN DÉCEMBRE 2006)



PARCOURS BOURSIER DE DEXIA À BRUXELLES ET VOLUMES ÉCHANGÉS (DE NOVEMBRE 1996 À FIN DÉCEMBRE 2006)



ACTIONNAIRES PRINCIPAUX DE DEXIA ⁽¹⁾

Pourcentage de détention du capital de Dexia SA

Arcofin	17,5 %
Holding Communal	16,4 %
Caisse des dépôts et consignations	11,8 %
Groupe Ethias	6,4 %
CNP Assurances	2,0 %

(1) Au 31 décembre 2006.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Au 31/12/2005	Au 31/12/2006
Nombre d'actions	1 181 685 852	1 175 222 680	1 145 261 366	1 107 469 030	1 163 184 325
dont actions propres	20 082 005	32 546 412	40 050 935	20 550 020	490 607
Droits de souscription (warrants)	31 809 349	43 301 416	50 684 800	55 903 030	58 697 872
Nombre total d'actions et de droits de souscription ⁽¹⁾	1 213 495 201	1 218 524 096	1 195 946 166	1 163 372 060	1 221 882 197

(1) Pour plus de détails, consultez également les informations légales sur www.dexia.com.

DONNÉES PAR ACTION

	2002	2003	2004	2005	2006
Bénéfice par action (en EUR)					
- de base en Dexia GAAP ⁽¹⁾	1,13	1,24	1,58	-	-
- de base en EU GAAP ⁽¹⁾	-	-	1,63	1,87	2,49
- dilué en EU GAAP ⁽²⁾	-	-	1,62	1,85	2,45
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽³⁾					
- de base	1 150 867 134	1 157 363 982	1 118 723 767	1 091 316 100	1 104 950 054
- dilué	-	-	1 124 050 279	1 103 413 861	1 120 893 987
Actif net par action (en EUR) ⁽⁴⁾					
- en Dexia GAAP ⁽⁵⁾	8,79	9,25	9,95	-	-
- relatif aux fonds propres de base ⁽⁶⁾	-	-	8,87 ⁽⁸⁾	9,86	11,60
- relatif aux fonds propres du groupe ⁽⁷⁾	-	-	10,32 ⁽⁸⁾	12,25	13,21
Dividende (en EUR)					
Dividende brut	0,48	0,53	0,62	0,71	0,81 ⁽¹¹⁾
Dividende net ⁽⁹⁾	0,36	0,40	0,47	0,53	0,61 ⁽¹¹⁾
Dividende net pour les actions accompagnées d'un strip VVPR ⁽¹⁰⁾	0,41	0,45	0,53	0,60	0,69 ⁽¹¹⁾

(1) Rapport entre le résultat net – part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions.

(2) Rapport entre le résultat net – part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

(3) Ne comprend pas les actions propres.

(4) Rapport entre l'actif net (après déduction du montant estimé des dividendes) et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites).

(5) Y compris FRBG – part du groupe.

(6) Hors réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(7) Y compris réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(8) Au 1^{er} janvier 2005.

(9) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 25 %.

(10) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 15 % (la déduction est réduite à 15 % pour les titres accompagnés d'un strip VVPR).

(11) Dividende proposé ; les dividendes nets ont été arrondis pour les besoins de cette publication.

RATIOS BOURSIERS

	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de distribution (en %) ⁽¹⁾					
- en Dexia GAAP	43,0	42,1	38,7	-	-
- en EU GAAP	-	-	37,6	37,9	34,3 ⁽²⁾
Multiple de capitalisation ⁽³⁾	10,4x	11,0x	10,7x	10,4x	8,3x
Multiple de l'actif net comptable ⁽⁴⁾	1,3x	1,5x	1,7x	2,0x	1,8x
Rendement annuel (en %) ⁽⁵⁾	4,1	3,9	3,7	3,6	3,9

(1) Rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net – part du groupe.

(2) Calcul basé sur le dividende proposé.

(3) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et le bénéfice par action de l'année.

(4) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et l'actif net par action au 31 décembre (relatif aux fonds propres de base pour 2005 et 2006).

(5) Rapport entre le dividende brut par action et le cours de l'action au 31 décembre.

LES RENDEZ-VOUS DES ACTIONNAIRES EN 2007

Jeudi 8 mars	Marseille	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Mercredi 14 mars	Mons	En partenariat avec INVESTA
Mercredi 4 avril	Bruxelles	Réunion des membres du comité consultatif européen des actionnaires
Jeudi 5 avril	Orléans	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Mercredi 9 mai	Bruxelles	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires
Jeudi 10 mai	Paris - Méridien Étoile	Sous la présidence de MM. Axel Miller et Pierre Richard, en partenariat avec <i>Investir</i>
Mercredi 23 mai	Lille	En partenariat avec <i>Le Revenu</i>
Jeudi 7 juin	Strasbourg	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Jeudi 21 juin	Nancy	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Jeudi 13 septembre	Toulouse	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Jeudi 27 septembre	Montpellier	En partenariat avec <i>La Vie Financière</i>
Octobre 2007	Paris	Réunion des membres du comité consultatif européen des actionnaires
Jeudi 4 octobre	Dijon	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Jeudi 18 octobre	Lyon	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Lundi 22 octobre	Nantes	En partenariat avec la FFCI ⁽¹⁾
Vendredi 16 et samedi 17 novembre	Paris – Palais des Congrès	Salon Actionaria
Lundi 19 novembre	Bordeaux	En partenariat avec <i>Investir</i>

(1) Fédération française des clubs d'investissement.

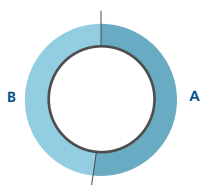
RESSOURCES HUMAINES

L'INTÉGRATION DE NOUVELLES ENTITÉS

La vision de Dexia en matière de ressources humaines se traduit par huit axes stratégiques visant à :

- renforcer la stratégie et la structure de Dexia ;
- aligner la structure RH sur la stratégie de Dexia ;
- installer et gérer un modèle RH commun pour toutes les entités et divisions ;
- faire de Dexia un « Employer of Choice » dans le secteur des services financiers en Europe ;
- développer et déployer les talents décelés au sein du groupe de manière optimale et dans un contexte international ;
- développer un modèle de leadership Dexia dynamique ;
- aligner le package de rétribution afin de motiver et de garder nos talents au sein du groupe ;
- développer le dialogue social.

Les Ressources humaines fournissent aux managers du groupe les outils et les processus leur permettant d'optimiser leurs décisions RH et permettent un épanouissement des talents humains des salariés dans le cadre des objectifs business.



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

A	HOMMES	51,74 %
B	FEMMES	48,26 %

DenizBank est entrée dans le groupe Dexia en 2006. Cette banque turque a vu le jour il y a 9 ans sous l'impulsion de son président et de quelques employés, pour se développer rapidement et devenir un établissement comptant 6 342 employés à la fin de 2006. Engager plus de 1 000 employés par an, offrir 4 à 5 jours de formation par personne, garder un turnover inférieur au niveau du marché tout en étant confrontée à un taux d'inflation élevé dans un marché de plus en plus compétitif, est la réalité quotidienne de la direction de DenizBank et des 20 membres de son département Ressources humaines. Outre les enjeux habituels, DenizBank doit relever le défi de trouver le juste équilibre entre la poursuite de ses propres pratiques RH efficaces, d'une part, et l'introduction de nouvelles pratiques Dexia, d'autre part. Conformément au principe selon lequel le changement doit être accepté et non imposé, une série de projets dans le domaine du Learning and Development, du Talent Management et des Compensation & Benefits ont été lancés conjointement.

Dexia a clairement souligné l'importance de l'acquisition en détachant 10 expatriés. La majorité d'entre eux y ont une responsabilité de conseiller, deux autres ont une fonction exécutive au niveau du conseil d'administration. Ceci a permis à Dexia de s'imprégner très rapidement de la culture et de la mentalité locale chez DenizBank. Outre leur fonction de relais, ces personnes ont une double mission : identifier les nouvelles opportunités chez DenizBank et veiller à l'harmonisation des processus et politiques si nécessaire.

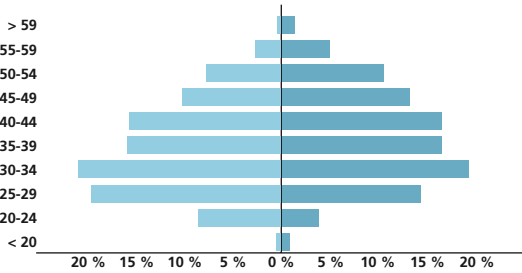
LES COLLABORATEURS DE DEXIA

- À fin 2006, Dexia compte 33 321 collaborateurs (y compris la joint venture RBC Dexia Investor Services et les réseaux indépendants de Dexia Banque Belgique et de Dexia Insurance Belgium), contre 24 418 en 2005 soit une progression de 36,5 % de l'effectif global.
- L'année 2006 a été marquée par une extension géographique importante avec l'acquisition de DenizBank (6 342 collaborateurs au 31 décembre 2006) et par la constitution de la joint venture RBC Dexia Investor Services (4 411 collaborateurs au 31 décembre 2006). En 2006, Dexia emploie des collaborateurs dans 33 pays.
- Plus de 62 % des collaborateurs ont rejoint le groupe depuis moins de dix ans, ce qui témoigne du fort développement enregistré depuis la création de Dexia en 1996.
- En 2006, la répartition globale de l'effectif entre les hommes et les femmes est bien équilibrée, respectivement 51,7 % et 48,3 %.
- Les collaborateurs du groupe sont jeunes ; au total, 42,9 % des effectifs ont moins de 35 ans et 58,8 % moins de 40 ans.
- La moyenne d'âge s'établit à 38,9 ans pour les hommes et 36,2 ans pour les femmes. La moyenne d'âge globale est de 37,6 ans.

- L'ancienneté moyenne des collaborateurs du groupe est de 10,7 ans.
- Le turnover s'élève à 6,17 % de l'effectif en contrat à durée indéterminée.
- 14,8 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel.
- Le nombre moyen de jours de formation par salarié est de 1,94 jour par an.

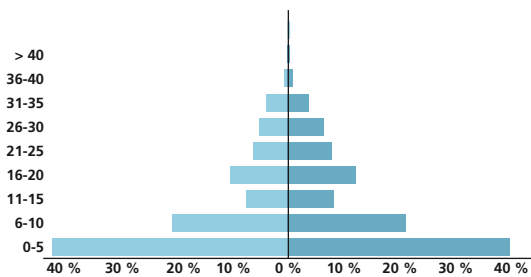
33 321 COLLABORATEURS DANS 33 PAYS

Belgique ⁽¹⁻²⁾	15 270
Turquie	6 290
Luxembourg ⁽²⁾	3 513
France ⁽²⁾	2 639
Canada ⁽²⁾	1 738
Slovaquie	812
États-Unis	518
Royaume-Uni ⁽²⁾	478
Italie ⁽²⁾	302
Australie ⁽²⁾	301
Pays-Bas ⁽²⁾	254
Espagne ⁽²⁾	225
Suisse ⁽²⁾	220
Irlande ⁽²⁾	200
Singapour ⁽²⁾	125
Allemagne	84
Chine ⁽²⁾	61
Russie	52
Jersey	40
Danemark	38
Israël	38
Japon	34
Pologne	26
Suède	18
Mexique	10
République tchèque	8
Autres pays	27
Total au 31 décembre 2006	33 321



PYRAMIDE DES ÂGES

■ HOMMES
■ FEMMES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS

■ HOMMES
■ FEMMES

(1) Y compris réseaux indépendants.
(2) Y compris RBC Dexia Investor Services.

LE RECRUTEMENT

Les ambitions de croissance de Dexia et son expansion internationale requièrent une approche de recrutement coordonnée fortement ancrée au plan local. En 2006, Dexia a engagé plus de 1 200 nouveaux talents (hors recrutement des réseaux commerciaux indépendants et plus de 1 000 engagements chez DenizBank) par le biais des portails de recrutement des entités locales et de recherches externes.

LA DIVERSITÉ

La diversité est un sujet très important pour Dexia. Ceci est illustré par plusieurs documents internes et externes (documents internes : *Principes de gestion sociale* en 2002 et *Charte de qualité RH* en 2005 ; documents externes : chartes de la diversité en France et en Belgique, cosignées par Dexia). Trois thèmes en rapport avec la diversité ont reçu une attention particulière en 2006.

En premier lieu, le thème de la place des femmes dans le groupe Dexia a été poursuivi. En 2004, un livre blanc sur la place des femmes a été rédigé et, en 2005, un plan d'action a été mis en place pour concrétiser les recommandations de ce livre blanc. 2006 a été l'année où cette action a pleinement pris son envol. Parmi les réalisations, citons :

- la sensibilisation des dirigeants : intégration d'un chapitre consacré aux enjeux de la diversité dans certains programmes de formation au management au niveau du groupe ; développement d'un nouveau programme dans l'offre de la Dexia Corporate University, « From individual to team coaching across diversity » ;
- l'interdiction de toute discrimination directe ou indirecte dans le recrutement interne/externe : les annonces et processus ne seront pas indirectement discriminatoires dans leur formulation ou présentation ;
- un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle : permettre d'accéder aux mails et fichiers professionnels à distance en cas d'événement inopiné.

À la mi-2006, un groupe de travail a été constitué à la demande du comité de direction afin d'évaluer les résultats du livre blanc et du plan d'action. Les résultats montrent une évolution positive, mais disparate, dans les différentes entités du groupe. C'est pourquoi il a été décidé de poursuivre ce groupe de travail en tant que « *Sponsor Group* » chargé :

- d'encourager activement la réalisation du plan d'action ;
- d'animer un « Women's Network » au sein de Dexia ;
- d'assumer un rôle de « mentor » ;
- d'effectuer un suivi continu des progrès.

En deuxième lieu, une attention toute particulière a été accordée aux collaborateurs seniors. Bon nombre d'entre eux partiront à la retraite au cours des dix prochaines années. Dexia, tout comme ces personnes, doit s'y préparer. Les compétences doivent être transmises aux jeunes et Dexia doit accompagner les employés avec un plan de carrière clair.

Troisièmement, Dexia a analysé l'évolution de l'intégration des personnes handicapées au sein du groupe et sur le marché de l'emploi. Dexia Crédit Local a consenti un effort particulier dans ce domaine, avec la mise en place d'un plan d'action en vue de recruter davantage de personnes souffrant d'un handicap.

Tous les engagements en termes de diversité doivent être intégrés dans les pratiques quotidiennes des ressources humaines et de la direction, en formant le personnel RH, en déployant les équipes RH et en soulignant l'importance de la diversité dans les nouveaux principes de leadership de Dexia.

LA GESTION DES TALENTS

Les *talent reviews* annuels des effectifs sont un aspect important de la stratégie RH Groupe appliquée dans chacune des entités. Une gestion du suivi de carrière est indispensable au niveau du groupe afin d'assurer son avenir et lui permettre :

- d'obtenir un aperçu global clair de tous les talents dans l'ensemble des entités/régions en termes de cadres et de cadres supérieurs ;
- de détecter les potentiels élevés pour les futurs postes de management et développer une planification de succession proactive ;
- de développer une méthodologie commune de détection et de développement des potentiels en termes de progression de carrière en fonction du *Dexia Leadership Competence Model*.

Une méthodologie d'*Assessment Center* unique sera mise en œuvre dans le groupe à partir de 2007 pour les postes d'encadrement supérieur. Les candidats à un poste vacant internes et externes seront évalués dans l'*Assessment Center* sur la base de critères reposant sur le *Leadership Competence Model*. Dans toutes les entités/régions, les candidats seront évalués selon les mêmes critères et la même méthodologie.

Dans le contexte du développement personnel et de la gestion de carrière, Dexia souhaite développer un vivier identifié de cadres talentueux susceptibles de succéder aux cadres supérieurs. Ces cadres dotés d'un fort potentiel seront intégrés dans un *Development Center* au niveau du groupe. Le résultat d'un *Development Center* est un plan de développement personnel destiné à préparer les cadres à exercer plus de responsabilités.

LA DEXIA CORPORATE UNIVERSITY

Depuis sa création en janvier 2005, l'Université a accueilli plus de 2 000 participants et a offert des opportunités de formation et de développement de grande qualité.

Largement soutenue par la direction du groupe et part importante de l'offre de services transversaux, l'Université favorise la mise en œuvre de la stratégie et du développement de Dexia. Dans ce contexte, l'Université pilote le processus de leadership lancé en 2005 et est activement impliquée dans l'introduction de la nouvelle culture et des nouvelles valeurs du groupe.

Grâce à leur offre de formations, les six facultés de l'Université contribuent au développement de l'identité du groupe et favorisent l'émergence d'une communauté internationale de management partageant et « parlant » un langage commun. La Dexia Corporate University a étoffé et amélioré son offre en 2006 afin d'aider les managers de Dexia à évoluer, de promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences professionnelles, et de faciliter la réflexion stratégique « bottom-up » par le biais de formations et séminaires exigeant une forte implication des participants.

À titre d'exemple, la faculté Sales & Business Development a lancé avec succès la première édition de « Marco Polo ». Le programme, réparti sur une période de 18 mois, propose une affectation internationale de 6 mois et « Discovering Dexia America » a été organisé à New York (deuxième édition en dehors de l'Europe).

Toutes les formations de la faculté Management & Leadership ont été adaptées au nouveau modèle de leadership de Dexia et deux nouveaux programmes ont été créés : « Change and Team » et « First Management Skills ».

La faculté Finance & Risk Management a élargi sa formation en y ajoutant des programmes tels que « Finance for Non-Financial Managers », « General Risk Management », « Economic Capital », « Credit Management Strategies » et « Bâle II ».

Deux nouvelles formations sur les IFRS ont rejoint l'offre de la faculté Tax & Legal.

Par ailleurs, en 2006 la Dexia Corporate University a lancé sa plateforme e-learning, ouvrant ainsi ses portes à tous les collaborateurs du groupe (exception faite pour l'instant de DenizBank et de FSA). L'offre en e-learning comprend actuellement, non seulement des cours d'informatique mais également des programmes sur les marchés financiers. Des cours de langue en ligne seront disponibles dans le courant de 2007. Les membres du personnel Dexia peuvent parcourir ces modules de formation en ligne depuis leur lieu de travail ou à domicile.

Au total, 81 formations ont été organisées (contre 49 en 2005).

■ PLEINS FEUX SUR LA RÉUSSITE D'UN NOUVEAU PROGRAMME : « FIRST MANAGEMENT SKILLS »

La formation pour nouveaux responsables d'équipe, « First Management Skills », mise au point cette année est le premier programme labellisé de la Dexia Corporate University. Il s'agit d'une formation conçue au niveau du groupe mais dispensée au niveau local dans la langue du pays. Un groupe de travail

composé de représentants RH des grandes entités en a développé le contenu.

L'objectif de cette formation est de préparer les nouveaux responsables d'équipe à assumer leur tâche en assimilant la stratégie du groupe et le modèle de leadership. 17 sessions sont prévues en 2007 à Paris, Bruxelles et Luxembourg.

L'ENCOURAGEMENT DE LA MOBILITÉ

La mobilité – interne et internationale – est devenue partie intégrante de la culture de Dexia.

La *Charte de qualité Ressources Humaines* définit les engagements de Dexia en matière de mobilité interne.

Le *Passeport pour Dexia* définit une série de règles et principes communs applicables à la mobilité internationale et contribue à l'intégration des employés et au développement du sentiment d'appartenance au groupe. Afin d'être aussi proche que possible de l'évolution internationale du groupe et d'intégrer une grande diversité en termes de mobilité internationale, sept grandes catégories de mobilité ont été identifiées.

En 2006, 1 006 membres du personnel ont rejoint une autre entité du groupe : 245 à la suite d'une démarche individuelle et 761 dans le cadre d'un transfert collectif d'effectifs (vers RBC Dexia Investor Services Luxembourg, RBC Dexia Investor Services Switzerland et Dexia SA).

LA GESTION INTÉGRÉE DES PERFORMANCES

La gestion des performances commence par la définition des objectifs et des priorités. En 2006, chaque membre du comité exécutif ainsi que les cadres supérieurs directement rattachés à l'administrateur délégué interviennent dans le cadre d'un contrat de management clair comprenant les objectifs et priorités pour 2007.

En 2007, l'objectif est d'étendre le contrat de management à l'ensemble de l'équipe de management stratégique. Cette approche de gestion des performances sera par la suite déclinée dans toute l'organisation au cours des prochaines années.

UNE NOUVELLE CULTURE DU LEADERSHIP

Passer d'une organisation basée sur les entités à une organisation plus transversale et devenir un « véritable groupe bancaire européen » implique qu'il faut aller plus loin dans la mise en place d'une organisation internationale avec un nouveau mode opérationnel, des processus décisionnels et une gestion budgétaire adaptés. Cela a un impact sur les compétences requises en matière de leadership. Les responsables Dexia de demain devront être capables de faire preuve d'efficacité dans cet environnement marqué par de nouveaux enjeux et disposer des compétences de leadership et de communication nécessaires.

■ INITIER ET DIFFUSER LA CULTURE DU LEADERSHIP

En 2005, le développement du leadership a fait partie des priorités du management ; une vision du leadership a été élaborée.

En 2006, Dexia a développé un modèle de leadership et l'a implémenté au travers d'une évaluation à 360° au niveau de la direction du groupe. À côté de cela, Dexia a initié des travaux autour des valeurs et de la mission du groupe.

■ MODÈLE DE LEADERSHIP ET COMPÉTENCES

Un modèle de leadership détermine les compétences qui sont attendues des cadres dirigeants en décrivant ces compétences à travers certains comportements spécifiques. Le modèle de leadership est le point d'ancrage de toutes les initiatives de développement du management et des outils des Ressources humaines tels que le processus de « gestion des performances », le « talent review », l'« évaluation à 360° » (voir ci-dessous), les *Assessment and Development Centers* et les programmes de formation.

Cinq axes principaux de la culture de leadership ont été définis : le client, la vision, la gestion des équipes, l'innovation et la transversalité.

■ L'ÉVALUATION À 360°

La première étape dans l'établissement d'une culture de leadership consiste à introduire l'évaluation à 360° au niveau du comité de direction et du comité exécutif. L'évaluation à 360° a pour but de donner à chacun l'opportunité de recevoir un feedback sur son comportement de leadership au sein de l'organisation.

■ CULTURE DU GROUPE

Afin de construire une véritable culture de groupe, Dexia a enclenché un processus à quatre niveaux pour accompagner la démarche de changement.

Premier niveau, la direction du groupe. Il était en effet essentiel que tous les membres du comité de direction et du comité exécutif groupe commencent par se soumettre eux-mêmes à l'évaluation à 360°.

Le deuxième niveau concerne des initiatives concrètes qui illustrent le changement de cap, telles que par exemple la mise en place de centres de compétence transversaux.

Le troisième niveau est le développement des compétences nécessaires à la mise en place de cette nouvelle culture au sein de l'ensemble de la population managériale. Cette étape passe par la mise en place des programmes de formation adéquats.

Enfin, concernant le quatrième et dernier niveau, l'objectif est d'inscrire ces changements dans le long terme qu'il s'agisse du recrutement, de l'évaluation ou de la rémunération différenciée.

Dans le même temps, afin de consolider l'identité unique et intégrée du groupe, un travail considérable a été réalisé pour donner une définition précise et affirmée de la mission et des valeurs du groupe, ces éléments devant constituer le ciment visible de la culture groupe.

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ : UN OUTIL FÉDÉRATEUR AUX MULTIPLES FACETTES

Le pourcentage du capital détenu par les collaborateurs de Dexia a, depuis sa création, été un des éléments fédérateurs au sein du groupe. En effet, en 2000, lors du lancement du premier plan d'actionnariat, le président du conseil d'administration avait fixé comme objectif de se rapprocher, dans les 5 ans, de 5 % du capital détenus par les collaborateurs.

Cet objectif a été atteint en juin 2005 avec une part du capital détenue par les collaborateurs qui, depuis, évolue entre 4 et 5 % en fonction des opérations de sortie des plans précédents arrivant à échéance.

Ces résultats placent Dexia dans le Top 30 des sociétés ayant développé un plan d'actionnariat salarié.

■ SORTIE DU PLAN 2001

Les collaborateurs de Dexia ont eu l'occasion en 2006 de sortir du plan d'actionnariat 2001. Ce plan présentait plusieurs caractéristiques innovantes :

- cette année-là, pour la première fois, l'offre classique et l'offre levier ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs dans tous les pays où le groupe est implanté ;
- les souscriptions aux différentes offres ont porté sur près de EUR 170 millions ;
- 6 collaborateurs sur 10 ont participé au plan.

À l'issue des opérations de sortie du plan 2001, les collaborateurs de Dexia ont pu constater l'attrait des offres qui leur avaient été proposées. Ainsi, l'offre classique a affiché un rendement de plus de 70 %, surperformant les indices classiques BEL20, CAC 40 et EuroStoxx 50. De même, l'offre levier a offert un rendement de plus de 160 % aux collaborateurs qui avaient opté pour cette formule.

■ NOUVEAU PLAN 2006

À l'instar des années précédentes, deux offres ont été proposées : l'offre classique et l'offre levier. Cette dernière se décline, en 2006, en trois modalités que sont l'option « standard », l'option « moyennée » et l'option « click ». Les actions souscrites dans chacune de ces offres sont bloquées pendant 5 ans.

L'offre classique

Dans l'offre classique, le collaborateur finance la totalité des actions Dexia qu'il souhaite acquérir et il bénéficie d'une décote de 20 % maximum.

L'offre levier

Dans l'offre levier, grâce à un mécanisme financier spécifique, un collaborateur qui acquiert une action (avec une décote de 20 %) se trouve à la tête de 10 actions Dexia. Au terme des cinq ans, si le cours de Bourse a augmenté, le collaborateur reçoit, en actions ou en numéraire, le montant de son investissement de départ augmenté d'un pourcentage de la hausse calculé sur 10 actions. Si, à l'échéance, le cours de l'action est inférieur au cours de référence (avant application de la décote), le montant de l'investissement de départ du collaborateur est garanti. L'innovation en 2006 a consisté à introduire une option « click » qui permet, à des moments déterminés du plan, de figer la plus-value éventuellement constatée d'une année à l'autre. De la sorte, Dexia s'est assuré d'offrir à ses collaborateurs des profils d'investissement différents répondant à la diversité des comportements financiers au sein de son personnel.

■ ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au terme de ces deux opérations majeures et eu égard par ailleurs au fait qu'une augmentation de capital a eu lieu en cours d'année pour le financement de l'acquisition de DenizBank, les collaborateurs de Dexia détiennent au 31 décembre 2006 plus de 49,6 millions d'actions, soit 4,27 % du capital.

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL

Le Comité d'entreprise européen (CoEE) de Dexia compte 28 membres permanents et 26 membres suppléants provenant de 10 entités de Dexia qui emploient plus de 150 personnes.

2006 a été une année très riche pour le CoEE avec :

- trois réunions plénières ;
- trois réunions extraordinaires : une portant sur l'acquisition de DenizBank, une sur la nouvelle organisation et une sur la nouvelle stratégie du groupe ;
- plusieurs réunions préparatoires en vue des réunions plénières et extraordinaires ;
- neuf réunions entre le Bureau et la direction Ressources humaines du groupe. Le Bureau du CoEE se compose de sept membres qui assument la responsabilité journalière du CoEE entre les séances plénières ;
- l'élargissement du cadre social à la suite de la visite du Bureau du CoEE à Dexia banka Slovensko.

Le dialogue social a battu son plein, pas uniquement au niveau du groupe. Dans certaines entités, des conventions collectives ont été conclues entre la direction et les représentants du personnel en 2006. Pas moins de 42 conventions collectives différentes ont été conclues dans 12 entités disposant d'une structure de représentation du personnel. Ces conventions portent principalement sur la rémunération, les statuts, l'actionnariat, les droits syndicaux et le temps de travail. Dexia a également choisi de transférer les divisions IT Infrastructure de Dexia Banque Belgique et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg dans une nouvelle société baptisée Dexia Technology Services. Le transfert des membres du personnel des deux entités a été négocié avec les représentants du personnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2006 DE DEXIA

Un nouveau format de rapport

Le groupe Dexia s'est engagé, dans le cadre de son plan d'action « responsabilité environnementale de l'entreprise », à réduire la consommation globale de papier par collaborateur du groupe d'ici 2010 par rapport à sa consommation en 2006.

Pour son rapport 2006, Dexia a choisi de limiter les impressions papier et de privilégier un support mis en ligne sur son site internet www.dexia.com. Le rapport développement durable 2006 de Dexia est également disponible sur CD-ROM.

Principales thématiques abordées dans le « rapport développement durable 2006 »

Dexia : un groupe, une stratégie, une culture

- Notre vision
- Nos missions et valeurs
- Nos engagements

Le développement durable : une démarche intégrée à la stratégie du groupe

- L'intégration du développement durable dans l'organisation du groupe
- Nos actions en 2006
- Le rapport développement durable 2006

Nos engagements et réalisations

- Nos actionnaires : performance et responsabilité
- Nos clients : innovation et relation de qualité
- Nos collaborateurs : soutien et développement personnel
- La société civile : engagement citoyen et transparence

Annexes

- Le calendrier 2007 des actions développement durable du groupe Dexia
- Les indicateurs de reporting
- L'application des référentiels de la Global Reporting Initiative et de la Nouvelle Réglementation Économique (France)
- L'application des principes du Global Compact et de l'Unep-Fi
- Les questions fréquemment posées par la société civile
- L'avis d'audit externe
- Le glossaire
- La poursuite du dialogue
- Les informations légales et contacts

La lutte contre le changement climatique au cœur de la stratégie de développement durable du groupe Dexia

Afin d'assurer une gestion responsable de ses impacts environnementaux directs, le groupe Dexia place l'enjeu de la lutte contre le changement climatique au cœur de sa stratégie de développement durable.

Une stratégie originale de neutralité carbone

Le groupe Dexia engage en 2007 une politique de neutralité carbone combinant la réduction et la compensation de ses émissions de CO₂.

- La stratégie du groupe a pour objectif de neutraliser la majeure partie de ses émissions 2006 liées aux consommations d'énergie et aux déplacements professionnels des collaborateurs.
- Elle s'articule autour de deux projets liés à l'activité de Dexia dans ses deux pays d'implantation historique, la France et la Belgique :
 - réduction des émissions de CO₂ : investissement dans un projet d'énergie renouvelable et acquisition d'électricité verte,
 - compensation de la marge non réductible des émissions.

Pour en savoir plus sur la stratégie de compensation du groupe et les projets retenus : www.dexia.com.

GESTION DES RISQUES

validation par les régulateurs, ceci devrait permettre à Dexia d'utiliser l'intégralité de la méthode IRBA (Internal Rating-Based Approach) à partir du 1^{er} janvier 2008.

■ EXPOSITIONS CONSOLIDÉES DE DEXIA AU 31 DÉCEMBRE 2006

Les règles d'évaluation de l'exposition de crédit sont définies au point 4.2. des « Principes et règles comptables des comptes consolidés » (voir note 1, page 135).

Exposition par catégorie de contrepartie

Le total des expositions du groupe est passé à EUR 794,3 milliards au 31 décembre 2006, contre EUR 742 milliards au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 7,0 %.

Du côté des contreparties, la composition du portefeuille de Dexia est très stable. La moitié de l'exposition concerne des entités du secteur public local (EUR 396,4 milliards, en hausse de 5,6 % par rapport à la fin de 2005).

RISQUES DE CRÉDIT

■ ORGANISATION

L'équipe de gestion des risques du groupe supervise la politique des risques de Dexia sous l'égide du comité de direction de Dexia ou de comités de risques spécialisés. Elle définit les lignes directrices du groupe pour les limites et délégations, assure la fonction de contrôle des risques, détermine les processus de décision et met en place, au niveau de l'ensemble du groupe, des méthodes d'évaluation des risques pour chaque activité et chaque entité opérationnelle (Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank).

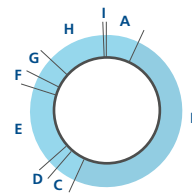
L'organisation de tous les comités de risques a été complètement revue en 2006, notamment pour refléter la nouvelle gouvernance du groupe et répondre aux exigences de Bâle II. Plusieurs comités spécialisés chargés de la gestion des risques existent au niveau du groupe. Les deux principaux sont :

- le comité de politique des risques de crédit, qui définit le profil de risque du groupe et les règles d'encadrement des risques ;
- le comité de gestion des crédits de Dexia, qui se prononce sur les dossiers dépassant les délégations accordées aux métiers ou aux entités.

En général, toutes les limites sont fixées directement par le comité de direction mais des délégations sont accordées à des comités spécifiques pour superviser les risques de portefeuilles spécialisés (portefeuille de crédit spread...).

■ GRANDS CHANTIERS EN 2006

La réalisation principale de 2006 a été la poursuite de l'effort pour mettre en œuvre les méthodologies et procédures requises dans le cadre de l'approche avancée de Bâle II, ce qui a permis au groupe de présenter aux régulateurs un dossier d'application complet pour l'approche en question. Après



VENTILATION DE L'EXPOSITION DU GROUPE DEXIA PAR CATÉGORIE DE CONTREPARTIE (AU 31 DÉCEMBRE 2006)

EXPOSITION CONSOLIDÉE : EUR 794,3 MILLIARDS

A	ÉTATS	7,1 %
B	SECTEUR PUBLIC LOCAL	49,9 %
C	ENTREPRISES	4,6 %
D	MONOLINE	2,2 %
E	ABS/MBS	16,2 %
F	FINANCEMENTS DE PROJETS	2,5 %
G	PARTICULIERS, PROFESSIONS LIBÉRALES, INDÉPENDANTS ET PME	4,6 %
H	ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	12,4 %
I	AUTRES	0,5 %

Exposition par région géographique

Au 31 décembre 2006, les expositions du groupe demeuraient majoritairement concentrées dans l'Union européenne (53,7 %, EUR 426,9 milliards à la fin de 2006, contre EUR 384 milliards à la fin de 2005), principalement en France (12,4 %) et en Belgique (11,9 %). Les expositions du groupe aux États-Unis et au Canada représentaient 40,0 % du total, soit légèrement moins qu'au 31 décembre 2005.

GESTION DES RISQUES CHEZ FSA

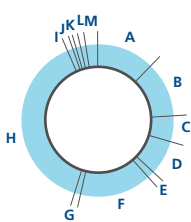
Financial Security Assurance (FSA) limite son activité à des secteurs caractérisés par une faible probabilité de sinistre avec un niveau peu élevé de sévérité et une importante possibilité de récupération au cas – improbable – où sa garantie serait sollicitée. Pour que FSA les assure, toutes les opérations doivent au moins être *Investment Grade*, respecter ses exigences légales et structurelles et s'inscrire dans des limites de risques individuelles et agrégées.

Avant d'assurer une obligation municipale, FSA demande le nantissement de recettes fiscales ou une créance sur un flux de revenus dédiés provenant de services publics essentiels. Sur le marché des Asset-Backed Securities (ABS), FSA garantit les tranches seniors structurées de façon à ce qu'elles puissent résister à des détériorations substantielles de la performance de l'actif sous-jacent, avant qu'il ne soit fait appel à elle en cas de sinistre. La plupart de ses opérations ABS sont structurées de manière à offrir une protection collatérale, qui s'accroît avec le temps, et à intégrer des mécanismes autocorrectifs qui se déclenchent pour rétablir la protection si la garantie descend sous les minima prévus. Par exemple, des cash-

flows peuvent être transférés de tranches subordonnées vers des tranches seniors assurées ou accumulées dans un fonds de réserve. Si les circonstances l'exigent, FSA a la possibilité de transférer la gestion ou de remplacer le gestionnaire de la structure assurée. Pour FSA, un contrôle exhaustif préalable (*due diligence*) de la qualité de l'opération est la règle absolue avant d'accorder l'assurance. La société effectue des visites sur place de manière routinière et analyse le dossier pour vérifier les informations de l'émetteur. Des juristes internes étudient les documents et demandent souvent l'opinion de conseils externes pour contrôler si les structures fonctionnent comme prévu. Une fois la transaction garantie, FSA contrôle l'opération pendant toute sa durée pour détecter les problèmes potentiels et prendre des mesures correctrices préventives. La réassurance intervient également dans le programme global de gestion des risques. De même que les banques se tournent vers la syndication de prêts pour limiter les risques individuels, FSA réassure les opérations auprès d'un groupe de compagnies de réassurance ayant une notation AA ou AAA. Grâce à son approche disciplinée, FSA a constitué un portefeuille extrêmement peu risqué comme le montre sa qualité de crédit sous-jacente : 87 % du montant nominal assuré sont de niveau A ou plus et 55 % sont au moins notés AA ou plus (voir diagrammes).

PROJET BÂLE II

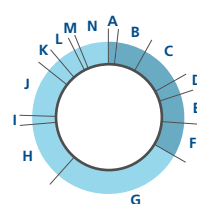
2006 a été une année de stabilisation pour l'organisation de Bâle II, une année de transition entre le statut de projet et la mise en place du fonctionnement journalier. À la fin de l'exercice, la plupart de nos modèles étaient développés,



VENTILATION DES EXPOSITIONS DE DEXIA PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE (AU 31 DÉCEMBRE 2006)

EXPOSITION CONSOLIDÉE : EUR 794,3 MILLIARDS

A	FRANCE	12,4 %
B	BELGIQUE	11,9 %
C	ALLEMAGNE	5,3 %
D	ITALIE	7,5 %
E	LUXEMBOURG	1,3 %
F	AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	15,4 %
G	RESTE DE L'EUROPE	1,1 %
H	ÉTATS-UNIS ET CANADA	40,0 %
I	JAPON	1,1 %
J	ASIE DU SUD-EST	0,3 %
K	AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,1 %
L	TURQUIE	1,1 %
M	AUTRES	2,5 %



PORTEFEUILLE ASSURÉ PAR FSA (AU 31 DÉCEMBRE 2006)

ENCOURS NET TOTAL : USD 376,5 MILLIARDS

A	OBLIGATIONS GARANTIES PAR NANTISSEMENT (CBO)	2 %
B	PRÊTS GARANTIS PAR NANTISSEMENT (CLO)	6 %
C	CREDIT DEFAULT SWAPS D'ENTREPRISES SYNDIQUÉES (CDS)	9 %
D	ENCOURS CLIENTS	3 %
E	RESIDENTIAL	6 %
F	AUTRES ASSET-BACKED	7 %
G	OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE VILLES, ÉTATS ET DISTRICTS SCOLAIRES	28 %
H	ENGAGEMENTS NON GÉNÉRAUX FISCAUX	12 %
I	LOGEMENTS	2 %
J	SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION	10 %
K	SOINS DE SANTÉ	3 %
L	TRANSPORTS	4 %
M	ENSEIGNEMENT/UNIVERSITÉS	1 %
N	AUTRES MUNICIPALES	6 %

■ Public Finance (67 %)
■ Asset-backed (33 %)

documentés, validés et mis en place en interne. En décembre 2006, Dexia a officiellement demandé à utiliser l'approche IRBA avancée pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 1^{er} janvier 2008. Dans le cadre de ce dossier, une étude d'impact a été effectuée pour estimer les exigences de capital selon les nouvelles méthodes à différents niveaux de consolidation. Cette étude a été réalisée sur la base de notre méthode et de l'infrastructure informatiques finales, prouvant que l'organisation Bâle II de Dexia est prête pour les futurs calculs du capital réglementaire. Le résultat de l'étude a confirmé l'ampleur de l'économie en capital réglementaire estimée dans les études d'impact quantitatives antérieures. L'année 2007 sera marquée par des contacts suivis avec les différentes autorités régulatrices dans le cadre de l'examen de notre demande. Deux exercices officiels seront effectués à cet effet pour calculer simultanément les exigences de capital dans le cadre de Bâle I et de Bâle II (*double runs*). Des projets complémentaires liés à Bâle II seront également commandés, notamment pour le nouvel outil intégré de contrôle des limites et la plate-forme commune de reporting.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché comprennent l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché (taux d'intérêt général et spécifique, cours de change, cours des actions, spreads) résultant des activités du métier Trésorerie et marchés financiers. En règle générale, les risques de marché générés par les autres métiers sont couverts.

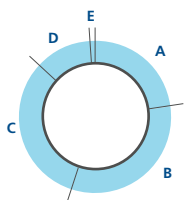
Les règles d'évaluation des expositions du marché sont définies au point 4.1. des « Principes et règles comptables des comptes consolidés » (voir note 1 page 134).

Les risques de marché de Dexia portent principalement sur les taux d'intérêt européens. Son exposition aux risques de marché générée par les actions, le change et le spread (uniquement négociation) demeure beaucoup plus limitée.

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la Value at Risk (VaR) comme l'un des principaux indicateurs. La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle avec un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia a développé des approches VaR multiples pour mesurer exactement le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles. Le risque d'intérêt général et de change est calculé selon la méthode VaR paramétrique. Le risque d'intérêt spécifique en portefeuille de négociation et le risque sur actions sont calculés sur la base de l'approche VaR historique. Les risques non linéaires et particuliers sont mesurés par des méthodologies VaR spécifiques et historiques, en vue d'une meilleure évaluation de la sensibilité de ces positions à la volatilité du marché.

Outre la VaR, le niveau de risque est également encadré par des limites de volumes nominaux, des limites sur la sensibilité aux taux d'intérêt (points de base) et au spread et des limites sur la sensibilité aux options (delta, gamma, vega, thêta, rho).

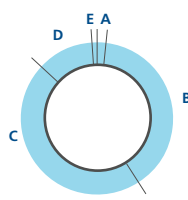
Le groupe Dexia utilise son modèle VaR interne pour le calcul des exigences en fonds propres pour le risque de taux d'intérêt général et de change dans le périmètre de négociation de Dexia Banque Belgique et Dexia Banque Internationale à Luxembourg.



GLOBAL (PUBLIC FINANCE + ASSET-BACKED SECURITIES) (FSA)

ENCOURS NET TOTAL : USD 376,5 MILLIARDS

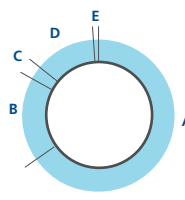
A	AAA	23 %
B	AA	32 %
C	A	32 %
D	BBB	12 %
E	NON-INVESTMENT GRADE	< 1 %



PUBLIC FINANCE (FSA)

ENCOURS NET TOTAL : USD 251,4 MILLIARDS

A	AAA	2 %
B	AA	39 %
C	A	46 %
D	BBB	12 %
E	NON-INVESTMENT GRADE	< 1 %



ASSET-BACKED SECURITIES (FSA)

ENCOURS NET TOTAL : USD 125,1 MILLIARDS

A	AAA	66 %
B	AA	18 %
C	A	3 %
D	BBB	13 %
E	NON-INVESTMENT GRADE	< 1 %

■ ORGANISATION DU CONTRÔLE

Le comité de direction de Dexia, conseillé par le département de gestion des risques du groupe, a la responsabilité finale de la fixation de la stratégie de gestion des risques de marché (goût du risque général, choix méthodologiques, organisation du reporting et des processus de décision). En collaboration avec les équipes de gestion des risques des différentes entités, le département de gestion des risques du groupe se charge de traduire ces décisions en consignes, directives et procédures précises et détaillées et d'en contrôler l'application. Ce département définit également les méthodes de calcul à utiliser au niveau du groupe en matière de compte de résultats et de mesure des risques.

La responsabilité journalière de la saine gestion et du suivi des risques de marché incombe aux entités (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites...). Chaque entité est responsable du suivi de ses activités de marché (y compris pour les filiales) et du reporting aux autorités de contrôle nationales. Le processus est coordonné au niveau du groupe afin d'assurer la cohérence et la qualité du contrôle des risques au sein de l'ensemble du groupe.

Dans une phase suivante, les indicateurs de risque sont consolidés au niveau de chaque ligne d'activité par le Centre de compétences des risques. Depuis le début de 2006, la gestion des risques de marché est organisée en centres de compétence spécialisés. Ces centres ont la responsabilité transversale de l'analyse, du suivi et du reporting des risques et des résultats de leur ligne d'activité à l'échelle du groupe. Au stade final, le département de gestion des risques du groupe consolide les données des risques et du compte de résultats par activité dans un aperçu global pour l'ensemble du groupe.

Le comité des risques de marché et des guidelines, composé des membres du comité de direction du groupe en charge des activités de trésorerie et marchés financiers et de gestion des risques, des responsables des lignes d'activité ainsi que des responsables de la gestion des risques de marché et de la gestion du bilan au niveau du groupe et au niveau local, se réunit au minimum une fois par mois pour traiter les sujets relatifs aux risques de marché.

En outre, le comité de direction du groupe est informé par le département de gestion des risques de toute modification du profil de risque au minimum tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire.

■ EXPOSITIONS

Les activités de trésorerie et de marchés financiers de Dexia sont principalement orientées en tant que fonction de support pour le groupe. Le tableau ci-dessous reprend l'utilisation de la VaR détaillée du groupe Dexia. La consommation de risque des activités financières de Dexia affiche une VaR moyenne de EUR 29,8 millions pour 2006 (hors DenizBank).

GESTION DES RISQUES ACTIF/PASSIF (ALM)

Les risques structurels de taux d'intérêt, de change, d'actions et de liquidité sont gérés et supervisés par les responsables ALM du groupe.

La gestion des risques d'intérêt ALM comprend deux catégories :

- l'ALM à court terme (jusqu'à 2 ans, et plus pour certaines devises déléguées), qui est déléguée et assurée par l'approche de gestion des risques de marché (limites VaR, limites de sensibilité, déclencheurs, limitation des pertes, suivi journalier...);
- l'ALM à long terme, qui n'est pas déléguée et est soumise à un suivi spécifique de l'ALCO (comité ALM) du groupe, qui se réunit mensuellement.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe.

Pour la gestion du risque d'intérêt du bilan de Dexia, un calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette des positions ALM est l'indicateur principal. L'exposition se situe surtout du côté des taux à long terme en Europe et résulte de la différence structurelle entre les profils d'amortissement des actifs et passifs à taux fixe.

La valeur en points de base mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si les taux d'intérêt augmentent de 1 % sur l'ensemble de la courbe. La valeur en points de base du groupe Dexia (hors entreprises d'assurance et fonds de pension) est de EUR -494 millions au 31 décembre 2006.

Il appartient également à l'ALM d'assurer le suivi du portefeuille d'investissement en actions de Dexia. Ce portefeuille contient des actions disponibles pour la vente, gérées par les comités ALM avec le modèle VaR.

L'Equity Value at Risk (VaR) des actions représente le changement potentiel de valeur de marché tandis que l'Equity Earnings at Risk (EaR) mesure l'impact sur le résultat comptable si la VaR se matérialise.

	2005		2006		Spread Trading (Uniquement pour le 4 ^e trim.)
	IR&FX	EQ	IR&FX	EQ	
(en EUR millions)					
Individual	Moyenne 24,2 Maximum 34,5	Moyenne 2,8 Maximum 7,6	Moyenne 25,2 Maximum 43,7	Moyenne 2,3 Maximum 6,6	Moyenne 11,7 Maximum 16,0
Global	Moyenne 26,9 Maximum 38,5 Limite 75		Moyenne 29,8 Maximum 58,9 Limite 142		

IR = interest rates ; EQ = equities ; FX = forex

L'Equity VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle avec un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours.

L'Equity EaR est nettement au-dessous de l'exposition Equity VaR parce que la plupart des actions cotées ont une réserve AFS positive. La procédure de dépréciation de Dexia est activée quand la valeur de marché chute sous 75 % du prix d'achat initial et/ou en cas de fléchissement prolongé de la juste valeur.

Bien que la gestion ALM opérationnelle reste décentralisée dans les trois grandes entités de Dexia, les risques ALM sont globalement supervisés par le comité ALM de Dexia, qui inclut les membres du comité de direction. Le comité ALM contrôle la cohérence générale de l'ALM du groupe et prend les décisions relatives aux méthodologies et directives de mesure des risques, notamment pour l'investissement des fonds propres et les mécanismes de cession interne. Il se prononce également sur les stratégies d'investissement des entités locales (intérêts, change, actions).

En outre, le comité de direction est informé périodiquement des principaux risques et positions ALM.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte résultant de variations dans les taux de change.

■ PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Dexia est un acteur sur le marché des devises et est exposé au risque de change sur ses activités de transactions, essentiellement au sein du métier Trésorerie et marchés financiers. Ces expositions sont soumises à la VaR (Value at Risk) et incluses dans la VaR mentionnée à la page 208 de ce rapport annuel.

■ PORTEFEUILLE BANCAIRE

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, produits et charges sont libellés en de nombreuses devises avec des montants significatifs en USD. Les produits et charges sont convertis à chaque clôture en euro ou dans la monnaie fonctionnelle de la société afin de réduire la position de change.

Dexia étudie dans son Asset & Liabilities Committee (« comité ALCO groupe ») de manière proactive l'opportunité de couvrir les risques de change liés aux résultats dans ses principales devises (il s'agit essentiellement d'opérations en USD).

■ PARTICIPATIONS

Dexia analyse l'opportunité de couvrir, totalement ou partiellement, le risque de change lié à ses investissements dans des participations en devises étrangères.

En 2006, Dexia a couvert le paiement de l'acquisition de DenizBank en devises, soit les USD destinés à payer l'actionnaire majoritaire et les livres turques destinées à payer les actionnaires minoritaires dans le cadre de l'offre publique obligatoire. La participation dans DenizBank n'est pas couverte vu le coût de cette couverture.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Dexia adopte une politique saine et prudente en matière de gestion de sa liquidité. L'équilibre entre les sources de financement disponibles et leur affectation est géré et supervisé minutieusement. En pratique, deux domaines retiennent particulièrement l'attention :

- l'adéquation des nouveaux crédits prévus (en échéance et en montant) avec les ressources disponibles ;
- la nécessité d'assurer la liquidité de Dexia, y compris en cas de crise du marché.

Le premier point est traité dans le processus annuel de planification. Chaque année, les prévisions d'octroi de nouveaux crédits sont comparées à la capacité de financement. L'objectif est de maintenir un profil de liquidité acceptable pour le groupe. Pour refléter plus correctement le coût du financement des opérations générées par les métiers, selon qu'elles nécessitent ou apportent des moyens, le groupe a amélioré son processus de comptabilité analytique. Le but de ce type de marché interne de liquidité est de donner les impulsions appropriées aux métiers pour assurer une adéquation naturelle entre la capacité d'octroi de crédit et celle de financement.

Le deuxième point est traité par l'analyse de divers scénarios de crise pour évaluer le profil de liquidité de Dexia. Les résultats et l'impact ainsi observés sont examinés avant d'être traduits dans un ensemble de limites et de ratios. Le cadre de liquidité de Dexia est conçu de manière à ce que la réserve (notamment le portefeuille de credit spread) puisse faire face pendant un an à une pénurie totale de fonds et à une pression sur les dépôts tout en maintenant l'activité d'octroi de crédits. La position de liquidité est contrôlée pendant une période allant d'un jour à plusieurs mois. Les prévisions de besoins de liquidité dans les principales devises et les estimations de la réserve de liquidité font dès lors l'objet d'une attention toute

PORTEFEUILLE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en EUR millions)	Valeur de marché	Equity VaR	% VaR/valeur de marché ⁽¹⁾	Equity EaR
Sociétés bancaires	1 527	106	7,0 %	-1,8
Entreprises d'assurances	1 795	100	5,6 %	-1,1

(1) % VaR/V.M. représente le pourcentage de perte possible sur la valeur de marché. Hors DenizBank.

particulière. Il en va de même pour les engagements de liquidité hors bilan du groupe.

Vu leur importance, les principales questions relatives à la liquidité du groupe sont directement traitées par le comité ALM du groupe, dont font partie tous les membres du comité de direction.

Un plan de continuité de liquidité globale fait partie des directives et est testé régulièrement.

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, mis en place en 2003, s'organise essentiellement comme suit.

Une gouvernance solide avec des rôles et des responsabilités clairement définis :

- le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent ;
- le comité de politique des risques opérationnels, un comité stratégique comprenant des représentants du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe ;
- le comité des guidelines « risques opérationnels », présidé par le responsable de la gestion des risques au niveau du groupe, traduit en détail la politique approuvée dans des guidelines adaptées aux activités commerciales et contrôle transversalement les cas de risques opérationnels ainsi que l'analyse y relative ;
- le comité des risques opérationnels, présidé par le responsable des risques opérationnels du groupe, développe un cadre cohérent pour l'ensemble du groupe comprenant un reporting régulier au comité de direction ;
- le département de gestion des risques opérationnels veille également à la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurances.
- le line management est principalement responsable de la gestion des risques opérationnels ; pour son domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte des données et l'autoévaluation des risques. Il est également assisté par le département local de gestion des risques opérationnels.

Pour la troisième année, le groupe Dexia a continué à rassembler les informations relatives aux risques opérationnels dans une banque de données centrale. Le line management reçoit également un rapport d'exhaustivité sur les données collectées dans son périmètre. Le comité de direction reçoit le rapport trimestriel sur les risques opérationnels sur les événements significatifs, y compris un plan d'action pour la réduction des risques défini par le line management.

L'exercice d'autoévaluation et de contrôle des risques requis par la réforme de Bâle II a été effectué en 2006 d'une manière cohérente pour les principales entités et filiales. Le périmètre complet sera couvert en 2007. Les résultats seront intégrés dans le rapport trimestriel sur les risques opérationnels remis au comité de direction.

Enfin, le groupe Dexia utilisera l'approche standardisée pour calculer le capital réglementaire pour les risques opérationnels. Le dossier d'information sera envoyé aux régulateurs à la fin du mois de juin 2007.

FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES

Les fonds propres économiques présentés en 2006 sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée aux chiffres de 2005. Ils sont notamment conformes à la plupart des prescriptions du pilier 2 de Bâle II.

Le nouveau cadre permet d'appréhender de manière approfondie tous les risques auxquels le groupe Dexia doit faire face. Il est fixé à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an) conforme aux critères AA/Aa2 des agences de notation.

À la fin de 2006, le total des fonds propres économiques s'élevait à EUR 10,9 milliards (contre EUR 9,2 milliards fin 2005). Cette différence de EUR 1,7 milliard est ventilée entre tous les métiers.

Les montants de fonds propres économiques requis par chaque métier étaient les suivants.

- Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit : EUR 5,2 milliards (EUR 4,4 milliards à la fin de 2005). Cette croissance résulte essentiellement de la taille accrue du portefeuille, qui comporte des échéances plus longues.
- Services financiers aux particuliers : EUR 1,8 milliard (EUR 1,8 milliard à la fin de 2005).
- Gestion d'actifs financiers, assurances et services aux investisseurs : EUR 1,0 milliard (EUR 0,8 milliard à la fin de 2005). La croissance résulte principalement d'investissements en actions effectués par l'activité des assurances.
- Trésorerie et marchés financiers : EUR 1,4 milliard (EUR 1,1 milliard à la fin de 2005), principalement en raison de la croissance du portefeuille de credit spread.
- Fonds propres non alloués aux métiers : EUR 1,5 milliard (EUR 1,2 milliard à la fin de 2005). Cette progression est due à l'augmentation du volume et de la valeur du portefeuille d'actions.

Le total des fonds propres dépasse le total des fonds propres économiques requis par les métiers pour faire face à des pertes inattendues de sévérité extrême.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Fin 2006, les fonds propres de base s'élevaient à EUR 13 028 millions (contre EUR 11 894 millions à la fin de 2005). Les principaux facteurs qui ont influencé cette hausse sont les suivants : i) l'augmentation de capital de EUR 1 200 millions pour financer une partie de l'acquisition de DenizBank ; ii) l'émission par Dexia Funding Luxembourg de titres perpétuels subordonnés pour un montant de EUR 500 millions, pouvant être repris dans les fonds propres de base (partiellement pour le remboursement d'un montant de EUR 275 millions en instruments similaires émis par Dexia BIL en 2001) ; iii) l'impact du goodwill et des immobilisations identifiées liées à l'acquisition de DenizBank (respectivement EUR 1 710 millions et EUR 239 millions) et le bénéfice reporté.

Le ratio Tier 1 est revenu de 10,3 % à la fin de 2005 à 9,8 % à la fin de 2006 à la suite des effets combinés, en sens opposé, de différents facteurs, principalement la croissance des actifs pondérés des risques, l'augmentation de capital et l'émission de capital hybride Tier 1. Ces ratios sont nettement supérieurs aux normes réglementaires.

■ ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES

Le total des actifs pondérés des risques de Dexia s'élève fin 2006 à EUR 133,4 milliards, soit une hausse de 16,0 % en un an. Cette évolution est principalement liée à la croissance organique.

■ QUALITÉ DES ACTIFS

Le ratio de qualité des actifs (c'est-à-dire le ratio des créances douteuses par rapport à l'encours brut des crédits) s'élevait à 0,61 % fin 2006 (contre 0,78 % fin 2005).

Le ratio de couverture des créances douteuses est resté stable à 69,3 % (contre 69,1 % en 2005).

■ NOTATIONS

Les notations élevées de Dexia reflètent la solidité financière du groupe. Les notations actuelles de Moody's, Standard & Poor's et Fitch sont Aaa/AA/AA+.

Les ratings de FSA et de Dexia Municipal Agency sont les meilleures notations financières qui peuvent être attribuées à une contrepartie (Aaa/AAA/AAA respectivement par Moody's, Standard & Poor's et Fitch).

RATIO D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES					
(en EUR millions, sauf mention contraire)	31 déc. 2005	31 mars 2006	30 juin 2006	30 sept. 2006	31 déc. 2006
Fonds propres de base	11 894	12 291	12 591	13 922	13 028
Total fonds propres prudentiels	12 510	12 815	13 173	14 214	13 754
Ratio Tier 1	10,3 %	10,3 %	9,9 %	10,8 %	9,8 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	10,9 %	10,7 %	10,4 %	11,0 %	10,3 %

Nota bene : pour le calcul des ratios ci-dessus, les fonds propres sont calculés après affectation du bénéfice.

ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES					
(en EUR millions)	31 déc. 2005	31 mars 2006	30 juin 2006	30 sept. 2006	31 déc. 2006
Contreparties pondérées à 20 %	40 120	42 410	43 366	45 325	45 102
Contreparties pondérées à 50 %	14 592	14 398	14 587	14 476	14 783
Contreparties pondérées à 100 %	55 029	56 434	62 255	61 852	65 393
Portefeuille de négociation	5 261	5 994	6 898	7 283	8 091
TOTAL	115 002	119 236	127 106	128 936	133 369

QUALITÉ DES RISQUES		
(en EUR millions, sauf mention contraire)	31 déc. 2005	31 déc. 2006
Créances douteuses	1 473	1 359
Provisions pour portefeuille ⁽¹⁾	1 018	942
Ratio de qualité des actifs ⁽²⁾	0,78 %	0,61 %
Ratio de couverture ⁽³⁾	69,1 %	69,3 %

(1) Sans la provision globale constituée pour couvrir les risques potentiels liés aux produits de leasing d'actions.

(2) Le ratio des créances douteuses par rapport à l'encours brut des crédits.

(3) Le ratio des provisions du portefeuille par rapport aux créances douteuses.

NOTATIONS (LONG TERME) ⁽¹⁾					
	Dexia Banque	Dexia Crédit Local	Dexia BIL	FSA	Dexia Municipal Agency
Moody's	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa
Standard & Poor's	AA	AA	AA	AAA	AAA
Fitch	AA+	AA+	AA+	AAA	AAA

(1) Au 24 février 2007.

RÉSULTATS FINANCIERS

■ NOTE PRÉLIMINAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ⁽¹⁾

Modifications du périmètre de consolidation

Les principaux changements intervenus en 2005 concernaient la vente d'Eural Banque d'Épargne (effective à partir du quatrième trimestre), la liquidation de Rekord en Allemagne et l'acquisition de FMS Hoche, une société basée en France, spécialisée dans l'administration de fonds.

L'année 2006 a été caractérisée par les changements suivants :

- l'activité d'administration de fonds de Dexia (principalement Dexia Fund Services) a été transférée à la nouvelle société RBC Dexia Investor Services (joint venture avec Royal Bank of Canada) et est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- les activités de Private Banking ont été vendues au Royaume-Uni. La vente est effective depuis le deuxième trimestre 2006 ;
- Banque Artesia Nederland a été vendue et est sortie du périmètre au quatrième trimestre 2006 ;
- DenizBank a été acquise en deux tranches (75 % en octobre et le solde en décembre). Au quatrième trimestre, elle a été complètement consolidée mais les intérêts minoritaires représentaient 25 %, l'appel d'offre obligatoire sur cette tranche d'actions se terminant le 22 décembre 2006. À partir de 2007, les intérêts minoritaires seront minimes, Dexia détenant à présent 99,8 % des actions de DenizBank.

Comptes pro forma

Les modifications du périmètre de consolidation ont été prises en considération pour établir les comptes pro forma de 2005 afin de permettre des comparaisons. En chiffres absolus, la différence entre le résultat net – part du groupe rapporté et pro forma 2005 s'élève à EUR +16 millions, (revenus en hausse de EUR 81 millions ; coûts en hausse de EUR 55 millions ; coût du risque en baisse de EUR 2 millions ; impôts en hausse de EUR 7 millions).

(1) Les commentaires sur les comptes sociaux de Dexia SA sont repris dans la note 4 de la partie « Comptes annuels » de ce rapport annuel (page 222).

Éléments « sous-jacents » et « non opérationnels »

Les résultats « sous-jacents » excluent les effets de changement du périmètre de consolidation et les éléments non opérationnels. Ceux-ci comprennent à la fois les éléments non récurrents de la période, décrits et quantifiés individuellement, ainsi que les variations de valeur de marché du portefeuille CDS de FSA. Ces derniers instruments étant considérés comme des produits dérivés, la variation de leur valeur de marché pendant la période est prise en résultat de trading ; ce traitement sous IAS 39 ne permet cependant pas une bonne compréhension des résultats économiques car ce portefeuille est composé d'instruments notés AAA que FSA s'engage à assurer jusqu'à maturité. Ainsi, les variations positives ou négatives de valeur de marché de ce portefeuille, à un moment donné, ne constituent pas des résultats sous-jacents car elles s'annuleront en définitive sur la durée des contrats. Les éléments non opérationnels sont détaillés à la page 73 de ce rapport.

■ ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Avant-propos

En 2006, de nombreuses modifications sont intervenues dans le périmètre de Dexia principalement en raison de l'acquisition de DenizBank et de la cession de plusieurs entités. Les changements majeurs de périmètre ont eu lieu au dernier trimestre de l'année, avec la consolidation globale de 75 % des résultats de DenizBank dans Dexia et la sortie du périmètre de Banque Artesia Nederland (BAN). Par conséquent, les résultats de l'exercice 2006 comprennent les résultats de DenizBank pour le quatrième trimestre (EUR 32 millions) et ceux de BAN pour les trois premiers trimestres de l'année (EUR 18 millions). Ils comprennent en outre un montant net très élevé d'éléments non opérationnels (EUR 703 millions). Dans de nombreux cas, afin de mettre en exergue les principales tendances économiques, les comparaisons entre périodes sont établies sur une base comparable. Le résultat net – part du groupe pro forma de 2005 laisse apparaître une différence de EUR +16 millions par rapport au chiffre publié.

Résultat net – part du groupe

Le résultat net – part du groupe s'établit en 2006 à EUR 2 750 millions, en hausse de EUR 712 millions (+34,9 %) par rapport à 2005. La contribution au résultat net – part du groupe de DenizBank est de EUR 32 millions pour le quatrième trimestre de 2006. La contribution nette des éléments non opérationnels (évoquée plus loin) est de EUR +703 millions en 2006 contre EUR +263 millions en 2005 et représente donc EUR 440 millions de la hausse du résultat. Compte tenu des chiffres pro forma de 2005, le résultat net sous-jacent – part du groupe progresse de EUR +256 millions (+14,3 %). Tous les métiers enregistrent de solides résultats, les progressions sous-jacentes étant respectivement de +14,1 % dans le métier des Services financiers au secteur public, de +13,1 % dans les Services financiers aux particuliers, de +31,7 % dans la Gestion d'actifs, de +51,4 % dans les Services aux investisseurs, de +12,1 % dans les Assurances et de +11,2 % dans

la Trésorerie et les marchés financiers. Comme l'an dernier, l'impact du taux de change sur le résultat net a été très limité en 2006 (EUR -5 millions).

Revenus

Les revenus s'élèvent à EUR 7 012 millions en 2006, en hausse de EUR 1 036 millions par rapport à 2005 (+17,3 %). À périmètre constant et hors éléments non liés aux activités opérationnelles, la hausse est de EUR 479 millions (+8,2 %) en un an, en raison de la croissance des revenus sous-jacents dans tous les métiers : respectivement EUR +222 millions dans les Services financiers au secteur public (+9,9 %) ; EUR +48 millions dans les Services financiers aux particuliers (+2,1 %) ; EUR +55 millions dans la Gestion d'actifs (+28,2 %), EUR +59 millions dans les Services aux investisseurs (+18,9 %), EUR +13 millions dans les Assurances (+6,1 %) et EUR +58 millions dans le métier Trésorerie et marchés financiers (+11,5 %). Pour le reste, les revenus combinés du segment « Non Alloué » et des éléments non opérationnels s'inscrivent

en hausse de EUR 498 millions, un montant élevé largement expliqué par les plus-values réalisées en cours d'année.

Coûts

Les coûts s'élèvent à EUR 3 481 millions en 2006, en hausse de 7,8 % (ou EUR +252 millions) par rapport à 2005. À périmètre constant, hors éléments non opérationnels (EUR 4 millions en 2006 qui se comparent à EUR 7 millions pro forma en 2005), la progression est de +6,1 %, soit 2,1 points de pourcentage de moins que celle des revenus. L'analyse des performances individuelles des métiers démontre que ceux d'entre eux qui connaissent un fort rythme de croissance se distinguent également par une croissance relativement élevée des coûts, mais néanmoins plus modérée que celle des revenus, conformément aux objectifs en la matière. Notons que pour les Services financiers aux particuliers, la base de coûts sous-jacents n'augmente que de 1,2 %, soit moins de la moitié du taux de croissance des revenus du métier d'une année à l'autre, et représente une baisse effective en termes

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ			
(en EUR millions)	2005	2006	Évolution
Revenus	5 976	7 012	+17,3 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>1 172</i>	<i>1 307</i>	<i>+11,5 %</i>
Coûts	(3 229)	(3 481)	+7,8 %
Résultat brut d'exploitation	2 747	3 531	+28,5 %
Coût du risque	(52)	(124)	x2,4
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charge d'impôts	(602)	(569)	-5,5 %
Résultat net	2 093	2 838	+35,6 %
Intérêts minoritaires	55	88	+60,0 %
Résultat net – part du groupe	2 038	2 750	+34,9 %

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ SOUS-JACENT ⁽¹⁾			
(en EUR millions)	2005	2006	Évolution
Revenus	5 976	7 012	+17,3 %
Modifications du périmètre de consolidation	82	-	n.s.
Revenus pro forma	6 058	7 012	+15,8 %
Éléments non liés aux activités opérationnelles	224	698	x3,1
Revenus sous-jacents	5 835	6 314	+8,2 %
Coûts	(3 229)	(3 481)	+7,8 %
Modifications du périmètre de consolidation	(56)	-	n.s.
Coûts pro forma	(3 285)	(3 481)	+6,0 %
Éléments non liés aux activités opérationnelles	(7)	(4)	n.s.
Coûts sous-jacents	(3 278)	(3 478)	+6,1 %
Résultat brut d'exploitation pro forma	2 773	3 531	+27,3 %
Éléments non liés aux activités opérationnelles	217	695	x3,2
Résultat brut d'exploitation sous-jacent	2 557	2 836	+10,9 %
Coût du risque pro forma	(50)	(124)	x2,5
Éléments non liés aux activités opérationnelles	7	(35)	n.s.
Coût du risque sous-jacent	(57)	(89)	+55,4 %
Résultat net – part du groupe	2 038	2 750	+34,9 %
Modifications du périmètre de consolidation	16	-	n.s.
Résultat net – part du groupe pro forma	2 053	2 750	+33,9 %
Éléments non liés aux activités opérationnelles	263	703	x2,7
Résultat net – part du groupe sous-jacent	1 790	2 047	+14,3 %

(1) Éléments non liés aux activités opérationnelles exclus et pro forma pour 2005 (tels que définis aux pages 70 et 73).

réels. En outre, comme les années précédentes, ont été identifiés les coûts liés aux projets de développement d'activité et à l'expansion géographique, qui représentent respectivement EUR 25 millions et EUR 14 millions, soit 20 % de la variation des coûts sous-jacents d'une année à l'autre.

Pour l'année 2006, le coefficient d'exploitation s'élève à 49,6 %, un niveau largement inférieur à celui de 2005 (54,0 %). Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'établit à 55,1 % (en baisse par rapport au chiffre de 56,2 % en 2005). Cette diminution est satisfaisante compte tenu des investissements engagés pour le développement du groupe à la fois sur les marchés domestiques et à l'international pendant l'année ainsi que des projets mis en œuvre en 2006.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'élève à EUR 3 531 millions en 2006, en hausse de 28,5 %. À périmètre constant et sur une base sous-jacente, la croissance est de + 10,9 %. Ce chiffre agrège les très bonnes performances sous-jacentes des métiers : les Services financiers au secteur public affichent une croissance de +11,8 % d'une année à l'autre ; les Services financiers aux particuliers augmentent de 4,4 % ; la Gestion d'actifs de 32,5 % ; les Services aux investisseurs de 48,3 % ; la Trésorerie et les marchés financiers de 17,3 % ; tandis que les Assurances reculent légèrement (-2,3 %) ; cette légère baisse n'ayant toutefois pas grande signification économique au vu du traitement analytique actuel de ce segment (voir analyse détaillée aux pages 91 et 92). Globalement, les fluctuations de taux de change ont eu peu d'influence sur le résultat brut d'exploitation en 2006 (impact négatif de EUR 5 millions).

Coût du risque

Le coût du risque (pertes et provisions pour risques de crédit) s'élève à EUR 124 millions en 2006, contre EUR 52 millions en 2005. Retraité des mouvements chez Dexia Bank Nederland, le coût du risque sous-jacent est en hausse (EUR 89 millions en 2006 contre EUR 57 millions en 2005, DenizBank représentant EUR 11 millions de cette hausse), mais il reste néanmoins très faible (2,4 points de base sur l'encours moyen des engagements bancaires). Concernant l'évolution chez Dexia Bank Nederland, le détail complet de la situation est décrit aux pages 99 et 100 du présent rapport annuel.

Charge d'impôts

La charge d'impôts (incluant les impôts versés et différés) s'élève à EUR 569 millions pour l'année 2006, en baisse de 5,5 % par rapport à 2005. La différence de charge d'impôts s'explique essentiellement par les plus-values plus importantes enregistrées en 2006 par rapport à 2005, ces plus-values n'étant pas imposables en Belgique. Le taux d'imposition effectif s'est inscrit à 17,2 % (contre 23,1 % en 2005) sur la base du bénéfice publié, et à 23,2 % (contre 27,0 % en 2005) sur la base du bénéfice sous-jacent. Pour les périodes à venir, le taux d'imposition effectif devrait en moyenne se stabiliser autour du niveau actuel.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont fortement augmenté en 2006, en grande partie parce que les coûts des instruments hybrides de type Tier 1 sont comptabilisés dans le poste intérêts minoritaires, et que leur montant a augmenté au quatrième trimestre et dans le courant de l'année. Par ailleurs, DenizBank est consolidé dans les comptes par intégration globale, mais 25 % de ses résultats du quatrième trimestre reviennent aux minoritaires, Dexia ne détenant que 75 % du capital lors du quatrième trimestre. À partir de 2007, Dexia possédant 99,8 % des actions de DenizBank, il ne restera qu'un très faible nombre de minoritaires.

Performance financière globale

La **marge bénéficiaire** (résultat net avant intérêts minoritaires rapporté au revenu total) s'établit à 40,5 % en 2006 contre 35,0 % en 2005.

Le **rendement des fonds propres** s'élève à 23,1 % (contre 20,0 % en 2005), soutenu en 2006, et dans une moindre mesure en 2005, par l'impact des éléments non opérationnels.

Le **bénéfice par action** atteint EUR 2,49 en 2006 (non dilué), en hausse de 33,2 % par rapport à l'année précédente. Notons que le nombre d'actions a fluctué considérablement dans le courant de l'année en raison d'un programme de rachat d'actions mis en œuvre au premier trimestre (s'élevant à EUR 50 millions), des nouvelles actions émises dans le cadre de l'acquisition de DenizBank et du plan d'actionnariat destiné aux membres du personnel. Le nombre moyen journalier d'actions a augmenté de 1,2 %.

Le **ratio de fonds propres durs (ratio Tier 1)** s'établit à 9,8 % en fin d'année (10,3 % au 31 décembre 2005). En ne prenant que 50 % des instruments hybrides de capital, le ratio de fonds propres de base s'établit à 9,2 % à la fin de l'année.

Dividende proposé

Au vu des bons résultats de 2006, le conseil d'administration proposera un dividende brut de EUR 0,81 par action. Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale, le dividende sera payé le 24 mai 2007.

Perspectives

Compte tenu de la très forte activité commerciale de 2006 et des années précédentes, Dexia est confiant quant à la poursuite de l'atteinte des objectifs communiqués au marché le 26 septembre 2006.

Événement postérieur à la clôture

Lors de la troisième semaine de février 2007, Dexia a annoncé la conclusion de la vente de Dexia Banque Privée France. Cette cession générera une plus-value d'environ EUR 42 millions (après impôts).

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS COMME NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN 2005 ET 2006

Les éléments non liés aux activités opérationnelles comprennent à la fois les éléments non récurrents et les variations de valeur de marché du portefeuille des CDS chez FSA. Ces derniers instruments étant considérés comme des produits dérivés, la variation de la valeur de marché pendant la période est prise en résultat ; ce traitement sous IAS 39 ne permet cependant pas une bonne compréhension des résultats économiques car ce portefeuille est composé d'instruments notés AAA que FSA s'engage à assurer jusqu'à maturité. Ainsi, les variations positives ou négatives de valeur de marché de ce portefeuille, à un moment donné, ne constituent pas des résultats sous-jacents car elles s'annuleront en définitive sur la durée des contrats.

Revenus

Au 1^{er} trimestre 2005 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +9,2 millions) ; plus-value (EUR +11,2 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR -2,2 millions).

Au 2^e trimestre 2005 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +8,6 millions) ; plus-value (EUR +28,3 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR -11,3 millions).

Au 3^e trimestre 2005 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +7,0 millions) ; plus-value (EUR +39,7 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR +34,8 millions).

Au 4^e trimestre 2005 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +5,7 millions) ; plus-value (EUR +95,3 millions) ; plus-value sur la vente d'immeubles (EUR +9,2 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR -12,4 millions).

Au 1^{er} trimestre 2006 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +4,3 millions) ; plus-value (EUR +236,6 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR +24,1 millions).

Au 2^e trimestre 2006 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +3,3 millions) ; plus-value (EUR +67,0 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR -3,1 millions).

Au 3^e trimestre 2006 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +5,7 millions) ; plus-value (EUR +131,0 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR -1,5 million).

Au 4^e trimestre 2006 : ristourne d'intérêts sur crédits après acceptation de l'Offre Dexia (EUR +1,8 million) ; plus-value nette de provisions (EUR +221,4 millions) ; valorisation au prix du marché du portefeuille CDS de FSA (EUR +5,7 millions).

Coûts

Au 4^e trimestre 2005 : coûts liés à la création de la joint venture RBC Dexia Investor Services (EUR -2,9 millions).

Coût du risque

Au 1^{er} trimestre 2005 : charges nettes pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR -83,0 millions).

Au 2^e trimestre 2005 : reprise nette de provisions antérieures pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR +56,0 millions).

Au 3^e trimestre 2005 : reprise nette de provisions antérieures pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR +36,5 millions).

Au 4^e trimestre 2005 : charges nettes pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR -2,5 millions).

Au 1^{er} trimestre 2006 : reprise nette de provisions antérieures pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR +13,0 millions).

Au 2^e trimestre 2006 : charges nettes pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR -42,0 millions).

Au 3^e trimestre 2006 : reprise nette de provisions antérieures pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR +13,8 millions).

Au 4^e trimestre 2006 : charges nettes pour Legiolease chez Dexia Bank Nederland (EUR -19,8 millions).

Impôts

Tous les éléments ci-dessus sont exprimés avant impôts. Le montant des impôts correspondants, au taux approprié, est traité comme élément non lié aux activités opérationnelles dans le montant total des charges fiscales. L'incidence fiscale individuelle de certains éléments est spécifiée ci-après, de même que des comptabilisations fiscales particulières.

Au 1^{er} trimestre 2005 : remboursement d'impôts à la suite du règlement d'un litige fiscal (EUR +15,4 millions) ; crédit d'impôts à la suite de la dépréciation de valeur d'une participation (EUR +17,0 millions) ; reprise d'une provision fiscale (EUR +6,5 millions).

Au 2^e trimestre 2005 : crédit d'impôts à la suite de la dépréciation d'une participation (EUR +3,4 millions).

Au 3^e trimestre 2005 : remboursement d'impôts à la suite du règlement d'un litige fiscal (EUR +5,4 millions) ; taxes différées à la suite d'un changement de taux d'imposition au Luxembourg (EUR -7,0 millions).

Au 4^e trimestre 2005 : remboursement d'impôts à la suite du règlement d'un litige fiscal (EUR +7,6 millions).

Au 2^e trimestre 2006 : remboursement d'impôts à la suite du règlement d'un litige fiscal (EUR +6,8 millions).

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé s'élevait à EUR 566,7 milliards, en hausse de 11,4 % par rapport à 31 décembre 2005 à la suite du dynamisme de l'activité commerciale. Les créances sur la clientèle expliquent 58,8 % de la progression.

Passif

Les dépôts de la clientèle et les dettes représentées par un titre (bons de caisse, certificats et obligations) s'élèvent à EUR 294,2 milliards fin 2006 (+7,6 %). Leur part relative dans le total du bilan se chiffre à 51,9 %.

Les dépôts de la clientèle atteignent EUR 109,5 milliards fin 2006, soit un accroissement de 12,0 %, en raison de plusieurs facteurs, principalement l'évolution des dépôts et la consolidation du groupe DenizBank. Les dettes représentées par un titre atteignent EUR 184,7 milliards, soit +5,1 %, à la suite principalement de l'émission de titres non subordonnés alors que les certificats de dépôt et les bons de caisse baissent respectivement de EUR 1,7 et 1,3 milliard.

Les dettes subordonnées et convertibles baissent de 12,4 %, pour s'établir à EUR 4,4 milliards à la suite du remboursement de EUR 275 millions, en juillet 2006, de l'instrument hybride de capital Tier 1 émis par Dexia BIL en 2001 et du remboursement d'autres emprunts subordonnés à concurrence de EUR 245 millions.

Les passifs interbancaires progressent de 29,7 %, principalement à la suite de la croissance des comptes à vue et des dépôts.

Actif

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 17,7 % et s'élèvent à EUR 226,5 milliards au 31 décembre 2006 en raison de l'excellente activité commerciale et de la première

consolidation du groupe DenizBank. L'activité de cessions-rétrocessions s'accroît de EUR 14 milliards et les prêts de EUR 20 milliards, en ce compris l'augmentation des crédits hypothécaires de EUR 2 milliards.

Au 31 décembre 2006, le montant total des prêts et titres est de EUR 223,2 milliards, dont EUR 212 milliards en titres (+13 %).

Les actifs interbancaires augmentent légèrement, de 4,2 %.

Fonds propres totaux

Les fonds propres totaux du groupe Dexia s'élèvent à EUR 16,3 milliards au 31 décembre 2006, contre EUR 14,1 milliards au 31 décembre 2005 (+15,7 %).

Les fonds propres du groupe comprennent les fonds propres de base (capital, primes d'émission et d'apport, réserves, bénéfice de l'exercice avant affectation) et les gains ou pertes latents ou différés. Ceux-ci représentent la juste valeur sur le portefeuille disponible à la vente, la juste valeur sur les dérivés pour couverture de flux de trésorerie et la réserve de conversion pour un total de EUR 1,9 milliard, en baisse de EUR 730 millions. Cette réduction vient de la réserve sur obligations du portefeuille disponible à la vente, due surtout à la hausse des taux d'intérêt.

Les fonds propres de base s'établissent à EUR 14,4 milliards, en hausse de 25,6 %, principalement à la suite des augmentations de capital (EUR 1,4 milliard), du résultat net de la période (EUR 2,75 milliards), du paiement de dividendes en mai 2006 (EUR -0,8 milliard) et de la déduction du goodwill lié à l'achat d'intérêts minoritaires de DenizBank (EUR 0,4 milliard).

Les intérêts minoritaires s'établissent à EUR 1,7 milliard (EUR +527 millions). Ceci résulte principalement de l'émission par Dexia Funding Luxembourg de titres subordonnés perpétuels pouvant être repris dans le capital Tier 1 pour un montant de EUR 500 millions.

BILAN CONSOLIDÉ			
(en EUR millions)	2005	2006	Évolution
Passif	508 761	566 743	+11,4 %
Total des dettes	493 061	548 308	+11,2 %
Dettes envers les établissements de crédit	134 793	174 754	+29,7 %
Dettes envers la clientèle	97 738	109 484	+12,0 %
Valeur négative des produits dérivés	37 652	30 489	-19,0 %
Dettes représentées par un titre	175 685	184 726	+5,1 %
Dettes subordonnées et convertibles	4 985	4 365	-12,4 %
Fonds propres totaux	15 700	18 435	+17,4 %
Fonds propres de base	11 488	14 433	+25,6 %
Fonds propres du groupe	14 084	16 299	+15,7 %
Intérêts minoritaires	1 183	1 710	+44,5 %
Actif	508 761	566 743	+11,4 %
Prêts et créances sur établissements de crédit	75 053	78 215	+4,2 %
Prêts et créances sur la clientèle	192 402	226 502	+17,7 %
Prêts et titres	198 941	223 207	+12,2 %
Valeur positive des produits dérivés	28 632	24 032	-16,1 %

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit	76
Services financiers aux particuliers	85
Gestion d'actifs	88
Assurances	90
Services aux investisseurs	93
Trésorerie et marchés financiers	95

SERVICES FINANCIERS AU SECTEUR PUBLIC, FINANCEMENTS DE PROJETS ET REHAUSSEMENT DE CRÉDIT

Dexia est le leader mondial des services financiers au secteur public, des financements de projets et du rehaussement de crédit et dispose de filiales et d'agences dans plus de trente pays. Les éléments-clés du succès de Dexia sur ce marché, qui représente environ la moitié de son résultat net, sont essentiellement sa relation à long terme avec les acteurs locaux et sa capacité d'innovation. Le vaste éventail de produits offerts par Dexia à ses clients du secteur public permet à la banque de répondre à l'ensemble de leurs besoins par le biais d'une offre multi-produits : prêts ou prêts structurés, produits de marchés de capitaux, services d'assurance, gestion de la dette, produits d'assurance... En outre, la banque poursuit depuis plusieurs années une politique de diversification en tentant :

- d'élargir sa base de clientèle en développant de nouvelles franchises conformes à ses critères prudents de souscription. Cette diversification de clientèle permet de générer les marges moyennes élevées de Dexia sans affecter le profil de faible risque du groupe (logements sociaux, hôpitaux, organismes sans but lucratif...), et
- de poursuivre son expansion géographique en se tournant vers des marchés prometteurs qui joueront à moyen terme un rôle de relais de croissance.

Dans le segment des financements de projets, où Dexia jouit d'une position dominante dans le monde en termes de PPP/PFI, la banque se concentre délibérément sur des secteurs spécifiques pour lesquels elle dispose d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus : transports, environnement, infrastructures sociales (santé, éducation, etc.), énergie (y compris les énergies renouvelables) et télécommunications et se tient volontairement à l'écart des autres secteurs tels que les mines, les industries de transformation, etc.

En 2006, Dexia a été classé par Dealogic (une base de données d'*Euromoney*) parmi les 10 meilleurs lead arrangers pour le financement de projets en Europe et en Amérique du Nord. Dexia est également un des principaux acteurs en matière de rehaussement de crédit grâce à sa filiale américaine Financial Security Assurance (FSA) qui a démarré ses activités dans les années 80 et qui gère aujourd'hui environ un quart du marché américain des obligations municipales. L'activité de FSA en

dehors des États-Unis est également significative et se développe à un rythme soutenu.

La croissance réelle attendue à long terme du marché mondial du financement public (2-4 %) découlera de plusieurs facteurs tels que l'accroissement de la population et du PIB, le processus de décentralisation entamé dans le monde, le vieillissement de la population qui générera une nouvelle demande et enfin, des besoins d'infrastructures croissants dans les pays en voie de développement. En dépit d'un taux de croissance annuel modéré au niveau mondial, la croissance totale de la dette au cours des dix prochaines années est estimée à plus de USD 1,5 trillion, soit plus de trois fois les engagements totaux en matière de financement public de Dexia actuellement.

Dexia, en tant que leader mondial des services financiers au secteur public et des financements de projets, est idéalement positionné pour profiter de cette croissance et conservera son leadership sur ce marché en capitalisant sur son savoir-faire unique en la matière.

■ CONJONCTURE DES SERVICES FINANCIERS AU SECTEUR PUBLIC DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

En tant que leader mondial des services financiers au secteur public et des financements de projets, Dexia entend partager son expertise et sa connaissance du secteur public local européen. Le département Études publie chaque année une note de conjoncture sur les finances publiques territoriales dans l'Union européenne. Pour la sixième année consécutive, cette étude (publiée en français, en anglais et désormais en allemand) est un outil de référence pour les décideurs européens. Elle est accompagnée d'un jeu de fiches fournissant des informations financières détaillées par pays et des données-clés sur les fonds structurels et de cohésion ainsi que sur les jumelages en Europe. Ce document résulte d'une collaboration avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Ces deux publications sont téléchargeables sur le site www.dexia-creditlocal.fr.

Grâce à l'utilisation de cinq indicateurs (dépenses, investissements, revenus fiscaux, équilibre budgétaire et dette), la dernière édition de la *Note de conjoncture*, publiée en décembre 2006, dresse un panorama de la situation institutionnelle et financière du secteur public territorial dans les 25 pays de l'Union européenne entre 2000 et 2005 et présente les événements de l'année 2006.

Bien que la situation des quelque 89 200 gouvernements locaux et régionaux d'Europe varie considérablement, plusieurs grandes tendances peuvent être identifiées à l'échelle européenne.

Le renforcement de la décentralisation, de la régionalisation et de la fusion ou du regroupement de communes

— Offrant une grande diversité en termes d'organisation territoriale et institutionnelle, le paysage territorial européen est en évolution permanente. Trois grandes tendances de fond émergent de ces mouvements : l'approfondissement de la

décentralisation, le renforcement de l'échelon régional et l'encouragement à la coopération intercommunale et aux fusions de communes.

Augmentation régulière des dépenses locales et régionales

Les collectivités locales et régionales occupent une place importante et croissante au sein de l'économie européenne. Leurs dépenses publiques territoriales ont augmenté en volume de +3,6 % par an en moyenne entre 2000 et 2005 et de +3 % en 2005. Avec un montant de dépenses s'élevant à EUR 1 374 milliards en 2005, elles ont représenté 12,7 % du PIB européen et 26,8 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques. Ce phénomène peut s'expliquer essentiellement par l'approfondissement de la décentralisation qui a mené à d'importants transferts de compétences en faveur de pouvoirs publics locaux et régionaux dans les divers pays de l'Union européenne (Espagne, Italie, etc.) ainsi qu'à de nouvelles compétences chez certains nouveaux entrants (Slovaquie, République tchèque, Estonie, etc.). Ce dynamisme résulte en outre de la part accrue des dépenses de fonctionnement et à caractère social dans les budgets territoriaux (santé, éducation, aide sociale, etc.) compte tenu des besoins croissants des populations en matière de services publics.

Les collectivités territoriales confirment leur rôle moteur dans l'investissement public

Les collectivités territoriales ont consolidé au fil des années leur rôle de premier investisseur public. Leurs dépenses d'investissement ont, en effet, crû en volume de +3 % par an en moyenne entre 2000 et 2005, notamment chez les nouveaux entrants en raison de la mise en œuvre de politiques d'investissement très dynamiques (+4,2 % par an en moyenne). En 2005, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales s'élèvent à près de EUR 170 milliards, soit 1,6 % du PIB européen, 12,3 % des budgets locaux et régionaux et surtout 63,9 % de l'investissement public total. Cette année-là, les investissements locaux et régionaux ont reculé dans certains pays à la suite de dépenses de fonctionnement en hausse et de l'application d'une discipline budgétaire plus stricte afin de répondre aux critères de Maastricht. Dans d'autres pays, la mise en œuvre des programmes communautaires européens des fonds structurels 2004-2006 (États membres de l'UE 10) et le cycle des élections locales (Belgique, Slovaquie, Grèce, Pologne, etc.) ont eu une influence positive sur les investissements.

Décentralisation fiscale accrue

Les transferts de compétences vers les gouvernements infranationaux ont été souvent accompagnés par des transferts de fiscalité d'État et/ou par la création de nouveaux impôts locaux et régionaux propres. Les recettes fiscales des collectivités territoriales ont progressé en moyenne de +4,5 % par an sur la période 2000-2005 (+3,1 % en 2005), même si cette hausse particulièrement élevée est en partie attribuable aux transferts fiscaux considérables vers les communautés autonomes espagnoles. En 2005, la fiscalité représente 4,7 % du PIB européen et 37,8 % des revenus des collectivités locales et régionales.

Un grand nombre de réformes fiscales ayant trait aux finances publiques territoriales de l'Union européenne ont été mises en œuvre ou votées en 2005 et 2006. Les réformes relatives aux taxes partagées telles que le relèvement de la TVA en Allemagne, les révisions de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et des entreprises dans plusieurs pays (Autriche, Lituanie, Estonie, Finlande, etc.) ou l'introduction de nouvelles taxes partagées (France) ont souvent eu un impact important sur la structure globale des ressources financières des autorités locales. Les réformes ont également porté sur la fiscalité territoriale propre comme aux Pays-Bas (impôts fonciers), en France, en Lettonie, en Belgique, etc. Des réformes intégrales redéfinissant de fond en comble les systèmes de financements locaux ont été votées au Danemark et en Slovaquie.

Bonne santé budgétaire du secteur public territorial

Alors que le solde budgétaire territorial de l'Union européenne était en léger excédent en 2000, on assiste à une légère érosion depuis lors. Le déficit public des collectivités territoriales s'est légèrement accru en 2005 pour s'établir à environ EUR 25 milliards, mais il reste modeste (0,23 % du PIB européen) au regard de celui de l'ensemble du secteur public (2,3 % du PIB).

La dette publique locale et régionale a également augmenté de +2,4 % par an entre 2000 et 2005, avec une légère accélération en 2005 (+4,9 %) pour atteindre EUR 633 milliards. Cette croissance a été plus importante dans les pays de l'UE 10 (+13,6 % en volume par an en moyenne) en raison de l'impact de l'accession à l'Union européenne et de leurs besoins d'investissements. Le ratio dette/PIB reste stable pour la période 2000-2005 (5,8 % du PIB en 2005 contre 5,6 % en 2000). Ce niveau d'endettement, affecté uniquement au financement des investissements, reste faible par rapport à celui de l'ensemble du secteur public total qui s'est élevé à 63,2 % du PIB en 2005.

Le maintien sous contrôle de ces indicateurs a été favorisé par les règles budgétaires et prudentielles qui encadrent la gestion locale et, depuis quelques années, par une association accrue du secteur infranational à la maîtrise et à la gouvernance des finances publiques dans quelques pays, par exemple au travers des pactes internes de stabilité.

■ MARCHÉ MUNICIPAL AUX ÉTATS-UNIS EN 2006

Le marché du financement du secteur public local américain se caractérise par sa très forte désintermédiation. En effet, plus de 95 % du financement est originé et vendu par le biais des marchés obligataires américains. Après 2005, année record, 2006 a néanmoins été une année solide en termes de volume pour le marché américain des obligations municipales. La faiblesse des taux d'intérêt tout au long de l'exercice a incité les collectivités locales à maintenir un niveau relativement élevé de nouveaux emprunts pour financer des services et des projets d'infrastructure publics.

Dans un contexte où, anticipant une hausse des taux d'intérêt, les émetteurs sont motivés à se présenter sur le marché, les collectivités locales américaines ont émis en 2006 des obligations municipales pour un montant approximatif de USD 384 milliards,

soit 6 % de moins qu'en 2005 mais 6 % de plus par rapport à 2004. Le montant principal des titres émis en refinancement d'émissions existantes, est de 40 % inférieur à celui de l'année précédente, qui avait été toutefois marquée par des conditions de refinancement particulièrement favorables.

Un peu plus de deux tiers des obligations municipales émises en 2006 étaient des *general obligations* émises par des États, des comtés, des villes, des districts scolaires et d'autres entités locales. Le solde concernait principalement des obligations de rendement (*revenue bonds*) dans les secteurs des transports, de la santé, de la distribution, du logement et de l'éducation, etc. La pénétration de l'assurance d'obligations municipales (monoline insurance) sur ce marché, qui atteignait 56 % en 2005, a reculé à 50 % en 2006.

L'année a par ailleurs été marquée par un intérêt croissant pour les partenariats public-privé (PPP) en Amérique du Nord. En effet, certains États américains confrontés à un déficit budgétaire et à d'énormes besoins d'infrastructures, ont adopté cette année une législation relative aux PPP permettant au secteur privé d'investir dans des infrastructures publiques.

LEADER MONDIAL

En termes de développement géographique, 2006 a été une année très active pour Dexia avec notamment l'acquisition d'une licence bancaire en Pologne en mai, l'ouverture de bureaux de représentation ou d'agences commerciales à Budapest, en Chine, en Inde et d'une filiale en Suisse.

Dexia est particulièrement satisfait d'avoir obtenu en novembre une licence bancaire pour le Japon, ce pays étant, en volumes, le plus important marché du financement public au monde. La dette publique locale s'élève au Japon à EUR 1 500 milliards. Une part significative de la nouvelle production totale de Dexia en 2006 (10 % ou EUR 5,7 milliards) a été générée dans des pays où une licence bancaire a été obtenue en 2005 ou 2006 : Europe centrale et orientale (Dexia Kommunalkredit Bank), Canada, Mexique, Suisse et Japon.

ACTIVITÉ ⁽¹⁾

(en EUR millions)	Production de financements à long terme			Engagements à long terme ⁽²⁾		
	2005	2006	Évolution	31/12/2005	31/12/2006	Évolution
Filiales entièrement consolidées						
Belgique ⁽³⁾	5 290	5 210	-1,5 %	30 981	30 845	-0,4 %
France	10 832	12 810	+18,3 %	60 599	65 026	+7,3 %
Luxembourg	598	98	-83,6 %	1 933	2 085	+7,9 %
Royaume-Uni	2 224	2 261	+1,7 %	6 756	9 480	+40,3 %
Suède	916	1 062	+15,9 %	3 597	3 932	+9,3 %
Italie	8 714	5 787	-33,6 %	34 140	37 253	+9,1 %
Péninsule ibérique (Espagne & Portugal)	1 749	2 146	+22,7 %	6 452	8 854	+37,2 %
Europe centrale et orientale	2 680	2 687	+0,3 %	3 060	5 119	+67,3 %
Amérique	10 871	10 350	-4,8 %	42 487	46 136	+8,6 %
Autres ⁽⁴⁾	11 927	13 002	+9,0 %	18 365	28 504	+55,2 %
Filiales entièrement consolidées hors Allemagne	55 801	55 413	-0,7 %	208 370	237 234	+13,9 %
Allemagne ⁽⁵⁾	6 176	6 354	+2,9 %	25 974	30 975	+19,3 %
Filiales entièrement consolidées y compris Allemagne	61 978	61 768	-0,3 %	234 344	268 209	+14,5 %
dont secteur public	49 753	48 593	-2,3 %	209 853	235 546	+12,2 %
dont secteur des financements structurés	12 225	13 175	+7,8 %	24 491	32 663	+33,4 %
Filiales consolidées par intégration proportionnelle						
Autriche (Kommunalkredit Austria) ⁽⁶⁾	6 045	9 933	+64,3 %	17 694	24 222	+36,9 %
TOTAL GROUPE DEXIA	68 023	71 701	+5,4 %	252 038	292 431	+16,0 %

(1) L'ensemble des données de ce tableau ont trait aux parts finales des souscriptions, approbations ou acquisitions d'obligations du secteur public et des financements de projets, sous la forme de prêts à long terme, de titres et d'obligations, de garanties de liquidités, de toutes formes de crédit telles qu'applicables dans les pays où Dexia exerce son activité. En raison des spécificités de l'activité en Allemagne, les statistiques de production ne tiennent pas compte de ce pays. Les crédits à court terme ne sont pas inclus.

(2) Montants à taux de change courant. Ces montants n'intègrent pas DenizBank. Au 31 décembre 2006, les engagements à long terme de DenizBank s'élevaient à EUR 1,2 milliard.

(3) Les engagements 2005 de la Belgique ont été recalculés (environ EUR +2,6 milliards) principalement parce que les crédits « roll-over » des grandes entreprises sont dorénavant considérés comme des engagements à long terme (auparavant traités comme du court terme).

(4) Comprend les activités menées dans la zone Asie-Pacifique, au Mexique, en Israël, au Japon et en Suisse et l'activité du siège international dans les pays où Dexia n'est pas directement présent.

(5) Le reporting de Dexia Kommunalkreditbank Deutschland a été affiné. Les chiffres de 2005 ont dès lors été recalculés.

(6) Correspond au total de la production et des engagements à long terme de Kommunalkredit Austria qui est détenue à 49 % par Dexia.

Engagements à long terme et production nouvelle

Les engagements à long terme des filiales entièrement consolidées atteignent EUR 268,2 milliards, en hausse de 14,5 % d'une année à l'autre (16 % à taux de change constant) et témoignent d'une dynamique particulièrement remarquable en France, en Italie, en Amérique, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Europe centrale et orientale et dans la péninsule ibérique.

La production (hors Allemagne) s'élève à EUR 55,4 milliards, soit une légère baisse par rapport à l'an dernier qui s'explique par un changement de méthodologie (prise en compte au 31 décembre 2006 de l'objectif de part finale de la transaction de financement structuré au lieu du montant total). Sur la base de l'ancienne méthodologie, l'accroissement de la production aurait été de 3 %.

Pour le seul secteur *financement du secteur public*, la production atteint le niveau élevé de EUR 48,6 milliards, Dexia ayant été désigné « *Best Lead Manager on Regional/Municipal Bonds* » en 2006 selon une distinction accordée par le magazine en ligne *EuroWeek*.

En outre, l'activité de gestion active de la dette a de nouveau été très dynamique en 2006, avec une mention spéciale pour la France et l'Italie où des niveaux historiques de respectivement EUR 10,6 milliards et EUR 3,9 milliards ont été atteints (voir paragraphe dédié en page 82).

Le segment des *financements de projets et des grandes entreprises* enregistre une nette progression de 7,8 % à EUR 13,2 milliards grâce à d'importantes transactions dans le secteur des infrastructures et des partenariats public/privé (PPP) ainsi qu'à une croissance très satisfaisante du portefeuille obligataire. À méthodologie constante, la hausse aurait atteint 27 % par rapport à l'an dernier. Dexia a notamment fait office d'arrangeur avec d'autres banques, de transactions de premier plan en 2006. Citons par exemple la transaction de GBP 2,4 milliards pour l'acquisition de la première société portuaire du Royaume-Uni par un syndicat d'investisseurs financiers, le financement du matériel roulant du métro de Madrid pour un montant de EUR 1,2 milliard ou le projet Golden Ears Bridge à Vancouver pour un montant de CAD 1 milliard qui a reçu la distinction de *North American Deal of the Year 2006* de la part de Thomson Financial.

L'année a également été satisfaisante en termes de mandats de conseil financier. Des mandats-clés ont été conclus tels que le projet de parc à éoliennes offshore Q7 aux Pays-Bas ou l'acquisition de la centrale Elwood Energy aux États-Unis.

Gage de son importance croissante dans ce secteur, Dexia a reçu en 2006 la distinction *Bank of the Year* pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique du magazine de Thomson Financial's *Project Finance International*. Pour la deuxième année consécutive, le classement établi par Euromoney/Dealogic a retenu Dexia parmi les dix premières banques pour les activités d'arrangeur de prêts de financements publics (numéro 1 pour les PPP/PFI, numéro 4 en Europe, numéro 6 pour l'Amérique du Nord), sept projets se voyant décerner le prix *Deal of the Year* au niveau sectoriel ou régional.

Par pays, les performances sont les suivantes.

France

En France, 2006 a été une année très dynamique et les engagements à long terme augmentent de 7,3 %, pour s'établir à EUR 65,0 milliards, une croissance remarquable tant en finances publiques qu'en financements de projets.

Dans le secteur du *financement des collectivités locales*, sur lequel Dexia détient une part de marché de 42 %, la banque tire au mieux parti d'un environnement favorable : transfert de responsabilités financières des gouvernements centraux aux collectivités locales, anticipations de hausses de taux et période préélectorale. L'encours d'engagements à long terme est en hausse de 7,0 % et atteint le niveau record de EUR 62,0 milliards. Le volume de production à long terme augmente de manière très satisfaisante de 13,5 % pour s'établir à EUR 11,7 milliards.

Un nombre élevé de transactions importantes ont été conclues en 2006, comprenant notamment des prêts octroyés aux Conseils généraux de la Réunion, du Nord, de la Seine-Maritime, des Alpes-Maritimes pour un montant individuel supérieur à EUR 100 millions et la participation à divers financements de transport urbain (tramways de Grenoble et du Mans).

La politique de Dexia visant à intensifier l'activité avec les clients du secteur proche de la sphère publique a été couronnée de succès avec une progression marquée de 27 % et une part de marché passant de 33 % à 37 %.

Certaines activités méritent une attention particulière :

- L'activité dans le secteur des soins de santé est toujours soutenue et les activités de Dexia augmentent de 69 % d'une année à l'autre pour s'établir à EUR 1,7 milliard. Le plan « *Hôpital 2007* » qui encourage les hôpitaux à recourir au financement par dette pour la modernisation de leurs équipements, soutient de manière remarquable cette tendance dans le secteur. Dexia a remporté plusieurs appels d'offre importants (hôpitaux de Metz, Dijon ou Toulon). Dans ce segment particulier, la part de marché de Dexia a sensiblement augmenté, Dexia s'adjudgeant une transaction sur deux en moyenne ;
- L'activité dans le secteur du logement a également enregistré une croissance nette : +23 %, à EUR 1,7 milliard, en partie grâce au « *Plan Borloo* » qui prévoit une hausse de la construction annuelle de logements sociaux de 80 000 en 2006 à 120 000 en 2009.

En ce qui concerne les *financements de projets*, 2006 a également été une très bonne année, la production doublant pour s'élever à EUR 1,2 milliard, en hausse de 106,5 % (135 % sur la base de l'ancienne méthodologie). On peut citer parmi les transactions confirmant Dexia en tant qu'acteur de référence sur le marché français des PPP, le cofinancement du plus important PPP du pays, un hôpital proche de Paris, avec la syndication d'un tiers du total de la dette (EUR 345 millions). Dexia a clôturé avec succès, en tant que conseiller et coarrangeur (ainsi qu'en

tant qu'investisseur dans le consortium gagnant) le financement à concurrence de quelque EUR 205 millions du deuxième PPP lancé par le ministère de la Justice pour la conception, la construction et la maintenance de trois prisons. Dexia a en outre remporté plusieurs mandats significatifs, à l'instar de celui du ministère de la Justice relatif à la rénovation de la Prison de la Santé à Paris.

Dexia a également codirigé le refinancement de parcs de stationnement pour un montant EUR 500 millions et souscrit EUR 350 millions du financement pour l'acquisition des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

Belgique

Les engagements à long terme s'élèvent à EUR 30,8 milliards et sont quasiment stables par rapport à 2005. 2006, année électorale, a été difficile en Belgique en ce qui concerne l'activité de *finances publiques* où Dexia est toutefois parvenu à maintenir sa place de numéro un.

Dans les *Services financiers au secteur public*, la production a atteint EUR 3,0 milliards, en baisse de 21,1 %. Cette baisse fait suite à un premier semestre 2005 soutenu (notamment entraîné par les intercommunales du secteur de l'énergie) et au ralentissement traditionnel observé au niveau des pouvoirs publics locaux en période électorale. Dans le segment Social Profit, la production totale s'élève à EUR 404 millions, en hausse de 11 % sur une base annuelle grâce à un rattrapage des investissements dans le secteur des soins de santé au niveau national. Signalons que la Région wallonne a choisi Dexia pour financer son plan de relance économique. La banque a en outre lancé un système sécurisé de reporting électronique pour ses clients du secteur public et Social Profit.

Les activités dans les domaines des *Services financiers aux entreprises et des financements de projets* ont également bénéficié d'une approche commerciale redynamisée et d'une conjoncture favorable. En matière d'engagements à long terme, la production a été très soutenue et se distingue par une hausse de 49,4 % à EUR 2,2 milliards. La production a été vigoureuse dans la plupart des secteurs des services financiers aux entreprises en Belgique, en particulier :

- les services financiers généraux aux entreprises ont été marqués par d'importantes transactions dans le secteur des « utilities », mais également par un nombre substantiel de transactions dans les segments grandes et moyennes entreprises ;
- dans le domaine des financements de projets, Dexia est parvenu à consolider sa position de choix dans le financement naval et des infrastructures portuaires. En outre, Dexia a confirmé son rôle de conseiller financier dans le cadre d'une importante transaction d'infrastructure de type PPP pour Oosterweel, son client Noriant ayant été le seul candidat retenu pour poursuivre la phase suivante. En outre, la banque a participé au financement de trois parcs éoliens et d'une centrale biomasse ;
- plusieurs transactions immobilières ont été conclues, souvent liées aux pouvoirs locaux, fédéraux ou supranationaux ;
- le financement d'actifs (principalement leasing et location) a enregistré une progression substantielle de 55 % au niveau des engagements à long terme qui s'établissent à EUR 357 millions ;
- enfin, signalons que la division corporate finance belge a collaboré entre autres aux offres publiques de Aedifica et Metris.

Luxembourg

Les engagements à long terme enregistrent une progression soutenue à EUR 2,1 milliards, en hausse de 7,9 %. En termes de production, l'année a été correcte, compte tenu de l'importante transaction (EUR 0,4 milliard) réalisée en 2005 avec la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Royaume-Uni

Les engagements à long terme s'élèvent à EUR 9,5 milliards, soit une hausse de 40,3 % en un an. Cette hausse est le fruit d'une activité particulièrement soutenue en *financements de projets* et d'une tendance plus mitigée dans le *secteur public* : la production en logements sociaux a été vigoureuse (+74 %), à l'inverse de celle du segment des pouvoirs publics locaux. Comme indiqué précédemment, Dexia a coarrangé un montant total de dettes de GBP 2,4 milliards pour l'acquisition de la principale société portuaire du Royaume-Uni par un consortium d'investisseurs financiers. Cette transaction a été syndiquée avec succès par un total de 31 banques. Dexia a également conclu en tant qu'unique « arrangeur » plusieurs transactions PFI significatives dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éclairage public, y compris un projet de GBP 212 millions pour un hôpital à Glasgow, le plus grand projet PFI financé par une banque jamais réalisé au Royaume-Uni et le plus important projet PFI jamais réalisé en Écosse.

Suède

L'activité a été soutenue et s'établit à EUR 1,1 milliard, en hausse de 15,9 %. Dexia enregistre des gains de part de marché. Les engagements à long terme ont connu une hausse de 9,3 % à EUR 3,9 milliards.

Italie

Les encours à long terme de Dexia Crediop atteignent EUR 37,3 milliards en 2006, en hausse de 9,1 % sur les douze derniers mois. En ce qui concerne le *financement du secteur public*, la comparaison de la production est biaisée par l'ampleur des opérations exceptionnelles réalisées en 2005. Néanmoins, l'activité a été soutenue avec les collectivités locales dans le segment des émissions internationales et des opérations de titrisation qui enregistrent une hausse de production de 16 %. En 2006, signalons le prêt de EUR 160 millions à la municipalité de Turin coarrangé par Dexia Crediop et la souscription d'une titrisation de EUR 1,8 milliard mandatée par la Région du Latium. 2006 a été marquée par la plus importante émission d'Eurobonds jamais réalisée par une collectivité locale italienne, à savoir l'emprunt de la région du Piémont codirigé par Dexia Crediop, pour un montant total de EUR 765 millions. Dexia Crediop a également été joint bookrunner, joint lead et coarranger d'une transaction de EUR 327 millions avec la Région des Abruzzes. Ces opérations, ainsi qu'un volume de prêts significatif avec la Province de Turin par exemple (EUR 121 millions en deux transactions), permettent à Dexia Crediop de maintenir sa part de marché au-delà de 40 % (hors Cassa di Depositi e Prestiti) dans le segment du secteur public et ainsi de consolider son leadership parmi les acteurs du financement public non détenus par le gouvernement italien.

La production en *financements de projets* a reculé de 62,1 % à EUR 664 millions dans un environnement fortement concurrentiel et en l'absence, cette année, de transactions importantes dans le secteur des infrastructures. Dexia Crediop est néanmoins très bien positionnée sur ce marché en Italie.

Péninsule ibérique

Dans un contexte de demande relativement modérée dans le secteur du *financement du secteur public*, les engagements à long terme pour ce segment augmentent de 26,5 % à EUR 7,1 milliards, une hausse d'autant plus remarquable que 2005 avait été ponctuée par des transactions importantes (notamment deux émissions obligataires par la Generalitat de Catalonia pour un montant global de EUR 3,0 milliards). La production s'établit à EUR 2,1 milliards, soit un accroissement de 22,7 %. Mentionnons notamment les deux mandats de book runner dans la région de Madrid et un autre avec la Région d'Aragon remportés par Dexia.

Au Portugal, Dexia a financé un prêt de EUR 150 millions pour EGREP, une entité propriété de l'État chargée de constituer et de gérer les réserves pétrolières stratégiques nationales.

Dans les *financements de projets*, Dexia Sabadell Banco Local (DSBL) a notamment codirigé le financement de nombre de transactions de premier plan dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie : le matériel roulant du métro de Madrid (EUR 1,2 milliard), le premier hôpital financé en PPP en Espagne (EUR 222 millions), le financement du premier projet de centrale thermique solaire en dehors des États-Unis (EUR 497 millions) et de deux des plus grands projets photovoltaïques au monde (EUR 367 millions). Cinq ans après sa création, les réalisations remarquables enregistrées en 2005 et 2006 font de DSBL un acteur de premier plan du marché des infrastructures dans la péninsule ibérique.

Europe centrale et orientale

Dexia est présent dans cette région par le biais de sa filiale Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) établie à Vienne et détenue à raison de 75 % par Dexia Crédit Local (directement et indirectement).

Les engagements à long terme augmentent de 67,3 % pour s'établir à EUR 5,1 milliards. Le montant total de la production demeure stable à EUR 2,7 milliards dans un contexte de forte concurrence, principalement avec les banques locales.

Dans le secteur du *financement du secteur public local*, les engagements s'élèvent à EUR 4,4 milliards (+57,1 %) et DKB a été actif dans les pays les plus peuplés de la région, la Pologne et la Roumanie. En Pologne, DKB a été particulièrement actif dans le secteur de la santé ainsi qu'avec les collectivités locales. En Roumanie, la banque finance plusieurs grandes villes, dont Bucarest, et le ministère des Finances par le biais d'un contrat de EUR 34 millions conclu en septembre. Les premiers développements de produits structurés en Slovaquie et en République tchèque ont été également initiés.

Enfin, dans le domaine des *financements de projets*, les engagements ont atteint EUR 0,7 milliard contre EUR 0,3 milliard un an plus tôt. DKB a arrangé sa première transaction pour le financement d'un parc éolien en République tchèque. Dans le secteur des transports, plusieurs transactions ont été conclues avec les sociétés nationales de chemins de fer en Hongrie (EUR 114 millions), en Pologne (EUR 50 millions) et en Slovaquie (EUR 42 millions). DKB a également octroyé un prêt de EUR 37 millions pour la construction d'une centrale électrique en Bulgarie.

Amérique (hors FSA)

L'Amérique a connu un marché contrasté en 2006, marqué par une tendance très dynamique en *financements de projets* et un marché beaucoup moins actif au niveau des émissions obligataires des municipalités. Dans ce contexte, les engagements à long terme s'élèvent à EUR 46,1 milliards, soit une hausse de 8,6 % en un an, mais la production baisse de 4,8 % à EUR 10,4 milliards.

Dans le secteur du *financement du secteur public*, le marché a été moins porteur que l'année précédente, qui était une année record. Parmi les nombreuses transactions de 2006, on peut citer les garanties de liquidités de l'État du Mississippi (USD 224 millions) et de l'État de Géorgie (USD 314 millions). Les investissements dans les marchés imposés et exempts d'impôts (par le biais du programme TOB initié en 2004) se sont fortement accrus.

Dans les *financements de projets*, un nombre élevé de transactions a été réalisé, dont le coarrangement de la concession de la route à péage d'Indiana (*Indiana Toll Road*) pour un montant de USD 4,1 milliards, et du parc à éoliennes Buffalo Gap II pour un montant de USD 320 millions. La transaction de l'Indiana Toll Road confirme le bon positionnement de Dexia sur le marché naissant quoiqu'en croissance rapide du financement des infrastructures aux États-Unis. Dexia confirme en outre sa position de leader dans le secteur des énergies renouvelables aux États-Unis.

La filiale canadienne de Dexia qui n'a initié ses activités qu'à la fin de 2005 a coarrangé un financement de CAD 1 milliard en 2006 dans le cadre du projet Golden Ears Bridge près de Vancouver, le plus important PPP conclu à ce jour au Canada et également le premier prêt rehaussé par des assureurs monoline en Amérique du Nord. Il s'agit de débuts très prometteurs dans ce nouveau marché.

Autre pays et siège international

L'activité menée dans les autres pays et à partir du siège international a augmenté à un rythme plus que satisfaisant : l'encours des engagements augmente de 55,2 % en 2006 à EUR 28,5 milliards.

En Suisse, Dexia a inauguré une filiale à Genève en novembre 2006, qui a permis à la banque de poursuivre sa diversification de transactions au niveau de la clientèle, entre autres avec des hôpitaux. L'une des principales transactions a été un prêt de EUR 256 millions pour le Canton de Genève.

Également en novembre 2006, Dexia a obtenu sa licence bancaire au Japon, ce qui lui permet de travailler directement avec les clients japonais et de tirer parti au mieux du plus important marché mondial de financements du secteur public local. Fin décembre 2006, les engagements au Japon s'élèvent à EUR 704 millions, un montant qui n'intègre pas EUR 1,8 milliard d'obligations japonaises comptabilisées au niveau du siège international avant l'obtention de la licence.

Au *Mexique*, la dernière filiale de Dexia en date a connu des débuts très prometteurs : les engagements à long terme atteignent EUR 486 millions, contre EUR 36 millions un an auparavant.

Des transactions significatives ont été conclues, parmi lesquelles un prêt de MXN 650 millions à l'État du Guerrero et un prêt de MXN 2 200 millions à la Ville de Mexico. Signalons également le refinancement de l'ensemble de la dette de l'État du Queretaro jouissant d'une notation AA (notation locale) pour un montant de MXN 1 340 millions sur une période de 20 ans.

Le segment des *financements de projets et des grandes entreprises* progresse fortement, les engagements à long terme atteignant EUR 11,6 milliards. Des transactions importantes ont été réalisées, telles que le refinancement de EUR 431 millions pour l'autoroute hongroise M6, une opération PPP sous forme d'émission obligataire et prêt rehaussés par FSA, et l'opération WISECBO, une titrisation de GBP 1,47 milliard d'obligations rehaussées concernant des *utilities* et des PFI, la première de cette nature, qui combine l'expérience de Dexia dans les marchés des capitaux et dans les financements de projets et d'infrastructures.

Allemagne

Les engagements à long terme s'élèvent à EUR 31,0 milliards, soit une hausse de 19,3 %. Le bureau de Francfort de Dexia Kommunalbank Deutschland a accru sa production de 23 %, pour atteindre EUR 3,8 milliards, les produits structurés bénéficiant d'un attrait important. En outre, un achat de crédits a été effectué pour un montant total d'encours de EUR 2,4 milliards contre EUR 1,6 milliard en 2005. De nombreuses transactions ont été opérées en 2006, dont celles réalisées avec la ville d'Aix-la-Chapelle (EUR 110 millions). L'année 2006 a également été ponctuée par le développement d'un nouveau segment de clientèle, les « *satellites privés* » (*Stadtwerke*, c.-à-d. des organisations à but non lucratif liées à l'État) pour une production globale de EUR 0,2 milliard.

Gestion active de dette

L'activité de gestion active de dette, particulièrement soutenue en 2006, atteint un montant total de EUR 17,3 milliards, soit un milliard de plus qu'en 2005, année pourtant déjà très porteuse.

En *France*, le montant de la dette réaménagée s'élève à EUR 10,6 milliards, en hausse de 30 %. Cette performance, accentuée au cours du dernier trimestre de l'année, est d'autant plus remarquable que les deux années précédentes étaient des années record. Ce montant représente 18 % de l'encours de Dexia en France et cette activité concerne désormais tous les segments : pouvoirs publics locaux, secteur des soins de santé et du logement social.

L'activité de gestion de dette est très satisfaisante en *Belgique* avec EUR 2,2 milliards, soit un très bon niveau pour une année préélectorale.

L'*Italie* enregistre également une excellente performance et atteint EUR 3,9 milliards contre EUR 1,3 milliard l'an dernier, grâce, par exemple, à la gestion d'obligations internationales pour un montant de EUR 821 millions pour la Région du Piémont ou des Abruzzes.

L'*Allemagne* connaît des débuts très prometteurs dans cette activité (EUR 431 millions en 2006).

Encours de crédits à court terme

Les encours de crédit à court terme s'élèvent à EUR 19,3 milliards fin 2006, en hausse de 15 % par rapport à 2005. Ils sont principalement localisés en *France*, en *Belgique* et en *Allemagne* où Dexia a récemment développé des emprunts structurés à court terme.

Dépôts et actifs sous gestion

Le total des dépôts et des actifs sous gestion augmente au rythme soutenu de +17,7 % par rapport au niveau atteint à la fin de l'année dernière et s'élève à EUR 34,6 milliards. Cette hausse est particulièrement marquée en *France* (+26 % à EUR 5,8 milliards, représentée pour moitié environ par des fonds communs de placement) et en *Italie* où les engagements ont plus que doublé pour s'établir à EUR 1,8 milliard. En *Belgique*, pays qui représente 63 % du montant total pour le groupe, les engagements croissent de 6 %, les intercommunales et les segments régionaux signant d'excellentes performances.

Activités d'assurance

Dexia Sofaxis, le seul intervenant français spécialisé dans la couverture financière des obligations statutaires des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers à l'égard de leur personnel, a collecté EUR 367 millions de primes (+4 %) au 31 décembre 2006.

Dexia Insurance Services a collecté des primes équivalentes à celles de 2005 pour un montant de EUR 621 millions, dont EUR 350 millions en France et EUR 271 millions en Belgique.

Dexia Épargne Pension (DEP) a connu une nouvelle année dynamique et a collecté EUR 271 millions, une hausse de 4,5 % par rapport à 2005. Dexia Épargne Pension, compagnie d'assurances vie, filiale de Dexia Insurance Services, commercialise, auprès de la clientèle institutionnelle locale – organismes de logement social, sociétés d'économie mixte – chambres consulaires –, des produits d'assurance vie collective sur mesure et de haute qualité : indemnités de fin de carrière, retraite complémentaire, épargne salariale. Elle offre également une gamme complète de produits d'assurance vie et de contrats de capitalisation aux clients privés.

Les produits d'ingénierie sociale sont commercialisés directement par Dexia Crédit Local alors que les produits classiques d'assurance vie sont commercialisés par le biais de partenariats avec des tiers. Notons qu'en 2006 DEP a conclu environ 15 nouveaux partenariats, portant le total à approximativement 60, dont les deux tiers ont été signés avec des banques privées et des sociétés de gestion de fonds.

Financial Security Assurance

Financial Security Assurance (FSA), acquise par Dexia en 2000, exerce des activités de rehaussement de crédit d'obligations municipales et de créances titrisées ou *asset-backed securities* (ABS) en Amérique du Nord mais également en Europe. Le rehaussement de crédit des obligations municipales consiste à garantir les émissions obligataires réalisées par les émetteurs qui sont principalement des municipalités. En leur faisant bénéficier de son excellente notation AAA, FSA leur permet, moyennant une prime, d'accéder au marché obligataire à des conditions plus avantageuses. Le rehaussement de crédit des créances titrisées est une garantie de même nature accordée à des émissions obligataires refinançant différentes classes d'actifs (crédits à la consommation...).

Dans un contexte de baisse de 6 % du volume global des nouvelles émissions obligataires et des refinancements sur le marché municipal américain, et en dépit d'un environnement très concurrentiel, FSA est parvenue en 2006 à maintenir sa part de marché d'environ 25 % et à générer une croissance encore remarquable sur les marchés internationaux avec un encours net assuré total en hausse de 72 %. Sur le segment des *asset-backed securities* (ABS), au vu de l'environnement concurrentiel, FSA a choisi de ne pas sacrifier les marges au profit des volumes. Les primes brutes actualisées ont atteint USD 910 millions, en baisse de 10,2 % par rapport à l'année record 2005. Sur le marché municipal américain, la part des obligations réhaussées a été plus limitée en 2006 (50 % contre 57 % l'an dernier) dans un contexte de risques faibles et de marges réduites. Le montant des primes brutes actualisées de FSA a reculé de 36,1 %, une baisse qui s'explique également par la contribution de la transaction de l'autoroute urbaine à péage de Chicago (Chicago Skyway) en 2005. En raison de son lien direct avec les taux aux États-Unis, le niveau des refinancements a baissé de 40 % d'une année à l'autre.

Deux transactions méritent d'être citées : le rehaussement de l'obligation émise par l'hôpital Scottsdale Healthcare en Arizona pour un montant total de USD 200 millions et celui de l'obligation émise par Philadelphia Gas Works pour un montant de USD 313 millions.

Les transactions internationales de FSA ont grimpé en flèche en 2006, les primes brutes actualisées atteignant une production de USD 318 millions (+71,5 % au cours des douze derniers mois). Cette performance résulte de transactions importantes, dont la garantie d'une émission obligataire de GBP 200 millions par la United Utilities Water plc au Royaume-Uni et le rehaussement d'une émission de AUD 482 millions émise par le Monetary Policy Committee Funding en Australie.

Dans le secteur des *asset-backed securities* (ABS) américaines, la très bonne qualité de la production et la faiblesse des marges ont entraîné un recul de l'activité (-17 %) à USD 234 millions. FSA a identifié peu d'opportunités permettant de fournir des niveaux de rendement corrects, même si la tendance a semblé s'inverser légèrement en fin d'année. Le marché de titrisation de crédits auto a été très actif, tout comme celui des CDO (collateralized debt obligations).

Enfin, le montant garanti de USD 4,8 milliards a généré des primes de USD 19 millions. FSA a poursuivi le développement des transactions de type HELOC (Home Equity Lines of Credit).

Hors États-Unis, FSA vient de recevoir une licence pour ouvrir une filiale à Tokyo.

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

Le **résultat net – part du groupe** s'élève à EUR 1 140 millions, en forte hausse de +14,1 %. Hors impact négatif du change (EUR -9 millions), la hausse aurait atteint 15,0 %. Ce métier affiche cette année encore une croissance à deux chiffres et des progressions dans tous les sous-segments (le secteur public, les financements de projets et grandes entreprises, le rehaussement de crédit), ainsi que des succès dans presque tous les pays. L'ambition de Dexia visant à diversifier ses revenus dans les pays situés hors de ses marchés historiques se concrétise année après année : le résultat net – part du groupe est désormais généré à raison de 42 % en France et en Belgique (44 % en 2005). FSA représente 25 % des résultats du métier, et les activités bancaires hors France et Belgique pèsent 33 %.

Les **revenus** du métier, à EUR 2 478 millions, sont en hausse de EUR 222 millions par rapport à 2005, soit une croissance de +9,9 % et de +10,6 % à taux de change constant. Ces chiffres reflètent un niveau de production élevé cette année qui s'ajoute aux montants significatifs d'encours constitués au fil des ans au sein des différentes entités du métier, ainsi que du coût de refinancement qui poursuit son amélioration. Les revenus de FSA s'établissent en hausse à EUR 543 millions, à +9,7 %, une bonne performance, dans un environnement contrasté, témoin d'une baisse des revenus ABS aux États-Unis, d'un moindre niveau de refinancement mais d'une production plus élevée en finance publique, de solides revenus de produits financiers et de quelques gains de change (apparaissant en revenus sous IFRS). Le métier hors FSA, a connu exactement la même tendance positive et a enregistré EUR 175 millions (+9,9 %) de revenus additionnels par rapport à 2005 en raison des facteurs suivants :

- effet volume positif dans de nombreux pays (France, Royaume-Uni, Espagne, Europe centrale, États-Unis...);
 - influence positive sur les marges de l'activité de gestion active de la dette ;
 - bon niveau de commissions grâce aux nombreuses transactions pour lesquelles Dexia a obtenu un mandat de *lead arranger* (notamment aux États-Unis, en Espagne et au Royaume-Uni) ;
 - la contribution croissante des pays dans lesquels Dexia a récemment démarré une activité commerciale (entre autres Europe centrale et orientale, Canada, Mexique et Japon).
- Mentionnons en particulier les hausses observées en France et en Belgique (6 % de croissance des revenus), en Italie (+9 %), aux États-Unis (+16 %), au Royaume-Uni (+67 %), dans la péninsule ibérique (+59 %) et en Europe centrale (+82 %) où les revenus annuels s'établissent à EUR 47 millions. Il est à noter que la contribution aux revenus du métier de DenizBank atteint EUR 48 millions (+46 % par rapport au 4^e trimestre 2005 pro forma), cette contribution n'étant comptabilisée que pour un seul trimestre.

(1) Tels que décrits à la page 70.

Les **coûts** atteignent EUR 47 millions, en hausse de 6,1 % par rapport à 2005 (+6,7 % à taux de change constant), néanmoins 3,8 points de pourcentage inférieur à la progression des revenus. Comme indiqué précédemment, cette hausse s'explique essentiellement par le développement important de l'activité dans le monde. Cette hausse s'explique également en partie chez FSA par l'impossibilité de pouvoir différer les frais des transactions sur les *credit default swaps* (CDS) (impact de EUR 7 millions sur les coûts annuels) ainsi que par la diminution de la proportion des charges pouvant être différées pour d'autres catégories de produits. Dans les autres entités de Dexia aux États-Unis, les coûts augmentent en raison de besoins croissants d'effectifs liés au développement de l'activité, tout comme dans de nombreux autres pays tels que la France, le Royaume-Uni ou l'Italie. Au niveau du siège, les frais s'inscrivent également à la hausse en raison de l'ouverture de Dexia Japan, de Dexia Switzerland ainsi que d'autres développements à l'international (bureau de représentation en Chine et en Inde).

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'élève à EUR 1 669 millions en 2006, en hausse de 11,8 % par rapport à 2005, et de 12,6 % à taux de change constant. Ceci entraîne la poursuite de la légère tendance à la baisse du **coefficient d'exploitation** de ce métier de 33,8 % en 2005 à 32,6 % en 2006.

Le **coût du risque** en 2006 s'élève à EUR 56 millions, en hausse par rapport à 2005 ; un niveau néanmoins toujours très faible. La hausse est liée de manière marginale à la proportion croissante de transactions relatives aux financements de projets et grandes entreprises, mais également à un certain nombre de reprises de provisions en 2005 plus importantes qu'en 2006.

Les **impôts** augmentent légèrement (+1,7 %) à EUR 426 millions en 2006. Notons que cette faible hausse en un an découle d'éléments évoluant en directions opposées :

- une politique fiscale davantage coordonnée au niveau du groupe ;
- un environnement fiscal plus favorable en Belgique ;
- et inversement, la hausse du résultat imposable.

Dans l'ensemble, le métier a généré une **rentabilité sur fonds propres économiques (ROEE)** très satisfaisante de 22,9 %.

COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT (HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)

(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	2 256	2 478	+9,9 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>160</i>	<i>191</i>	<i>+19,5 %</i>
Coûts	(762)	(809)	+6,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 493	1 669	+11,8 %
Coût du risque	(30)	(56)	+88,6 %
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(419)	(426)	+1,7 %
Résultat net	1 044	1 187	+13,6 %
Intérêts minoritaires	45	47	+4,2 %
Résultat net – part du groupe	999	1 140	+14,1 %
Coefficient d'exploitation	33,8 %	32,6 %	
ROEE ⁽²⁾	23,4 %	22,9 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	4 384	5 199	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS

■ ACTIVITÉ

Le climat globalement positif prévalant en 2006 a renforcé la confiance des ménages, leur propension à consommer. Leur attrait pour des biens immobiliers a soutenu la production de crédits hypothécaires. Dans un contexte de faibles taux d'intérêt, les clients se sont plutôt orientés vers des investissements hors bilan et des produits d'assurance.

Les tendances de 2006 ont été les suivantes :

- dynamisme remarquable des produits hors bilan qui ont augmenté deux fois plus rapidement que les produits de bilan et qui représentent désormais 50 % des actifs totaux des clients (baisse des produits de bilan à 42 % et stabilité des produits d'assurance à 8 %) ;
- transferts de comptes d'épargne vers des dépôts à terme ;
- marges plus adéquates des prêts hypothécaires au deuxième semestre de l'année ;
- une activité très soutenue dans le secteur de la banque privée.

Avoirs de la clientèle

—

Banque de proximité

Le montant total des avoirs de la clientèle s'élève à EUR 83,0 milliards fin 2006, une hausse de 1,7 % en un an qui s'explique par des évolutions contrastées.

En 2006, les obligations émises par le groupe et placées par les réseaux de banque de proximité de Dexia ont augmenté de 14,7 % pour s'établir à EUR 7,5 milliards au 31 décembre 2006. Les comptes d'épargne, qui atteignent EUR 24,9 milliards fin 2006, ont par contre reculé de 2,7 % dans un contexte globalement morose, marqué par la préférence accordée aux dépôts à terme à la suite d'une tendance à la hausse des taux des marchés monétaires. Les bons de caisse et dépôts à terme ont augmenté de 4,8 %, pour atteindre le niveau satisfaisant de EUR 10,1 milliards.

Les fonds communs de placement demeurent stables à EUR 20,8 milliards. Ces produits ont pâti d'un effet de marché défavorable au second trimestre, puis se sont lentement repris. Inversement, les produits d'assurance vie et plus spécifiquement les produits de la Branche 21 (rendement garanti) enregistrent une hausse satisfaisante, notamment soutenue par une campagne publicitaire en octobre. Les réserves techniques d'assurance vie augmentent de +7,6 % à EUR 7,8 milliards. Les produits de la Branche 23 ont souffert, à l'instar des fonds communs de placement, de conditions de marché défavorables à partir du mois de mai. L'effet négatif de l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe sur les produits d'assurance le 1^{er} janvier 2006 a été partiellement compensé par plusieurs actions commerciales. De nombreuses initiatives commerciales innovantes ont été mises en œuvre en 2006, notamment :

- Axion, la marque développée par Dexia Banque pour attirer les jeunes consommateurs, a permis à Dexia d'être la première banque en Belgique avec une part de marché de 31 % dans le segment 18-24 ans, ce qui représente une position de leader absolu du marché.
- Les cartes de débit personnalisées ont rencontré un franc succès : 200 000 demandes depuis le lancement en juin 2006. Les cartes personnalisées de Dexia ont été les premières émises en Belgique.

Les services financiers aux particuliers se sont traditionnellement développés en Belgique et au Luxembourg. Dans ces pays, Dexia fait partie du top 2-3 des grandes banques et possède l'envergure nécessaire (4 millions de clients) pour asseoir cette position. Grâce à l'acquisition de la banque turque DenizBank en 2006 (1,9 million de clients de banque de proximité et PME), Dexia dispose désormais d'une plate-forme dynamique supplémentaire pour tirer avantage de ce marché en pleine croissance : avec ses 71 millions d'habitants, la Turquie affiche d'importantes perspectives de croissance du PIB, ainsi qu'un taux de pénétration bancaire en plein essor.

Les services financiers aux particuliers se concentrent sur la distribution de leurs produits et services ainsi que ceux créés dans d'autres métiers du groupe (principalement Dexia Asset Management, Dexia Insurance Services, ainsi que le métier Trésorerie et marchés financiers pour les produits structurés) à une clientèle majoritairement composée d'individus, de ménages, mais aussi de clients de banque privée, d'indépendants et de petites et moyennes entreprises.

La Belgique bénéficie d'un large réseau de distribution de banque de proximité : 1 019 agences, dont 80 % sont gérées par des agents indépendants et 20 % par des employés de la banque. Les clients de banque privée sont, quant à eux, accueillis dans 9 private houses.

Au Luxembourg, Dexia BIL, qui compte 40 agences bancaires de proximité, développe une activité de banque de proximité, mais également une importante activité de banque privée au Luxembourg mais aussi à l'étranger.

En Turquie, DenizBank est la 6^e banque à capitaux privés du pays. Elle s'appuie sur un large réseau de 262 agences, donc 96 sont établies à Istanbul. DenizBank est également présent en Russie, en Allemagne et en Autriche.

Dexia est également présent en Slovaquie, grâce aux 52 agences de Dexia banka Slovensko, dont les activités sont axées sur le secteur public local et la banque de proximité. Dexia banka Slovensko possède – actuellement – 200 000 clients de banque de proximité.

Dexia est aussi établi en Suisse, par le biais de Dexia Private Bank Switzerland, qui possède un bureau de représentation à Bahreïn et à Montevideo.

Dexia détient enfin une participation de 20 % dans le français Crédit du Nord, et de 40 % dans l'espagnole Popular Banca Privada, une entreprise commune avec Banco Popular, active dans le domaine de la banque privée.

• Dexia Direct Net : plus de 500 000 clients effectuent actuellement leurs transactions bancaires par internet. Le nombre de contrats a augmenté de 50 % en 2006. Depuis 2006, Dexia prépare intensivement l'arrivée en 2008 du système de paiement unifié européen SEPA (*Single Euro Payments Area*).

Banque privée

2006 a de nouveau été une très bonne année pour les activités de banque privée : les avoirs de la clientèle atteignent EUR 45,4 milliards, en hausse de 12,5 %, avec une croissance à deux chiffres atteinte dans de nombreux produits. Ainsi, l'activité de gestion de liquidités a augmenté de 24,3 % et les produits structurés ont augmenté de 12,5 %. Les fonds communs de placement ont quelque peu fléchi en raison de l'effet de marché négatif au deuxième trimestre de 2006, mais ont néanmoins enregistré une hausse très satisfaisante de 5,7 %. Les clients ont particulièrement apprécié les émissions obligataires conçues afin de satisfaire leurs besoins en termes de durée et de rendement.

Un centre d'appel dédié aux clients désirant gérer eux-mêmes leurs fonds, « Dexia Direct Private », a été mis en place en 2006. Ce service fournit des informations boursières à jour et précises.

Crédits à la clientèle

—

Dans le contexte positif de 2006 qui a débouché sur un regain de confiance des ménages, l'encours des crédits aux clients de banque de proximité et de banque privée a connu une hausse significative de 11,8 % à EUR 30,9 milliards. Cet accroissement est encore plus significatif au niveau de la banque privée (+21,5 % à EUR 3,3 milliards). L'activité de crédits hypothécaires, qui a profité d'un appétit accru des clients, a gagné 13,6 % à EUR 18,6 milliards. Le quatrième trimestre a été le témoin d'un retour à un environnement concurrentiel moins sévère.

Les crédits à la consommation atteignent EUR 2,5 milliards fin 2006, soit une croissance de 9,8 %.

AVOIRS DE/CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾ (en EUR milliards)	31/12/2005	31/12/2006	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE ET DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	149,5	159,2	+6,5 %
Avoirs de la clientèle	121,9	128,3	+5,3 %
dont			
Produits de bilan	51,8	53,3	+2,9 %
Produits hors bilan	60,5	64,5	+6,7 %
Réserves techniques d'assurance vie	9,6	10,5	+9,4 %
dont banque de proximité	81,5	83,0	+1,7 %
Dépôts en compte	31,2	30,4	-2,5 %
Bons de caisse et comptes à terme	9,6	10,1	+4,8 %
Obligations émises par le groupe	6,5	7,5	+14,7 %
Fonds communs de placement	20,7	20,8	+0,4 %
Réserves techniques d'assurance vie	7,2	7,8	+7,6 %
dont banque privée	40,3	45,4	+12,5 %
Crédits à la clientèle	27,6	30,9	+11,8 %
dont banque de proximité	25,0	27,6	+10,8 %
Crédits hypothécaires	16,3	18,6	+13,6 %
Crédits à la consommation	2,3	2,5	+9,8 %
dont banque privée	2,7	3,3	+21,5 %

(1) Pro forma car Banque Artesia Nederland est sorti du périmètre du groupe au 4^e trimestre 2006. Les montants ci-dessus excluent DenizBank. Au 31 décembre 2006, le total des avoirs de la clientèle chez DenizBank s'élevait à EUR 3,1 milliards et le total des crédits s'élevait à EUR 2,0 milliards.

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

Les Services financiers aux particuliers enregistrent une nouvelle année satisfaisante en dépit d'un environnement très concurrentiel en Belgique, et plus particulièrement vers le milieu de l'année pour les crédits hypothécaires. La discipline en termes de coûts, une bonne activité commerciale et un contexte fiscal plus favorable ont généré une hausse satisfaisante du **résultat net – part du groupe** (+13,1 %). Les revenus nets additionnels de EUR 58 millions produits cette année sont principalement issus de Belgique (EUR 34 millions ou +11 %), du Luxembourg (EUR 18 millions ou +14 %) et de Turquie (EUR 4 millions en un seul trimestre, soit une hausse de 68 % par rapport aux chiffres 2005 pro forma).

Les **revenus** de l'année atteignent EUR 2 319 millions, soit une hausse de EUR 48 millions ou +2,1 % par rapport à 2005. Cette hausse s'inscrit dans un environnement contrasté sur le plan géographique et en nature d'activités. Les revenus augmentent au Luxembourg (EUR +31 millions), en Turquie (EUR +13 millions pro forma, pour un seul trimestre), et dans les pays hors Belgique (EUR +13 millions) alors qu'ils baissent en Belgique (EUR -9 millions). Le léger fléchissement observé en Belgique (-0,5 % des revenus du pays) est la conséquence des facteurs suivants :

- la hausse des volumes d'actifs de la clientèle entraîne une croissance des revenus, néanmoins légèrement affectés par une réduction globale de la marge, certains produits devenant plus rentables et d'autres moins rentables ;
- les comptes à vue se comportent très bien sous l'effet combiné de volumes plus importants et de marges plus élevées ;

- en ce qui concerne les prêts, la situation s'est détériorée en raison de l'effet négatif du refinancement sur la marge moyenne de l'encours des crédits hypothécaires ainsi qu'en raison de marges réduites sur la production pendant les mois de vive concurrence.

Les **coûts** augmentent faiblement et s'établissent à EUR 1 627 millions, une hausse de EUR 19 millions ou 1,2 %, soit en fait une croissance négative en termes réels. La banque continue de réduire le nombre d'agences, lequel s'établit désormais à 1 019 en Belgique, 18 agences ayant fermé au cours du deuxième semestre de l'année. Les effets positifs de l'intégration d'Artesia BC étant largement atteints et même dépassés, la banque cherche maintenant à réaliser des gains de productivité, principalement au niveau des opérations de back-office. Notons que la vente des opérations de banque privée situées à Londres provoque une hausse des coûts non récurrente de EUR 3 millions enregistrés en coûts sous-jacents.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à EUR 692 millions, en hausse de 4,4 % en un an. Le **coefficient d'exploitation** continue de s'améliorer, passant de 70,8 % pro forma en 2005 à 70,2 % en 2006.

Le **coût du risque** reste très faible, soit EUR 32 millions pour l'ensemble de l'année.

Les **charges d'impôts** diminuent de 20,2 % à EUR 151 millions, principalement grâce à un taux effectif d'impôt moins élevé.

La **rentabilité sur fonds propres économiques (ROEE)** continue de s'améliorer et passe de 24,6 % en 2005 à un très solide 28,8 % pour l'ensemble de l'année 2006.

(1) Tels que décrits à la page 70.

COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT (HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)			
(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	2 271	2 319	+2,1 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>752</i>	<i>764</i>	<i>+1,6 %</i>
Coûts	(1 608)	(1 627)	+1,2 %
Résultat brut d'exploitation	663	692	+4,4 %
Coût du risque	(26)	(32)	+22,8 %
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(189)	(151)	-20,2 %
Résultat net	448	509	+13,7 %
Intérêts minoritaires	1	4	x4,5
Résultat net – part du groupe	447	505	+13,1 %
Coefficient d'exploitation	70,8 %	70,2 %	
ROEE ⁽²⁾	24,6 %	28,8 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	1 822	1 754	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

GESTION D'ACTIFS

Dexia Asset Management est spécialisé dans la gestion de fonds collectifs et de mandats institutionnels et privés. Gestionnaire d'actifs de premier plan au niveau européen, Dexia Asset Management compte plus de EUR 100 milliards sous gestion, avec une gamme complète d'investissements : gestion traditionnelle, fonds alternatifs et investissements durables. Dexia Asset Management dispose de centres de gestion à Bruxelles, Luxembourg, Paris et Sydney, et d'équipes commerciales réparties en Europe continentale.

■ ACTIVITÉ

2006 a été qualifiée d'excellente année pour les activités de gestion d'actifs, avec une expansion de la couverture géographique, de nombreuses distinctions, des volumes dépassant le seuil de EUR 100 milliards, de très bonnes performances et ratios d'exploitation.

Dexia Asset Management a poursuivi son développement international en Europe continentale grâce à l'ouverture d'une succursale en Allemagne qui servira de relais pour la poursuite de la croissance en Europe centrale et orientale. Un bureau de représentation a également été inauguré au Royaume de Bahreïn, confirmant ainsi la stratégie de croissance au Moyen-Orient. Les fortes performances d'investissement ont une fois de plus été récompensées par l'attribution de nombreuses distinctions (quatre et cinq étoiles) à certains fonds (dont Dexia Sustainable European Balanced Low qui a reçu deux distinctions de Lipper en France, Dexia Equities B EMU Value qui a obtenu la distinction Standard & Poor's en Suisse et Dexia Bonds Euro Short Term qui s'est vu décerner une récompense par Lipper Europe). 60 % des fonds de Dexia Asset Management sont classés dans les deux premiers quartiles du classement Standard & Poor's en 2006.

En termes de volumes, les actifs sous gestion atteignent EUR 105,2 milliards en fin d'année, progressant de 16,1 % (EUR 14,6 milliards) en un an. Au cours des douze mois de 2006, la société a collecté EUR 10,0 milliards sous forme de flux nets (+11,0 %), les EUR 4,6 milliards (+5,1 %) résiduels résultant d'un effet de marché positif.

Le total des actifs sous gestion dans le cadre de mandats institutionnels a atteint EUR 28,6 milliards, une hausse de 31,4 % en un an, les nouvelles liquidités provenant essentiellement de fonds de pension et de compagnies d'assurances (EUR 5,5 milliards des EUR 6,8 milliards de hausse totale). De même, la croissance des fonds de placement institutionnels est très satisfaisante et atteint EUR 24,6 milliards, en hausse de 29,1 % depuis le 31 décembre 2005. Les flux nets qui en résultent ont été largement le fait de fonds monétaires et événementiels (activités fusions et acquisitions ou équivalentes). Les volumes des mandats privés augmentent de 16,6 %, alors que la croissance des fonds retail atteint 3,2 %.

ACTIFS SOUS GESTION ⁽¹⁾ (en EUR milliards)	31/12/2005	31/12/2006	Évolution
TOTAL	90,6	105,2	+16,1 %
Actifs par type de gestion			
Gestion collective	64,2	71,2	+10,8 %
<i>Fonds institutionnels</i>	19,1	24,6	+29,1 %
<i>Fonds retail</i>	45,2	46,6	+3,2 %
Gestion discrétionnaire privée	4,6	5,3	+16,6 %
Gestion de mandats institutionnels	21,8	28,6	+31,4 %
Actifs par type de fonds			
Fonds d'actions	11,2	13,5	+20,8 %
Fonds obligataires	18,8	19,2	+2,1 %
Fonds monétaires	10,2	11,5	+13,2 %
Fonds alternatifs	5,8	8,0	+37,5 %
Fonds de gestion diversifiée	9,7	10,8	+11,1 %
Produits structurés	3,2	3,4	+5,7 %
Autres	5,3	4,8	-8,7 %

(1) Actifs sous gestion de Dexia Asset Management. Y compris actifs doublement comptés.

Au 31 décembre 2006, le total de l'actif sous gestion géré par l'équipe de vente de Dexia Asset Management s'élève à EUR 45,4 milliards, soit une forte hausse de EUR 11,1 milliards au cours de l'année. La France a été le premier contributeur en termes d'apport de nouvelles liquidités, suivie de l'Australie et de l'Italie. Les produits liés aux marchés monétaires et aux actions représentent plus de 50 % des nouvelles liquidités de Dexia AM en 2006.

Dexia Asset Management continue d'afficher un très bon ratio de productivité, les coûts représentant 13 points de base des actifs sous gestion, un des ratios les moins élevés du secteur. Aujourd'hui, Dexia AM couvre un vaste éventail de classes d'actifs par le biais de processus d'investissement très efficaces. Les instruments obligataires et monétaires représentent 41,1 % des actifs sous gestion, les investissements en actions 21,2 % de ceux-ci et les investissements alternatifs le solde. Avec 13,4 % (ou EUR 14,3 milliards) de l'ensemble de ses actifs sous gestion en ISR (Investissements Socialement Responsables), Dexia Asset Management a reçu la distinction de *Sustainable Asset Manager of the Decade* de *BANCO*, un magazine suisse de gestion d'actifs, attestant de son leadership dans les investissements durables en Europe continentale au cours de la dernière décennie. En tant que pionnier en ISR, Dexia Asset Management a élaboré en 2006 son conseil consultatif ISR qui suivra le développement en continu de l'analyse et de l'approche ISR.

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

Le métier Gestion d'actifs signe une très bonne année 2006 avec un **résultat net – part du groupe** s'élevant à EUR 104 millions, en hausse de 31,7 % par rapport à 2005. Les **revenus** augmentent de 28,2 % (ou EUR +55 millions) pour s'établir à EUR 253 millions, une progression très robuste liée à plusieurs facteurs :

- hausse constante et soutenue des commissions de gestion (+22 % d'une année à l'autre ou EUR +36 millions) atteignant EUR 197 millions en 2006 ;
- hausse des commissions de performances relatives de EUR 17 millions en 2005 à EUR 43 millions en 2006.

La croissance du revenu est encore plus forte d'un trimestre à l'autre, les commissions de performance relative ayant doublé entre le 4^e trimestre 2005 et le 4^e trimestre 2006.

Les **coûts** ont augmenté (+24,9 % en un an ou EUR 27 millions) dans un contexte de fort développement de l'activité. Trois nouveaux bureaux commerciaux ont été ouverts (en Suède, en Allemagne et à Bahreïn) afin d'intensifier l'activité auprès des clients institutionnels. En 2006, les effectifs ont augmenté de 57 équivalents temps plein qui s'ajoutent aux recrutements effectués en 2005. Enfin, les rémunérations variables ont suivi la tendance des commissions de performances relatives. Malgré la hausse des coûts, le coût unitaire des actifs sous gestion est maintenu au faible niveau de 13 points de base.

(1) Tels que décrits à la page 70.

COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT (HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)

(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	198	253	+28,2 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>194</i>	<i>248</i>	<i>+28,0 %</i>
Coûts	(111)	(138)	+24,9 %
Résultat brut d'exploitation	87	115	+32,5 %
Coût du risque	0	0	n.s.
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(7)	(9)	+21,3 %
Résultat net	80	106	+33,5 %
Intérêts minoritaires	1	3	x2,8
Résultat net – part du groupe	79	104	+31,7 %
Coefficient d'exploitation	56,0 %	54,5 %	
ROEE ⁽²⁾	90,8 %	92,2 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	87	112	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

ASSURANCES

Ce segment analytique ne recouvre que les éléments opérationnels, c'est-à-dire hors les revenus de la distribution qui sont affectés aux métiers où les produits d'assurance sont vendus, à savoir essentiellement les Services financiers aux particuliers et les Services financiers au secteur public.

Pour une présentation plus complète et significative de la contribution des activités d'assurance dans le groupe, nous vous renvoyons au *Point sur les activités d'assurance dans le groupe* aux pages 91-92.

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

Le **résultat net – part du groupe** du segment pour 2006 s'élève à EUR 94 millions, en hausse de +12,1 % en un an. Cette hausse de EUR 11 millions est due à un niveau de **revenus** plus élevé (EUR +13 millions en un an) en raison de facteurs agissant en sens opposés :

- revenus financiers accrus liés à l'augmentation de l'encours des produits de la Branche 21 ;
- hausse des provisions techniques ;
- intérêts accrus sur les fonds propres attribués ;
- baisse des commissions reçues de la Branche 23.

Au vu de la volatilité en cours d'année dans ce segment, la comparaison des chiffres annuels est plus pertinente que celle des chiffres trimestriels.

Les **coûts** augmentent (+12,1 %) et atteignent EUR 140 millions à la fin de 2006 en raison de l'accroissement des effectifs en France (suite au fort développement de Dexia Épargne Pension) et, aux dépenses liées au projet de nouvelle plateforme IT pour l'activité non-vie.

(1) Tels que décrits à la page 70.

**COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT
(HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)**

(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	215	228	+6,1 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>(169)</i>	<i>(190)</i>	<i>+12,4 %</i>
Coûts	(125)	(140)	+12,1 %
Résultat brut d'exploitation	90	88	-2,3 %
Coût du risque	0	(1)	n.s.
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(4)	8	n.s.
Résultat net	86	95	+10,8 %
Intérêts minoritaires	2	1	-37,9 %
Résultat net – part du groupe	83	94	+12,1 %
Coefficient d'exploitation	58,2 %	61,5 %	
ROEE ⁽²⁾	12,4 %	11,2 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	678	835	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

■ POINT SUR LES ACTIVITÉS D'ASSURANCE DANS LE GROUPE (HORS FSA ET DEXIA SOFAXIS)

Dexia Insurance Services (DIS) consolide les diverses filiales d'assurance (hors FSA et Dexia Sofaxis) et représente ainsi 86 % des revenus d'assurance générés au niveau du groupe.

DIS est principalement actif en Belgique, au Luxembourg et en France, le marché de référence étant la Belgique. De nouveaux développements sont attendus en Turquie, la compagnie d'assurances Global Hayat ayant été achetée après l'acquisition de DenizBank.

DIS fournit tous les produits d'assurance vie et non-vie commercialisés dans les réseaux de banque de proximité du groupe en Belgique et au Luxembourg ou par le biais de partenariats en France.

Sur le marché belge, Dexia se concentre sur la distribution de produits d'assurance dans trois réseaux :

- agences de Dexia Banque Belgique qui distribuent les produits vie et non-vie sous la marque Dexia ;
- conseillers exclusifs des AP assurances sous la marque bien connue Les AP assurances ;
- assureur direct Corona Direct qui commercialise des produits vie et non-vie aux ménages et aux consommateurs privés sans intermédiaire ou par le biais de partenaires dans le secteur automobile.

La part de marché de Dexia en Belgique est de 8,4 % pour les assurances vie et de 4,2 % pour les assurances non-vie.

Au Luxembourg, la distribution des produits d'assurance est totalement effectuée à travers le réseau de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. En France, Dexia Épargne Pension (DEP) et Dexia Prévoyance (DP) mettent en œuvre leur distribution respectivement par le biais de partenariats avec un réseau tiers de commercialisation et une équipe de vente interne soutenue par un centre d'appel.

Même si les activités d'assurance sont réalisées à la fois par les Services financiers au secteur public (PPF) et les Services financiers aux particuliers (PFS), elles font pour l'instant partie de ces métiers en ce qui concerne leur « fonction de distribution » tandis que le segment « Assurances » traite les fonctions de « fabrication » et génère essentiellement des revenus techniques et financiers. Dès le 1^{er} janvier 2007, le segment « Assurances » sera reversé au métier concerné par les opérations réalisées, ce qui aura pour effet d'affecter 100 % des revenus d'assurance aux métiers PPF et PFS.

Le total des primes brutes encaissées en 2006 par DIS s'élève à EUR 3 774 millions et est généré à 89 % dans le secteur vie et à 11 % dans le secteur non-vie.

PFS est le premier métier du groupe en termes de primes encaissées avec 64 % de l'ensemble. Le métier Services financiers au secteur public représente 16 % du total des primes encaissées auprès des clients institutionnels, collectivités locales et autres acteurs publics locaux. Les 20 % restants ont été encaissées par le segment « Assurances ».

L'activité commerciale a été essentiellement liée aux primes d'assurance vie (en hausse de 3,9 %), alors que la croissance des primes non-vie a été plus limitée (+2,8 %). Dans l'ensemble, Dexia a produit plus de primes de produits de la Branche 21 et moins de primes de produits de la Branche 23 (contrats en unités de compte) en 2006 par rapport à l'année précédente. Cette croissance est fortement liée aux campagnes commerciales opérées pendant l'année, au succès des programmes de formation organisés auprès des agents de Dexia Banque Belgique ainsi qu'aux très bons résultats de DEP.

Géographiquement, 61 % des primes d'assurance vie sont collectées en Belgique et 39 % en France et au Luxembourg. Le pourcentage de primes collectées hors Belgique est passé de 30 % en 2005 à 39 % en 2006, avec des volumes croissant de plus de 30 % en un an. La progression est particulièrement forte en France grâce à l'expansion de Dexia Épargne Pension (+64 %).

TOTAL DES PRIMES BRUTES ENCAISSÉES (en EUR millions)	2005	2006	Évolution
TOTAL DES PRIMES (PAR TYPE)	3 635	3 774	+3,8 %
Non-vie	415	426	+2,8 %
Vie	3 221	3 347	+3,9 %
<i>Branche 21 (y compris vie classique)</i>	<i>2 485</i>	<i>2 915</i>	<i>+17,3 %</i>
<i>Branche 23 (contrats en unités de compte)</i>	<i>646</i>	<i>332</i>	<i>-48,6 %</i>
<i>Branche 26 (garanti/secteur public local)</i>	<i>90</i>	<i>101</i>	<i>+12,3 %</i>
TOTAL DES PRIMES (PAR MÉTIER)	3 635	3 774	+3,8 %
Services financiers au secteur public et financements de projets (PPF)	625	621	-0,5 %
Services financiers aux particuliers (PFS)	2 595	2 403	-7,4 %
Assurances	415	750	+80,4 %

La pondération de la Belgique dans la production vie de DIS génère une divergence entre la croissance des primes et celle des revenus qui s'explique par l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe en Belgique le 1^{er} janvier 2006. Pour cette même raison, la production du métier Services financiers aux particuliers a diminué de EUR 192 millions par rapport à 2005, les clients ayant anticipé la nouvelle taxe de 1,1 % sur les produits d'assurance, ce qui a gonflé la production du quatrième trimestre de 2005. Les campagnes commerciales menées fin 2006 ont été efficaces mais insuffisantes pour atteindre le niveau de production exceptionnel du quatrième trimestre de 2005. L'expansion de la production non-vie a été tempérée par la vente de Flexia lors du troisième trimestre de 2006.

Les primes collectées dans les Services financiers au secteur public sont restées stables par rapport à 2005. Par conséquent, c'est le segment « Assurances » qui enregistre la plus importante hausse de primes (+80,4 % ou EUR 335 millions). Cette évolution est liée à la performance de DEP, et notamment à la réussite de sa stratégie de partenariat.

En 2006, DIS a généré EUR 394 millions de revenus, en hausse de 3,8 % par rapport à 2005 malgré l'impact négatif de l'introduction de la nouvelle taxe de 1,1 % sur les produits d'assurance en Belgique qui a entraîné une baisse de 4 % des revenus (les frais d'entrée ayant été diminués pendant une certaine période, une mesure qui s'ajoute à des conditions

particulièrement intéressantes au cours des campagnes commerciales). Ces revenus ont en outre subi l'impact de plusieurs facteurs opposés :

- forte progression de l'encours des produits de la Branche 21 et effets positifs de l'appétit des consommateurs pour certains produits (par ex. Safe Invest Bonus) ;
- influence positive du nombre peu élevé des sinistres en non-vie ;
- moindres revenus de commissions sur les produits de la Branche 23 en raison de la baisse de l'encours en 2006 ; et
- provisions techniques plus élevées afin de couvrir et garantir les réserves dédiées aux caractéristiques de participation discrétionnaire des contrats, afin de se conformer à la concurrence, ce dernier point expliquant la forte baisse du résultat au dernier trimestre 2006.

L'augmentation des coûts reflète l'accroissement des effectifs en France à la suite du développement important de l'activité de Dexia Épargne Pension et des divers projets d'investissement chez Dexia Insurance Belgium, en particulier une nouvelle plate-forme IT dans l'activité non-vie. Les impôts ont diminué en 2006 (EUR -11 millions) en raison notamment d'un taux effectif d'impôt moins élevé.

Le résultat net – part du groupe s'élève à EUR 142 millions, en hausse de 10,3 % en un an.

RÉSULTATS SOUS-JACENTS DE DEXIA INSURANCE SERVICES

(en EUR millions)

	2005	2006	Évolution
Revenus	379	394	+3,8 %
Coûts	(220)	(233)	+5,5 %
Taxes et autres	(31)	(20)	-35,3 %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	128	142	+10,3 %

SERVICES AUX INVESTISSEURS

de fonds et de fonds de pension, services aux actionnaires, aide à la distribution, services de réconciliation, gestion de transition, analyses des investissements, monitoring et reporting de compliance, prêts et emprunts de titres, services de trésorerie et rétrocession de commissions.

Au cours des 12 premiers mois de son existence, la joint venture RBC Dexia a axé sa stratégie sur deux thèmes majeurs : « Intégration » et « Croissance ». L'intégration des deux sociétés s'est parfaitement déroulée. L'extension de la gamme de produits et services à la suite de la création de la nouvelle société offre aux clients des avantages nouveaux et innovants. RBC Dexia est fière de l'enthousiasme et de l'engagement exceptionnels dont la clientèle a fait preuve au cours de sa première année d'existence.

■ ACTIVITÉ

L'engagement de RBC Dexia Investor Services en termes de qualité et de cohérence de service a permis d'obtenir de nombreuses distinctions. En 2006, RBC Dexia Investor Services a été désigné premier dépositaire mondial par le magazine *Global Investor* pour la troisième fois consécutive et premier dépositaire mondial pour la deuxième année consécutive par R&M Consultants. RBC Dexia Investor Services a également obtenu la distinction de *Transfer Agent of the Year* et de *Client Relationship Manager of the Year* aux *ICFA European Awards*. En termes de croissance, de nouveaux clients dans le monde tels que Manulife Financial au Canada et Great West Life au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et sur l'Île de Man ont manifesté leur confiance dans l'entreprise.

Les actifs sous gestion atteignent USD 2 290 milliards au 31 décembre 2006, une hausse de 27,5 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance robuste provient de la hausse des indices boursiers et de la forte croissance du nombre de clients existants et nouveaux.

En ce qui concerne l'activité d'agent de transfert, le nombre de comptes d'actionnaires a augmenté de 10,4 % d'une année à l'autre grâce à la gamme élargie de produits offerts depuis la création de la joint venture mais également à la forte activité commerciale. RBC Dexia Investor Services a été sélectionnée par nombre de grandes institutions pour la fourniture de services d'administration de fonds. Parmi celles-ci, citons Manulife Financial Corporation au Canada pour son portefeuille d'un montant de CAD 26 milliards.

RBC Dexia Investor Services met son expertise et son savoir-faire à la disposition d'institutions du monde entier dans le domaine de la banque dépositaire globale, de l'administration de fonds et de fonds de pension, et des services aux actionnaires. Créée en janvier 2006, RBC Dexia Investor Services est une entreprise commune détenue à parts égales par Royal Bank of Canada et Dexia. La société se classe parmi les dix premiers dépositaires mondiaux, avec USD 2,3 trillions d'actifs sous gestion. De ce fait, RBC Dexia est en mesure d'assumer des mandats plus larges et multi-juridictionnels. Cette taille lui offre un potentiel considérable en termes de performances des réseaux de sous-dépositaires, de gestion des fournisseurs, de l'informatique, du développement de produits et d'opérations.

RBC Dexia Investor Services dispose d'une solide expérience des services financiers aux institutionnels. La société propose des produits et une technologie répondant aux besoins actuels et futurs de la clientèle, disséminée sur 14 marchés globaux, au travers d'un réseau mondial d'implantations réparties dans 15 pays sur quatre continents. Forte d'une notation Aa3 (Moody's) et AA- (Standard & Poor's), elle dispose d'aptitudes inégalées en Europe sur le plan de l'activité d'agent de transfert et peut se targuer d'excellents résultats dans les enquêtes de satisfaction menées auprès des clients du secteur.

RBC Dexia Investor Services offre une gamme complète de solutions, parmi lesquelles : banque dépositaire, administration

SERVICES AUX INVESTISSEURS ⁽¹⁾	2005	2006	Évolution
Actifs sous gestion ⁽²⁾ (en USD milliards)	1 796	2 290	+27,5 %
Nombre de fonds administrés	3 898	4 679	+20,0 %
Nombre de comptes d'actionnaires gérés au sein de l'activité d'agent de transfert (en milliers)	5 783	6 385	+10,4 %

(1) Statistiques d'activité de la joint venture RBC Dexia Investor Services qui est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier, 2006. Les chiffres de 2005 sont pro forma.

(2) Actifs en dépôt, fonds administrés et activité d'agent de transfert.

Le nombre de fonds sous gestion a augmenté de 20,0 % depuis la création de la joint venture grâce à une forte activité commerciale et l'apport de nouveaux fonds par des clients existants. Ainsi, l'engagement de RBC Dexia Investor Services en termes d'excellence de service a amené Goldman Sachs JBWere à désigner la nouvelle société en tant que gestionnaire de fonds et agent de transfert pour son portefeuille de AUD 8 milliards.

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

RBC Dexia Investor Services enregistre des débuts prometteurs pour sa première année d'existence. Le **résultat net – part du groupe** s'établit à EUR 81 millions, en hausse de 51,4 % ou EUR 28 millions par rapport aux résultats pro forma de 2005 (l'impact des taux de change n'est pas significatif). Les **revenus** sont en hausse de 18,9 % à EUR 371 millions en dépit d'un environnement plutôt concurrentiel. Ces bons résultats sont le fruit de la forte croissance organique des second et troisième trimestres et d'une activité commerciale très dynamique.

(1) Tels que décrits à la page 70.

Les **coûts** sont en hausse de 8,4 % pour l'ensemble de l'année, un niveau bien inférieur à celui de la croissance des revenus et donc très satisfaisant, sachant que les services aux investisseurs sont des activités consommatrices de ressources en effectifs et informatiques. En particulier, un large contrat en Australie a conduit à mettre en place l'infrastructure nécessaire, les dépenses étant engagées sachant que les revenus correspondants n'arriveront qu'ultérieurement. De plus, la performance commerciale exceptionnelle a conduit à la distribution de bonus bien mérités aux équipes. Le **coefficient d'exploitation** s'est ainsi amélioré et passe de 73,7 % en 2005 à 67,2 % en 2006, les revenus croissant deux fois plus rapidement que les coûts et dépassant ainsi l'objectif défini à moyen terme.

La **rentabilité sur fonds propres économiques (ROEE)** a également connu une forte progression et s'établit à 108,0 % contre 97,1 % l'année précédente, compte tenu d'une bien moindre consommation de fonds propres de ce métier par rapport aux autres services financiers.

COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT (HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)

(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	312	371	+18,9 %
<i>dont commissions nettes</i>	223	245	+9,7 %
Coûts	(230)	(249)	+8,4 %
Résultat brut d'exploitation	82	121	+48,3 %
Coût du risque	0	0	n.s.
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(28)	(38)	+38,8 %
Résultat net	54	83	+52,8 %
Intérêts minoritaires	1	3	x2,2
Résultat net – part du groupe	53	81	+51,4 %
Coefficient d'exploitation	73,7 %	67,2 %	
ROEE ⁽²⁾	97,1 %	108,0 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	55	75	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

TRÉSORERIE ET MARCHÉS FINANCIERS (TFM)

of regional/municipal bonds par ses pairs, dans l'édition de janvier 2007 du magazine *Euroweek*. Cette récompense met en avant la réputation croissante dont jouit Dexia sur le plan de l'intermédiation, la qualité de ses produits et des équipes actives dans les métiers Trésorerie et marchés financiers et Services financiers au secteur public.

Une nouvelle stratégie à long terme a été mise en place pour TFM (TFM+), en vue d'accroître la contribution de cette activité aux revenus de Dexia. TFM+ vise la réunion de tous les atouts de Dexia : son excellente connaissance de certaines catégories d'actifs, sa capacité de production/origination et son savoir-faire dans la gestion bilantaire. Dans cette optique, les systèmes informatiques de toutes les salles des marchés sont en cours d'harmonisation, ce qui permettra une meilleure approche front-to-back et une meilleure intégration des opérations.

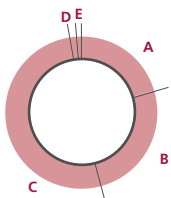
■ ACTIVITÉ

2006 a vu la mise en place de la nouvelle organisation de TFM, organisation basée sur trois piliers :

- l'activité Fixed Income, qui concerne toutes les activités de credit spread ;
- l'ingénierie de marché et de trading, qui regroupe toutes les compétences dans les domaines des taux d'intérêt, du change et des actions ;
- la trésorerie du groupe, qui assure la gestion financière du bilan de Dexia.

Cette nouvelle organisation a pour but d'augmenter le nombre de produits de marchés financiers mis à la disposition des différents clients de Dexia (secteur public, banque de proximité et banque privée), d'accroître la clientèle propre de TFM et d'assurer la gestion du bilan du groupe et des entités de Dexia. Notons que Dexia Capital Markets a été récompensé pour son efficacité en 2006 et désignée best lead manager

Dans la foulée du niveau élevé atteint en 2006, les activités de Group Treasury ont à nouveau été très soutenues en 2006 et ont supporté la croissance du bilan du groupe. Les obligations à long terme émises représentent EUR 29,9 milliards pour 2006 (contre EUR 29,7 milliards en 2005). EUR 18,6 milliards portent la signature AAA de Dexia Municipal Agency ou de Dexia Kommunalbank Deutschland. Les placements privés représentent 50 % du volume total d'émissions de 2006, dont 70 % par le biais d'émetteurs AAA, en dépit d'un contexte de marché plutôt difficile au quatrième trimestre pour les émetteurs AA. L'activité de placement public est restée importante en 2006, représentant près de 28 % de l'ensemble des émissions du groupe.

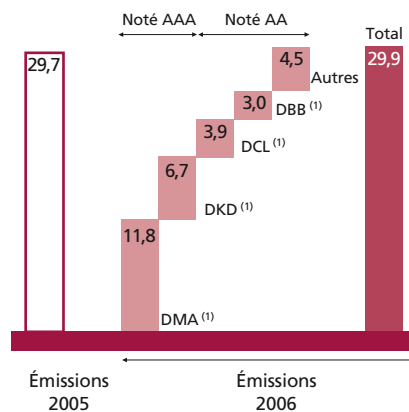


QUALITÉ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE (AU 31 DÉCEMBRE 2006)

ENCOURS :
EUR 74,0 MILLIARDS

A	A	20,6 %
B	AA	26,0 %
C	AAA	52,1 %
D	BBB	1,2 %
E	NON-INVESTMENT GRADE	0,1 %

ÉMISSIONS À LONG TERME (EN EUR MILLIARDS)



(1) DMA : Dexia Municipal Agency ; DKD : Dexia Kommunalbank Deutschland ; DCL : Dexia Crédit Local ; DBB : Dexia Banque Belgique.

Dans ce domaine, Dexia Municipal Agency a fait un retour sur les transactions USD salué par des investisseurs de premier rang, ce qui a permis à une deuxième émission d'être largement souscrite. L'activité obligataire de détail représente près de 20 % du total des émissions du groupe, dont Dexia Crediop émet plus de 50 % dans un contexte caractérisé par une nouvelle loi imposant la production d'un prospectus détaillé pour les émissions bancaires. Le coût moyen global des émissions à long terme a baissé en 2006 d'environ deux points de base par rapport à 2005 grâce aux bonnes performances des émetteurs AAA de Dexia.

En ce qui concerne l'activité cash & liquidity – dont l'objectif premier est de satisfaire les besoins de financement à court terme du groupe par le biais de divers instruments, tels que le papier commercial, les certificats de dépôt, le marché interbancaire... – 2006 a été une bonne année, les volumes dépassant les sommets de 2005. Les émissions à court terme ont fléchi en raison d'un moindre intérêt de la part des investisseurs, alors qu'à l'inverse, les dépôts des banques centrales ont grimpé de plus de 50 % et les activités interbancaires ont gagné 28 % entre juin et décembre 2006.

Le pilier Fixed Income recouvre notamment l'activité de Credit Spread Portfolio qui a profité de très belles opportunités de marché en 2006. Les nouveaux investissements représentent EUR 21,7 milliards et sont proches des records de 2005. En 2006, les investissements se sont concentrés sur des secteurs qui seront favorisés sous Bâle II, tels que les covered bonds, AMS/MBS ou les Negative Basis Trades. Le portefeuille obligataire est passé de EUR 62,9 milliards fin 2005 à 74,0 milliards fin 2006. Près de 99 % du portefeuille bénéficie d'une notation investment grade et 75 % a une notation AA- ou supérieure. Au sein du CSP, les lignes d'investissement se classent essentiellement dans les catégories Available for Sale (93 %) et Hold to Maturity (1 %), le solde étant classé en Trading.

En ce qui concerne l'activité de titrisation (*securitization*) en Europe, où Dexia intervient en tant que conseiller, arrangeur et/ou souscripteur, l'activité a été excellente avec 24 transactions en 2006 contre 16 en 2005. Notons que Dexia a réalisé la première transaction de titrisation publique d'obligations d'infrastructures rehaussées en 2006 (transaction WISE) pour un montant de EUR 2,2 milliards, laquelle a fait appel à l'expertise de Dexia en financements publics et en marchés financiers. Cette transaction permettra à la fois de réduire le montant de fonds propres prudentiels mais également d'accroître encore plus la position de leader de

Dexia dans le financement des secteurs PFI/PPP d'infrastructures. Aux États-Unis, les activités de titrisation consistent essentiellement dans la production de crédits hypothécaires commerciaux et dans leur titrisation. La production a atteint EUR 2 milliards sous la forme de 8 transactions dotées de rendements attrayants.

L'activité Market Engineering and Trading (MET) regroupe notamment des équipes axées sur la fourniture de produits structurés aux clients du métier Services financiers aux particuliers, aux clients institutionnels et aux clients du secteur public. Ces activités ont rencontré un vif succès en 2006. En Belgique, l'appétit pour les Eurobonds structurés a été important et s'est traduit par des volumes significatifs. L'équipe de structuration a enregistré des records en termes de volume de production concentrés sur des restructurations de dettes en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. L'activité Market Engineering and Trading comprend également l'équipe Equities en France et à Bruxelles et la ligne d'activités Foreign Exchange qui soutient les autres métiers et entités du groupe.

Il faut rappeler que le métier Trésorerie et marchés financiers est non seulement générateur de revenus importants, mais qu'il constitue aussi un support important pour les autres métiers et pour le groupe lui-même en ce qui concerne la gestion du bilan. Les revenus indirects, résultant de cette étroite collaboration et comptabilisés dans les autres métiers du groupe, sont estimés à près de EUR 469 millions pour 2006 (ils étaient de EUR 359 millions en 2005).

■ RÉSULTATS SOUS-JACENTS ⁽¹⁾

Le métier Trésorerie et marchés financiers enregistre à nouveau d'excellents résultats en 2006. Le **résultat net – part du groupe** atteint EUR 308 millions, en hausse de 11,2 % par rapport à 2005, qui a été une année record. Les activités Fixed Income (comprenant essentiellement le Credit Spread Portfolio) contribuent de manière prépondérante au résultat net du métier (73 %), le solde se répartissant de manière égale entre les activités Market Engineering and Trading (MET) (13 %) et Treasury (14 %).

Les **revenus** pour l'année 2006 s'élèvent à EUR 561 millions, en hausse de 11,5 %. Cette belle croissance est essentiellement due au segment MET qui enregistre une croissance de EUR +54 millions par rapport à 2005. Les activités Public Finance Market Engineering, Personal Financial Services Engineering (PFSE), Foreign Exchange et Equities se sont particulièrement distinguées. Notons qu'une partie de ce chiffre doit être analysée parallèlement à la hausse des charges fiscales, comme indiqué ci-dessous. Le segment Fixed Income a contribué à raison de EUR +22 millions, l'activité Credit Spread Portfolio ayant réalisé une excellente année. Enfin, le segment Treasury a contribué négativement au métier en raison des fluctuations des taux d'intérêt en 2006.

Les **coûts** restent stables par rapport à 2005 (EUR 176 millions). Ce bon résultat est lié aux activités de courtage en France qui ont fait l'objet d'une restructuration en 2005, ce

qui a comprimé la base de coûts en 2006. Notons que cette activité est redevenue rentable en 2006. Hors cet effet, les coûts auraient légèrement augmenté en raison de dépenses informatiques et de recrutement.

Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent s'est amélioré, passant de 34,8 % en 2005 à 31,5 % en 2006.

Par conséquent, le **résultat brut d'exploitation** s'élève à EUR 384 millions, soit une hausse très importante de 17,3 %. Notons que la tendance de trimestre à trimestre est également excellente (19,5 %).

Le **coût du risque** est resté à un niveau historiquement bas, proche de zéro.

Les **impôts** atteignent EUR 71 millions pour l'année 2006, en progression de 53,6 % en un an. Plus de la moitié de la hausse s'explique par l'accroissement du résultat brut d'exploitation et pour l'essentiel de la partie résiduelle par les stratégies d'arbitrage de MET. Pour rappel, ces stratégies incluent des instruments dérivés dont les changements de valeur peuvent provoquer simultanément soit une augmentation des revenus et des taxes, soit une baisse des revenus et des taxes. L'impact de ces stratégies d'arbitrage en 2006 a été une hausse de la charge d'impôts de EUR 11 millions liée à une hausse des revenus de EUR 17 millions au sein des activités Equities et PFSE.

La **rentabilité sur fonds propres économiques (ROEE)** a légèrement baissé au niveau satisfaisant de 22,0 %.

(1) Tels que décrits à la page 70.

COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT (HORS ÉLÉMENTS NON LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES)

(en EUR millions, sauf mention contraire)	2005 ⁽¹⁾	2006	Évolution
Revenus	503	561	+11,5 %
<i>dont commissions nettes</i>	<i>16</i>	<i>20</i>	<i>+22,0 %</i>
Coûts	(175)	(176)	+0,7 %
Résultat brut d'exploitation	328	384	+17,3 %
Coût du risque	1	0	n.s.
Dépréciation d'actifs (in)corporels	0	0	n.s.
Charges d'impôts	(47)	(71)	+53,6 %
Résultat net	282	313	+10,9 %
Intérêts minoritaires	5	5	-7,6 %
Résultat net – part du groupe	277	308	+11,2 %
Coefficient d'exploitation	34,8 %	31,5 %	
ROEE ⁽²⁾	25,8 %	22,0 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	1 090	1 416	

(1) Pro forma.

(2) Rentabilité sur fonds propres économiques (résultat net – part du groupe / fonds propres alloués – part du groupe).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 608 DU CODE DES SOCIÉTÉS)

Le capital autorisé a été renouvelé par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2006 pour une nouvelle période de 5 ans et à concurrence de maximum EUR 4 887 500 000 (hors prime d'émission), décision entrée en vigueur le 2 juin 2006. Jusqu'à cette date, c'est l'autorisation relative au capital autorisé accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001 qui était en vigueur. Au cours de l'exercice 2006, le conseil d'administration a fait usage du capital autorisé à trois reprises, les deux premières dans le cadre de l'autorisation du 6 juin 2001 et la troisième dans le cadre de l'autorisation du 10 mai 2006.

- Lors de sa réunion du 23 mai 2006, le conseil a décidé d'émettre un maximum de 10 500 000 droits de souscription (« warrants ») dans le cadre du plan d'options sur actions 2006 (« ESOP 2006 ») de Dexia, avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires au bénéfice des collaborateurs du groupe Dexia bénéficiaires dudit plan. Sur ce maximum de 10 500 000 warrants, 9 995 225 warrants ont été effectivement émis.

- Lors de sa réunion du 23 mai 2006, le conseil a décidé d'émettre un maximum de 16 000 000 d'actions nouvelles dans le cadre du plan d'actionariat 2006 de Dexia, avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires au bénéfice des collaborateurs du groupe Dexia. Sur ce maximum de 16 000 000 d'actions, 8 265 504 actions ont finalement été émises.

- Lors de sa réunion du 6 juillet 2006, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de la société par l'émission d'un maximum de 80 000 000 d'actions nouvelles, sous la condition et dans la mesure de la souscription effective des actions nouvelles émises et avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires, dans le cadre d'une opération de placement institutionnel accéléré (*accelerated book build offering*). L'augmentation de capital a été constatée le 11 septembre 2006. Sur le maximum de 80 000 000 d'actions, un total de 62 176 166 actions nouvelles ont été créées. Tenant compte d'un pair comptable de EUR 4,50 par action, le solde disponible du capital autorisé a été ramené à EUR 4 607 707 253,00 à l'issue de cette opération. Cette opération constitue la seule opération de l'année 2006 réalisée dans le cadre de la nouvelle autorisation relative au capital autorisé adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2006 mentionnée ci-dessus.

Le détail des conditions et des conséquences de ces émissions est repris dans les rapports spéciaux du conseil d'administration de Dexia dont une copie est disponible sur le site internet de Dexia sous le volet « Informations légales ».

2. ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE 624 DU CODE DES SOCIÉTÉS)

■ RAISONS DES ACQUISITIONS

Les acquisitions d'actions propres par la société au cours de l'exercice 2006 procèdent essentiellement d'une politique de gestion patrimoniale et financière, en ce compris l'optimisation des fonds propres.

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Période du 31/12/2005 au 31/12/2006	Nombre d'actions en circulation (capital souscrit)	Actions propres (Dexia SA et ses filiales directes)				
		Nombre d'actions propres	Pair comptable (EUR) au 31 déc. 2006	Contre-valeur par action (EUR)	% dans le capital	
					au 31 déc. 2005	au 31 déc. 2006
Situation en début de période	1 107 469 030	20 546 944	4,50	18,198	1,86 %	
Acquisitions de la période		+2 369 120	4,50	21,106	+0,21 %	
Annulations de la période	-22 096 720	-22 096 720	4,50	18,756	-2,00 %	
Cessions de la période		-340 004	4,50	12,680	-0,03 %	
Émissions de la période	+77 812 015					
Situation en fin de période	1 163 184 325	479 340	4,50	10,759	0,04 %	0,04 %

Conformément à la procédure établie par la société, l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA du 10 mai 2006 a décidé d'annuler 22 096 720 actions propres détenues par la société Dexia SA. L'annulation de ces actions s'est faite sans réduction du capital social de la société, ce qui implique une hausse du pair comptable des actions subsistantes. Après cette annulation, la société n'a plus procédé à des rachats d'actions propres en 2006. Le solde du portefeuille d'actions propres indiqué dans le tableau à la page précédente correspond au nombre d'actions Dexia encore détenues par Dexia Crédit Local (filiale directe de Dexia SA au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés) au 31 décembre 2006, dans le cadre d'un plan d'options sur actions mis en place par cette filiale. Les mouvements indiqués dans la rubrique « cessions de la période » du tableau à la page précédente résultent de l'exercice de ces options.

3. APERÇU DES PARTICIPATIONS DIRECTES DE DEXIA SA AU 31 DÉCEMBRE 2006

Les 13 participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

- 100 % dans Dexia Banque SA (Belgique) ;
- 100 % dans Dexia Crédit Local SA (France) ;
- 57,66 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Luxembourg) ;
- 100 % dans Dexia Management Services Ltd (Royaume-Uni) ;
- 99,99 % dans Dexia Employee Benefits SA (Belgique) ;
- 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA (Luxembourg), qui détient 42,26 % de Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA ;
- 100 % dans Dexia Habitat SA (France) ;
- 10 % dans Dexia Holding Inc., la maison mère de Financial Security Assurance Holdings Ltd (États-Unis) ;
- 8,42 % dans Dexia Financière SA (Belgique) ;
- 100 % dans Dexia Nederland Holding NV (Pays-Bas) ;
- 100 % dans Dexia Funding Luxembourg SA (Luxembourg) ;
- 95 % dans Dexia Participation Belgique SA ;
- 99,5 % dans Associated Dexia Technology Services SA (Luxembourg).

Dexia SA a deux établissements stables, l'un située en France et l'autre au Luxembourg.

4. LITIGES

4.1. DEXIA BANK NEDERLAND

Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de l'ex-Banque Labouchere (devenue Dexia Bank Nederland NV ; ci-après dénommée « DBnl ») sont apparues lors de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam fin 2001. La valeur des titres utilisés pour garantir les emprunts octroyés

par la banque s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, débouchant donc sur une dette résiduelle potentielle au lieu d'une plus-value espérée au départ.

Nous nous référons aux informations détaillées contenues dans les comptes et rapports 2005 de Dexia (principalement aux pages 89 à 91) et dans les Rapports d'activités publiés durant l'année 2006.

« Force contraignante » de l'accord Duisenberg

Le 29 avril 2005, il a été annoncé que la médiation entreprise par M. Wim Duisenberg était couronnée de succès. DBnl a conclu une transaction globale avec les fondations Leaseverlies et Eegalease, la Consumentenbond (association de consommateurs néerlandais) et la Vereniging van Effectenbezitters (association néerlandaise de détenteurs de titres), ci-après dénommés les « Groupes d'intérêt ».

Après la réaction positive d'une écrasante majorité des détenteurs d'un contrat de leasing d'actions ayant adhéré aux fondations Leaseverlies (82 % des réponses) et Eegalease (78 % des réponses), la convention entre DBnl et les Groupes d'intérêt a été signée le 23 juin 2005. À la suite de cet accord Duisenberg, les poursuites judiciaires collectives qui avaient été intentées contre DBnl par les Groupes d'intérêt ont été abandonnées.

DBnl a communiqué clairement à toutes les parties concernées que sa volonté de conclure l'accord Duisenberg n'entraînait aucune reconnaissance de responsabilité.

Les charges et provisions de DBnl découlant de l'accord Duisenberg ont été recalculées chaque trimestre sur la base des conditions de marché en vigueur et de la position des clients. L'accord Duisenberg est effectif depuis octobre 2005. Ses conditions, ainsi que d'autres informations y afférentes, sont disponibles sur www.dexialease.nl.

Au 31 décembre 2006, plus de 62 000 clients détenant plus de 105 000 contrats ont accepté des règlements sur la base de l'accord Duisenberg. Ce chiffre ne tient pas compte des quelque 200 000 contrats de clients qui avaient déjà signé une renonciation, et dont certains bénéficient aussi potentiellement de l'accord Duisenberg.

Le 18 novembre 2005, DBnl et les Groupes d'intérêt ont signé et introduit leur requête collective auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam, visant à conférer une force contraignante à l'accord Duisenberg, sur la base de la « loi sur le règlement collectif de dommages-intérêts collectifs » récemment introduite.

En mai 2006, la Cour d'appel d'Amsterdam a tenu quatre journées d'audiences publiques relatives à la requête commune de DBnl et des Groupes d'intérêt visant à donner une force contraignante à l'accord Duisenberg. Plus de soixante autres Groupes d'intérêt et de clients individuels avaient élaboré une défense. Le 20 juin 2006, cette cour a rendu une décision intermédiaire, confiant notamment à l'*Autoriteit Financiële Markten* – l'autorité de contrôle néerlandaise des marchés financiers (AFM) – la mission d'établir un rapport sur la question de savoir si DBnl avait effectivement acheté et détenu les actions nécessaires aux contrats de leasing d'actions. Le 9 novembre 2006, l'AFM a publié son rapport final favorable à la position de DBnl. La Cour d'appel d'Amsterdam a rendu sa décision définitive le 25 janvier 2007 et a conféré

une force contraignante à l'accord Duisenberg, ce qui signifie que tous les clients concernés par l'accord qui ne s'en retirent pas (« opt out ») dans un délai de six mois seront automatiquement liés par celui-ci. Après la publication d'annonces obligatoires dans la presse nationale le 31 janvier 2007, la période de retrait (« opt out ») a débuté le 1^{er} février et prendra fin le 31 juillet 2007 inclus.

Les affaires en justice suspendues pendant ce procès vont désormais reprendre leur cours, uniquement dans les cas où les plaignants optent pour un retrait.

Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre Banque Labouchere et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. Dexia a fait état de ce problème dans ses rapports annuels et rapports d'activité antérieurs.

En tant que successeur de Banque Labouchere, DBnl est toujours confrontée à des réclamations qui portent principalement sur les points suivants : informations trompeuses ou erreurs quant aux produits de leasing d'actions, absence de vérification quant au caractère approprié d'un produit de leasing d'actions pour un client, compte tenu de son expérience et de ses objectifs en termes d'investissements et de sa situation financière (« devoir de diligence »), absence de consentement du conjoint du client et déclarations (orales) fausses et trompeuses d'intermédiaires, appels téléphoniques non sollicités, ventes porte-à-porte, caractère prétendument non contraignant des renonciations liées à l'Offre Dexia et violations de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation.

Les litiges concernent soit des clients individuels, soit des fondations collectives (Stichting Leaseleed). Ils sont portés devant différents types de tribunaux ou arbitres, principalement les tribunaux civils et cantonaux, les cours d'appel, le Dutch Securities Institute (DSI) et le Comité des litiges du secteur bancaire.

Plus de cent clients ont déposé plainte auprès de la commission des litiges Duisenberg (*Geschillencommissie Duisenberg*). Toutefois, jusqu'à présent, seul un nombre non significatif de ces plaintes a abouti à un jugement.

Dexia a informé le public des évolutions significatives dans ce dossier via différents rapports et communiqués de presse. Ces informations sont disponibles sur le site Dexia www.dexia.com.

Le 31 décembre 2006, DBnl a été citée à comparaître devant des tribunaux civils par des clients détenant 13 976 contrats représentant 4 % des contrats présentant des pertes avérées ou potentielles, une grande majorité d'entre eux en procédure collective. Dans 39 de ces cas, quelque 1 700 clients sont représentés par Leaseproces BV, une association à but lucratif, attirant des clients avec une offre agressive de type « *no cure, no pay* » (rémunération liée au résultat). Environ 22 000 clients se sont mis en rapport avec DBnl via Leaseproces BV sans toutefois entamer de procédure.

Dutch Securities Institute (DSI)

—

Au total, environ 2 500 clients ont introduit une plainte auprès du Grievance Committee DSI. D'après les dernières estimations de DBnl, les plaintes d'au moins 2 100 clients ne seront pas admises en raison des délais de prescription. Les autres plaintes, soit 400 au maximum, ont été reportées. Elles ne seront vraisemblablement pas entendues avant plusieurs mois après la décision de la Cour d'appel d'Amsterdam du 25 janvier 2007 conférant une force contraignante à l'accord Duisenberg.

Fin 2006, plus aucun cas n'était à l'étude du Comité d'appel de DSI.

Depot Lease

—

L'accord Duisenberg ne s'applique pas à un groupe spécifique de clients, environ 5 500 à l'origine, qui avaient conclu des contrats de leasing d'actions liés à un dépôt-titres (« Depot Lease »). En avril 2005, DBnl a introduit pour les clients détenteurs de contrats de Depot Lease une solution distincte qui est maintenant acceptée par plus de 50 % de ceux-ci. Près de 700 clients détenteurs de contrats de Depot Lease contestent cependant la légalité de cette combinaison de produits en justice, parmi lesquels quelque 390 clients unis par la Stichting Leaseleed dans le cadre d'une action collective.

Évaluation

—

Le but du tableau repris à la page suivante est de donner un aperçu à jour de la situation du portefeuille et de permettre aux lecteurs d'évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit et aux litiges actuels et possibles dans le futur.

PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2006	Nombre de contrats	Montant de l'emprunt	Collatéral	Surplus (+) ou absence (-) de collatéral
(en EUR millions, sauf mention contraire)				
PORTEFEUILLE TOTAL	133 976	843,3	882,5	+39,1
Contrats avec collatéral suffisant	60 407	295,6	441,5	+145,9
dont :				
- Contrats avec remboursement ou capital garanti	52 713	239,3	381,4	+142,1
- Contrats sans remboursement ou capital garanti	7 694	56,2	60,1	+3,9
dont :				
- ont accepté une convention ⁽¹⁾ (et ont signé une renonciation)	4 822	34,1	36,3	+2,2
- n'ont pas accepté de convention	2 872	22,1	23,8	+1,7
Contrats avec collatéral insuffisant	73 569	547,8	441,0	-106,8
dont :				
- Contrats avec remboursement ou capital garanti	5 532	39,6	36,4	-3,2
- Contrats sans remboursement ou capital garanti	68 037	508,1	404,6	-103,6
dont :				
- ont accepté une convention ⁽¹⁾ (et ont signé une renonciation)	41 697	305,8	243,6	-62,2
- n'ont pas accepté de convention	26 340	202,3	160,9	-41,4

(1) Soit l'Offre Dexia, l'accord Duisenberg ou un autre type de règlement.

4.2. LERNOUT & HAUSPIE

Dexia est concerné de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products (« LHSP ») et par ses conséquences. Les demandeurs ont initialement entamé des procédures aux États-Unis tant à l'encontre de Dexia SA qu'à l'encontre de Dexia Banque Belgique. Entre-temps, un rejet de requête sous réserve de tous droits a été signifié en ce qui concerne Dexia SA. En conséquence, les procédures en cours ne concernent plus que Dexia Banque Belgique. Aucune nouvelle procédure n'a été entamée en 2006 à l'encontre de Dexia Banque Belgique (« Dexia Banque ») ou Dexia SA.

4.2.1. Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products

Dexia Banque a une créance relative à la faillite de LHSP pour une somme en principal d'environ EUR 30 millions pour laquelle une réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 25 millions.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Dexia Banque a demandé un gage sur les actifs d'exploitation de LHSP. Dans son arrêt du 10 avril 2006, la Cour d'appel de Gand a refusé de reconnaître cette garantie. Dexia Banque a renoncé à se pourvoir en cassation. Ceci signifie que Dexia Banque, en tant que créancier non garanti, ne devrait pas recevoir de produits de la liquidation belge de LHSP.

4.2.2. Créance sur Lernout & Hauspie Investment Company

Au 31 décembre 2006, Dexia Banque a une créance sur Lernout & Hauspie Investment Company (« LHIC ») d'un montant d'environ EUR 62 millions pour laquelle une réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 57 millions. Dexia Banque dispose d'une garantie sur une partie d'un portefeuille de titres détenu par LHIC en tant que partie de la garantie de sa créance.

4.2.3. Inculpation de Dexia Banque en Belgique dans le cadre de l'enquête menée à charge des administrateurs de LHSP

Le 24 juin 2003, Dexia Banque a annoncé qu'elle était inculpée dans le cadre de l'enquête pénale sur LHSP. L'inculpation de Dexia Banque a trait à des faits qui auraient été accomplis entre le 2 juillet 1999 et le 1^{er} septembre 2000 par Artesia Banking Corporation.

L'enquête est aujourd'hui officiellement clôturée et le procureur a envoyé un projet de citation aux parties susceptibles d'être poursuivies, y compris Dexia Banque. Selon ce projet, Dexia Banque sera poursuivie du chef de plusieurs infractions, comprenant des faux dans les comptes annuels de LHSP et des manipulations de cours. Le projet, qui est sujet à modification, allègue en substance qu'Artesia Banking Corporation aurait aidé et incité LHSP dans la création de revenus fictifs, par l'octroi d'un prêt de USD 20 millions à MM. Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'Artesia BC savait prétendument que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour falsifier les revenus.

Dexia Banque considère disposer de sérieux motifs de contestation de ces allégations.

Plusieurs parties ont introduit une action en dommages-intérêts dans le cadre des procédures pénales. La principale partie civile est Deminor, représentant – selon son site internet – 11 000 actionnaires de LHSP pour un montant global de prétendus dommages-intérêts de quelque USD 200 millions en principal. 400 autres particuliers se sont portés partie civile. Il est probable que tous les demandeurs potentiels n'aient pas encore introduit d'action. La plupart de ceux qui l'ont fait n'ont pas encore fait état ou fourni de preuves de leurs prétendues pertes.

Il convient d'ajouter que Dexia Banque a elle-même porté plainte contre X auprès du juge d'instruction en janvier 2003 et a demandé des dommages-intérêts.

Il est très difficile d'émettre un avis quant à l'issue des procédures ou au niveau des risques financiers auxquels Dexia Banque s'exposerait si les accusations formulées à son encontre étaient confirmées. Dexia Banque souligne son innocence dans ce dossier et conteste les allégations faites à son encontre.

4.2.4. Procédures civiles à l'encontre de Dexia Banque en Belgique

4.2.4.1. Action des liquidateurs de LHSP

En juillet 2005, les liquidateurs de LHSP ont engagé des poursuites contre 21 parties, y compris Dexia Banque, afin d'obtenir une indemnisation pour des passifs nets de LHSP dans le cadre de la faillite de cette dernière. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les liquidateurs, celle-ci se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « le criminel tient le civil en état ».

4.2.4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été introduites au civil par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, y compris Dexia Banque. L'action principale a été déposée par Deminor pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour leurs pertes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. Ces actions reproduisent pour une large part celles introduites lors des procédures pénales et ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « le criminel tient le civil en état ».

4.2.5. Procédures civiles à l'encontre de Dexia Banque aux États-Unis

4.2.5.1. Action du LHSP Litigation Trustee

En 2005, le Litigation Trustee pour le LHSP Litigation Trust a intenté une action à l'encontre de Dexia Banque. Le Litigation Trustee tente de récupérer des dommages-intérêts auprès de Dexia Banque pour avoir accordé des prêts dont les montants ont aidé et incité les administrateurs de LHSP à violer leurs devoirs. Il tente également de rejeter ou de subordonner les actions de Dexia dans le cadre des procédures de faillite aux États-Unis. Cette action reproduit par essence les actions mentionnées ci-dessus menées par les curateurs de LHSP.

4.2.5.2. Actions d'investisseurs

À la suite de l'inculpation de Dexia Banque en Belgique, plusieurs actions ont été introduites au civil aux États-Unis à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque arguant que Dexia Banque serait responsable des pertes subies par les actionnaires de LHSP. Dexia Banque conteste ces allégations.

a. Class actions

Deux *class actions* ont été intentées au nom d'actionnaires de LHSP à l'encontre de Dexia Banque et d'autres parties désignées dans un litige antérieur, y compris les administrateurs de LHSP.

- *Class action NASDAQ*

La première *class action* a été signifiée à Dexia Banque en février et mars 2004 au nom de trois particuliers agissant pour leur propre compte ainsi qu'au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000.

Même si Dexia Banque estime qu'aucune des actions des demandeurs n'est fondée, elle a décidé de conclure une transaction avec les plaignants de la *class action* NASDAQ en raison des coûts élevés de sa défense et de l'incertitude de l'issue des procédures. À cette fin, un protocole de règlement a été conclu le 9 février 2007 prévoyant essentiellement le paiement par Dexia Banque d'un montant de USD 60 millions en contrepartie d'un désistement inconditionnel d'action à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque ainsi que de toute société liée ou tous préposés et employés liés passés ou présents ayant trait à l'achat ou à la vente d'actions ordinaires de LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000 (la *class period*) ou à des achats d'options call en vue d'acquiescer des actions LHSP ordinaires ou à des ventes d'options put liées à l'action LHSP ordinaire sur tout marché d'options basé aux États-Unis pendant la *class period* par tous les investisseurs qui participeront à la transaction et/ou qui y seront liés, sans aucune reconnaissance dans le chef de Dexia SA ou de Dexia Banque d'une quelconque faute ou responsabilité. Cet accord est toujours soumis à l'approbation du tribunal.

- *Class action EASDAQ*

En octobre 2005, une deuxième *class action* a été signifiée à Dexia Banque au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse EASDAQ entre le 28 avril 1998 et le 8 novembre 2000.

Le 12 février 2007, la District court de Massachusetts a estimé que les tribunaux américains n'étaient pas compétents pour plaider cette affaire et, par conséquent, a considéré la plainte non recevable. Les plaignants EASDAQ disposent de trente jours à partir de la date de la décision pour faire appel.

b. Procédures transactionnelles

Trois actions distinctes en dommages-intérêts ont été introduites à l'encontre de Dexia Banque par des actionnaires américains qui ont acquis des actions LHSP par le biais d'opérations d'entreprises importantes. Une action a été introduite par Stonington, l'ancien propriétaire de Dictaphone, une entreprise américaine acquise par LHSP en mai 2000 en échange d'actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à

USD 490 millions. Les deux autres actions ont été déposées par James et Janet Baker, lesquels ont reçu au cours du printemps 2000 des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 220 millions en échange de leurs actions Dragon Systems, et par TRA/Filler Trust, qui représente les intérêts d'un autre ancien actionnaire de Dragon Systems qui a reçu des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 170 millions. Les citations à comparaître relatives à ces actions ne font pas état des montants réclamés par les demandeurs, ceux-ci s'étant réservé dans leur ensemble le droit de produire des preuves de l'étendue de leurs pertes à une date ultérieure. TRA/Filler Trust a toutefois précisé que ses pertes s'élèvent au total à quelque USD 150 millions. En février 2007, le litige avec Stonington s'est terminé par la conclusion d'une transaction. Au 31 décembre 2006, les litiges concernant James et Janet Baker ainsi que TRA/Filler Trust étaient toujours en phase exploratoire (requête de production de documents et dépositions de témoins par les parties).

4.2.6. L&H Holding

Le 27 avril 2004, le liquidateur de la faillite de L&H Holding a mis en demeure MM. Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que Banque Artesia Nederland (« BAN ») et Dexia Banque, de payer le montant en principal de USD 25 millions. Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à M. Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par M. Bastiaens de la participation de LHSP détenue par L&H Holding. L'ex-Banque Artesia a émis une garantie bancaire en faveur de BAN pour un montant de USD 10 millions. Le prix de vente de USD 25 millions a été crédité sur trois comptes personnels ouverts auprès de BAN par MM. Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le liquidateur de la faillite de L&H Holding réclame son remboursement. Dexia Banque conteste vigoureusement les motifs de ces demandes.

4.2.7. Banque Artesia Nederland

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale Banque Artesia Nederland (« BAN »). Dans le cadre de cette opération, il a été convenu par essence que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par l'acheteur.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à M. Bastiaens (voir paragraphe 4.2.6., ci-dessus). Elles comprennent la plainte déposée par le liquidateur de L&H Holding à la fois en ce qui concerne l'enquête pénale liée à LHSP (sous la forme d'une constitution de partie civile) et devant le tribunal civil (voir paragraphe 4.2.6., ci-dessus).

En outre, BAN fait l'objet de plusieurs procédures liées aux parts Parvest acquises par MM. Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à M. Bastiaens. Le juge d'instruction de l'affaire pénale en Belgique, L&H Holding et KBC Bank ont tous introduit des actions relatives à ces parts et ont procédé à leur saisie provisoire aux mains de BAN. En outre, la Cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête de Crédit Agricole

Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les parts Parvest à CAIL au 30 juin 2007 ou de payer à CAIL la contrevalueur de ces parts Parvest au 30 juin 2007 si ces dernières n'ont pas été fournies à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La Cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation. Par conséquent, BAN risque de payer à BNP Paribas Luxembourg la contrevalueur des parts Parvest, si les saisies provisoires de ces parts Parvest ne sont pas levées avant le 30 juin 2007. BAN a fait appel de la décision de la Cour d'appel de Luxembourg devant la Cour de cassation.

4.2.8. Provisions et dépréciations

Au 31 décembre 2006, l'exposition de Dexia Banque sur les actions en cours ayant trait à des facilités de crédit octroyées dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élève à quelque EUR 101 millions (voir paragraphes 4.2.1., 4.2.2. et 4.2.7. ci-dessus). À cette même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie ont atteint un montant total de quelque EUR 90 millions. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence au vu des garanties fournies.

Les provisions adéquates ont été comptabilisées dans les comptes 2006 afin de couvrir les risques résiduels liés aux dossiers américains dans lesquels des transactions n'ont pas encore été conclues, ainsi que les coûts, y compris les honoraires d'avocats, liés à l'ensemble des procédures liées au dossier Lernout & Hauspie mentionnées aux paragraphes 4.2.1. à 4.2.6. ci-dessus. Dexia conteste fermement la validité et les motifs de toutes ces actions.

Dexia ne communique pas

- le montant des provisions liées aux procédures en justice aux États-Unis ayant trait à LHSP pour lesquelles aucun accord n'a été conclu; et
- le montant de l'accord passé avec Stonington mentionné au paragraphe 4.2.5.2.b. Dexia estime que la communication de ce montant pourrait considérablement porter préjudice à l'issue des procédures légales relatives à LHSP toujours en cours.

4.3. DROITS DE SUCCESSION

L'enquête ouverte par les autorités judiciaires le 28 septembre 1999 auprès de Dexia Banque quant à une fraude éventuelle en matière de droits de succession semble avoir pris fin. Quatre anciens cadres dirigeants ont été inculpés fin mars 2004. Cette inculpation ne signifie cependant pas culpabilité des personnes concernées, à l'égard desquelles Dexia maintient toute sa confiance. Dexia Banque confirme que l'audit interne et les procédures IT nécessaires lui ont permis de se conformer aux directives de la CBFA en la matière. Aucune évolution majeure n'a eu lieu dans ce dossier en 2006.

4.4. FINANCIAL SECURITY ASSURANCE – CITATIONS (SUBPOENA)

En novembre 2006,

- Financial Security Assurance Holdings Ltd a reçu une citation (*subpoena*) de la Division Antitrust du Département de la Justice des États-Unis liée à une enquête pénale en cours relative à des ententes sur appels d'offres dans le cadre de l'octroi de contrats d'investissements municipaux garantis ; et
- Financial Security Assurance Inc. a reçu une citation (*subpoena*) de la Securities and Exchange Commission des États-Unis liée à une enquête civile en cours à l'encontre des courtiers en contrats d'investissements municipaux garantis. FSA émet des contrats d'investissements municipaux garantis par le biais de son segment produits financiers, mais n'intervient pas en tant que courtier pour de tels contrats. FSA estime que quelque 24 sociétés ont reçu des citations (*subpoena*) dans le cadre de ces enquêtes. Les citations (*subpoena*) ont pour objet de demander à Financial Security Assurance de fournir au Département de la Justice des États-Unis et à la Securities and Exchange Commission les dossiers et autres informations ayant trait aux activités de contrats d'investissements municipaux garantis de Financial Security Assurance. Financial Security Assurance désire coopérer entièrement à ces deux enquêtes.

5. ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le mercredi 9 mai 2007 à Bruxelles, sont disponibles sur le site web de Dexia SA : www.dexia.com.

6. CAPITAL SOCIAL

6.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2006

L'évolution du capital est décrite ci-après par ordre chronologique.

6.1.1. 10 mai 2006 : modification de la représentation du capital à la suite de l'annulation et de la destruction d'actions propres

L'assemblée générale extraordinaire de la société réunie le 10 mai 2006 a décidé de l'annulation et de la destruction de 22 096 720 actions propres sans réduction de capital, modifiant ainsi la représentation du capital de EUR 4 887 585 073,42 en portant le nombre total d'actions de 1 107 469 030 à 1 085 372 310 après annulation.

6.1.2. 30 juin 2006 : augmentation de capital – exercice de droits de souscription (warrants « F1996 », « F1997 », « A1999 », « A2000 », « ESOP 2000 », « ESOP 2001 » et « ESOP 2002 »)

Une première augmentation de capital par l'émission de 227 281 actions nouvelles assorties de strips VVPR a été constatée par acte notarié du 30 juin 2006 et résulte de l'exercice des catégories de droits de souscription suivantes.

a) 13 000 droits de souscription de la catégorie warrants « F1996 » au prix de EUR 5,95 et 825 droits de souscription de la catégorie warrants « F1997 » au prix de EUR 8,10. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA le 6 juillet 2000, dans le cadre du capital autorisé, au bénéfice de certains collaborateurs du groupe (émission de 76 350 warrants « F1996 » exerçables au prix de EUR 59,45 et de 99 425 warrants « F1997 » exerçables au prix de EUR 81 et de 100 190 warrants « F1998 » exerçables au prix de EUR 112,67)⁽¹⁾.

b) 26 060 droits de souscription de la catégorie warrants « A1999 » ont été exercés au prix de EUR 13,81 et 26 430 droits de souscription de la catégorie warrants « A2000 » ont été exercés au prix de EUR 15,17. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA du 14 mars 2002, dans le cadre d'une offre publique d'échange, en vue de permettre aux détenteurs d'options sur actions émises en 1999 et en 2000 par Artesia Banking Corporation SA (fusionnée entre-temps avec Dexia Banque Belgique), d'échanger les options qui leur avaient ainsi été attribuées en 1999 et/ou en 2000 par Artesia Banking Corporation SA contre des droits de souscription émis par Dexia SA et répartis en deux catégories (warrants « A1999 » en échange des options émises par Artesia Banking Corporation au cours de l'exercice 1999 et warrants « A2000 » en échange des options émises par Artesia Banking Corporation au cours de l'exercice 2000).

c) 45 000 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2000 » ont été exercés par leurs bénéficiaires au prix de EUR 14,58. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA du 30 mai 2000 dans le cadre du plan d'options sur actions de Dexia pour l'année 2000 en faveur de certains membres du personnel (cadres et dirigeants) du groupe.

d) 57 000 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2001 » ont été exercés par leurs bénéficiaires au prix de EUR 17,86. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA du 22 mai 2001 notamment en

(1) Nombre et prix d'exercice avant division de l'action par 10.

faveur de certains membres du personnel et dirigeants de la société, ses filiales, sous-filiales et succursales.

e) 58 966 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2002 » ont été exercés par leurs bénéficiaires au prix de EUR 11,88. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA du 23 mai 2002 notamment en faveur de certains membres du personnel et dirigeants de la société, ses filiales, sous-filiales et succursales.

En conséquence de cet exercice, le montant du capital de la société est passé de EUR 4 887 585 073,42 à EUR 4 888 607 837,92 représenté par 1 085 599 591 actions.

6.1.3. 11 septembre 2006 : augmentation de capital – accelerated book building

Une augmentation de capital effectuée dans le cadre d'une opération de placement institutionnel accéléré (*accelerated book building*) et donnant lieu à l'émission de 66 176 166 actions nouvelles souscrites au prix de EUR 19,30 a été constatée par acte notarié du 11 septembre 2006.

En conséquence de cette opération, le montant du capital de la société est passé de EUR 4 888 607 837,92 à EUR 5 168 400 584,92 représenté par 1 147 775 757 actions.

6.1.4. 29 septembre 2006 : augmentation de capital – exercice de droits de souscription (warrants « F1996 », « F1997 », « A1999 », « A2000 », « ESOP 2000 », « ESOP 2001 » et « ESOP 2002 »)

Une augmentation de capital par l'émission de 638 709 actions nouvelles assorties de strips VVPR a été constatée par acte notarié du 29 septembre 2006 et résulte de l'exercice des catégories de droits de souscription suivantes.

a) Dans le cadre des plans d'options décrits au point 6.1.2.a ci-dessus, 26 000 droits de souscription de la catégorie warrants « F1996 » ont été exercés au prix de EUR 5,95 et 5 000 droits de souscription de la catégorie warrants « F1997 » ont été exercés au prix de EUR 8,10.

b) Dans le cadre des plans d'options décrits au point 6.1.2.b ci-dessus, 88 840 droits de souscription de la catégorie warrants « A1999 » ont été exercés au prix de EUR 13,81 et 34 250 droits de souscription de la catégorie warrants « A2000 » ont été exercés au prix de EUR 15,17.

c) 36 700 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2000 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.c ci-dessus, au prix de EUR 14,58.

d) 83 500 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2001 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.d au prix de EUR 17,86.

e) 364 419 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2002 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.e dont 118 219 au prix de EUR 11,88 (tous les bénéficiaires à l'exception des bénéficiaires français) et 246 200 au prix de EUR 13,66 (les bénéficiaires français).

En conséquence de cet exercice, le montant du capital de la société est passé de EUR 5 168 400 584,92 à EUR 5 171 274 775,42 représenté par 1 148 414 466 actions.

6.1.5. 26 octobre 2006 : augmentation de capital – exercice de droits de souscription (« Plan d'actionnariat réseau 2001 + Allemagne »)

456 738 droits de souscription de la catégorie warrants « Plan d'actionnariat réseau 2001 + Allemagne » ont été exercés par leurs bénéficiaires au prix de EUR 17,23. Ces options avaient été émises conformément à la décision du 6 juin 2001 de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA notamment en faveur des collaborateurs du réseau d'agences de Dexia Banque Belgique et des membres du personnel de certaines filiales et sous-filiales internationales de Dexia SA (Allemagne).

En conséquence de cet exercice, le montant du capital de la société est passé de EUR 5 171 274 775,42 à EUR 5 173 330 096,42 représenté par 1 148 871 204 actions.

6.1.6. 20 décembre 2006 : augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Dexia (plan d'actionnariat 2006) – exercice de droits de souscription (warrants « F1997 », « F1998 », « A1999 », « A2000 », « ESOP 2000 », « ESOP 2001 », « ESOP 2002 » et « ESOP 2003 »)

La première partie de l'augmentation de capital du 20 décembre 2006 s'inscrit dans le cadre du plan d'actionnariat 2006 s'adressant à tous les membres du personnel et à tous les collaborateurs du groupe Dexia, selon des modalités similaires aux éditions 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 des plans d'actionnariat de Dexia. Au total, 8 265 504 actions Dexia nouvelles assorties de strips VVPR ont été souscrites et émises le 20 décembre 2006 dans le cadre de l'édition 2006 du plan d'actionnariat.

On notera également qu'un total de 197 748 droits de souscription (sur un total de maximum 1 200 000 émis sous condition suspensive par l'assemblée générale extraordinaire de la société du 10 mai 2006) ont en outre été émis le 20 décembre 2006 au bénéfice des collaborateurs qui ont souscrit à l'offre prévoyant l'octroi gratuit de 6 droits de souscription pour 10 actions souscrites sans décote (modalité de l'offre faite aux seuls collaborateurs des réseaux d'agences indépendants du groupe Dexia en Belgique).

La deuxième partie de l'augmentation de capital constatée par l'acte notarié du 20 décembre 2006 a trait à l'émission de 3 914 221 actions nouvelles assorties de strips VVPR résultant de l'exercice des catégories de droits de souscription suivantes.

a) 43 470 droits de souscription de la catégorie warrants « F1997 » ont été exercés au prix de EUR 8,10 et 61 200 droits de souscription de la catégorie warrants « F1998 » ont été exercés au prix de EUR 11,27 dans le cadre des plans d'options décrits au point 6.1.2.a ci-dessus.

b) 86 275 droits de souscriptions de la catégorie warrants « A1999 » ont été exercés au prix de EUR 13,81 et 134 504 droits de souscription de la catégorie warrants « A2000 » ont été exercés au prix de EUR 15,17 dans le cadre des plans d'options décrits au point 6.1.2.b ci-dessus.

c) 356 553 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2000 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.c ci-dessus, au prix de EUR 14,58.

d) 956 500 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2001 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.d au prix de EUR 17,86.

e) 1 598 719 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2002 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.e dont 1 053 095 au prix de EUR 11,88 (tous les bénéficiaires à l'exception des bénéficiaires français) et 545 624 au prix de EUR 13,66 (les bénéficiaires français).

f) 677 000 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2003 » ont été exercés par leurs bénéficiaires au prix de EUR 11,37. Ces options avaient été émises par le conseil d'administration de Dexia SA du 21 mai 2003 notamment en faveur de certains membres du personnel et dirigeants de la société, ses filiales, sous-filiales et succursales.

En conséquence de la souscription à l'augmentation de capital dans le cadre du plan d'actionnariat 2006, un total de 8 265 504 actions nouvelles assorties de strips VVPR ont été émises, et en conséquence de l'exercice de droits de souscription 3 914 221 actions nouvelles assorties de strips VVPR ont été émises, le 20 décembre 2006, portant le capital de la société de EUR 5 173 330 096,42 à EUR 5 228 138 858,92 (le solde étant affecté à un compte de primes d'émission) représenté par 1 161 050 929 actions.

6.1.7. 28 décembre 2006 : augmentation de capital – exercice de droits de souscription (warrants « F1998 », « A1999 », « A2000 », « ESOP 2000 », « ESOP 2001 » et « ESOP 2002 »)

La dernière augmentation de capital de l'année 2006 constatée par acte notarié du 28 décembre 2006, résulte de l'exercice, par leurs bénéficiaires, de 2 133 396 droits de souscription précisés ci-après, par la création de 2 133 396 actions nouvelles assorties de strips VVPR.

a) 3 490 droits de souscription de la catégorie warrants « F1998 » ont été exercés au prix de souscription de EUR 11,27 dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.a ci-dessus.

b) 12 377 droits de souscription ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.b ci-dessus, dont 4 760 au prix de EUR 13,81 (warrants « A1999 ») et 7 577 au prix de EUR 15,71 (warrants « A2000 »).

c) 49 400 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2000 » ont été exercés au prix de EUR 14,58 dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.c ci-dessus.

d) 73 969 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2001 » ont été exercés au prix de EUR 17,86 dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.d ci-dessus.

e) 1 994 200 droits de souscription de la catégorie warrants « ESOP 2002 » ont été exercés par leurs bénéficiaires dans le cadre du plan d'options décrit au point 6.1.2.e ci-dessus, dont 1 976 750 au prix de EUR 11,88 (tous les bénéficiaires à l'exception des bénéficiaires français) et 17 450 au prix de EUR 13,66 (les bénéficiaires français).

En conséquence de cette augmentation de capital, le capital social de la société a été porté à EUR 5 237 739 140,92 (le solde étant affecté à un compte de primes d'émission), représenté par 1 163 184 325 actions.

On notera enfin que, par une décision du 23 mai 2006, le conseil d'administration de la société a décidé d'émettre sous condition suspensive de leur attribution effective un maximum de 10 500 000 droits de souscription (warrants « ESOP 2006 ») dans le cadre du plan d'options sur actions 2006 de Dexia réservé aux membres du personnel (en ce compris les membres des organes de direction du groupe) de la société et de ses filiales belges et étrangères. Le prix de souscription de ces options a été fixé à EUR 18,62 par droit de souscription et à EUR 20,71 par droit de souscription pour les options attribuées aux membres du personnel et des organes de direction qui exercent leur activité professionnelle dans les filiales du groupe en Turquie.

6.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DROITS DE SOUSCRIPTION (« WARRANTS ») DEXIA (AU 31 DÉCEMBRE 2006)

	Prix d'exercice (en EUR)	Période d'exercice		Nombre de warrants attribués	Nombre de warrants exercés	Nombre de warrants annulés car caduques	Nombre de warrants résiduels
		du	au				
Warrants attribués en 2000							
Warrants « F1996 »	5,95	3 sept. 2001	3 sept. 2006	763 500	748 500	15 000	0
Warrants « F1997 »	8,10	27 mai 2002	27 mai 2007	994 250	848 071		146 179
Warrants « F1998 »	11,27	29 mai 2003	29 mai 2008	1 001 900	708 090		293 810
Warrants « ESOP 2000 »	14,58	30 nov. 2000 ⁽¹⁾	31 déc. 2010 ⁽¹⁾	5 915 000	2 567 953		3 347 047
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2000 »	15,88	30 juin 2005	30 juin 2005	1 377 180	1 345 810	31 370	0
Warrants attribués en 2001							
Warrants « ESOP 2001 »	17,86	30 juin 2004 ⁽¹⁾	31 déc. 2011 ⁽¹⁾	8 100 000	1 606 969		6 493 031
Warrants « plan d'actionnariat 2001 + Allemagne »	17,23	26 oct. 2006	26 oct. 2006	469 524	456 738	12 786	0
Warrants attribués en 2002							
Warrants « ESOP 2002 »	13,66/11,88 ⁽²⁾	30 sep. 2005 ⁽¹⁾	23 juil. 2012 ⁽¹⁾	10 000 000	4 267 075		5 732 925
	13,66						1 640 726
	11,88						4 092 199
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2002 »	10,97	31 oct. 2007	31 oct. 2007	495 096	0		495 096
Warrants « A1999 »	13,81	1 ^{er} mai 2003 ⁽¹⁾	31 juil. 2007 ⁽¹⁾	1 994 406	1 109 020		885 386
Warrants « A2000 »	15,17	1 ^{er} mai 2004 ⁽¹⁾	31 juil. 2008 ⁽¹⁾	1 597 184	477 431		1 119 753
Warrants attribués en 2003							
Warrants « ESOP 2003 »	11,37	30 sep. 2006 ⁽¹⁾	24 juil. 2013 ⁽¹⁾	10 000 000	677 000		9 323 000
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2003 »	13,37	31 oct. 2008	31 oct. 2008	299 676	0		299 676
Warrants attribués en 2004							
Warrants « ESOP 2004 »	13,56	30 sep. 2007 ⁽¹⁾	24 juil. 2014 ⁽¹⁾	10 000 000	0		10 000 000
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2004 »	15,77	30 oct. 2009	30 oct. 2009	184 074	0		184 074
Warrants attribués en 2005							
Warrants « ESOP 2005 »	18,03	30 juin 2008 ⁽¹⁾	29 juin 2015 ⁽¹⁾	9 994 950	0		9 994 950
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2005 »	18,20	29 oct. 2010	29 oct. 2010	189 972	0		189 972
Warrants attribués en 2006							
Warrants « ESOP 2006 »	18,62	30 juin 2009 ⁽¹⁾	29 juin 2016 ⁽¹⁾	9 760 225	0		9 760 225
Warrants « ESOP 2006 » (DenizBank)	20,71	15 déc. 2009	14 déc. 2016	235 000	0		235 000
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2006 »	21,25	29 oct. 2011	29 oct. 2011	197 748	0		197 748

(1) Sauf conditions particulières.

(2) EUR 13,66 : France/EUR 11,88 : autres pays.

6.3. CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à EUR 5 237 739 140,92 représenté par 1 163 184 325 actions sans valeur nominale, dont 359 271 947 actions nominatives et 803 912 378 actions au porteur. Les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

6.4. NOTIFICATIONS DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION SUR LA TRANSPARENCE

Aux termes de la loi du 2 mars 1989 sur la publication des participations importantes dans des sociétés cotées en Bourse et sur la base de l'article 5 des statuts de Dexia SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la Commission bancaire, financière et des assurances et à Dexia, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 3 %, puis de 5 % ou un multiple de 5 %.

Pour le calcul des pourcentages de participation, le numérateur se compose du nombre de droits de vote effectifs et du nombre de droits de vote futurs, potentiels ou non (résultant de droits et engagements à la conversion en, ou à la souscription de titres à émettre), détenus par la personne établissant la déclaration. Le dénominateur se compose du nombre de droits de vote effectifs et du nombre de droits de vote futurs, potentiels ou non (résultant de droits et engagements à la conversion en, ou à la souscription de titres à émettre) de Dexia SA.

Cette notification est également obligatoire dans les cas suivants :

- en cas de reprise ou de cession du contrôle d'une société qui doit elle-même introduire une déclaration ;
- en cas de baisse des droits de vote sous l'un des seuils précités.

En outre, en application du « Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia » (chapitre sur le Gouvernement d'entreprise à la page 51), Dexia SA a demandé à ses actionnaires significatifs d'informer au préalable et au plus tôt la société et la Commission bancaire, financière et des assurances de toute opération précitée.

Une déclaration a été introduite sur la base des dispositions précitées. La participation de la Caisse des dépôts et consignations est passée le 7 juin 2006 au delà du seuil des 10 % (10,027 %).

BILAN CONSOLIDÉ	112
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	114
VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	115
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	118
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	119
NOTE 1. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	119
NOTE 2. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET LISTE DES PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE DEXIA	138
NOTE 3. ANALYSE PAR MÉTIERS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	140
NOTE 4. ÉLÉMENTS IMPORTANTS REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	141
NOTE 5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	141
NOTE 6. LITIGES	141
NOTE 7. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ	147
NOTE 8. NOTES SUR LES DETTES FIGURANT AU BILAN CONSOLIDÉ	163
NOTE 9. AUTRES NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDÉ	173
NOTE 10. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS HORS BILAN	193
NOTE 11. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	194
NOTE 12. NOTES ANNEXES SUR L'EXPOSITION AU RISQUE	203
RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006	214

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2006

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF				
(en millions d'EUR)		Notes	31/12/05	31/12/06
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2.	3 444	3 365
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3.	75 053	78 215
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4.	192 402	226 502
IV.	Prêts et titres détenus à des fins de transaction	7.5.	15 655	15 385
V.	Prêts et titres désignés à la juste valeur	7.6.	13 865	17 184
VI.	Prêts et titres disponibles à la vente	7.7.	166 204	188 378
VII.	Titres détenus jusqu'à leur échéance	7.8.	3 217	2 260
VIII.	Valeur positive des produits dérivés	9.1.	28 632	24 032
IX.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 659	759
X.	Investissements dans des entreprises associées	7.9.	778	826
XI.	Immobilisations corporelles	7.10.	2 185	2 188
XII.	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.11.	735	2 393
XIII.	Actifs fiscaux	7.12. – 9.2.	602	749
XIV.	Autres actifs	7.13. – 9.3.	4 294 ⁽¹⁾	3 552
XV.	Actifs non courants destinés à être cédés	7.14.	36	955
TOTAL DE L'ACTIF			508 761	566 743

(1) Les cash collatéraux ont été transférés en 2005, voir la note Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés.
Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

DETTES				
(en millions d'EUR)		Notes	31/12/05	31/12/06
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	134 793	174 754
II.	Dettes envers la clientèle	8.2.	97 738	109 484
III.	Passifs détenus à des fins de transaction	8.3.	3 813	578
IV.	Passifs désignés à la juste valeur	8.4.	18 022	21 311
V.	Valeur négative des produits dérivés	9.1.	37 652	30 489
VI.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		966	239
VII.	Dettes représentées par un titre	8.5.	175 685	184 726
VIII.	Dettes subordonnées et convertibles	8.6.	4 985	4 365
IX.	Provisions techniques des sociétés d'assurance		9 846	12 288
X.	Provisions et autres obligations	8.7.	1 320	1 468
XI.	Dettes fiscales	8.8. – 9.2.	1 377	1 276
XII.	Autres passifs	8.9. – 9.3.	6 864 ⁽¹⁾	6 545
XIII.	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	8.10.	0	785
TOTAL DES DETTES			493 061	548 308

(1) Les cash collatéraux ont été transférés en 2005, voir la note Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés.

FONDS PROPRES				
(en millions d'EUR)		Notes	31/12/05	31/12/06
XIV.	Capital souscrit	9.7.	4 888	5 238
XV.	Primes d'émission et d'apport		9 137	10 229
XVI.	Actions propres		(356)	(1)
XVII.	Réserves et report à nouveau		(4 219)	(3 783)
XVIII.	Résultat net de la période		2 038	2 750
FONDS PROPRES DE BASE			11 488	14 433
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés		2 596	1 866
FONDS PROPRES DU GROUPE			14 084	16 299
XX.	Intérêts minoritaires		1 183	1 710
XXI.	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance		433	426
FONDS PROPRES TOTAUX			15 700	18 435
TOTAL DU PASSIF			508 761	566 743

Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR)		Notes	31/12/05	31/12/06
I.	Intérêts perçus	11.1.	56 049	73 057
II.	Intérêts payés	11.1.	(52 399)	(69 128)
III.	Dividendes	11.2.	129	152
IV.	Résultat net des entreprises associées	11.3.	89	102
V.	Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.4.	154	319
VI.	Résultat net sur investissements	11.5.	502	1 164 ⁽¹⁻²⁾
VII.	Commissions perçues	11.6.	1 397	1 560
VIII.	Commissions versées	11.6.	(225)	(253)
IX.	Marge technique des activités d'assurance	11.7. – 9.3.	208	100
X.	Autres résultats nets d'exploitation	11.8.	72	(61)
PRODUIT NET			5 976	7 012
XI.	Frais de personnel	11.9.	(1 586)	(1 722)
XII.	Frais généraux et administratifs	11.10.	(975)	(1 105)
XIII.	Frais du réseau		(366)	(352)
XIV.	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11.11.	(247)	(252)
XV.	Frais d'acquisition reportés		(55)	(50)
COÛTS			(3 229)	(3 481)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			2 747	3 531
XVI.	Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	11.12.	(52)	(124)
XVII.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	11.13.	0	0
XVIII.	Dépréciation d'écarts d'acquisition	11.14.	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS			2 695	3 407
XIX.	Charges d'impôts	11.15.	(602)	(569)
RÉSULTAT NET			2 093	2 838
Part des minoritaires dans le résultat			55	88
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			2 038	2 750
en EUR				
Résultat par action			11.16.	
- de base			1,87	2,49
- dilué			1,85	2,45

(1) dont un résultat de EUR 280 millions sur la vente de Banque Artesia Nederland.

(2) dont un résultat net de EUR 236 millions sur la contribution de Dexia à la coentreprise RBC Dexia Investor Services.

Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

FONDS PROPRES DE BASE (en millions d'EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 31 DÉCEMBRE 2004 IFRS	4 825	8 993	0	(3 421)	1 822	12 219
Impacts de la première application des IAS 32&39 et IFRS 4	0	0	(584)	681	(1 822)	(1 725)
AU 1^{ER} JANVIER 2005	4 825	8 993	(584)	(2 740)	0	10 494
Mouvements de l'exercice						
- Émission de capital	63	144	0	(2)	0	205
- Acquisition d'actions propres	0	0	(600)	0	0	(600)
- Ventes ou annulation d'actions propres	0	0	828	(814)	0	14
- Dividendes	0	0	0	(677)	0	(677)
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel	0	0	0	26	0	26
- Variation du périmètre de consolidation	0	0	0	(10)	0	(10)
- Résultat net de la période	0	0	0	0	2 038	2 038
- Autres mouvements	0	0	0	(2)	0	(2)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	4 888	9 137	(356)	(4 219)	2 038	11 488

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en millions d'EUR)	Gains ou pertes latents ou différés			Entreprises associées ⁽¹⁾	Écart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Filiales destinées à être cédées	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts			
AU 31 DÉCEMBRE 2004	0	0	0	0	(103)	(103)
Impacts de la première application des IAS 32&39 et IFRS 4	0	1 770	(88)	4	11	1 697
AU 1^{ER} JANVIER 2005	0	1 770	(88)	4	(92)	1 594
Mouvements de l'exercice						
- Variation par les réserves de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	0	991	0	3	0	994
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés	0	0	(8)	0	0	(8)
- Écart de conversion	0	29	0	0	169	198
- Variation du périmètre de consolidation	0	(36)	0	0	0	(36)
- Annulation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente suite à leur vente	0	(146)	0	0	0	(146)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	0	2 608	(96)	7	77	2 596

(1) Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.
Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires	ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE DES CONTRATS D'ASSURANCE
(en millions d'EUR)				
AU 31 DÉCEMBRE 2004	491	(7)	484	
Impacts de la première application des IAS 32&39 et IFRS 4	(57)	12	(45)	224
AU 1^{ER} JANVIER 2005	434	5	439	224
Mouvements de l'exercice				
- Émission de capital	717	0	717	0
- Dividendes	(25)	0	(25)	0
- Résultat net de la période	55	0	55	0
- Variation de la juste valeur par les réserves	0	36	36	209
- Écarts de conversion	0	6	6	0
- Variation du périmètre de consolidation	(45)	0	(45)	0
AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 136	47	1 183	433
Fonds propres de base				11 488
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				2 596
Intérêts minoritaires				1 183
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance				433
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005				15 700

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2005	4 888	9 137	(356)	(4 219)	2 038	11 488
Mouvements de l'exercice						
- Émission de capital	350	1 092	0	(6)	0	1 436
- Acquisitions d'actions propres	0	0	(50)	0	0	(50)
- Activités de trading sur actions propres	0	0	(14)	(1)	0	(15)
- Vente ou annulation d'actions propres	0	0	419	(414)	0	5
- Transfert aux réserves	0	0	0	2 038	(2 038)	0
- Dividendes	0	0	0	(770)	0	(770)
- Paiement fondé sur des actions :						
valeur des services du personnel	0	0	0	30	0	30
- Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	0	0	0	(441)	0	(441)
- Résultat net de la période	0	0	0	0	2 750	2 750
AU 31 DÉCEMBRE 2006	5 238	10 229	(1)	(3 783)	2 750	14 433

(1) Principalement l'achat des intérêts minoritaires dans le groupe DenizBank, pour un montant de EUR 408 millions – voir note 9.6. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées.

Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en millions d'EUR)	Gains ou pertes latents ou différés				Écart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Filiales destinées à être cédées	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entreprises associées ⁽¹⁾		
AU 31 DÉCEMBRE 2005	0	2 608	(96)	7	77	2 596
Mouvements de l'exercice						
- Variation par les réserves de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	0	(161)	0	8	0	(153)
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés	0	0	120	0	0	120
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés	0	0	(14)	0	0	(14)
- Écart de conversion	0	(14)	0	0	(196)	(210)
- Variation du périmètre de consolidation	0	(16)	0	0	1	(15)
- Annulation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente suite à leur vente	0	(459)	0	0	0	(459)
- Transferts	1	0	0	0	0	1
AU 31 DÉCEMBRE 2006	1	1 958	10	15	(118)	1 866

(1) Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

INTÉRÊTS MINORITAIRES (en millions d'EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires	ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE DES CONTRATS D'ASSURANCE
AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 136	47	1 183	433
Mouvements de l'exercice				
- Émission de capital ⁽¹⁾	513	0	513	0
- Dividendes	(44)	0	(44)	0
- Résultat net de la période	88	0	88	0
- Variation de la juste valeur par les réserves	0	(1)	(1)	(7)
- Écart de conversion	(1)	3	2	0
- Variation du périmètre de consolidation	(28)	(3)	(31)	0
AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 664	46	1 710	426
Fonds propres de base				14 433
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				1 866
Intérêts minoritaires				1 710
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance				426
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006				18 435

(1) Émission d'un instrument de capital hybride (emprunt perpétuel) de EUR 500 millions.
Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR)	31/12/05	31/12/06
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	2 093	2 838
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	258	266
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(44)	(90)
- Gains nets sur investissements	(295)	(914) ⁽¹⁾
- Charges pour provisions	2 945	2 708
- Pertes et profits non réalisés	(30)	(41)
- Revenus des entreprises associées	(89)	(102)
- Dividendes des entreprises associées	42	39
- Impôts différés	64	42
- Autres ajustements	242 ⁽²⁾	30
Variation des actifs et des dettes opérationnels	11 883	11 532
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	17 069	16 308
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(625)	(374)
Vente d'immobilisations	115	169
Acquisition d'actions non consolidées	(1 415)	(1 030)
Vente d'actions non consolidées	1 341	1 286
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation	(70)	(1 132) ⁽³⁾
Vente de filiales et d'unités d'exploitation	21	343
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(633)	(738)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions	933	1 953
Émission de dettes subordonnées	7	288
Remboursement de dettes subordonnées	(328)	(581)
Achat d'actions propres	(600)	(50)
Vente d'actions propres	4	4
Dividendes payés	(703)	(813)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(687)	801
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	15 749	16 371
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	27 956	43 797
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	17 069	16 308
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(633)	(738)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(687)	801
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	92	(2 227) ⁽⁴⁾
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	43 797	57 941
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé	(513)	(520)
Dividendes reçus	171	191
Intérêts perçus	54 174	73 601
Intérêts payés	(51 284)	(70 805)

(1) Dont inclus un résultat net de EUR 236 millions sur la contribution de Dexia à la coentreprise RBC Dexia Investor Services. C'est une transaction sans contrepartie de trésorerie. Inclus également EUR 280 millions sur la cession de Banque Artesia Nederland.

(2) Inclus EUR 218 millions payés par Aegon.

(3) Acquisition de DenizBank groupe pour EUR 1,066 million.

(4) Inclus l'impact sur trésorerie et équivalents de trésorerie de la coentreprise RBC Dexia Investor Services pour un montant de EUR -1,740 million.

Les notes de la page 119 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe Dexia ont été établis en conformité avec les normes internationales d'informations financières (« IFRS »), adoptées dans l'Union européenne et en vigueur en date du 31 décembre 2006. Des réglementations comptables complémentaires peuvent être exigées le cas échéant, afin de se conformer aux lois nationales, ainsi qu'aux dispositions normatives comptables et boursières.

Information générale

Notes aux comptes consolidés

1. Règles et méthodes comptables 120

1.1. Règles comptables de base	120
1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia	120
1.2.1. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés	120
1.2.2. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne	120
1.2.3. Changement de présentation comptable	121
1.3. Consolidation	121
1.3.1. Périmètre de consolidation	121
1.3.2. Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement	121
1.3.3. Entreprises associées	121
1.4. Compensation des actifs et passifs financiers	121
1.5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	121
1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères	121
1.5.2. Opérations en monnaies étrangères	122
1.6. Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement	122
1.7. Plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers	122
1.8. Dépréciation des actifs financiers	122
1.9. Charges et produits d'intérêts	123
1.10. Commissions	123
1.11. Activités d'assurance et de réassurance	123
1.11.1. Assurance	123
1.11.2. Réassurance	126
1.12. Frais de réseau	126
1.13. Frais d'acquisition différés	126
1.14. Prêts et avances interbancaires à la clientèle	126
1.15. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ou actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur	126
1.15.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction	126
1.15.2. Passifs détenus à des fins de transaction	127
1.15.3. Prêts et titres désignés à la juste valeur	127
1.15.4. Passifs désignés à la juste valeur	127
1.16. Prêts et titres disponibles à la vente – Titres détenus jusqu'à l'échéance	127
1.17. Valeur nette positive ou négative des dérivés	127
1.18. Dérivés de couverture	128

1.19. Couverture du risque de taux d'un portefeuille	128
1.20. Immobilisations corporelles	129
1.21. Immobilisations incorporelles	129
1.22. Écarts d'acquisition	129
1.22.1. Écarts d'acquisition positifs	129
1.22.2. Dépréciation des écarts d'acquisition	130
1.23. Autres actifs	130
1.24. Contrats de location	130
1.24.1. Une entité du groupe Dexia est locataire	130
1.24.2. Une entité du groupe Dexia est bailleuse	130
1.25. Opérations de pensions et prêts de titres	130
1.26. Emprunts	130
1.27. Impôts différés	130
1.28. Avantages au personnel	131
1.28.1. Passifs liés aux retraites	131
1.28.2. Autres avantages postérieurs à l'emploi	131
1.28.3. Autres avantages à long terme	131
1.28.4. Indemnités de fin de contrat de travail	131
1.28.5. Avantages payés en actions	131
1.28.6. Droits aux congés	131
1.29. Provisions	132
1.30. Capital et actions propres	132
1.30.1. Coût d'émission d'actions	132
1.30.2. Dividendes des actions ordinaires	132
1.30.3. Actions de préférence	132
1.30.4. Actions propres	132
1.30.5. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	132
1.31. Activités fiduciaires	132
1.32. Juste valeur des instruments financiers	132
1.33. Trésorerie et équivalents de trésorerie	133
1.34. Résultat par action	133
2. Transaction avec les parties liées 133	
3. Information sectorielle 133	
3.1. Secteur d'activité (segmentation primaire)	133
3.2. Secteurs géographiques (segmentation secondaire)	134
4. Règles de gestion des risques et d'activités de couverture 134	
4.1. Risque de marché	134
4.1.1. Généralités	135
4.1.2. Risque de taux d'intérêt	135
4.1.3. Risque de change	135
4.1.4. Risque sur actions	135
4.1.5. Risque lié à l'émetteur	135
4.1.6. Risque lié au prix	135
4.2. Risque de crédit	135
4.3. Risque de liquidité	136
4.4. Adéquation des fonds propres	137

■ INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia est un prestataire de services financiers au secteur public local, et est l'un des intervenants majeurs au niveau mondial sur le marché de la gestion de projets et du rehaussement de crédit. En Europe, Dexia offre des services de banque de détail et de banque privée, de gestion d'actifs et d'assurance. Depuis le début de l'année 2006, l'activité dépositaire (service aux investisseurs) est assurée dans le monde entier.

La société mère du groupe est Dexia, qui est une société anonyme de droit belge. Son siège est situé place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (Belgique).

Dexia est coté sur le marché boursier Euronext à Paris et à Bruxelles ainsi que sur la place boursière de Luxembourg.

Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2007.

■ NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

ARC : Accounting Regulatory Committee (Comité de réglementation comptable)

EFRAG : European Financial Reporting Advisory Group (Comité technique chargé du suivi des travaux de l'IASB)

EU GAAP : Normes internationales d'information financière adoptées dans l'Union européenne

IASB : International Accounting Standards Board

IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (Comité des interprétations des normes internationales de reporting financier)

IFRS : International Financial Reporting Standard

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES ■

1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les états financiers consolidés de Dexia sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement CE 1606/2002, qui impose aux groupes cotés l'application des normes IFRS, à partir du 1^{er} janvier 2005. Cette réglementation a été mise à jour à plusieurs reprises depuis 2002, pour prendre en compte les différents textes publiés depuis par l'IASB, à l'exception de certains amendements à la norme IAS 39.

La Commission européenne a supprimé certains paragraphes de la norme IAS 39 afin de permettre aux entreprises européennes de traduire correctement, dans leurs états financiers consolidés, les couvertures économiques qu'elles utilisent dans la gestion de leur risque de taux d'intérêt.

Les états financiers de Dexia ont été établis conformément à l'ensemble des normes IFRS adoptées par l'Union européenne

et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2006, en incluant les conditions d'application de la couverture de risque de taux sur la base de portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Dans la préparation des états financiers consolidés, le management se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Bien que la direction pense avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'EUR à moins que cela ne soit spécifié autrement.

1.2. CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE, QUI PEUVENT IMPACTER LE GROUPE DEXIA

1.2.1. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés

—

L'IASB a publié une nouvelle norme :

- IFRS 8 Secteurs opérationnels, qui remplacera l'IAS 14 relative à l'information sectorielle et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

L'IFRIC a publié cinq nouvelles interprétations en 2006 :

- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2, qui n'a pas impacté sur Dexia ;
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ; Dexia applique d'ores et déjà le principe donné par cette interprétation ;
- IFRIC 10 relative à la dépréciation d'actifs et aux comptes intermédiaires ; Dexia applique déjà ce texte ;
- IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options, qui n'a pas d'impact sur Dexia ;
- IFRIC 12 relative aux contrats de concession, qui n'a pas d'impact sur Dexia.

1.2.2. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne

—

La Commission européenne a avalisé la norme IFRS 7 relative aux informations sur les instruments financiers et plusieurs amendements à des normes ou interprétations existantes dans le courant de l'exercice 2006 :

- amendement à IFRS 1 : première adoption des normes internationales d'information financière ;
- amendement à IAS 1 : présentation des états financiers – informations sur le capital ;
- amendements à IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et IFRS 4 Contrats d'assurances – garanties financières ;
- amendement à IAS 21 Effets des variations de cours des monnaies étrangères ;

- IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes ;
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2 ;
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

Dexia appliquera l'ensemble de ces textes en 2006, à l'exception de l'amendement à IAS 1 et IFRS 7, qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2007. Toutefois, Dexia donne des informations relatives au capital et inclura la plupart des éléments requis par IFRS 7 dans ses états financiers annuels, mais pas tous.

Dexia ne s'attend pas à que ces nouveaux amendements aient un impact majeur sur la situation financière du groupe.

1.2.3. Changement de présentation comptable

Cash collatéraux

Afin d'harmoniser la présentation comptable au sein du groupe Dexia, les cash collatéraux de certaines sociétés du groupe ont été reclassés du poste « Autres actifs » vers le poste « Prêts et créances sur établissements de crédit » au bilan au 31 décembre 2005, pour un montant de EUR 4,52 milliards tandis qu'un montant de EUR 359 millions était reclassé du poste « Autres passifs » vers le poste « Dettes envers la clientèle ». L'impact de ce changement de présentation a seulement affecté le bilan et aucune reclassification en compte de résultats n'est requise.

1.3. CONSOLIDATION

1.3.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent la société mère, les filiales et des entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities*). Les filiales et entités *ad hoc* sont des sociétés sur lesquelles Dexia exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion et sur la politique financière.

Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès que le contrôle effectif est transféré à Dexia et sortent du périmètre de consolidation dès que le contrôle exercé par Dexia cesse. Les opérations et les soldes intragroupes ont été éliminés, ainsi que les gains et pertes latents résultant d'opérations intragroupes. Il y a lieu de noter que les pertes intragroupes peuvent constituer un indice d'une perte éventuelle de valeur qui doit être constatée par une dépréciation dans les états financiers consolidés. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des filiales ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

La part des minoritaires dans les capitaux propres est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des minoritaires dans le résultat de l'exercice est identifiée sur une ligne distincte.

1.3.2. Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les coentreprises sont

consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au prorata de leur pourcentage de détention.

Les opérations intragroupes suivent le même traitement que celui appliqué aux filiales. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des coentreprises ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.3. Entreprises associées

Les sociétés associées sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. En général, les participations dans lesquelles Dexia possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. Le résultat net de l'exercice auquel est appliqué le pourcentage de détention est comptabilisé comme résultat de société associée et la participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à l'actif net, y compris les écarts d'acquisition après application du pourcentage de détention.

Les gains latents résultant d'opérations entre Dexia et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si l'opération indique une dépréciation de l'actif transféré. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan). Dexia a un droit réel de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit d'effectuer simultanément cette compensation sur les actifs et les passifs.

1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont établis en EUR, monnaie de fonctionnement et de présentation de Dexia.

1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia (EUR) au cours moyen de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une telle filiale, l'écart de conversion correspondant est réintégré au compte de résultats.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations des entités libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires mais comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture sont comptabilisés au cours de clôture. Les autres actifs et passifs non monétaires sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées en fonds propres ou en résultat en fonction du classement comptable retenu pour l'élément revalorisé.

1.6. DATE DE COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS ET DE LEUR RÈGLEMENT

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement, qui est la date à laquelle l'actif ou le passif financier est livré à ou par Dexia. Cependant, les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

En ce qui concerne les actifs et passifs évalués à l'origine à la juste valeur par le compte de résultats, Dexia utilise la date de la transaction pour comptabiliser les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur à la date d'arrêtés des comptes. Ces plus ou moins-values latentes sont comptabilisées en résultat, sauf si cette opération de transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) ou provient d'actifs disponibles à la vente.

1.7. PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES LORS DE LA VENTE D'ACTIFS FINANCIERS

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui n'ont pas fait l'objet de revalorisation par le compte de résultats sont calculées par différence entre le montant reçu (nets de frais de transaction) et le coût de l'actif, ou le coût amorti de l'actif.

1.8. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Dexia déprécie un actif financier, lorsqu'il y a une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, comme indiqué par la norme IAS 39 § 58-70. La dépréciation représente la meilleure estimation des pertes de valeur de l'actif faite par la direction à chaque clôture.

Un actif qui génère des intérêts doit être déprécié si son montant à l'actif du bilan est supérieur à sa valeur recouvrable estimée.

Le montant de la dépréciation des actifs évalués au coût amorti résulte de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif pour les instruments à taux variable. Le montant recouvrable d'un instrument évalué à la juste valeur est la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché applicable à un actif financier similaire.

Les dotations pour dépréciation des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution des créances sur établissements de crédit et sur la clientèle de la manière suivante :

- **dépréciation spécifique** – Le montant de la dépréciation d'un actif donné est la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux attendus, nets des garanties et des nantissements. L'actualisation se fait en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif en vigueur au moment où est effectué le test de dépréciation. Les actifs financiers de faible montant (y compris les prêts à la consommation) qui présentent des caractéristiques de risque similaires sont généralement regroupés pour une évaluation globale de la dépréciation.

- **dépréciation collective** – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur lorsqu'il n'y a pas de dépréciation spécifique, mais qu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêtés des comptes. Ces pertes sont estimées sur la base de l'expérience et de l'historique de chaque segment et en tenant compte également de la situation économique de la zone dans laquelle se trouve le débiteur. À cet effet, Dexia a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant les probabilités de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD). Ce modèle est régulièrement testé *a posteriori* ; il est fondé sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque.

- **composante de risque pays** – Incluse dans les dépréciations spécifique et collective.

Lorsque la direction estime qu'un actif financier est irrécouvrable, il est entièrement déprécié en dotant le complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante et une compensation est effectuée entre le montant brut et la dépréciation. Si par la suite, des paiements sont reçus au titre de cet actif, ils sont comptabilisés en compte de résultats sous la rubrique « Dépréciation des prêts et provisions pour engagement de crédit ». Si, ultérieurement, le montant de dépréciation nécessaire se trouve réduit, à la suite d'un événement donné, la reprise de provision est imputée en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagement de crédit ».

Les actifs disponibles à la vente ne sont soumis qu'à la dépréciation spécifique.

Les fluctuations de valeur de marché des actions cotées, classées en actifs disponibles à la vente (AFS), sont comptabilisées dans le compte « Gains ou pertes latents ou différés » ou en compte de résultats en cas de dépréciation. Dexia analyse toute action dont le cours a baissé de plus de 25 % lorsque la direction estime qu'un risque existe. Dexia prend la décision de comptabiliser une perte de valeur sur la base de son risque d'irrécouvrabilité et s'assure qu'il y a une preuve objective de dépréciation, selon IAS 39. Un maintien prolongé de la valeur de marché en dessous de son cours d'acquisition constitue également un indice objectif de perte de valeur. Une perte de valeur constatée sur des actions ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une reprise ultérieure du cours de Bourse.

Les reprises de dépréciation sur des titres de dette sont effectuées au cas par cas conformément à la norme.

Lorsque des titres classés en actifs disponibles à la vente sont dépréciés, les ajustements de juste valeur cumulés liés à ces titres sont inclus en compte de résultats dans la ligne « Résultat net sur investissements ». Les dépréciations sur prêts classés en disponibles à la vente sont mentionnées dans la ligne de publication « Dépréciation de prêts et provisions pour engagement de crédit ».

1.9. CHARGES ET PRODUITS D'INTÉRÊTS

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts, en tenant compte des intérêts courus et en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif basé sur le prix d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier. Ils sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Un coût additionnel est un coût qui ne serait pas survenu si l'entité n'avait pas acquis l'instrument financier.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

Une fois qu'un actif financier a été inscrit à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêt est par la suite comptabilisé sur la base du taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer le montant recouvrable.

1.10. COMMISSIONS

La norme IAS 18 régit la comptabilisation des commissions et des honoraires. L'essentiel des commissions générées par l'activité de Dexia est comptabilisé au prorata comme la norme le requiert et étalé sur la durée de l'opération génératrice de la commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation pour compte de tiers, telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'opération génératrice de commissions, à partir du moment où l'opération est signée.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de sicav et de fonds communs de placement (FCP). Les produits résultant de ce type d'opérations sont comptabilisés, lorsque le service est rendu. Les commissions liées à la performance (bonus ou intéressements) ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions sont réunies.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit sont comptabilisées comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif si la ligne de crédit est utilisée. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en tant que commission à la date d'expiration de la ligne de crédit.

1.11. ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

1.11.1. Assurance

Dexia est principalement actif sur le marché des produits bancaires. Certains produits d'assurance vendus par des sociétés d'assurance sont considérés comme des produits financiers, car ils ne remplissent pas les caractéristiques des produits d'assurance, selon IFRS 4.

La norme IFRS 4 prévoit la possibilité de continuer à comptabiliser les produits d'assurance en conformité avec les normes comptables locales, s'ils sont qualifiés comme tels par cette norme. De ce fait, Dexia a décidé d'utiliser les normes comptables locales afin d'évaluer les provisions techniques pour les contrats qui sont régis par la norme IFRS 4, ainsi que les contrats d'investissement comprenant des éléments de participation discrétionnaire. Un contrat qui remplit les conditions d'un contrat d'assurance demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations y afférents cessent d'exister ou arrivent à expiration. Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police.

Un contrat peut être comptabilisé initialement comme un contrat d'investissement et devenir un contrat d'assurance lorsque des composants d'assurance significatifs apparaissent au fur et à mesure du déroulement du contrat.

Les produits d'assurance vie et non vie et les changements dans les réserves techniques sont comptabilisés dans la « Marge technique des activités d'assurance », tandis que les pertes et les changements dans les provisions pour rehaussement de crédit, qui sont similaires aux activités bancaires sont classés dans la rubrique « Dépréciation de prêts et provisions pour engagement de crédit ».

Tous les éléments provenant d'activités d'assurance sont classés selon leur nature au bilan, à l'exception des provisions techniques, qui sont identifiées dans une rubrique séparée.

Les activités d'assurance de Dexia sont principalement le fait de Dexia Insurance Services (DIS) (produits vie et non vie) et de Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis (rehaussement de crédit d'obligations émises par des collectivités locales et des entreprises).

Activités de DIS : vie et non vie

Les produits d'assurance de DIS sont comptabilisés selon les normes locales. Ce groupe est principalement constitué d'entités belges, pour lesquelles les normes belges (arrêté royal du 17 novembre 1994) sont applicables, s'ils sont reconnus comme tels selon IFRS 4. Toutefois, les provisions pour catastrophes et égalisation sont extournées.

Le portefeuille d'assurance vie comprend :

- les contrats d'assurance incluant les contrats de réassurance et les conventions de réassurance acceptées, à l'exception des régimes à prestations définies gérés pour le groupe ;
- les instruments financiers émis incluant une clause discrétionnaire de participation bénéficiaire (clause de participation discrétionnaire) ;
- les contrats en unités de compte stipulant que le détenteur de la police d'assurance peut convertir celle-ci à tout instant, sans frais, en produit d'investissement à taux de rendement garanti et partage probable des bénéfices.

Classification

La classification est effectuée contrat par contrat, tandis que pour les assurances groupe, la classification est faite au niveau de l'employeur.

La typologie des produits d'assurance vie s'établit comme suit selon les normes belges :

- Type 1 : Branche 21 : Produits d'assurance garantis avec ou sans élément de participation discrétionnaire
- Type 2 : Branche 21 : Produits de placement avec participation bénéficiaire
- Type 3 : Branche 21 : Produits de placement sans participation bénéficiaire
- Type 4 : Branche 23 : Produits de placement à risque – Produits libellés en unités de compte
- Type 5 : Branche 23 : Produits de placement sans risque
- Type 6 : Branche 23 : Produits de placement convertibles en produits de placement de la Branche 21 à risque (Branche 23)
- Type 7 : Branche 23 : Produits de placement à convertibles en produits de placement de la Branche 21 avec participation bénéficiaire.

Le portefeuille non vie inclut seulement les contrats d'assurance contenant un risque d'assurance significatif.

Comptabilité miroir

Un assureur est autorisé à, mais n'est pas tenu de, changer de méthodes comptables afin qu'une plus-value ou une moins-value comptabilisée mais latente sur un actif affecte ces évaluations de la même façon que le fait une plus-value ou une moins-value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des coûts d'acquisition différés ou des immobilisations incorporelles) doit être comptabilisé en capitaux propres si, et seulement si, les plus-values ou moins-values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres.

Le groupe Dexia a décidé d'appliquer la comptabilité miroir si, « selon les conditions légales et/ou contractuelles la réalisation de profits est de nature à affecter l'évaluation de tout ou partie de ces contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire ».

Ajustement miroir des pertes

Afin de déterminer le besoin d'un ajustement miroir des pertes, Dexia détermine si des provisions techniques additionnelles seront nécessaires, sur la base des taux de marché actuels plutôt que du taux estimé de rendement des actifs. Si le niveau de provision technique nécessaire est supérieur au passif total, alors la différence doit être diminuée des profits latents comptabilisés en fonds propres et augmentée des passifs, via une prime différentielle d'ajustement miroir.

Ceci requiert que le test d'adéquation des passifs soit réalisé à l'issue de l'ensemble des ajustements miroirs – s'il y a lieu. S'il n'y a pas suffisamment en fonds propres, de gains latents pour compenser l'ajustement miroir négatif, l'augmentation de passif additionnelle doit être comptabilisée en compte de résultats.

Élément de participation discrétionnaire

Un élément de participation discrétionnaire est un droit contractuel de recevoir, outre les prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondés sur :
 - la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat spécifié ;
 - les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Toutes les plus ou moins-values latentes provenant des valeurs représentatives et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont réparties proportionnellement pour la partie relative aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement comportant des clauses de participation bénéficiaire discrétionnaire et sont présentées sur une ligne distincte des fonds propres.

Des calculs proportionnels sont effectués sur la base de la réserve bilantaire et par une gestion distincte des actifs.

Contrats d'assurance avec une composante dépôt (décomposition)

Tous les contrats libellés en unités de compte qui contiennent à la fois une composante « assurance » ainsi qu'une composante dépôt font l'objet d'une décomposition. La norme relative aux contrats d'assurance s'applique à la composante assurance tandis que la norme relative aux instruments financiers s'applique à la composante dépôt.

Les produits libellés en unités de compte qui peuvent être convertis en produits d'investissements garantis (Branche 21) avec clause de partage des bénéfices sont régis par la norme IFRS 4 (investissement avec élément de participation discrétionnaire) et ne sont pas décomposés.

Dérivés incorporés

La norme IAS 39 s'applique aux dérivés incorporés dans un contrat d'assurance à moins que la composante dérivée incorporée ne réponde aux caractéristiques d'un contrat d'assurance. Les tests de suffisance du passif requis pour les

contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire s'appliquent aussi aux instruments financiers avec élément de participation discrétionnaire.

Par dérogation aux dispositions d'IAS 39, un assureur n'a pas besoin de séparer et d'évaluer à la juste valeur l'option de rachat pour un montant fixe (ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt) d'un contrat d'assurance, détenue par un titulaire de police même si le prix d'exercice diffère de la valeur comptable du passif d'assurance hôte. Toutefois, la disposition d'IAS 39 s'applique à une option de vente ou à une option de rachat immédiat incorporée dans un contrat d'assurance si la valeur de rachat varie en fonction d'une variable financière (telle qu'un cours ou un indice d'instruments de capitaux propres ou de marchandises) ou d'une variable non financière, qui n'est pas spécifique à une des parties au contrat.

Contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire

Si l'émetteur classe une partie de cet élément comme une composante distincte des fonds propres, l'engagement reconnu pour l'ensemble du contrat ne pourra être inférieur au montant qui aurait résulté de l'application de la norme IAS 39 à l'élément garanti.

Dexia revoit à chaque date de publication si ce minimum requis est respecté et en cas d'insuffisance, les passifs correspondants sont ajustés comme il convient.

Test de suffisance du passif

Un assureur applique un test de suffisance du passif pour ses produits d'assurance et ses contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Dexia vérifie à chaque date de clôture que ses passifs d'assurances comptabilisés sont adéquats au regard des flux futurs estimés.

Si ce test (sur la base de l'ensemble des portefeuilles d'assurance vie et non vie pris séparément) montre que la valeur comptable des passifs d'assurance (déduction faite des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées) n'est pas suffisante par rapport aux flux de trésorerie, cette insuffisance doit être comptabilisée en compte de résultats.

Pour les contrats d'assurance vie, le test d'adéquation des passifs utilise les paramètres suivants, fondés sur l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'assurance vie :

- primes : primes d'encours collectées plus primes contractuelles d'encours ;
- taux d'intérêt pour actualisation des flux de trésorerie : taux de rendement des actifs couvrant les passifs d'assurance ;
- table de mortalité : table du pays (Assuralia pour la Belgique) ;
- frais : calculs fondés sur la dernière mise à jour des tarifs et des frais comptabilisés ;
- les frais de tarification prennent en compte les charges additionnelles d'encours et commerciales ainsi que des frais fixes ;
- les frais réels prennent en compte les coûts de gestion, les dépenses de traitement des litiges et les commissions. Ces frais sont stipulés par type de produits et sont indexés. En considérant les défaillances, les décès et les expirations, le delta annuel est déterminé entre les coûts contractuels et les

coûts réels. Les différents deltas ainsi obtenus sont actualisés au taux du test d'adéquation des passifs.

Pour les contrats non vie, le test de suffisance du passif est inclus dans la norme IFRS 4. Il examine si la prime et la provision du litige sont suffisantes pour régler définitivement le montant du litige, ainsi que celui de tout litige qui pourrait survenir pendant la durée des contrats.

Un test de suffisance du passif est pratiqué pour tous les produits. Ce test est subdivisé en deux parties. Durant la première phase, Dexia examine si les réserves constituées sont suffisantes pour couvrir les litiges en cours, et durant la deuxième phase, Dexia réalise une estimation des pertes attendues sur les portefeuilles d'assurance pour les risques potentiels et examine l'adéquation des ressources.

Concernant les réserves pour les litiges en cours, Dexia a effectué des calculs statistiques utilisant des estimations des charges liées aux litiges.

Pour l'estimation de la charge des pertes liées au portefeuille d'assurance, Dexia mène un raisonnement fondé sur des pourcentages (perte moyenne des cinq derniers exercices et frais généraux de l'exercice).

Activités de FSA

Un contrat de garantie financière prévoit en général une garantie inconditionnelle et irrévocable, qui protège le titulaire d'une dette financière contre le risque de non-paiement du principal et des intérêts à l'échéance. En cas de défaut de paiement sur une dette assurée, Dexia est en principe tenu de payer le principal, les intérêts et toute autre somme due conformément aux termes de l'échéancier de paiement du contrat, ou à sa discrétion sur une base accélérée. Le contrat sera, le cas échéant considéré comme un dérivé ou comme un contrat d'assurance, sur la base de ses caractéristiques.

Les primes brutes rétrocédées qui ont été payées *upfront* sont prises en résultat au prorata de l'évolution du montant du risque sur la durée attendue du contrat. Les revenus de primes reportées et les primes de réassurance payées à l'avance correspondent à la partie de la prime destinée à couvrir les risques futurs sur les contrats en cours.

Dexia établit des provisions de pertes sur la base d'estimations de pertes spécifiques et non spécifiques. Dexia met également en place des provisions afin d'ajuster les dépenses liées aux pertes, qui se composent du coût estimé de règlement des litiges, des honoraires d'avocats et autres honoraires et charges liés au suivi du litige. Dexia calcule une perte et une provision d'ajustement de pertes sur la base des risques identifiés dans l'ensemble du portefeuille assuré. S'il semble vraisemblable qu'un contrat donné puisse donner lieu à une perte à la date de clôture, une provision spécifique est constituée. Pour les risques relatifs aux autres contrats du portefeuille, une provision collective est constituée pour faire face aux pertes de crédit qui peuvent être estimées sur une base statistique.

Dexia constitue une provision spécifique pour la valeur actuelle des pertes estimées, nette des sommes recouvrées lorsque, selon l'avis de la direction, la survenance d'une perte future sur une garantie spécifique donnée est probable et estimable raisonnablement à la date de clôture. Lorsqu'une dette assurée répond aux conditions applicables pour constituer une provision spécifique et que cette transaction prévoit

le paiement par annuité de la prime, cette prime, lorsque son paiement est attendu, est comptabilisée comme un recouvrement et non pas comme revenus de prime.

Une provision spécifique est déterminée sur la base de flux de trésorerie ou de modèles équivalents indiquant pour Dexia l'estimation de la valeur actuelle de la différence prévue entre :

- les paiements attendus sur la dette assurée, majorée des ajustements de pertes anticipés ; et
- les flux anticipés à recevoir sur la vente de toute garantie liée à la dette et des récupérations attendues.

La perte estimée, nette de récupération sur une opération est actualisée au taux sans risque applicable à la dette au moment de la constitution de la provision.

Dexia établit une provision collective pour refléter le risque de crédit inhérent à son portefeuille. Les provisions collectives et les provisions spécifiques constituent l'ensemble des provisions de Dexia. Généralement, lorsqu'un crédit assuré vient à se détériorer au point qu'un litige devienne probable, une provision spécifique est constituée.

Le montant de la provision collective englobe tous les niveaux de protection (par exemple : réassurance et surcollatéralisation). La valeur nette de l'encours au pair des contrats émis en cours d'année est multipliée par un taux de survenance de défaut et par un facteur de résistance. Les facteurs de perte utilisés sont le taux de survenance des défauts tel que fourni par Moody's et les facteurs de résistance obtenus de S&P. Moody's a été choisi du fait de sa forte notoriété, de l'importance de ses échantillonnages statistiques, du type de statistiques fournies et de la fiabilité des mises à jour de ses paramètres.

Dexia utilise son jugement, basé sur l'expérience, pour ajuster les données issues du calcul statistique.

Test d'adéquation des passifs

Un assureur applique le test d'adéquation des passifs pour ses produits d'assurance, conformément à IFRS 4. Dexia évalue à chaque arrêté comptable si les passifs d'assurance comptabilisés sont adéquats, en utilisant une estimation des cash-flows actualisés sur ces contrats d'assurance. Ce test est appliqué à tous les contrats d'assurance.

Dans le cadre de l'assurance non vie, le test est un test de suffisance tel que décrit dans IFRS 4, qui détermine si les primes et provisions sont suffisantes pour couvrir tous sinistres déclarés ou susceptibles d'être déclarés dans la période que couvre le contrat.

1.11.2. Réassurance

Les contrats de réassurance de Dexia avec des tiers qui présentent suffisamment de caractéristiques pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les normes locales.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, par la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ; et si
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, Dexia se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.12. FRAIS DE RÉSEAU

Ce poste contient les commissions payées aux agents en vertu d'un mandat de vente exclusif pour l'apport d'opérations avec la clientèle.

1.13. FRAIS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS

Dans les frais d'acquisition différés sont seulement applicables aux activités de FSA et sont compris les dépenses nécessaires à la production des contrats d'assurance, incluant les commissions payées sur la part réassurée, les coûts imputables au marketing et à l'acquisition, certains frais d'agence, les impôts payés sur les primes perçues, diminuées des primes cédées aux réassureurs et des commissions perçues de leur part.

Les coûts d'acquisition différés sont amortis sur la période pendant laquelle les primes du contrat sont perçues. L'amortissement des frais d'acquisition différés est présenté sur une ligne séparée dans les frais généraux.

Si le risque assurantiel est levé avant la fin de la période de couverture initialement prévue, les frais d'acquisition restants sont comptabilisés en résultat. La recouvrabilité des frais d'acquisition différés est déterminée en considérant :

- les primes non acquises et les primes de remboursement anticipées ;
- et la valeur actuelle des pertes anticipées ainsi que les frais de gestion de sinistres.

1.14. PRÊTS ET AVANCES INTERBANCAIRES ET À LA CLIENTÈLE

Les prêts comptabilisés dans la catégorie « Prêts et créances » et qui ne font partie ni des actifs financiers détenus à des fins de transaction, ni des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat, ni des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur coût historique, constitué par le montant du principal, ajusté de toute commission différée et de tout coût annexe au prêt s'il est significatif, et net de toute prime ou décote non amortie.

1.15. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION OU ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

1.15.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction relèvent de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur, avec prise en compte des

gains et pertes latents enregistrés en « Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture ». Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Produit net d'intérêt ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en tirant parti des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille dont la gestion est orientée vers l'obtention de plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et sont par la suite revalorisés par variation de juste valeur. Toutes les plus ou moins-values latentes ou réalisées sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture ». Les intérêts courus pendant la durée de détention des titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus « Dividendes ».

Tous les achats ou ventes de titres détenus à des fins de transaction, qui doivent être livrés dans les délais réglementaires ou dans les délais d'usage des marchés (achats et ventes normaux), sont comptabilisés à leur date de règlement. Les autres opérations de transaction sont considérées comme des dérivés jusqu'à la date de règlement (voir également paragraphe 1.6. Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement).

1.15.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs détenus à des fins de transaction suivent les mêmes règles comptables que celles qui régissent les prêts et créances détenus à des fins de transaction.

1.15.3. Prêts et titres désignés à la juste valeur

Les prêts et titres désignés à la juste valeur par le résultat suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées aux prêts et créances détenus à des fins de transaction.

Dans le cadre de l'option de juste valeur, un actif ou un passif financier ou encore un groupe d'instruments financiers peuvent être désignés par l'entité comme valorisés « à la juste valeur par le compte de résultats » si cette option comptable permet d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'information financière. L'utilisation de l'option de juste valeur est un choix comptable qui doit être effectué globalement pour un actif ou passif financier, dès l'origine, et dans le respect de certaines conditions de documentation. L'option de juste valeur simplifie l'application de la norme IAS 39 et est notamment utilisée :

- lorsque ladite désignation à la juste valeur permet d'éliminer ou de réduire de manière significative les incohérences qui surviendraient, si elle n'était pas utilisée ;
- lorsqu'un groupe d'actifs, de passifs ou d'actifs et de passifs financiers sont évalués sur la base de la juste valeur, en accord avec une stratégie de gestion du risque ou d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'un instrument contient un dérivé incorporé non étroitement relié.

1.15.4. Passifs désignés à la juste valeur

Les commentaires relatifs à l'option de juste valeur, s'appliquent également aux passifs désignés à la juste valeur.

1.16. PRÊTS ET TITRES DISPONIBLES À LA VENTE – TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

La direction de Dexia détermine la catégorie comptable à utiliser au moment de l'acquisition d'un prêt ou d'un titre. Les titres cotés ayant une échéance déterminée, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres détenus jusqu'à l'échéance » (HTM), lorsque la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Les titres, les prêts et autres créances détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse, sont comptabilisés dans la catégorie « Prêts et titres disponibles à la vente » (AFS).

Les titres, prêts et autres créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite revalorisés à leur juste valeur sur la base des prix offerts (*bid*) pour les titres cotés ou sur la base de modèles de flux de trésorerie. Les plus ou moins-values latentes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les titres sont vendus, les ajustements de juste valeur afférents sont enregistrés en compte de résultats sur la ligne de publication « Résultat net sur investissements ».

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.

1.17. VALEUR NETTE POSITIVE OU NÉGATIVE DES DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés comprennent essentiellement les contrats de change à terme, les contrats de futures de taux ou de change, les FRA (*forward rate agreement*), les swaps de taux ou de change et les options de taux ou de change (émises et achetées). Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont revalorisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur des marchés cotés, ou en ayant recours selon le cas à des modèles de flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation d'options.

Les dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé.

Certains dérivés, incorporés dans d'autres instruments financiers hybrides, sont décomposés et traités comme des dérivés bifurqués lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ; et
- le contrat hybride n'est pas encore comptabilisé à la juste valeur avec enregistrement au compte de résultats des plus ou moins-values latentes.

1.18. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Lors d'une opération sur dérivé, Dexia classe les dérivés dans les catégories suivantes :

- (1) couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- (2) couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- (3) couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est censé être un dérivé détenu à des fins de transaction ou faire partie d'une stratégie d'utilisation de l'option de juste valeur. La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés, dans le respect de conditions limitatives. Pour qu'un dérivé puisse être comptabilisé en tant que couverture, il faut notamment que les conditions suivantes soient réunies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % à 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ;
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les entités du groupe Dexia utilisent des contrats dérivés internes (couverture interne), essentiellement pour couvrir leur risque de taux. Ces contrats internes sont compensés avec des contreparties externes. Si les contrats ne peuvent pas être compensés avec des contreparties externes, les conditions d'éligibilité de la relation de couverture ne sont pas réunies. Les contrats de dérivés internes entre plusieurs divisions distinctes au sein d'une même entité juridique et entre des entités juridiques séparées du groupe consolidé, peuvent être éligibles à la comptabilité de couverture dans les états financiers consolidés du groupe si et seulement si les contrats internes peuvent être adossés à des contrats de dérivés conclus avec des tiers externes au périmètre de consolidation du groupe. Dans ce cas, le contrat externe est considéré comme l'instrument de couverture.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les capitaux propres en réserve de couverture dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés » (voir tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés des fonds propres et inclus dans la valorisation initiale du coût de l'actif ou du passif. Dans les autres cas, les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

Certains dérivés qui contribuent à la couverture économique des risques ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture, compte tenu des conditions strictes imposées par les normes IFRS. Ils sont alors comptabilisés comme des dérivés détenus à des fins de transaction, dont la variation de juste valeur est reprise en résultat.

1.19. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Dexia a décidé d'appliquer la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Cette norme permet de présenter d'une manière plus fidèle la manière dont Dexia gère ses activités.

L'objectif des relations de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs financiers.

La société effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixes, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité. L'entité sélectionne les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Elle définit ensuite, dès la mise en place du contrat, le risque à couvrir, la durée retenue, la méthode de test et la fréquence à laquelle ce test est effectué. L'entité applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et passifs financiers du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont inclus sur une base cumulative dans toutes les classes de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

L'entité peut sélectionner les actifs et passifs financiers qu'elle souhaite placer dans le portefeuille, à condition qu'ils soient

inclus dans l'analyse globale. Les dépôts remboursables à la première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille. Ces derniers sont repris dans des classes de maturité sur la base d'études comportementales. L'entité peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme éléments à couvrir.

Dans ce cas, les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés. De tels portefeuilles de couverture peuvent contenir des positions qui se compensent. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris les intérêts courus à payer ou à recevoir). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

Les tests d'efficacité visent à vérifier que l'objectif de couverture est bien atteint, à savoir que la couverture a effectivement réduit le risque de taux. L'inefficacité ne peut provenir que d'une surcouverture résultant d'événements non contractuels survenant sur les catégories d'actifs ou de passifs inclus dans les portefeuilles.

Lorsque la réévaluation de la composante couverte pour leur risque d'intérêts porte sur des éléments comptabilisés au coût, elle est présentée dans la ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». Dans le cas de la couverture d'éléments classés en disponible à la vente, la réévaluation est incluse dans la ligne de publication « Prêts et titres disponibles à la vente ».

1.20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leurs valeurs résiduelles. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables, amortis au même rythme que l'actif principal) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 3 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Les pertes de change et les frais financiers résultant du financement spécifique ou non de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisés en charge. Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont imputées sur la ligne des « Autres résultats nets d'exploitation ». Les dépenses qui ont pour effet d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier ou qui contribuent à augmenter leur durée de vie sont capitalisées et amorties.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia peut utiliser, pour son propre usage, une partie d'un immeuble de placement.

Si la partie utilisée par Dexia pour son compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, par contre, la partie utilisée par Dexia n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée par Dexia ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

1.21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultats lorsqu'il survient. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée, à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre 3 et 5 ans.

1.22. ÉCARTS D'ACQUISITION

1.22.1. Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition est la différence entre le prix payé pour l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée et la juste valeur de la part de l'actif acquise par Dexia, évaluée à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs générés par des acquisitions effectuées postérieurement au 1^{er} janvier 2004, sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs incorporels. Les écarts d'acquisition positifs sur des filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, qui étaient déduits des fonds propres, n'ont pas été immobilisés rétroactivement. Dans le cadre des tests de dépréciation (*impairment test*), les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être des entités juridiques ou être définies sur la base de critères géographiques ou de secteurs d'activités.

Un changement de pourcentage de détention dans une filiale consolidée est considéré comme une opération entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.22.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année, ou dès qu'il existe des indices qui laissent à penser que l'écart d'acquisition peut avoir subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers. Lorsque l'on constate que la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à la valeur comptabilisée, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et une perte de valeur est constatée.

1.23. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs financiers provenant des plans de retraite des salariés. Ils sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, ou en suivant la norme applicable. Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.24. CONTRATS DE LOCATION

1.24.1. Une entité du groupe Dexia est locataire

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Dexia conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple s'achève anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.24.2. Une entité du groupe Dexia est bailleuse

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée comme une créance. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé constitue un produit financier latent.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location de telle manière que les produits (avant impôt) génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

1.25. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession ou *repos*) demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou comme des actifs financiers disponibles à la vente. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés en tant que :

- engagement hors bilan de rendre le titre ; et
- « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle » suivant le cas.

La différence entre le prix de vente et le prix d'achat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers figurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture » et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs détenus à des fins de transaction ».

1.26. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursé est comptabilisée au compte de résultats sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement en dettes de certaines transactions dépend des caractéristiques économiques de celles-ci et non de critères juridiques.

1.27. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, des prêts et autres dépréciations, des pertes fiscales

reportées en avant ; et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et de leur base fiscale. Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres. Ils sont ensuite comptabilisés en compte de résultats concomitamment avec le bénéfice ou la perte différée y afférent.

1.28. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des obligations privées notées AA qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19 et IFRS 2.

1.28.1. Passifs liés aux retraites

Dexia offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies, à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance externes. Ces régimes sont financés par les versements des employés et des différentes sociétés du groupe.

1.28.1.1. Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer au compte de résultats le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du salarié. Dexia a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

L'actif de couverture du régime vient normalement en déduction de l'engagement de retraite et c'est le passif net qui est

présenté au bilan. Cependant, si les actifs sont détenus par une société du groupe, l'actif du régime est présenté en tant qu'actif au bilan.

1.28.1.2. Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation de Dexia se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.28.2. Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certaines sociétés du groupe Dexia offrent à leurs salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie. Cet avantage est en général limité aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraite à prestations définies.

1.28.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés lorsqu'ils y auront droit.

1.28.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.28.5. Avantages payés en actions

Des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés. Le coût de l'option est comptabilisé en charges sur la base des services reçus. La juste valeur de l'option est calculée sur la base de techniques de valorisation (*Black and Scholes* ajusté au départ) ou de données de marché.

Dexia applique la norme IFRS 2 à partir du 1^{er} janvier 2004. Les plans d'options sur actions payés en actions et émis après le 7 novembre 2002 et non exercés au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en charges.

Dexia octroie en outre une décote pour les augmentations de capital réservées au personnel. Cette décote est prise en charge en tenant compte du fait que ces actions sont bloquées pour une certaine période.

1.28.6. Droits aux congés

Les droits aux congés annuels et aux jours d'ancienneté sont provisionnés lorsqu'ils sont dus aux salariés. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.29. PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision représente un passif dont le montant et la date d'exigibilité ne sont pas connus avec précision.

Les provisions sont comptabilisées pour leur valeur actualisée quand :

- Dexia a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Pour les provisions sur engagements de prêts, les présomptions ci-dessus sont appliquées de la même manière que pour les dépréciations d'actifs financiers au coût amorti, selon IAS 39.

1.30. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.30.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que celles provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.30.2. Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés (ils doivent être autorisés). Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.30.3. Actions de préférence

Les actions de préférence qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs, sont comptabilisées en fonds propres.

1.30.4. Actions propres

Les actions de capital de Dexia et les droits d'acquisition acquis par Dexia sont déduits des capitaux propres pour le montant payé incluant les coûts de transaction nets d'impôts. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit des capitaux propres.

1.30.5. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance

Les gains et pertes latents liés aux actifs classés en disponible à la vente et au contrat de réassurance avec des éléments de participation discrétionnaire sont classés comme suit :

- comme un passif dans la mesure du rendement garanti aux détenteurs du contrat ;

- comme une composante distincte des fonds propres suivant les caractéristiques discrétionnaires de cette participation bénéficiaire.

1.31. ACTIVITÉS FIDUCIAIRES

Lorsque Dexia intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprises de tels actifs ne sont pas repris dans les états financiers.

1.32. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les prix de marché sont utilisés pour déterminer la juste valeur lorsqu'un marché actif (tel qu'une Bourse de valeur) existe, ce qui est la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier. Les prix de marché ne sont pas disponibles pour un nombre significatif d'actifs et de passifs financiers ou émis par Dexia. Pour ces instruments financiers, les justes valeurs ont été estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres estimations et techniques d'évaluation basées sur des conditions de marché existantes à la date de clôture. Les valeurs obtenues en appliquant ces techniques sont significativement affectées par les hypothèses sous-jacentes retenues, provenant à la fois des montants et des durées des flux futurs de trésorerie et des taux d'actualisation.

Les investissements financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction, actifs désignés à la juste valeur, actifs disponibles à la vente, dérivés et autres transactions effectuées à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par référence à un prix de marché coté lorsqu'il est disponible. En l'absence de prix de marché, les justes valeurs sont estimées sur la base de modèles de valorisation ou de flux actualisés. La juste valeur est égale à la valeur comptable pour ces éléments.

Pour les éléments détenus à des fins de transaction et ceux disponibles à la vente, les modèles de valorisation essaient de refléter aussi précisément que possible les conditions de marché à la date de calcul aussi bien que les changements dans le rating de crédit des instruments financiers lorsque les cotations ne sont pas disponibles. Pour les titres non cotés et les positions non significatives, des hypothèses simplificatrices sont appliquées :

(a) la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois peut être donnée approximativement comme leur juste valeur ;

(b) une approximation de la juste valeur des instruments à taux variable est constituée par leur valeur comptable.

De surcroît par rapport aux hypothèses ci-dessus, les remarques suivantes s'appliquent pour la détermination de la juste valeur des prêts et créances :

(a) la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires est estimée en comparant les taux d'intérêt de marché d'origine aux taux de marché actuels pour des prêts similaires ;

(b) les cap, floor et options de remboursement anticipé sont inclus dans la détermination de la juste valeur des prêts et créances ;

(c) la marge de crédit reste stable sur la durée de vie de la majeure partie des prêts et créances. Néanmoins, sur la base de l'expérience, on remarque que la marge de crédit évolue tout au long de la durée des prêts, dans certains portefeuilles. Pour ces derniers, des marges de crédit sont utilisées afin de calculer la juste valeur.

1.33. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, des instruments financiers détenus à des fins de transaction, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers du portefeuille à la juste valeur dont l'échéance est inférieure à trois mois.

1.34. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net part du groupe disponible qui revient aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises est ajusté pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

2. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre, ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison mère du groupe est Dexia, société de droit belge. Les relations avec les sociétés mises en équivalence ainsi que les relations avec les directeurs sont mentionnées dans ces états financiers.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de Dexia qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activité), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique),

qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10 % du total constituent des secteurs présentés séparément.

3.1. SECTEUR D'ACTIVITÉ (SEGMENTATION PRIMAIRE)

La segmentation de Dexia est définie en retenant l'approche managériale. Ces segments sont le reflet de l'organisation interne de Dexia et sont utilisés par la direction pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles.

Dexia est organisé de la manière suivante :

- Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit ;
- Services financiers aux particuliers ;
- Gestion d'actif, assurances et services aux investisseurs ;
- Trésorerie et marchés financiers ;
- Autres.

Le segment « Autres » est constitué essentiellement des activités suivantes :

- portefeuilles d'actions non alloués à d'autres segments ;
- fonds propres non alloués ;
- activité de leasing d'actions aux Pays-Bas ;
- immobilier de rapport, autres actifs corporels et incorporels non affectés aux autres activités ;
- éléments non affectés à d'autres segments.

Dexia dispose principalement de deux types de clientèle : la clientèle institutionnelle et la clientèle des particuliers. Toutes les activités de distribution relatives à ces deux marchés sont couvertes par des métiers spécifiques (1^{er} et 2^e métiers). En outre, certaines activités sont transversales par nature et communes à tous les métiers commerciaux. Ces activités (gestion d'actifs, administration de fonds et assurance) sont regroupées dans une fonction « production et centres de services » (3^e métier). Enfin, Dexia a développé une activité trésorerie et marchés financiers (4^e métier), couvrant les salles de marché et les activités associées, qui comprend à la fois les lignes d'activité du groupe et les contreparties externes.

Les relations entre les métiers et en particulier les métiers commerciaux, les marchés financiers et les centres de production et de services sont sujettes à des rétrocessions et/ou des transferts analytiques, régis par des contrats de services (SLA) fondés sur des termes commerciaux normaux et aux conditions de marché.

Le résultat de chaque segment d'activité comprend aussi :

- le résultat des activités commerciales y compris les coûts de gestion de cette activité, les capitaux propres du groupe affectés à cette activité sur la base des encours à moyen et long terme ;
- les intérêts sur les fonds propres économiques : les fonds propres économiques sont affectés aux activités pour des raisons de gestion interne et les rendements de ces capitaux propres économiques sont des indicateurs utilisés pour mesurer la performance de chaque segment ;
- le coût de financement.

Les actifs et passifs des segments comprennent les actifs et passifs opérationnels qui représentent l'essentiel du bilan mais qui excluent notamment les impôts actifs ou passifs. Le Chief Operations Officer (COO) est chargé de la gestion des principales immobilisations corporelles et incorporelles. De ce fait, celles-ci sont affectées au segment « Autres », sauf lorsqu'elles sont gérées directement par une ligne d'activité commerciale ou financière. Les principes comptables utilisés pour les segments sont les mêmes que ceux qui sont indiqués dans la section relative aux principes comptables.

3.2. SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (SEGMENTATION SECONDAIRE)

L'activité de Dexia est gérée mondialement. Il existe ainsi quatre segments géographiques principaux indiqués ci-dessous :

- zone euro (pays dont l'euro est la devise) ;
- reste de l'Europe (pays européens n'appartenant pas à la zone euro) ;
- États-Unis ;
- reste du monde.

4. RÈGLES DE GESTION DES RISQUES ET D'ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Cette section présente l'information relative à l'exposition, à la gestion et au contrôle des risques de Dexia, en particulier des risques primaires associés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de marché est le risque lié aux variations des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, cours des actions) résultant des activités du groupe sur le marché des capitaux ;
- le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, en liaison avec l'exposition au crédit sous toutes ses formes, incluant le risque de règlement ;
- le risque de financement et de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de faire face à ses paiements à leur échéance, d'emprunter des fonds sur le marché, sur une base certaine ou incertaine à un prix acceptable, afin de faire face à des engagements présents ou futurs.

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers fournissent une base de comparaison avec les instruments comptabilisés au bilan mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs ou la juste valeur présente des instruments et de ce fait, n'indiquent pas l'exposition de Dexia au risque de liquidité ou au risque de prix. Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) et ont comme résultante les fluctuations des sous-jacents (taux d'intérêt, taux de change, risques de crédit ou sur actions) en fonction de leur terme.

Le montant contractuel ou notionnel cumulé des instruments financiers dérivés d'une part, leur possibilité de donner lieu à un dénouement favorable ou défavorable et par conséquent la juste valeur cumulée des dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif, peuvent fluctuer de manière importante.

Des hypothèses et des techniques ont été développées afin de fournir une évaluation cohérente des justes valeurs des actifs et passifs du groupe Dexia. Étant donné que d'autres institutions peuvent utiliser d'autres méthodes d'évaluation et d'autres hypothèses, les commentaires sur la juste valeur ne sont pas nécessairement comparables d'un établissement financier à l'autre.

Cette section présente également la position du groupe quant à ses fonds propres réglementaires.

4.1. RISQUES DE MARCHÉ

4.1.1. Généralités

Les risques de marché sont les risques liés aux variations des paramètres de marché, tels que taux d'intérêt, taux de change et cours des actions.

Le risque de variation de prix des titres résultant de facteurs liés au risque de crédit, au risque pays et à des événements propres à des émetteurs individuels constitue également une composante du risque de marché.

Chez Dexia, les risques de marché proviennent en premier lieu des activités de trading, qui sont centralisées dans la ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers (TFM). Ils découlent des activités de teneur de marché ainsi que des positions d'intermédiation pour le compte de la clientèle ou pour compte propre sur le marché des actions, des taux et des devises.

TFM gère, par ailleurs, des positions hors trading, dans le cadre d'opérations à court terme et sur le marché des capitaux. Le risque de marché peut être présent, mais dans une moindre mesure, dans d'autres lignes d'activité, telles que l'exécution d'opérations avec la clientèle.

Le Risk Management groupe définit les limites de risques, les guidelines et les mesures de contrôle à mettre en œuvre. Il agit en tant qu'unité de contrôle indépendante en ce qui concerne le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel. Chacune des principales filiales du groupe Dexia dispose de sa propre unité opérationnelle de gestion des risques, qui veille à l'application cohérente des règles du groupe.

Le suivi du risque de marché s'applique à toutes les activités de trading, aux positions en devises quelles qu'elles soient et aux positions de taux dans les portefeuilles bancaires de toutes les lignes d'activité, y compris TFM (Trésorerie et marchés financiers).

Les principaux indicateurs de risque dans le groupe sont la Value at risk (VaR) et les scénarios de crise. La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours. Le scénario de crise est validé sur la base d'un ensemble de scénarios prospectifs utilisant diverses variables de marché, afin de prévenir des concentrations de risques inappropriées et tenant compte de la volatilité des cours, de la profondeur du marché et de la liquidité. Ces scénarios incluent des contrôles relatifs à l'exposition à des variables de risque de marché individuelles, telles que des taux d'intérêt ou des taux de change et des positions sur des titres d'émetteurs individuels (risques d'émetteur).

4.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte résultant de variation des taux d'intérêt. Il est suivi en premier lieu par le biais des limites décrites au paragraphe 4.1.1. L'exposition aux mouvements de taux d'intérêt est exprimée pour toutes les positions sensibles aux taux d'intérêt, qu'elles soient évaluées à la valeur de marché ou *pro rata temporis*, comme étant la variation de prix provoquée par un mouvement des taux d'un point de base (0,01 %). La sensibilité au risque de taux est l'un des éléments pris en compte dans le calcul de la VaR.

Portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt est inhérent à plusieurs activités du groupe Dexia et survient du fait de facteurs tels que des différences temporelles dans les échéances contractuelles et la fixation du prix des actifs, passifs et instruments financiers. La plus grande partie du risque de taux d'intérêt à court terme est isolée dès l'origine de l'opération et transférée à une unité de gestion opérationnelle – en premier lieu la Trésorerie, au sein de la ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers – où elle est gérée à l'intérieur des limites de risques de marché décrites au paragraphe 4.1.1. Le risque de taux d'intérêt à long terme est géré par le département gestion actifs/passifs (ALM).

Le risque sur la marge commerciale contenu dans les produits destinés aux particuliers est inclus et fait l'objet d'une analyse distincte et d'un suivi de la part de leur unité opérationnelle d'origine. Beaucoup de produits destinés à la clientèle des particuliers n'ont pas de date d'échéance contractuelle ou ne sont pas directement liés à un taux de marché. Leurs risques de taux sont mis en commun via des portefeuilles « miroirs » – portefeuille d'opérations tournantes entre les unités d'activité d'origine et la ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers ou le département ALM, à des taux de marché destinés à estimer leur flux de trésorerie moyen et leur maturité. La structure et les paramètres de réplique des portefeuilles sont fixés sur la base d'une observation à long terme du marché et du comportement clientèle et sont revus de manière périodique.

4.1.3. Risque de change

Le risque de change est le risque de perte résultant de variations dans les taux de change.

Portefeuille de négociation

Dexia est un acteur important sur le marché des devises et est exposé au risque de change sur ses activités de transactions, essentiellement au sein de la ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers. Ces expositions sont soumises à la VaR, à des scénarios de crise ainsi qu'à des limites de concentration telles que décrites au paragraphe 4.1.1.

Portefeuille bancaire

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, produits et charges sont libellés en de nombreuses devises avec des montants significatifs en USD. Les produits et charges sont convertis à chaque clôture en euro, en réduisant la volatilité dans les profits de Dexia émanant des taux de change. Dexia couvre de manière proactive les risques liés à

des profits ou des pertes sur des opérations en devises significatives (il s'agit principalement d'opérations en USD) conformément aux instructions du comité de direction de Dexia.

4.1.4. Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque de pertes résultant de variation des indices et des actions individuelles. La ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers est un acteur majeur sur les marchés actions et est exposée au risque sur actions sur ces activités. Ces expositions sont mesurées par la VaR, des scénarios de risques et aux limites de concentrations telles que décrites au paragraphe 4.1.1. et, dans le cas des actions individuelles, font l'objet d'une mesure par émetteur, tel que décrit au 4.1.5.

4.1.5. Risque lié à l'émetteur

Les valeurs des actifs négociables – actions, obligations et autres instruments de dettes détenus à des fins de négociation – sont affectées tant par des facteurs propres à des émetteurs individuels que par des mouvements de marché. Ceci peut comprendre des facteurs à court terme influençant le prix mais aussi d'autres causes fondamentales telles que de sévères détériorations financières.

En tant que négociateur actif d'actions et d'obligations, la ligne d'activité Trésorerie et marchés financiers détient des positions en actifs de négociation qui ne sont pas seulement inclus dans la VaR, mais qui sont aussi sujet à des limites de concentration, qui prennent en compte des positions sur dérivés comme des détentions physiques.

4.1.6. Risque lié au prix

Le risque lié au prix est le risque que la juste valeur ou les flux futurs de trésorerie d'un instrument financier fluctuent du fait de changements dans les prix de marché, que ces changements soient causés soit par des facteurs spécifiques à l'instrument financier liés à son émetteur, soit à des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché donné.

4.2. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte que Dexia encourrait si un client ou une contrepartie venait à ne plus être en mesure de remplir ses obligations contractuelles. Il est inhérent aux produits bancaires traditionnels : prêts, lignes de crédit et autres passifs éventuels comme les lettres de crédit, et pour les produits vendus – contrats dérivés comme les FRA, les swaps et les options, ainsi que conventions de prêt et emprunt de titres.

Des variations de valeur de marché d'actifs négociables (titres et autres obligations négociables détenues à des fins de négociation) résultant de changements dans la qualité des crédits ou d'obligations individuelles sont considérées comme des risques de marché. Ceci est expliqué au paragraphe 4.1.1. ci-dessus. Afin d'assurer une approche commune et cohérente, avec des contrôles et des vérifications, toutes les entités qui

sont exposées de manière significative aux risques de crédit sont dotées de fonctions indépendantes de contrôle de ces risques. Elles sont en charge de la définition de la notation interne (rating) des contreparties et de l'évaluation du risque de crédit. L'autorité en charge du risque de crédit, chargée notamment de la constitution des dotations et du suivi des provisions pour dépréciation sur les créances, est exercée en dernier ressort par les comités de crédit au niveau groupe.

Dexia gère et contrôle les concentrations de risques de crédit à tous les niveaux, en particulier au niveau des contreparties individuelles et des groupes ainsi que pour un secteur d'activité ou un pays donné. Dexia a fixé des limites en termes d'exposition au risque de crédit, à la fois pour les contreparties individuelles et pour les groupes. Pour les produits bancaires, l'exposition est représentée par la valeur faciale.

Pour tous les produits négociés, l'exposition au risque de crédit est mesurée à des fins de contrôle interne des risques, non seulement sur la base du coût de remplacement des contrats mais également sur les probables variations futures de cette valeur (sur la base d'un coefficient par type de produit et par échéance) et des limites de crédit appliquées sur cette base. Les opérations de prêts emprunts de titres sont représentées au bilan par la valeur des garanties données ou reçues des contreparties tandis que les opérations de cession-rétrocession sont mesurées par leur valeur d'engagement future. Dexia a recours de manière importante aux dérivés de crédit pour couvrir le risque de crédit sur les produits bancaires négociés.

Dexia fait usage autant que possible des conventions cadre de compensation en ce qui concerne ses dérivés de gré à gré détenus à des fins de négociation, conformément aux pratiques du marché, et est également partie contractante à des conventions bilatérales avec d'autres acteurs du marché. Des concentrations de risques de crédit existent lorsque des clients sont engagés sur des activités similaires ou sont situés dans la même zone géographique ou encore présentent des caractéristiques économiques comparables, de telle sorte que leur capacité à assumer pleinement leurs obligations contractuelles puisse être affectée de façon similaire par des changements de conditions politiques, économiques ou autres. Des scénarios de crise sont ainsi appliqués pour mesurer l'impact de variations sur le taux de faillite et la valeur des actifs, en tenant compte de la concentration des risques dans chaque portefeuille.

Dexia déprécie une créance lorsque sa valeur comptable excède la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus – les paiements d'intérêts sur un prêt et les échéances de remboursement du capital ou autres sommes dues, par exemple sur une garantie et incluant, le cas échéant, la liquidation de celle-ci. Les prêts sont classés comme non sains lorsque le paiement du capital, des intérêts et autres commissions présentent un retard supérieur à 90 jours ou quand des procédures de recouvrement ont commencé à être intentées ou que des créances ont été restructurées. La survenance de pertes sur des prêts est irrégulière tant dans le temps que dans le montant, ces pertes se rapportent à des opérations conclues dans les exercices antérieurs. Afin de comptabiliser un risque de crédit moyen sur la période et pour encourager une tarification ajustée au niveau de risque, Dexia utilise le concept de

« pertes attendues » à des fins de gestion. La perte attendue est évaluée sur une base statistique afin de refléter les coûts annuels moyens sur des positions qui viennent à être dépréciées et est une fonction de la probabilité de défaut (donnée par la notation de la contrepartie), de l'exposition actuelle et future sur cette contrepartie et du niveau de perte en cas de défaut.

4.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité consiste pour la banque à ne pouvoir faire face à ses engagements présents et futurs de paiement, ou à ne pouvoir le faire à temps (risque de solvabilité ou de refinancement).

L'approche de Dexia en matière de gestion des liquidités est de s'assurer, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses passifs à leur échéance, sans compromettre sa capacité de répondre rapidement aux opportunités stratégiques du marché.

Compte tenu de la taille du bilan de Dexia, l'équilibre entre les ressources et leur affectation fait l'objet d'une gestion minutieuse. En pratique, deux domaines retiennent particulièrement l'attention :

- l'adéquation des nouveaux crédits prévus (en échéance et en montant) avec les ressources disponibles ;
- la nécessité d'assurer les besoins de liquidité du groupe, y compris en cas de crise.

Le premier point est traité dans le processus annuel de planification. Chaque année, les prévisions d'octroi de nouveaux crédits sont comparées à la capacité de financement. L'objectif consiste à garder un profil de risque de liquidité acceptable pour le groupe. De plus, le groupe a décidé d'améliorer ses conventions de comptabilité analytique afin de mieux refléter le coût de financement des opérations générées par les métiers, selon qu'elles nécessitent un financement ou qu'elles y contribuent. Le but de ce type de « marché interne » de liquidité est de donner les impulsions correctes aux métiers pour assurer une adéquation naturelle entre la capacité d'octroi des crédits et celle de financement.

Le deuxième point est traité à l'aide de divers scénarios de crise. Ceux-ci se traduisent par un ensemble de limites et de ratios. Ils doivent permettre à Dexia, grâce à sa réserve de liquidité (essentiellement le portefeuille de crédit spread), de faire face pendant plusieurs mois à une pénurie de fonds et à une pression sur les dépôts, tout en maintenant son activité d'octroi de crédits. La position de liquidité est suivie et mesurée sur un intervalle de temps allant de un jour à plusieurs mois. Les prévisions de besoins de liquidité dans les principales devises et les estimations de la réserve de liquidité font dès lors l'objet d'une attention toute particulière. Il en va de même pour les engagements de liquidité hors bilan du groupe.

Du fait de leur importance stratégique, les principales questions relatives à la liquidité du groupe sont directement traitées par le comité ALM du groupe, qui inclut tous les membres du comité de direction.

4.4. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'adéquation des fonds propres du groupe Dexia est gérée en utilisant notamment les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (règles et ratios BRI). Les ratios de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) rapportent le montant du capital éligible (en global et Tier 1) avec le total des actifs pondérés. Dexia surveille et effectue un reporting selon les règles de la BRI. La Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) demande à Dexia de lui remettre le calcul des fonds propres nécessaires à la réalisation de son activité suivant la réglementation prudentielle bancaire d'une part, et suivant la réglementation prudentielle des conglomérats d'autre part.

Dexia a respecté l'ensemble de ses exigences réglementaires en matière de fonds propres pour toutes les périodes de publication.

Fonds propres éligibles selon la BRI

Les fonds propres éligibles selon la BRI se décomposent en :

- fonds propres de base (Tier 1 capital) qui comprennent le capital social, les primes, le report à nouveau incluant les profits de l'exercice, les titres hybrides, les écarts de conversion et les intérêts minoritaires diminués des immobilisations incorporelles, des dividendes courus, des actions propres et des goodwill ;
- fonds propres complémentaires (Tier 2 capital) qui incluent la part éligible des dettes subordonnées à long terme, diminuée des dettes subordonnées et des actions d'institutions financières.

Les fonds propres de base doivent atteindre 4 % et les fonds propres éligibles totaux doivent représenter au moins 8 % du total des actifs pondérés.

Actifs pondérés selon la BRI

Trois éléments constituent les actifs pondérés : le risque de crédit, les autres actifs et les risques de marché, dont chacun est décrit ci-après. La composante de risque de crédit englobe les créances au bilan et le hors bilan, évalués selon les formules réglementaires données ci-dessous et pondérés en fonction du type de contrepartie et de garantie à 0 %, 20 %, 50 % ou 100 %. Les créances les moins risquées telles que celles sur des gouvernements de pays de l'OCDE et celles garanties par des espèces sont pondérées à 0 %, ce qui signifie qu'aucune consommation de fonds propres n'est nécessaire, tandis que les créances supposées plus risquées, créances non garanties sur des entreprises ou des clients privés sont pondérées à 100 %, ce qui signifie 8 % de consommation de fonds propres. Les titres non détenus à des fins de négociation sont inclus dans les créances, sur la base de la position longue exprimée en termes nets par titre de chaque émetteur, ce qui comprend tant les détentions physiques de titres que les positions découlant d'autres transactions, telles des options.

Les créances découlant des opérations en instruments dérivés incluent non seulement la valeur positive de remplacement actuelle (mentionnées dans les tables ci-jointes comme des actifs comptabilisés au bilan) mais aussi un coefficient représentant le risque futur probable.

Des fonds propres sont requis pour couvrir le risque de marché provenant de toutes les positions de trading liées à des sous-jacents taux, change et actions et incluant les risques sur des actions individuelles et les instruments de dettes tels que les obligations.

La position de risque de Dexia est calculée à l'aide d'un modèle VaR approuvé par la CBFA et d'où est déduite l'exigence de fonds propres. Contrairement aux calculs utilisés pour déterminer le risque de crédit, ceci détermine les fonds propres requis par le risque. En vue de déterminer le ratio global de fonds propres, les fonds propres requis pour le risque de marché sont convertis en un équivalent actif pondéré. L'exigence de fonds propres étant de 8 % du montant des actifs pondérés pour le risque de crédit, les fonds propres requis pour le risque de marché sont multipliés par 12,5.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Dexia publie ses états financiers selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. La CBFA a demandé de calculer le ratio sur la base des montants IFRS, avec les principaux ajustements suivants pour Dexia :

- les réserves AFS sur obligations et les réserves de Cash Flow Hedge ne sont pas incluses dans les fonds propres ;
- les réserves AFS sur actions sont incluses dans les fonds propres complémentaires ou déduites des fonds propres de base, si elles sont négatives ;
- certains ajustements IFRS sur les dettes subordonnées, les intérêts minoritaires et les dettes doivent être repris pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments ;
- d'autres éléments (entités *ad hoc*, impôts différés etc.) sont également ajustés en fonction des exigences de la CBFA.

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2007, en application de la directive CRD (*Capital Requirement Directive*), la CBFA adaptera la déclinaison du calcul des fonds propres prudentiels. Le principal élément pouvant impacter Dexia est le fait que les éléments actuellement déduits du capital réglementaire total (valeur de mise en équivalence d'établissements financiers, participations qualifiées dans des établissements financiers ou encore créances subordonnées émises par de tels établissements) seront déduits pour 50 % du Tier 1 capital et pour 50 % du capital réglementaire total. Pour ces éléments relatifs aux entreprises d'assurances, la nouvelle règle de déduction ne s'appliquera qu'à partir de 2012.

Toutefois, en matière de publication de ratio de solvabilité, Dexia utilisera la flexibilité autorisée par la directive et la CBFA dans la mesure où les obligations de publicité (pilier III) ne s'appliquent que lorsque l'établissement commence à utiliser les nouvelles méthodes de calcul des exigences (Bâle II). Dès lors, pour assurer une continuité par rapport au passé, Dexia utilisera cette possibilité en 2007 et continuera à publier ses ratios sur la base de l'ancienne règle qui prévoit de déduire les participations des fonds propres réglementaires totaux.

À partir du 1^{er} janvier 2008, Dexia calculera ses exigences en fonds propres suivant la réglementation Bâle II et les fonds propres prudentiels seront calculés en conséquence.

2. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET LISTE DES PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE DEXIA

2.1. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PAR RAPPORT À 2005

Dexia et Royal Bank of Canada combinent leurs activités de services aux investisseurs institutionnels au sein d'une coentreprise à parts égales, dénommée RBC Dexia Investor Services.

Dexia consolide 50 % de la coentreprise par intégration proportionnelle au 1^{er} janvier 2006.

Le 17 octobre 2006, Dexia a conclu un accord d'achat d'actions avec Zorlu Holding portant sur l'acquisition d'une participation d'environ 75 % dans DenizBank Financial Services Group.

Les actions ont été transférées de Zorlu Holding A.S. à Dexia Participation Belgique SA – une filiale à part entière de Dexia – pour un montant de USD 2,43 milliards.

DenizBank est dès lors consolidée par intégration globale dans les résultats financiers de Dexia depuis le 17 octobre 2006. De

plus amples détails sur cette transaction sont présentés à la note 9.6. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées.

Comme le prévoit la loi turque, Dexia Participation Belgique SA a lancé une offre publique d'achat obligatoire pour les actions encore détenues par les actionnaires minoritaires (24,15 %) sur la Bourse d'Istanbul.

Cette offre, lancée le 4 décembre, a été clôturée le 22 décembre 2006 à un prix par action équivalent en TRY à celui offert à Zorlu Holding.

Au 31 décembre 2006, la participation de Dexia dans DenizBank s'élevait à 99,74 %.

Les sociétés Banksys et Bank Card Company, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ont été vendues et Banque Artesia Nederland NV a quitté le périmètre du groupe après la finalisation de la vente.

Dexia Banque Privée France a été transférée à la rubrique Actifs non courants destinés à être cédés.

2.2. PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE DEXIA ⁽¹⁾

Dénomination	Siège	Fraction du capital déteu (en %)	Méthode de consolidation	Activité
PARTICIPATIONS DIRECTES DE DEXIA SA				
Associated Dexia Technology Services SA (ADTS)	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	globale	informatique
Dexia Employee Benefits SA	Avenue Livingstone 6 B-1000 Bruxelles	100	globale	ingénierie financière
Dexia Funding Luxembourg SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	globale	funding
Dexia Habitat SA	7 à 11, quai André Citroën F-75015 Paris	100	globale	société d'investissement
Dexia Management Services Ltd	Shackleton House 4 Battle Bridge Lane UK-London SE1 2RB	100	globale	autre
Dexia Nederland Holding NV	Beethovenstraat 300 NL-Amsterdam	100	globale	société d'investissement
Dexia Participation Belgique SA	Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles	100	globale	société d'investissement
Dexia Participation Luxembourg SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	globale	société d'investissement
Group Denizbank A.S.	Büyükdere Cad. No: 106 T-34394 Esentepe/Istanbul	99,74	globale	établissement de crédit
Group Dexia Bank Nederland NV	Piet Heinkade 55, PB 808 NL-1019 GM Amsterdam	100	globale	établissement de crédit
PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE « DEXIA BANQUE BELGIQUE SA »				
Crédit du Nord SA	59, boulevard Haussmann F-75008 Paris	10	mise en équivalence	établissement de crédit
Dexia Banque Belgique SA	Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles	100	globale	établissement de crédit
Dexia Crédits Logement SA	Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles	100	globale	crédit hypothécaire

(1) liste complète disponible sur demande

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation	Activité
Dexia Financial Services Ireland Unltd	6 George's Dock IRL-IFSC Dublin 1	100	globale	fonds commun de placement
Dexia Insurance Belgium Invest NV	Rue Joseph II 96 B-1000 Bruxelles	100	globale	autres services secteur financier
Dexia Insurance Belgium SA	Avenue Livingstone 6 B-1000 Bruxelles	99,63	globale	entreprise d'assurance multibranches
Dexia Investment Company NV	Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles	100	globale	société d'investissement
Dexia Investments Ireland SA	6 George's Dock IRL-IFSC Dublin 1	100	globale	financement
DVV Finance SA	2, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg	100	globale	financement par prise de participation
Eurco RE Ltd	6 George's Dock 99 IRL-IFSC Dublin 1	99,94	globale	entreprise d'assurance multibranches
Parfipar SA	Boulevard du Régent 40 B-1000 Bruxelles	100	globale	établissement de crédit

PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE « DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG SA »

Darton Investments S.à.r.l.	180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	99,92	globale	société d'investissement
Dexia Asset Management Belgium SA	Rue Royale 180 B-1000 Bruxelles	100	globale	gestion de fortune
Dexia Asset Management France SA	Washington Plaza 40, rue de Washington F-75008 Paris Cedex 08	100	globale	gestion de fortune
Dexia Asset Management Luxembourg SA ⁽¹⁾	283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	100	globale	gestion de fortune
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	99,93	globale	établissement de crédit
Group Dexia Banque Privée Suisse AG	Beethovenstrasse 48 CH-8039 Zürich	100	globale	établissement de crédit
RBC Dexia Investor Services Bank SA	5, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	50	proportionnelle	services aux investisseurs institutionnels
RBC Dexia Investor Services Trust Ltd	King Street West 77 – 35th floor Royal Trust Tower Toronto, ON, Canada M5W-1P9	50	proportionnelle	services aux investisseurs institutionnels

PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE « DEXIA CRÉDIT LOCAL SA »

Crédit du Nord SA	59, boulevard Haussmann F-75008 Paris	10	mise en équivalence	établissement de crédit
Dexia Crediop Spa	Via Venti Settembre 30 I-00187 Roma	70	globale	établissement de crédit
Dexia Crédit Local SA	7 à 11, quai André Citroën F-75015 Paris	100	globale	établissement de crédit
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 D-10969 Berlin	100	globale	établissement de crédit
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Türkenstrasse 9 A-1092 Wien	50,84	globale	établissement de crédit
Dexia Municipal Agency SA	7 à 11, quai André Citroën F-75015 Paris	100	globale	établissement de crédit
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las 12 Estrellas 4 Campo de las Naciones, E-28042 Madrid	60	globale	établissement de crédit
Dexia Sofaxis	F-18020 Bourges Cedex	100	globale	autres activités de service
Financial Security Assurance Holding Ltd	350 Park Avenue New York, NY 10022 – USA	98,1	globale	société d'investissement
Group Kommunalkredit Austria AG	Türkenstrasse 9 A-1092 Wien	49	mise en équivalence	établissement de crédit
SISL SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	globale	société d'investissement

(1) 49 % par Dexia Banque Belgique, 51 % par Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

3. ANALYSE PAR MÉTIERS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

ANALYSE PAR MÉTIERS	Services financiers au secteur public, financements de projets et rehaussement de crédit	Services financiers aux particuliers	Gestion d'actifs, assurances et services aux investisseurs	Trésorerie et marchés financiers	Non alloué – Central Assets	Dexia
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2005						
Produit net	2 288	2 289	701	487	211	5 976
<i>dont résultat net des entreprises associées</i>	23	46	2	0	18	89
Résultat net avant impôts	1 502	657	275	312	(51)	2 695
Actifs						
Sous-total actifs ⁽¹⁾	236 557	47 942	17 346	141 245	8 360	451 450
<i>dont investissements dans des entreprises associées</i>	261	491	19	0	7	778
Dettes						
Sous-total dettes ⁽²⁾	161 685	67 376	21 852	159 343	7 805	418 061
Autre information sectorielle						
Investissements	(111)	0	0	0	(427)	(538)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	(246)	(246)
Dépréciations ⁽³⁾	(49)	(25)	26	26	17	(5)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie ⁽⁴⁾	(14)	(35)	(4)	(9)	(4)	(66)
AU 31 DÉCEMBRE 2006						
Produit net	2 566	2 460	1 110	563	313	7 012
<i>dont résultat net des entreprises associées</i>	20	60	3	0	19	102
Résultat net avant impôts	1 701	799	580	387	(60)	3 407
Actifs						
Sous-total actifs ⁽¹⁾	247 332	35 383	20 809	199 918	7 142	510 584
<i>dont investissements dans des entreprises associées</i>	270	528	21	0	7	826
Dettes						
Sous-total dettes ⁽²⁾	149 799	58 779	22 250	248 484	1 935	481 247
Autre information sectorielle						
Investissements	0	0	0	0	(272)	(272)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	(252)	(252)
Dépréciations ⁽³⁾	(52)	(31)	32	20	(8)	(39)
Autres charges sans contreparties de trésorerie ⁽⁴⁾	(15)	(35)	(5)	(4)	(8)	(67)

(1) Composé de Prêts et créances sur établissements de crédit, Prêts et créances sur la clientèle, Prêts et titres détenus à des fins de transaction, Prêts et titres disponibles à la vente, Investissements dans des entreprises associées, Autres actifs spécifiques aux compagnies d'assurance.

(2) Composé de Dettes envers les établissements de crédit, Dettes envers la clientèle, Dettes représentées par un titre, Provisions techniques des sociétés d'assurance.

(3) Composé de Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, Dépréciations sur titres et Dépréciations de prêts et Provisions pour engagement de crédit.

(4) Y compris les coûts liés à l'application de IFRS 2, les dotations nettes aux provisions liées à l'application de IAS 19, les moins-values de réévaluation sur échange d'actifs.

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, en ce compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme ;

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Non alloué – Central Assets » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en millions d'EUR)	Zone euro ⁽¹⁾	Reste de l'Europe	États-Unis	Autres pays ⁽²⁾	Transactions intra zones géographiques	Dexia
AU 31 DÉCEMBRE 2005						
Résultat net avant impôts	2 074	63	520	38	0	2 695
Total du bilan	478 016	24 338	58 350	9 469	(61 412)	508 761
Investissements	(510)	0	(28)	0	0	(538)
AU 31 DÉCEMBRE 2006						
Résultat net avant impôts	2 565	102	595	145	0	3 407
Total du bilan	531 165	12 701	58 186	19 288	(54 597)	566 743
Investissements	(248)	(2)	(3)	(19)	0	(272)

(1) Pays utilisant l'euro.

(2) Y compris la Turquie à partir de 2006.

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non pas par le pays de la contrepartie de la transaction.

4. ÉLÉMENTS IMPORTANTS REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS

Les montants détaillés concernent les transactions importantes et inhabituelles et pas les seules transactions importantes. C'est la raison pour laquelle les résultats sur vente de titres ainsi que les dépréciations de titres ou prêts n'y figurent pas. Les principaux éléments en 2006 sont :

- au premier trimestre, Dexia a enregistré un bénéfice à la suite de la constitution de la coentreprise RBC Dexia Investor Services, détenue à parts égales par Dexia et Royal Bank of Canada.

Conformément aux normes IFRS, la contribution dans la coentreprise s'est faite à la juste valeur et a entraîné un gain de EUR 236 millions, la comptabilisation d'un goodwill sur la contribution nette de Royal Bank of Canada de EUR 121 millions et une réduction de 50 % du goodwill net sur les activités de Dexia Fund Services pour un montant de EUR 21 millions.

- une plus-value de EUR 280 millions a été actée au quatrième trimestre à la suite de la vente de Banque Artesia Nederland NV.

- comme expliqué à la note 6. Litiges, une provision liée à l'affaire Lernout & Hauspie a été inscrite dans les comptes 2006 pour couvrir les risques résiduels relatifs aux arrangements ainsi que les coûts et les frais de justice concernant la procédure aux États-Unis.

Ces événements sont décrits en page 73.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un dividende brut de EUR 0,81 par action sera proposé à l'assemblée générale du 9 mai 2007. La date de paiement du dividende est le 24 mai 2007.

BNP Paribas et Dexia ont signé un accord pour la vente de Dexia Banque Privée France (DBPF), filiale à 100 % de Dexia BIL, qui propose des services de banque privée à la clientèle privée et aux organisations sans but lucratif.

L'opération est subordonnée à l'approbation des autorités de contrôle compétentes. Un bénéfice net d'environ EUR 42 millions sera comptabilisé en 2007.

Au 31 décembre 2006, Dexia Banque Privée France est reprise en « Actifs non courants destinés à être cédés » à concurrence de EUR 0,9 milliard et en « Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés » à raison de EUR 0,8 milliard.

6. LITIGES

6.1. DEXIA BANK NEDERLAND

6.1.1. Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de l'ex-Banque Labouchere (devenue Dexia Bank Nederland NV ; ci-après dénommée « DBnl ») sont apparues lors de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam fin 2001. La valeur des titres utilisés pour garantir les emprunts octroyés par la banque s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, débouchant donc sur une dette résiduelle potentielle au lieu d'une plus-value espérée au départ.

Nous nous référons aux informations détaillées contenues dans les comptes et rapports 2005 de Dexia (principalement aux pages 89 à 91) et dans les Rapports d'activités publiés durant l'année 2006.

6.1.2. « Force contraignante » de l'accord Duisenberg

Le 29 avril 2005, il a été annoncé que la médiation entreprise par M. Wim Duisenberg était couronnée de succès. DBnl a conclu une transaction globale avec les fondations Leaseverlies et Eegalease, la *Consumentenbond* (association de consommateurs néerlandais) et la *Vereniging van Effectenbezitters* (association néerlandaise de détenteurs de titres), ci-après dénommés les « Groupes d'intérêt ».

Après la réaction positive d'une écrasante majorité des détenteurs d'un contrat de leasing d'actions ayant adhéré aux fondations Leaseverlies (82 % des réponses) et Eegalease (78 % des réponses), la convention entre DBnl et les Groupes d'intérêt a

été signée le 23 juin 2005. À la suite de cet accord Duisenberg, les poursuites judiciaires collectives qui avaient été intentées contre DBNl par les Groupes d'intérêt ont été abandonnées.

DBNl a communiqué clairement à toutes les parties concernées que sa volonté de conclure l'accord Duisenberg n'entraînait aucune reconnaissance de responsabilité.

Les charges et provisions de DBNl découlant de l'accord Duisenberg ont été recalculées chaque trimestre sur la base des conditions de marché en vigueur et de la position des clients.

L'accord Duisenberg est effectif depuis octobre 2005. Ses conditions, ainsi que d'autres informations y afférentes, sont disponibles sur www.dexialease.nl.

Au 31 décembre 2006, plus de 62 000 clients détenant plus de 105 000 contrats ont accepté des règlements sur la base de l'accord Duisenberg. Ce chiffre ne tient pas compte des quelque 200 000 contrats de clients qui avaient déjà signé une renonciation, et dont certains bénéficient aussi potentiellement de l'accord Duisenberg.

Le 18 novembre 2005, DBNl et les Groupes d'intérêt ont signé et introduit leur requête collective auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam, visant à conférer une force contraignante à l'accord Duisenberg, sur la base de la « loi sur le règlement collectif de dommages-intérêts collectifs » récemment introduite.

En mai 2006, la Cour d'appel d'Amsterdam a tenu quatre journées d'audiences publiques relatives à la requête commune de DBNl et des Groupes d'intérêt visant à donner une force contraignante à l'accord Duisenberg. Plus de soixante autres Groupes d'intérêt et de clients individuels avaient élaboré une défense. Le 20 juin 2006, cette cour a rendu une décision intermédiaire, confiant notamment à l'*Autoriteit Financiële Markten* – l'autorité de contrôle néerlandaise des marchés financiers (AFM) – la mission d'établir un rapport sur la question de savoir si DBNl avait effectivement acheté et détenu les actions nécessaires aux contrats de leasing d'actions. Le 9 novembre 2006, l'AFM a publié son rapport final favorable à la position de DBNl. La Cour d'appel d'Amsterdam a rendu sa décision définitive le 25 janvier 2007 et a conféré une force contraignante à l'accord Duisenberg, ce qui signifie que tous les clients concernés par l'accord qui ne s'en retirent pas (« opt out ») dans un délai de six mois seront automatiquement liés par celui-ci. Après la publication d'annonces obligatoires dans la presse nationale le 31 janvier 2007, la période de retrait (« opt out ») a débuté le 1^{er} février et prendra fin le 31 juillet 2007 inclus.

Les affaires en justice suspendues pendant ce procès vont désormais reprendre leur cours, uniquement dans les cas où les plaignants optent pour un retrait.

6.1.3. Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre Banque Labouchere et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. Dexia a fait état de ce problème dans ses rapports annuels et rapports d'activité trimestriels antérieurs.

En tant que successeur de Banque Labouchere, DBNl est toujours confrontée à des réclamations qui portent principalement sur les points suivants : informations trompeuses ou erreurs quant aux produits de leasing d'actions, absence de vérification quant au caractère approprié d'un produit de leasing d'actions pour un client, compte tenu de son expérience et de ses objectifs en termes d'investissements et de sa situation financière (« devoir de diligence »), absence de consentement du conjoint du client et déclarations (orales) fausses et trompeuses d'intermédiaires, appels téléphoniques

non sollicités, ventes porte-à-porte, caractère prétendument non contraignant des renonciations liées à l'Offre Dexia et violations de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation.

Les litiges concernent soit des clients individuels, soit des fondations collectives (*Stichting Leaselead*). Ils sont portés devant différents types de tribunaux ou arbitres, principalement les tribunaux civils et cantonaux, les cours d'appel, le *Dutch Securities Institute* (DSI) et le Comité des litiges du secteur bancaire.

Plus de cent clients ont déposé plainte auprès de la commission des litiges Duisenberg (*Geschillen Commissie Duisenberg*). Toutefois, jusqu'à présent, seul un nombre non significatif de ces plaintes a abouti à un jugement.

Dexia a informé le public des évolutions significatives dans ce dossier via différents rapports et communiqués de presse. Ces informations sont disponibles sur le site Dexia www.dexia.com.

Le 31 décembre 2006, DBNl a été citée à comparaître devant des tribunaux civils par des clients détenant 13 976 contrats représentant 4 % des contrats présentant des pertes avérées ou potentielles, une grande majorité d'entre eux en procédure collective. Dans 39 de ces cas, quelque 1 700 clients sont représentés par Leaseproces BV, une association à but lucratif, attirant des clients avec une offre agressive de type « no cure, no pay » (rémunération liée au résultat). Environ 22 000 clients se sont mis en rapport avec DBNl via Leaseproces BV sans toutefois entamer de procédure.

6.1.4. Dutch Securities Institute (DSI)

Au total, environ 2 500 clients ont introduit une plainte auprès du *Grievance Committee DSI*. D'après les dernières estimations de DBNl, les plaintes d'au moins 2 100 clients ne seront pas admises en raison des délais de prescription. Les autres plaintes, soit 400 au maximum, ont été reportées. Elles ne seront vraisemblablement pas entendues avant plusieurs mois après la décision de la Cour d'appel d'Amsterdam du 25 janvier 2007 conférant une force contraignante à l'accord Duisenberg.

Fin 2006, plus aucun cas n'était à l'étude du Comité d'appel de DSI.

6.1.5. Depot Lease

L'accord Duisenberg ne s'applique pas à un groupe spécifique de clients, environ 5 500 à l'origine, qui avaient conclu des contrats de leasing d'actions liés à un dépôt-titres (« Depot Lease »). En avril 2005, DBNl a introduit pour les clients détenteurs de contrats de Depot Lease une solution distincte qui est maintenant acceptée par plus de 50 % de ceux-ci. Près de 700 clients détenteurs de contrats de Depot Lease contestent cependant la légalité de cette combinaison de produits en justice, parmi lesquels quelque 390 clients unis par la *Stichting Leaselead* dans le cadre d'une action collective.

6.1.6. Évaluation

Le but du tableau repris à la page suivante est de donner un aperçu à jour de la situation du portefeuille et de permettre aux lecteurs d'évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit et aux litiges actuels et possibles dans le futur.

PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2006	Nombre de contrats	Montant de l'emprunt	Collatéral	Surplus (+) ou absence (-) de collatéral
(en millions d'EUR, sauf mention contraire)				
PORTEFEUILLE TOTAL	133 976	843,3	882,5	+39,1
- Contrats avec collatéral suffisant	60 407	295,6	441,5	+145,9
dont :				
- Contrats avec remboursement ou capital garanti	52 713	239,3	381,4	+142,1
- Contrats sans remboursement ou capital garanti	7 694	56,2	60,1	+3,9
dont :				
- ont accepté une convention ⁽¹⁾ (et ont signé une renonciation)	4 822	34,1	36,3	+2,2
- n'ont pas accepté de convention	2 872	22,1	23,8	+1,7
- Contrats avec collatéral insuffisant	73 569	547,8	441,0	-106,8
dont :				
- Contrats avec remboursement ou capital garanti	5 532	39,6	36,4	-3,2
- Contrats sans remboursement ou capital garanti	68 037	508,1	404,6	-103,6
dont :				
- ont accepté une convention ⁽¹⁾ (et ont signé une renonciation)	41 697	305,8	243,6	-62,2
- n'ont pas accepté de convention	26 340	202,3	160,9	-41,4

(1) Soit l'Offre Dexia, l'accord Duisenberg ou un autre type de règlement.

6.2. LERNOUT & HAUSPIE (LHSP)

Dexia est concerné de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products (LHSP) et par ses conséquences. Les demandeurs ont initialement entamé des procédures aux États-Unis tant à l'encontre de Dexia SA qu'à l'encontre de Dexia Banque Belgique. Entre-temps, un rejet de requête sous réserve de tous droits a été signifié en ce qui concerne Dexia SA. En conséquence, les procédures en cours ne concernent plus que Dexia Banque Belgique. Aucune nouvelle procédure n'a été entamée en 2006 à l'encontre de Dexia Banque Belgique (Dexia Banque) ou Dexia SA.

6.2.1. Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products

Dexia Banque a une créance relative à la faillite de LHSP pour une somme en principal d'environ EUR 30 millions pour laquelle une réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 25 millions.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Dexia Banque a demandé un gage sur les actifs d'exploitation de LHSP. Dans son arrêt du 10 avril 2006, la Cour d'appel de Gand a refusé de reconnaître cette garantie. Dexia Banque a renoncé à se pourvoir en cassation. Ceci signifie que Dexia Banque, en tant que créancier non garanti, ne devrait pas recevoir de produits de la liquidation belge de LHSP.

6.2.2. Créance sur Lernout & Hauspie Investment Company

Au 31 décembre 2006, Dexia Banque a une créance sur Lernout & Hauspie Investment Company (LHIC) d'un montant d'environ EUR 62 millions pour laquelle une

réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 57 millions.

Dexia Banque dispose d'une garantie sur un portefeuille de titres détenu par LHIC en tant que partie de la garantie de sa créance.

6.2.3. Inculpation de Dexia Banque en Belgique dans le cadre de l'enquête menée à charge des administrateurs de LHSP

Le 24 juin 2003, Dexia Banque a annoncé qu'elle était inculpée dans le cadre de l'enquête pénale sur LHSP. L'inculpation de Dexia Banque a trait à des faits qui auraient été accomplis entre le 2 juillet 1999 et le 1^{er} septembre 2000 par Artesia Banking Corporation.

L'enquête est aujourd'hui officiellement clôturée et le procureur a envoyé un projet de citation aux parties susceptibles d'être poursuivies, y compris Dexia Banque. Selon ce projet, Dexia Banque sera poursuivie du chef de plusieurs infractions, comprenant des faux dans les comptes annuels de LHSP et des manipulations de cours. Le projet, qui est sujet à modification, allègue en substance qu'Artesia Banking Corporation aurait aidé et incité LHSP dans la création de revenus fictifs, par l'octroi d'un prêt de USD 20 millions à Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'Artesia BC savait prétendument que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour falsifier les revenus.

Dexia Banque considère disposer de sérieux motifs de contestation de ces allégations.

Plusieurs parties ont introduit une action en dommages-intérêts dans le cadre des procédures pénales. La principale partie civile est Deminor, représentant – selon son site internet – 11 000 actionnaires de LHSP pour un montant global de prétendus dommages-intérêts de quelque USD 200 millions en principal. 400 autres particuliers se sont portés partie civile.

Il est probable que tous les demandeurs potentiels n'aient pas encore introduit d'action. La plupart de ceux qui l'ont fait n'ont pas encore fait état ou fourni de preuves de leurs prétendues pertes.

Il convient d'ajouter que Dexia Banque a elle-même porté plainte contre X auprès du juge d'instruction en janvier 2003 et a demandé des dommages-intérêts.

Il est très difficile d'émettre un avis quant à l'issue des procédures ou au niveau des risques financiers auxquels Dexia Banque s'exposerait si les accusations formulées à son encontre étaient confirmées. Dexia Banque souligne son innocence dans ce dossier et conteste les allégations faites à son encontre.

6.2.4. Procédures civiles à l'encontre de Dexia Banque en Belgique

6.2.4.1. Action des liquidateurs de LHSP

En juillet 2005, les liquidateurs de LHSP ont engagé des poursuites contre 21 parties, y compris Dexia Banque, afin d'obtenir une indemnisation pour des passifs nets de LHSP dans le cadre de la faillite de cette dernière. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les liquidateurs, celle-ci se chiffrait à quelque EUR 439 millions. Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « *le criminel tient le civil en état* ».

6.2.4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été introduites au civil par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, y compris Dexia Banque. L'action principale a été déposée par Deminor pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour leurs pertes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. Ces actions reproduisent pour une large part celles introduites lors des procédures pénales et ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « *le criminel tient le civil en état* ».

6.2.5. Procédures civiles à l'encontre de Dexia Banque aux États-Unis

6.2.5.1. Action du LHSP Litigation Trustee

En 2005, le Litigation Trustee pour le LHSP Litigation Trust a intenté une action à l'encontre de Dexia Banque. Le Litigation Trustee tente de récupérer des dommages-intérêts auprès de Dexia Banque pour avoir accordé des prêts dont les montants ont aidé et incité les administrateurs de LHSP à violer leurs devoirs. Il tente également de rejeter ou de subordonner les actions de Dexia dans le cadre des procédures de faillite aux États-Unis. Cette action reproduit par essence les actions mentionnées ci-dessus menées par les curateurs de LHSP.

6.2.5.2. Actions d'investisseurs

À la suite de l'inculpation de Dexia Banque en Belgique, plusieurs actions ont été introduites au civil aux États-Unis à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque, arguant que Dexia Banque serait responsable des pertes subies par les actionnaires de LHSP. Dexia Banque conteste ces allégations.

a) Class actions

Deux « class actions » ont été intentées au nom d'actionnaires de LHSP à l'encontre de Dexia Banque et d'autres parties désignées dans un litige antérieur, y compris les administrateurs de LHSP.

• Class action NASDAQ

La première « class action » a été signifiée à Dexia Banque en février et mars 2004 au nom de trois particuliers agissant pour leur propre compte ainsi qu'au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000.

Même si Dexia Banque estime qu'aucune des actions des demandeurs n'est fondée, elle a décidé de conclure une transaction avec les plaignants de la class action NASDAQ en raison des coûts élevés de sa défense et de l'incertitude de l'issue des procédures. À cette fin, un protocole de règlement a été conclu le 9 février 2007 prévoyant essentiellement le paiement par Dexia Banque d'un montant de USD 60 millions en contrepartie d'un désistement inconditionnel d'action à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque ainsi que de toute société liée ou tous préposés et employés liés passés ou présents ayant trait à l'achat ou à la vente d'actions ordinaires de LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000 (la « Class Period ») ou à des achats d'options call en vue d'acquérir des actions LHSP ordinaires ou à des ventes d'options put liées à l'action LHSP ordinaire sur tout marché d'options basé aux États-Unis pendant la Class Period par tous les investisseurs qui participeront à la transaction et/ou qui y seront liés, sans aucune reconnaissance dans le chef de Dexia SA ou de Dexia Banque d'une quelconque faute ou responsabilité. Cet accord est toujours soumis à l'approbation du tribunal.

• Class action EASDAQ

En octobre 2005, une deuxième class action a été signifiée à Dexia Banque au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse EASDAQ entre le 28 avril 1998 et le 8 novembre 2000.

Le 12 février 2007, la District court de Massachusetts a estimé que les tribunaux américains n'étaient pas compétents pour plaider cette affaire et, par conséquent, a considéré la plainte non recevable. Les plaignants EASDAQ disposent de trente jours à partir de la date de la décision pour faire appel.

b) Procédures transactionnelles

Trois actions distinctes en dommages-intérêts ont été introduites à l'encontre de Dexia Banque par des actionnaires américains qui ont acquis des actions LHSP par le biais d'opérations d'entreprises importantes. Une action a été introduite par Stonington, l'ancien propriétaire de Dictaphone, une entreprise américaine acquise par LHSP en mai 2000 en échange d'actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à USD 490 millions. Les deux autres actions ont été déposées par James et Janet Baker, lesquels ont reçu au cours du printemps 2000 des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 220 millions en échange de leurs actions Dragon Systems, et par TRA/Filler Trust, qui représente les intérêts d'un autre ancien actionnaire de Dragon Systems qui a reçu des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 170 millions. Les citations à comparaître relatives à ces actions ne font pas état des montants réclamés par les demandeurs, ceux-ci s'étant réservé dans leur ensemble le droit de produire des preuves de l'étendue de leurs pertes à une date ultérieure. TRA/Filler Trust a toutefois précisé que ses pertes s'élèvent au total à quelque USD 150 millions. En février 2007, le litige avec Stonington s'est terminé par la conclusion d'une transaction. Au 31 décembre 2006, les litiges concernant James et Janet Baker ainsi que TRA/Filler Trust étaient toujours en phase exploratoire (requête de production de documents et dépositions de témoins par les parties).

6.2.6. L&H Holding

Le 27 avril 2004, le liquidateur de la faillite de L&H Holding a mis en demeure Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que Banque Artesia Nederland (BAN) et Dexia Banque, de payer le montant en principal de USD 25 millions. Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à M. Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par M. Bastiaens de la participation de LHSP détenue par L&H Holding. L'ex-Banque Artesia a émis une garantie bancaire en faveur de BAN pour un montant de USD 10 millions. Le prix de vente de USD 25 millions a été crédité sur trois comptes personnels ouverts auprès de BAN par Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le liquidateur de la faillite de L&H Holding réclame son remboursement. Dexia Banque conteste vigoureusement les motifs de ces demandes.

6.2.7. Banque Artesia Nederland

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale Banque Artesia Nederland (BAN). Dans le cadre de cette opération, il a été convenu par essence que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par l'acheteur.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à M. Bastiaens (voir paragraphe 6.2.6., ci-dessus). Elles comprennent la plainte déposée par le liquidateur de L&H Holding à la fois en ce qui concerne l'enquête pénale liée à LHSP (sous la forme d'une constitution de partie civile) et devant le tribunal civil (voir paragraphe 6.2.6., ci-dessus).

En outre, BAN fait l'objet de plusieurs procédures liées aux parts Parvest acquises par Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à M. Bastiaens. Le juge d'instruction de l'affaire pénale en Belgique, L&H Holding et KBC Bank ont tous introduit des actions relatives à ces parts et ont procédé à leur saisie provisoire aux mains de BAN. En outre, la Cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les parts Parvest à CAIL au 30 juin 2007 ou de payer à CAIL la contrevaletur de ces parts Parvest au 30 juin 2007 si ces dernières n'ont pas été fournies à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La Cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation. Par conséquent, BAN risque de payer à BNP Paribas Luxembourg la contrevaletur des parts Parvest, si les saisies provisoires de ces parts Parvest ne sont pas levées avant le 30 juin 2007.

BAN a fait appel de la décision de la Cour d'appel de Luxembourg devant la Cour de cassation.

6.2.8. Provisions et dépréciations

Au 31 décembre 2006, l'exposition de Dexia Banque sur les actions en cours ayant trait à des facilités de crédit octroyées dans la cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élève à quelque EUR 101 millions (voir paragraphes 6.2.1., 6.2.2. et 6.2.7. ci-dessus). À cette même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie ont atteint un montant total de quelque EUR 90 millions. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence au vu des garanties fournies.

Les provisions adéquates ont été comptabilisées dans les comptes 2006 afin de couvrir les risques résiduels liés aux dossiers américains dans lesquels des transactions n'ont pas encore été conclues, ainsi que les coûts, y compris les honoraires d'avocats, liés à l'ensemble des procédures liées au dossier Lernout & Hauspie mentionnées aux paragraphes 6.2.1. et 6.2.6. ci-dessus. Dexia conteste fermement la validité et les motifs de toutes ces actions.

Dexia ne communique pas (1) le montant des provisions liées aux procédures en justice aux États-Unis ayant trait à LHSP pour lesquelles aucun accord n'a été conclu et (2) le montant de l'accord passé avec Stonington mentionné au paragraphe 6.2.5.2.b Dexia estime que la communication de ce montant pourrait considérablement porter préjudice à l'issue des procédures légales relatives à LHSP toujours en cours.

6.3. DROITS DE SUCCESSION

L'enquête ouverte par les autorités judiciaires le 28 septembre 1999 auprès de Dexia Banque quant à une fraude éventuelle en matière de droits de succession semble avoir pris fin. Quatre anciens cadres dirigeants ont été inculpés fin mars 2004. Cette inculpation ne signifie cependant pas culpabilité des personnes concernées, à l'égard desquelles Dexia maintient toute sa confiance. Dexia Banque confirme que l'audit interne et les procédures IT nécessaires lui ont permis de se conformer aux directives de la CBFA en la matière. Aucune évolution majeure n'a eu lieu dans ce dossier en 2006.

6.4. FINANCIAL SECURITY ASSURANCE – CITATIONS (« SUBPOENA »)

En novembre 2006, (i) Financial Security Assurance Holdings Ltd a reçu une citation (« subpoena ») de la Division Antitrust du Département de la Justice des États-Unis liée à une enquête pénale en cours relative à des ententes sur appels d'offres dans le cadre d'octroi de contrats d'investissements municipaux garantis et (ii) Financial Security Assurance Inc a reçu une citation (« subpoena ») de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis liée à une enquête civile en cours à l'encontre de courtiers en contrats d'investissements municipaux garantis. FSA émet des contrats d'investissements municipaux garantis par le biais de son segment produits financiers, mais n'intervient pas en tant que courtier pour de tels contrats. FSA estime que quelque 24 sociétés ont reçu des citations (« subpoena ») dans le cadre de ces enquêtes. Les citations (« subpoena ») ont pour objet de demander à FSA de fournir au Département de la Justice des États-Unis et à la *Securities and Exchange Commission* les dossiers et autres informations ayant trait aux activités de contrats d'investissements municipaux garantis de FSA. FSA désire coopérer entièrement à ces deux enquêtes.

7. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUR)

7.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit (soldes d'échéance inférieure à 90 jours) :

A. Analyse par nature

	31/12/05	31/12/06
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 435	3 357
Prêts et créances sur établissements de crédit	36 298	49 029
Prêts et titres disponibles à la vente	3 081	5 127
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	965	396
Prêts et titres désignés à la juste valeur	18	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0	32
TOTAL	43 797	57 941

B. Dont trésorerie restreinte

	31/12/05	31/12/06
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	1 259	2 154
Autres	6	3
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	1 265	2 157

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la BCE ou auprès d'autres banques centrales.

7.2. CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	4	8
Valeur d'acquisition	3 440	3 357
TOTAL	3 444	3 365

Analyse par nature (valeur d'acquisition)

	31/12/05	31/12/06
Trésorerie disponible	485	586
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	1 696	617
Réserves obligatoires en dépôt	1 259	2 154
TOTAL	3 440	3 357
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	3 435	3 357

7.3. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur prêts et avances interbancaires non dépréciés	599	1 167
Intérêts courus sur prêts et avances interbancaires dépréciés	0	0
Ajustement de la couverture de juste valeur	620	321
Principal, surcotes et décotes, dépréciations ⁽¹⁾	73 834	76 727
TOTAL	75 053	78 215

(1) Les données de 2005 ont été revues afin d'harmoniser la présentation des chiffres du groupe : les cash collatéraux de certaines filiales ont été transférés de « Autres actifs » vers « Prêts et créances sur établissements de crédit » pour EUR 4 522 millions.

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes, dépréciations)

	31/12/05	31/12/06
Comptes nostro	6 851	13 603
Conventions de cession-rétrocession	42 746	40 110
Prêts et autres avances	24 236	23 014
Prêts dépréciés	1	0
TOTAL	73 834	76 727
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	36 298	49 029

B. Analyse qualitative

Voir la note 7.16. Qualité des actifs financiers

C. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

D. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

7.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur prêts à la clientèle non dépréciés	1 595	1 975
Intérêts courus sur prêts à la clientèle dépréciés	3	5
Ajustement de la couverture de la juste valeur	2 683	1 322
Principal, surcotes et décotes, dépréciations	188 121	223 200
TOTAL	192 402	226 502

A. Analyse par contrepartie (principal, surcotes et décotes, dépréciations)

	31/12/05	31/12/06
Secteur public	112 275	121 407
Autres	75 799	101 733
Prêts dépréciés	1 473	1 359
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	(1 018)	(942)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(408)	(357)
TOTAL	188 121	223 200
dont inclus en location-financement	3 132	3 692

(1) Dont EUR 178 millions au 31/12/2005 et EUR 188 millions au 31/12/2006 pour l'activité de share leasing de DBnl.

(2) Dont EUR 174 millions au 31/12/2005 et EUR 56 millions au 31/12/2006 pour l'activité de share leasing de DBnl.

B. Analyse qualitative

Voir la note 7.16. Qualité des actifs financiers

C. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

D. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

7.5. PRÊTS ET TITRES DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur prêts et titres détenus à des fins de transaction	66	113
Ajustement à la juste valeur	(35)	119
Principal, surcotes et décotes	15 624	15 153
TOTAL	15 655	15 385

A. Analyse par contrepartie (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
Secteur public	2 900	1 294
Établissements de crédit	9 275	5 367
Autres	3 449	8 492
TOTAL	15 624	15 153
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	965	396

B. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05		31/12/06	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Prêts	0	1 022	0	540
Obligations émises par des entités publiques	2 737	9	1 114	104
Autres obligations et instruments à revenu fixe	9 881	922	10 388	2 560
Actions et instruments à revenu variable	1 053	0	447	0
TOTAL	13 671	1 953	11 949	3 204

C. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

	31/12/05	31/12/06
Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	1 042	124

D. Titres nantis dans le cadre de cession-rétrocession avec d'autres banques

	Valeur de marché au 31/12/05	Valeur de marché au 31/12/06
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	0	40
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	901	1 323

E. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

F. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

7.6. PRÊTS ET TITRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur prêts et titres désignés à la juste valeur	50	89
Ajustement à la juste valeur	(164)	80
Principal, surcotes et décotes	13 979	17 015
TOTAL	13 865	17 184

A. Analyse par contrepartie (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
Secteur public	582	285
Établissements de crédit	329	396
Autres	13 068	16 334
TOTAL	13 979	17 015
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	18	0

B. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05		31/12/06	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Prêts	0	243	0	181
Obligations émises par des entités publiques	398	184	107	129
Autres obligations et instruments à revenu fixe	5 111	2 284	7 762	2 740
Actions et instruments à revenu variable	0	0	20	0
Assurance – contrats en unités de compte	5 758	1	6 054	22
TOTAL	11 267	2 712	13 943	3 072

C. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

	31/12/05	31/12/06
Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	75	131

Les chiffres au 31 décembre 2005 ont été revus.

D. Titres nantis dans le cadre de cession-rétrocession avec d'autres banques

	Valeur de marché au 31/12/05	Valeur de marché au 31/12/06
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	0	0
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	1 449	2 312

E. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

F. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

Pour les actifs financiers, la FVO est surtout utilisée dans les situations suivantes :

- 1) quand les passifs comportent un élément de participation discrétionnaire pour le paiement des bénéficiaires sur des rendements d'investissements réalisés/non réalisés d'un groupe spécifique d'actifs d'assureurs ;
- 2) l'option de juste valeur est utilisée comme méthode alternative pour réduire la volatilité en compte de résultats quand, à la date d'acquisition, un risque existe de ne pas rencontrer les exigences de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer la juste valeur, les instruments financiers non cotés classés dans l'option juste valeur, les instruments de valorisation utilisés et les procédures suivies sont fixés par le Risk Management groupe. L'instrument de valorisation est un modèle de flux de trésorerie actualisés dans lequel la valeur actualisée nette est déterminée par un taux d'intérêt basé sur des taux de marché disponibles, applicables à des titres similaires et à des émetteurs ayant un rating de crédit semblable.

7.7. PRÊTS ET TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur prêts et titres disponibles à la vente non dépréciés	1 900	2 276
Intérêts courus sur prêts et titres disponibles à la vente dépréciés	0	0
Ajustement à la juste valeur	8 240	4 679
Principal, surcotes et décotes, dépréciations	156 064	181 423
TOTAL	166 204	188 378

A. Analyse par contrepartie (principal, surcotes et décotes, dépréciations)

	31/12/05	31/12/06
Secteur public	61 122	65 697
Établissements de crédit	46 485	57 219
Autres	48 070	58 270
Prêts dépréciés	0	0
Obligations émises par des entités publiques – dépréciés	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe – dépréciés	124	29
Actions et instruments à revenu variable dépréciés	592	440
PRINCIPAL, SURCOTES ET DÉCOTES	156 393	181 655
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts et titres disponibles à la vente dépréciés	(329)	(232)
TOTAL	156 064	181 423
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081	5 127

B. Analyse qualitative

Voir la note 7.16. Qualité des actifs financiers.

C. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

D. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05		31/12/06	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Prêts	0	391	0	373
Obligations émises par des entités publiques	48 553	2 216	52 797	2 556
Autres obligations et instruments à revenu fixe	84 242	17 429	99 534	22 656
Actions et instruments à revenu variable	2 980	582	3 252	487
TOTAL	135 775	20 618	155 583	26 072

E. Transferts entre portefeuilles

Néant.

F. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente

Pas de positions supérieures à EUR 50 millions.

G. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

7.8. TITRES DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus sur titres détenus jusqu'à l'échéance non dépréciés	91	54
Intérêts courus sur titres détenus jusqu'à l'échéance dépréciés	0	0
Ajustement à la juste valeur	0	0
Principal, surcotes et décotes, dépréciations	3 126	2 206
TOTAL	3 217	2 260

A. Analyse par contrepartie (principal, surcotes et décotes, dépréciations)

	31/12/05	31/12/06
Secteur public	1 900	1 379
Établissements de crédit	451	382
Autres	775	445
Obligations émises par des entités publiques – dépréciées	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe – dépréciés	0	0
PRINCIPAL, SURCOTES ET DÉCOTES	3 126	2 206
Moins :		
Dépréciation spécifique sur titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Dépréciation collective	0	0
TOTAL	3 126	2 206

B. Analyse qualitative

Voir la note 7.16. Qualité des actifs financiers.

C. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

D. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05		31/12/06	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Obligations émises par des entités publiques	999	7	976	112
Autres obligations et instruments à revenu fixe	1 415	705	566	552
TOTAL	2 414	712	1 542	664

E. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

7.9. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

A. Valeur comptable

	2005	2006
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	769	778
Acquisitions	2	35
Cessions	(40)	(10)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	(45)
Part du résultat avant impôt	126	143
Part de l'impôt	(36)	(41)
Dividendes payés	(42)	(39)
Variation des écarts d'acquisition (voir ci-dessous)	0	0
Plus et moins-values non portées en compte de résultats	2	8
Écarts de conversion	10	(2)
Autres	(13)	(1)
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	778	826

B. Écarts d'acquisition inclus dans la valeur comptable

	2005	2006
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	231	229
Transferts	(2)	0
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	229	229
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(48)	(46)
Transferts	2	0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(46)	(46)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	183	183

C. Liste des principales entreprises associées

Entreprises associées	Valeur	Juste valeur de	Valeur	Juste valeur de	Référence au site web
	comptable	l'investissement	comptable	l'investissement	
	2005	2005	2006	2006	
Crédit du Nord	441	746	484	733	www.groupe-credit-du-nord.com
Kommunalkredit Austria	118	402	175	251	www.kommunalkredit.at
SLF Finance SA (non coté)	63	63	64	64	
XL Finance Assurance (non coté)	47	47	n.a.	n.a.	
Groupe Popular Banca Privada	38	77	41	115	www.popularbancaprivada.es
TOTAL	707	1 335	764	1163	

7.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Valeur nette comptable

	Terrains et bâtiments		Mobiliier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Location simple		
COÛT D'ACQUISITION							
AU 1^{ER} JANVIER 2005	1 234	2	1 259	2	35	1 133	3 665
Acquisitions	413	0	89	0	16	20	538
Cessions	(78)	0	(42)	0	(5)	(1)	(126)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	302	0	3	0	0	0	305
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(5)	0	0	0	(5)
Transferts	67	(2)	(69)	(1)	0	(197)	(202)
Écarts de conversion	0	0	6	0	0	0	6
COÛT D'ACQUISITION							
AU 31 DÉCEMBRE 2005 (A)	1 938	0	1 241	1	46	955	4 181
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS							
AU 1^{ER} JANVIER 2005	(341)	(1)	(1 021)	(1)	(16)	(652)	(2 032)
Comptabilisés	(23)	0	(65)	0	(6)	(64)	(158)
Repris	0	0	0	0	0	2	2
Annulés	13	0	36	0	3	1	53
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	(1)	0	0	0	(1)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	3	0	0	0	3
Transferts	(49)	1	42	0	0	151	145
Écarts de conversion	0	0	(4)	0	0	0	(4)
Autres	(3)	0	(1)	0	0	0	(4)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS							
AU 31 DÉCEMBRE 2005 (B)	(403)	0	(1 011)	(1)	(19)	(562)	(1 996)
VALEUR NETTE COMPTABLE							
AU 31 DÉCEMBRE 2005 (A)+(B)	1 535	0	230	0	27	393	2 185

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Location simple		
COÛT D'ACQUISITION							
AU 1^{ER} JANVIER 2006	1 938	0	1 241	1	46	955	4 181
Acquisitions	150	6	62	9	22	23	272
Cessions	(123)	0	(39)	0	(5)	(15)	(182)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	28	2	66	43	0	0	139
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(48)	0	(20)	0	0	0	(68)
Transferts	(5)	(1)	(26)	0	0	(69)	(101)
Écarts de conversion	2	0	(5)	0	0	0	(3)
COÛT D'ACQUISITION							
AU 31 DÉCEMBRE 2006 (A)	1 942	7	1 279	53	63	894	4 238
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS							
AU 1^{ER} JANVIER 2006	(403)	0	(1 011)	(1)	(19)	(562)	(1 996)
Comptabilisés	(48)	(1)	(63)	(3)	(8)	(37)	(160)
Repris	1	0	1	0	0	0	2
Annulés	16	0	34	0	3	10	63
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	(7)	0	(36)	(25)	0	0	(68)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	16	0	13	0	0	0	29
Transferts	1	0	23	0	0	54	78
Écarts de conversion	0	0	2	0	0	0	2
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS							
AU 31 DÉCEMBRE 2006 (B)	(424)	(1)	(1 037)	(29)	(24)	(535)	(2 050)
VALEUR NETTE COMPTABLE							
AU 31 DÉCEMBRE 2006 (A)+(B)	1 518	6	242	24	39	359	2 188

B. Juste valeur

	31/12/05	31/12/06
Juste valeur des immeubles de placement	397	391
Juste valeur soumise à évaluation indépendante	7	2
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	390	389

C. Dépenses

	31/12/05	31/12/06
Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles	236	13

D. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

7.11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

	Écarts d'acquisition positifs	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2005	802	392	276	1 470
Acquisitions	0	48	37	85
Cessions	0	(1)	(4)	(5)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	7	0	0	7
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(5)	(5)
Transferts	(18)	30	43	55
Écarts de conversion	0	0	2	2
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2005 (A)	791	469	349	1 609
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2005	(292)	(274)	(187)	(753)
Comptabilisés	0	(53)	(47)	(100)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	2	2
Cessions/Annulations	0	1	3	4
Transferts	18	(22)	(22)	(26)
Écarts de conversion	0	0	(1)	(1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 (B)	(274)	(348)	(252)	(874)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (A)+(B)	517	121	97	735

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciel.

	Écarts d'acquisition positifs	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2006	791	469	349	1 609
Acquisitions	1 310	71	45	1 426
Cessions	(46)	(6)	(8)	(60)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	168	3	278	449
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(23)	(3)	(28)	(54)
Transferts	(30)	3	(17)	(44)
Écarts de conversion	(12)	(1)	(4)	(17)
Autres	0	0	(3)	(3)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2006 (A)	2 158	536	612	3 306
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2006	(274)	(348)	(252)	(874)
Comptabilisés	0	(58)	(47)	(105)
Modification du périmètre de consolidation (entrées)	(15)	(2)	(24)	(41)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	3	3	17	23
Cessions/Annulations	34	1	2	37
Transferts	30	(1)	17	46
Écarts de conversion	1	0	0	1
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 (B)	(221)	(405)	(287)	(913)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2006 (A)+(B)	1 937	131	325	2 393

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank (voir note 9.6.).

7.12. ACTIFS FISCAUX

	31/12/05	31/12/06
Courants/payés d'avance	243	215
Impôts d'exploitation	39	52
IMPÔTS COURANTS	282	267
Impôts différés – actif (voir la note 9.2.)	320	482
TOTAL	602	749

7.13. AUTRES ACTIFS

	31/12/05	31/12/06
Autres actifs ⁽¹⁾	2 934	2 275
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	1 360	1 277
TOTAL	4 294	3 552

(1) Les données de 2005 ont été revues afin d'harmoniser la présentation des chiffres du groupe : les cash collatéraux de certaines filiales ont été transférés de « Autres actifs » vers « Prêts et créances sur établissements de crédit » pour EUR 4 522 millions.

A. Autres actifs

Analyse par nature	31/12/05	31/12/06
Produits à recevoir	237	151
Charges payées d'avance	58	61
Débiteurs divers	1 944	1 490
Actifs de régimes de retraite ⁽¹⁾	7	17
Contrats de construction à long terme	1	3
Stocks	3	5
Autres actifs	684	548
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	2 934	2 275

(1) Voir la note 8.7.I.

B. Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance

B.1.	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	0	0
Coûts d'acquisition et part des réassureurs	1 360	1 277
TOTAL	1 360	1 277

B.2. Analyse par nature (coûts d'acquisition et part des réassureurs)	31/12/05	31/12/06
Part des réassureurs dans les réserves techniques	121	88
Créances résultant de transactions d'assurance directes	105	85
Primes à émettre	0	1
Coûts d'acquisition reportés ⁽¹⁾	284	259
Autres actifs d'assurance	850	844
Actifs d'assurance dépréciés	1	1
Moins :		
Dépréciation spécifique	(1)	(1)
TOTAL	1 360	1 277

(1) Principalement FSA.

7.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

	31/12/05	31/12/06
Actifs de filiales destinés à la vente ⁽¹⁾	0	901
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	35	53
Autres actifs	1	1
TOTAL	36	955

(1) Dexia Banque Privée France.

7.15. CONTRATS DE LOCATION

1. Dexia en tant que bailleur

A. Location-financement ⁽¹⁾

Investissement brut en locations-financements	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	508	778
Entre 1 an et 5 ans	1 310	1 578
Supérieur à 5 ans	1 935	2 021
SOUS-TOTAL (A)	3 753	4 377
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATIONS-FINANCEMENTS (B)	620	688
INVESTISSEMENT NET EN LOCATIONS-FINANCEMENTS (A)-(B)	3 133	3 689

L'investissement net en locations-financements peut s'analyser comme suit	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	414	642
Entre 1 an et 5 ans	1 135	1 358
Supérieur à 5 ans	1 584	1 689
TOTAL	3 133	3 689

	31/12/05	31/12/06
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	11	11
Juste valeur estimée des locations-financements	3 144	3 509
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	4	4

(1) Les chiffres au 31 décembre 2005 ont été revus.

B. Locations simples ⁽¹⁾

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	15	24
Entre 1 an et 5 ans	36	61
Au-delà de 5 ans	20	34
TOTAL	71	119
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	1	4

(1) Les chiffres au 31 décembre 2005 ont été revus.

2. Dexia en tant que locataire

A. Location-financement

Montant minimal des loyers	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	0	0
Entre 1 an et 5 ans	0	0
Au-delà de 5 ans	0	1
TOTAL	0	1

Valeur actualisée des engagements de location-financement	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	0	0
Entre 1 an et 5 ans	0	0
Au-delà de 5 ans	0	0
TOTAL	0	0

	31/12/05	31/12/06
Montant minimal des loyers contractuels futurs (A)	0	17
Correction due aux taux d'actualisation (B)	0	1
VALEUR ACTUALISÉE DU MONTANT MINIMUM DES LOYERS CONTRACTUELS FUTURS (A)-(B)	0	16
Montant des loyers conditionnels comptabilisés en résultat au cours de l'exercice	0	0
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	0	0

B. Locations simples ⁽¹⁾

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables	31/12/05	31/12/06
À moins d'un an	99	79
Entre 1 an et 5 ans	140	148
Au-delà de 5 ans	145	130
TOTAL	384	357

	31/12/05	31/12/06
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	5	6
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice :		
- loyers minimums	80	114
- loyers conditionnels	2	0
- sous-loyers	0	5
TOTAL	82	119

(1) Les chiffres au 31 décembre 2005 ont été revus.

7.16. QUALITÉ DES ACTIFS FINANCIERS

Intérêts courus	Prêts ordinaires		Prêts dépréciés		Total	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
Prêts et créances sur établissements de crédit	599	1 167	0	0	599	1 167
Prêts à la clientèle	1 595	1 975	3	5	1 598	1 980
Titres détenus jusqu'à leur échéance	91	54	0	0	91	54
Prêts et titres disponibles à la vente	1 900	2 276	0	0	1 900	2 276

Ajustement à la juste valeur	Prêts ordinaires		Prêts dépréciés		Total	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
Prêts et créances sur établissements de crédit	620	321	0	0	620	321
Prêts à la clientèle	2 683	1 322	0	0	2 683	1 322
Prêts et titres disponibles à la vente	7 983	4 405	257	274	8 240	4 679

Analyse des prêts et titres ordinaires	Montant brut (principal, surcotes et décotes) (A)	
	31/12/05	31/12/06
Prêts et créances ordinaires sur établissements de crédit	73 834	76 727
Prêts ordinaires à la clientèle	188 074	223 140
Titres ordinaires détenus jusqu'à leur échéance	3 126	2 206
Prêts et titres ordinaires disponibles à la vente	155 677	181 186
Actifs ordinaires des activités d'assurance	1 360	1 277
Autres comptes et débiteurs ordinaires	1 941	1 490
Autres actifs ordinaires	672	548
Dépréciation collective sur prêts non dépréciés (-)	(408)	(357)
TOTAL	424 276	486 217

Analyse des prêts et titres dépréciés	Montant brut (principal, surcotes et décotes) (B)		Provision spécifique sur prêts base individuelle (C)		Montant net (B)+(C)	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
Prêts et créances dépréciés sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts à la clientèle dépréciés	1 473	1 359	(1 018)	(942)	455	417
Titres détenus jusqu'à leur échéance dépréciés	0	0	0	0	0	0
Prêts et titres disponibles à la vente dépréciés	716	469	(329)	(232)	387	237
Actifs des activités d'assurance dépréciés	1	1	(1)	(1)	0	0
Autres comptes et débiteurs dépréciés	5	2	(1)	(2)	4	0
Autres actifs dépréciés	12	0	0	0	12	0
TOTAL	2 207	1 831	(1 349)	(1 177)	858	654

Ordinaires + dépréciés	Montant brut (A)+(B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Montant net (A)+(B)+(C)	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
Prêts et créances sur établissements de crédit	73 834	76 727	0	0	73 834	76 727
Prêts à la clientèle	189 547	224 499	(1 018)	(942)	188 529	223 557
Titres détenus jusqu'à leur échéance	3 126	2 206	0	0	3 126	2 206
Prêts et titres disponibles à la vente	156 393	181 655	(329)	(232)	156 064	181 423
Actifs des activités d'assurance	1 361	1 278	(1)	(1)	1 360	1 277
Autres comptes et débiteurs	1 945	1 492	(1)	(2)	1 944	1 490
Autres actifs	684	548	0	0	684	548
Dépréciation collective sur prêts non dépréciés (-)	(408)	(357)	0	0	(408)	(357)
TOTAL	426 482	488 048	(1 349)	(1 177)	425 133	486 871

8. NOTES SUR LES DETTES FIGURANT AU BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUR)

8.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	498	682
Ajustement de la couverture de juste valeur	273	114
Principal, surcotes et décotes	134 022	173 958
TOTAL	134 793	174 754

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
À vue	9 584	24 732
À terme	45 139	65 498
Conventions de cession-rétrocession	46 333	45 580
Banques centrales	7 745	9 027
Autres emprunts	25 221	29 121
TOTAL	134 022	173 958

B. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

C. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

8.2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	739	829
Ajustement de la couverture de juste valeur	(97)	(248)
Principal, surcotes et décotes ⁽¹⁾	97 096	108 903
TOTAL	97 738	109 484

(1) Les données de 2005 ont été revues afin d'harmoniser la présentation des chiffres du groupe : les cash collatéraux de certaines filiales ont été transférés de « Autres passifs » vers « Dettes envers la clientèle » pour EUR 359 millions.

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)⁽¹⁾

	31/12/05	31/12/06
Dépôts à vue	19 902	26 391
Comptes épargne	26 184	27 372
Dépôts à terme	43 782	49 769
Autres dépôts de la clientèle	362	46
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	90 230	103 578
Conventions de cession-rétrocession	4 558	4 172
Autres emprunts	2 308	1 153
TOTAL DES EMPRUNTS À LA CLIENTÈLE	6 866	5 325
TOTAL	97 096	108 903

(1) L'analyse en 2005 a été revue.

B. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

C. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

8.3. PASSIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	34	19
Ajustement à la juste valeur	26	1
Principal, surcotes et décotes	3 753	558
TOTAL	3 813	578

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
Obligations émises par des entités publiques	3 449	508
Autres obligations	54	19
Conventions de cession-rétrocession	234	0
Actions	16	31
TOTAL	3 753	558

B. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

C. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

8.4. PASSIFS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	113	147
Ajustement à la juste valeur	129	131
Principal, surcotes et décotes	17 780	21 033
TOTAL	18 022	21 311

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
Passifs à la juste valeur	12 768	16 252
Contrats en unités de compte	5 012	4 781
TOTAL	17 780	21 033

B. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

C. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

Pour les passifs financiers, la FVO est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les passifs comportant un élément de participation discrétionnaire pour le paiement des bénéfices sur des rendements d'investissements réalisés/ non réalisés d'un groupe spécifique d'actifs d'assureurs ;

2) par FSA pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être ; la FVO est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes utilisées par FSA sont soumises à un reclassement dans le cadre de la FVO :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adapté, notamment aux demandes sur-mesure requises par des investisseurs.

b) des passifs divers à taux fixe.

Pour ces différentes classes de passifs, les modifications de spread de crédit sont considérées comme marginales du fait qu'il s'agit de passifs bénéficiant d'un rating AAA.

Cette conclusion a d'ailleurs été confirmée par des études quantitatives montrant que les spreads contractuels n'étaient pas corrélés avec le spread de crédit de FSA ou avec d'autres émissions présentant des caractéristiques équivalentes.

3) dans le cas d'émission de dettes comprenant des dérivés incorporés.

La juste valeur des instruments financiers non cotés a été déterminée à l'aide d'outils de pricing et de procédures définies par le Risk Management groupe. Les outils de pricings sont des modèles d'actualisation de cash-flows qui permettent de déterminer la valeur actuelle sur base d'une courbe de taux applicable pour des titres de caractéristiques équivalentes et prenant en considération nos propres rating de crédit.

8.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	2 507	2 613
Ajustement à la juste valeur	686	(238)
Principal, surcotes et décotes	172 492	182 351
TOTAL	175 685	184 726

A. Analyse par nature (principal, surcotes et décotes)

	31/12/05	31/12/06
Certificats de dépôt	33 685	31 993
Bons d'épargne	7 367	5 992
Obligations non convertibles	131 440	144 366
TOTAL	172 492	182 351

B. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

C. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

8.6. DETTES SUBORDONNÉES ET CONVERTIBLES

	31/12/05	31/12/06
Intérêts courus	102	79
Ajustement à la juste valeur	81	63
Principal, surcotes et décotes	4 802	4 223
TOTAL	4 985	4 365

A. Intérêts courus

	31/12/05	31/12/06
Dettes subordonnées convertibles	0	0
Dettes subordonnées non convertibles	83	72
Dettes non subordonnées convertibles	2	0
Autres instruments dilutifs	0	0
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	17	7
TOTAL	102	79

B. Ajustement à la juste valeur

	31/12/05	31/12/06
Dettes subordonnées convertibles	0	0
Dettes subordonnées non convertibles	81	63
Dettes non subordonnées convertibles	0	0
Autres instruments dilutifs	0	0
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	0	0
TOTAL	81	63

C. Analyse par catégorie (principal, surcotes et décotes)

Dettes subordonnées convertibles

Néant.

Dettes subordonnées non convertibles

	31/12/05	31/12/06
Emprunts subordonnés perpétuels	1 027	923
Autres	3 194	3 055
TOTAL	4 221	3 978

Liste disponible sur demande.

Dettes non subordonnées convertibles

	31/12/05	31/12/06
Dettes non subordonnées convertibles	82	20

Liste disponible sur demande.

Autres instruments dilutifs

Néant.

Capital hybride et actions privilégiées remboursables

	31/12/05	31/12/06
	499	225

Au 31 décembre 2005 : instruments de capital hybride émis par Dexia BIL : deux emprunts perpétuels, l'un de EUR 225 millions et l'autre de EUR 275 millions.

Au 31 décembre 2006 : instrument de capital hybride émis par Dexia BIL : emprunt perpétuel de EUR 225 millions à un taux d'intérêt de 6,821 %, remboursement possible annuellement au plus tôt à partir du 6 juillet 2011.

L'option de remboursement anticipé de l'emprunt perpétuel de EUR 275 millions à un taux d'intérêt de 6,875 % a été exercée le 6 juillet 2006.

D. Analyse des dettes subordonnées et convertibles en actions Dexia

Néant.

E. Analyse par échéance et par taux d'intérêt

Voir les notes 12.3., 12.4. et 12.6.

F. Analyse de la juste valeur

Voir la note 12.1.

8.7. PROVISIONS ET AUTRES OBLIGATIONS

A. Analyse par nature

	31/12/05	31/12/06
Litiges ⁽¹⁾	227	352
Restructurations	176	150
Régimes de retraite à prestations définies	549	597
Autres obligations postérieures à l'emploi	45	51
Autres avantages à long terme du personnel	46	45
Provision pour engagements de crédit hors bilan ⁽²⁾	158	135
Autres provisions (hors assurance) ⁽³⁾	119	138
TOTAL⁽⁴⁾	1 320	1 468

(1) Provisions pour litiges, y compris les provisions pour les litiges liés au personnel, aux impôts, à la gestion et autres.

(2) Y compris les provisions relatives au dossier Legiolease Dexia Bank Nederland en 2005 et 2006, pour respectivement EUR 145 et 106 millions.

(3) Les autres provisions comprennent principalement : des provisions pour la remise en état d'immobilier, de matériel et d'outillage, une provision pour certains contrats de location onéreux ainsi qu'un certain nombre de provisions pour des événements non matériels.

(4) Les litiges présentant les risques les plus significatifs sont analysés en détail dans la note 6. Litiges.

B. Analyse des mouvements

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Autres provisions
AU 1^{ER} JANVIER 2005	235	195	592	99	125
Écarts de change	10	0	0	(1)	0
Provisions complémentaires	37	17	110	8	64
Montants non utilisés annulés	(26)	(2)	(13)	(8)	(29)
Utilisation au cours de l'année	(12)	(42)	(60)	(152)	(34)
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	1
Modification de périmètre (sorties)	(8)	(4)	0	0	0
Transferts	(13)	8	14	(1)	(4)
Autres mouvements	4	4	(3)	213	(4)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	227	176	640	158	119

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Autres provisions
AU 1^{ER} JANVIER 2006	227	176	640	158	119
Écarts de change	(8)	0	(1)	(2)	(1)
Provisions complémentaires	223	41	133	23	67
Montants non utilisés annulés	(22)	(20)	(21)	(3)	(12)
Utilisation au cours de l'exercice	(51)	(33)	(69)	(57)	(29)
Changements du périmètre (entrées)	0	3	5	7	4
Changements du périmètre (sorties)	(8)	0	(16)	8	(1)
Transferts	(9)	(17)	22	1	(15)
Autres mouvements	0	0	0	0	6
AU 31 DÉCEMBRE 2006	352	150	693	135	138

C. Analyse par échéance

Voir la note 12.6.

D. Provisions pour régimes de pension et autres avantages à long terme

A. Variation de la valeur actualisée des engagements	31/12/05	31/12/06
1. Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 307	2 494
2. Coût des services rendus dans l'année	106	115
3. Coût financier	101	96
4. Contributions des salariés	6	8
5. Ajustements	2	(8)
6. Gain/perte actuariel(le)	93	(164)
7. Prestations	(118)	(127)
8. Charges payées	0	0
9. Impôts payés	0	0
10. Primes payées	(2)	(3)
11. Acquisitions/désinvestissements	0	(92)
12. Réductions de régimes	(1)	(2)
13. Liquidations de régimes	0	(31)
14. Écarts de change	0	(4)
15. ENGAGEMENTS À LA FIN DE L'ANNÉE	2 494	2 282

B. Variation des actifs des régimes	31/12/05	31/12/06
1. Juste valeur des actifs à l'ouverture	1 492	1 588
2. Rentabilité attendue des actifs des régimes	72	68
3. Gain/perte actuariel(le) sur les actifs des régimes	54	(28)
4. Contributions de l'employeur	85	87
5. Contributions des membres	6	8
6. Prestations	(118)	(127)
7. Charges payées	0	0
8. Impôts payés	(1)	0
9. Primes payées	(2)	(3)
10. Liquidations de régimes	0	(16)
11. Acquisitions/désinvestissements	0	(91)
12. Écarts de change	0	(3)
13. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA FIN DE L'ANNÉE	1 588	1 483

C. Montants repris au bilan	31/12/05	31/12/06
1. Valeur actualisée des obligations financées	1 930	1 691
2. Juste valeur des actifs des régimes	1 588	1 484
3. Déficit (excédent) des plans financés	342	207
4. Valeur actualisée des obligations non financées	564	591
5. Gain/perte actuariel(le) net(te) non comptabilisé(e)	(273)	(122)
6. Coût/gain des services passés non comptabilisés	0	0
7. Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
8. PASSIF (ACTIF) NET	633	676
Montants repris au bilan		
1. Passif	640	693
2. Actif	(7)	(17)
3. PASSIF (ACTIF) NET	633	676

D. Composantes de la charge	31/12/05	31/12/06
Montants repris au compte de résultats		
1. Coût des services rendus durant la période	106	117
2. Charge d'intérêts	101	97
3. Rentabilité attendue des actifs des régimes	(72)	(70)
4. Rentabilité attendue des actifs de remboursement	0	0
5. Amortissement services passés y compris coût du paragraphe 58(a)	2	(8)
6. Amortissement gain/perte net(te) y compris du paragraphe 58(a)	7	10
7. Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
8. Réduction des régimes – perte (gain) comptabilisé	(1)	(2)
9. Liquidation des régimes – perte (gain) comptabilisé	0	(12)
10. TOTAL CHARGE DES RÉGIMES EN RÉSULTAT	143	132
Rendement effectif des actifs		
Rendement effectif des actifs des régimes	126	40
Rendement effectif des actifs des remboursements	0	0

E. Réconciliation du bilan	31/12/05	31/12/06
1. Passif (actif) reconnu au bilan	574	633
2. Charges prises en résultat pendant l'exercice	143	132
3. Montants pris en fonds propres pendant l'exercice (SORIE)	0	0
4. Contributions de l'employeur pendant l'exercice	63	67
5. Prestations directes de la société pendant l'exercice	22	20
6. Droit aux remboursements	0	0
7. Acquisitions/désinvestissements	1	(1)
8. Ajustement pour écart de change – gain/perte	0	(1)
9. PASSIF (ACTIF) À LA FIN DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)-(4)-(5)+(6)+(7)+(8)	633	676

F. Actif des régimes		
Catégories d'actifs	Pourcentage des plans d'actifs	
	31/12/05	31/12/06
Instruments de capitaux propres	19,97 %	18,43 %
Instruments de dettes	76,39 %	77,66 %
Biens immobiliers	0,00 %	0,00 %
Autres ⁽¹⁾	3,64 %	3,91 %

(1) Comprend les polices d'assurance qualifiantes.

G. Historique des pertes et gains		
1. Écart entre le rendement effectif et le rendement attendu	31/12/05	31/12/06
a. Montant	54	(28)
b. Pourcentage des plans d'actifs	3 %	-2 %
2. Écart entre les hypothèses retenues et les paramètres observés par les engagements ⁽¹⁾		
a. En montant	93	(164)
b. En pourcentage	4 %	-7 %

(1) Lié principalement à des changements d'hypothèses.

H. Fourchettes des hypothèses retenues pour le calcul de la charge

	31/12/05					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue sur obligations	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	4,00 % – 5,50 %	2,50 %	3,00 % – 6,00 %	4,00 % – 5,50 %	6,00 % – 7,00 %	2,50 % – 5,50 %
Suisse	2,50 %	1,00 %	3,11 %	2,25 %	6,75 %	1,50 %
Royaume-Uni	4,75 %	2,50 %	6,58 %	4,75 %	7,75 %	4,00 %

	31/12/06					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue sur obligations	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,61 % – 4,50 %	2,50 %	2,90 % – 7,50 %	2,90 % – 4,50 %	5,90 % – 7,90 %	2,50 % – 5,50 %
Suisse	2,75 %	1,00 %	3,25 %	2,75 %	5,75 %	2,00 %
Royaume-Uni	5,00 %	2,75 %	6,02 %	5,00 %	8,00 %	4,25 %

Commentaire sur les hypothèses

En principe, le taux d'actualisation est égal à la rentabilité attendue sur les obligations des actifs du régime de retraite.

La rentabilité sur les actions tient compte d'une prime de risque.

Le rendement attendu des actifs est basé sur la moyenne pondérée du rendement des obligations et des actions constitutives du portefeuille.

I. Réconciliation avec les états financiers

Obligations à long terme	2005	2006	
Passifs nets liés à des régimes à prestations définies	549	597	
Passifs nets liés à d'autres engagements postérieurs à la retraite	45	51	
Passifs nets liés à d'autres avantages à long terme	46	45	
TOTAL PASSIFS NETS REPRIS DANS LES ÉTATS FINANCIERS	640	693	voir la note 8.7. A.
TOTAL PASSIFS NETS CALCULÉS PAR DES ACTUAIRES	640	693	
TOTAL PASSIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	0	0	
Actifs nets liés à des régimes à prestations définies repris dans les états financiers	7	17	voir la note 7.13. A.
TOTAL DES ACTIFS NETS ANALYSÉS PAR DES ACTUAIRES	7	17	
TOTAL DES ACTIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	0	0	

J. Concentration

Certains plans de retraite du groupe Dexia sont conclus avec Ethias. La juste valeur des actifs de pension s'élève à EUR 1 043 millions au 31/12/05 et à EUR 1 022 millions au 31/12/06.

E. Régimes à cotisations définies

Les contributions aux régimes légaux de retraite ne sont pas repris dans les montants. Pour 2005 et 2006, le montant comptabilisé en charges pour les régimes à cotisations définies est respectivement de EUR 30 millions et EUR 33 millions.

8.8. DETTES FISCALES

Analyse par nature	31/12/05	31/12/06
Impôt courant sur les bénéfiques	241	235
Impôts d'exploitation	86	141
Impôts exigibles	327	376
Impôt différé passif (voir la note 9.2.)	1 050	900
TOTAL	1 377	1 276

8.9. AUTRES PASSIFS

	31/12/05	31/12/06
Autres passifs ⁽¹⁾	4 524	4 332
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	2 340	2 213
TOTAL	6 864	6 545

(1) Les données de 2005 ont été revues afin d'harmoniser la présentation des chiffres du groupe : les cash collatéraux de certaines filiales ont été transférés de « Autres passifs » vers « Dettes envers la clientèle » pour EUR 359 millions.

A. Autres passifs

	31/12/05	31/12/06
Charges à payer	141	132
Produits constatés d'avance	78	122
Subventions	58	78
Créditeurs divers	3 003	2 791
Autres montants attribués reçus	177	198
Salaires et charges sociales (dus)	531	546
Dividende dû aux actionnaires	55	71
Contrats de construction à long terme	1	0
Autres passifs	480	394
TOTAL	4 524	4 332

B. Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance

	31/12/05	31/12/06
Dépôts dus aux cessionnaires	68	67
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	2 194	2 085
Dettes résultant de transactions de réassurance	71	60
Autres passifs d'assurance	7	1
TOTAL	2 340	2 213

8.10. PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

	31/12/05	31/12/06
Passifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	0	785
Opérations abandonnées	0	0
TOTAL	0	785

(1) Dexia Banque Privée France.

9. AUTRES NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUR)

9.1. DÉRIVÉS

A. Analyse par nature

	31/12/05		31/12/06	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés détenus à des fins de transaction	21 350	21 308	15 351	15 112
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	1 758	10 300	3 173	9 424
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	407	667	754	551
Dérivés de couverture de portefeuille	5 117	5 377	4 754	5 401
Dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère	0	0	0	1
TOTAL	28 632	37 652	24 032	30 489

B. Détail des dérivés détenus à des fins de transaction

	31/12/05				31/12/06			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	81 817	79 483	1 488	1 998	78 291	78 440	1 155	1 030
Dérivés de taux d'intérêt	873 693	886 592	19 051	18 443	848 712	855 098	12 870	12 637
Dérivés sur actions	17 345	11 570	715	817	13 263	13 754	1 212	1 414
Dérivés de crédit	75 362	55 982	96	50	20 919	78 783	114	31
TOTAL	1 048 217	1 033 627	21 350	21 308	961 185	1 026 075	15 351	15 112

C. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/05				31/12/06			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	41 181	41 982	735	1 802	53 928	55 400	994	2 613
Dérivés de taux d'intérêt	152 828	153 499	1 023	8 498	189 867	181 223	2 157	6 515
Dérivés sur actions	0	0	0	0	299	1 589	17	296
Dérivés de crédit	0	0	0	0	1 478	70	5	0
TOTAL	194 009	195 481	1 758	10 300	245 572	238 282	3 173	9 424

D. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

	31/12/05				31/12/06			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	9 898	9 795	140	109	2 106	1 743	343	22
Dérivés de taux d'intérêt	94 643	97 140	267	558	169 337	169 292	411	529
TOTAL	104 541	106 935	407	667	171 443	171 035	754	551

E. Détail des dérivés de couverture de portefeuille

	31/12/05				31/12/06			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	2 533	2 667	87	60	1 391	1 451	9	185
Dérivés de taux d'intérêt	416 799	414 417	5 030	5 317	472 159	472 764	4 745	5 216
TOTAL	419 332	417 084	5 117	5 377	473 550	474 215	4 754	5 401

F. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

	31/12/05				31/12/06			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	0	0	0	0	341	342	0	1

9.2. IMPÔT DIFFÉRÉ**A. Analyse**

	31/12/05	31/12/06
IMPÔT DIFFÉRÉ – ACTIF (PASSIF)	(730)	(418)
dont :		
Impôt différé – passif	(1 050)	(900)
Impôt différé – actif	372	549
Annulation d'impôt différé – actif	(52)	(67)

B. Mouvements

	2005	2006
AU 1^{ER} JANVIER	(487)	(730)
Mouvements de l'exercice :		
- Charge/produit au compte de résultats	(71)	(27)
- Éléments directement imputés aux fonds propres	(174)	378
- Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	(2)	(14)
- Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	7	(21)
- Modifications du périmètre de consolidation	16	(7)
- Écarts de change	(19)	13
- Autres mouvements	0	(10)
AU 31 DÉCEMBRE	(730)	(418)

Impôt différé provenant d'actifs du bilan	31/12/05	31/12/06
Trésorerie, prêts et provisions pour perte sur prêts	(1 091)	(404)
Titres	(1 854)	(884)
Dérivés	(1 108)	(460)
Investissements dans des entreprises associées	(16)	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	(186)	(199)
Autres actifs et passifs spécifiques aux activités d'assurance	(89)	(82)
Autres	(25)	(16)
TOTAL	(4 369)	(2 045)

Impôt différé sur le résultat provenant de passifs du bilan	31/12/05	31/12/06
Titres	0	0
Dérivés	2 514	1 819
Emprunts, dépôts et émission de dettes représentées par un titre	1 132	(124)
Provisions	11	57
Retraites	105	112
Autres actifs et passifs spécifiques aux activités d'assurance	46	9
Pertes fiscales récupérables	311	306
Crédit d'impôt reporté	14	0
Provisions non imposables	(384)	(419)
Entités ayant un statut fiscal spécial	(197)	(223)
Intérêts minoritaires, réserves des entreprises associées et actions propres	0	0
Autres	139	157
TOTAL	3 691	1 694

C. Date d'expiration des impôts différés – actif non comptabilisés

Nature	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Différences temporelles	0	0	0	0	0
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(67)	(67)
TOTAL	0	0	0	(67)	(67)

9.3. CONTRATS D'ASSURANCE

A. Contrats sur la vie

A.1. Revenus et dépenses

PRIMES PERÇUES

	2005				2006			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Primes brutes souscrites	285	259	1 841	209	392	239	2 312	50
Primes cédées aux réassureurs	(2)	(40)	0	0	(3)	(38)	0	(1)
Variation des réserves brutes pour primes non acquises (RPNA)	0	0	0	0	0	56	0	0
Part des réassureurs dans la variation des réserves pour primes non acquises (RPNA)	0	0	0	0	0	(15)	0	0
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE	283	219	1 841	209	389	242	2 312	49

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

DÉPENSES SUR SINISTRES

	2005				2006			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Sinistres bruts payés	(175)	(112)	(187)	(3)	(228)	(116)	(372)	(5)
Réserves pour sinistres au 01/01	24	7	0	0	32	10	1	0
Réserves pour sinistres au 31/12	(32)	(10)	(1)	0	(12)	(14)	(8)	0
Réserves pour sinistres transférées	1	0	0	0	(6)	0	0	0
Part des réassureurs	2	13	0	1	4	14	0	0
SINISTRES NETS ENCOURUS (180)	(102)	(188)	(2)	(210)	(106)	(379)	(5)	

VARIATIONS DES RÉSERVES TECHNIQUES

1. Variation de la réserve pour assurance vie

	2005				2006			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve pour assurance vie au 01/01	2 181	635	3 593	175	2 296	710	5 466	386
Réserve pour assurance vie au 31/12	(2 296)	(710)	(5 466)	(386)	(2 367)	(741)	(8 006)	(228)
Réserve pour assurance vie transférée	(1)	(34)	0	0	(262)	(18)	477	(247)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 01/01	(47)	(46)	(1)	0	(11)	(19)	(1)	0
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 31/12	11	19	1	0	10	5	1	0
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie transférée	36	22	0	0	0	14	0	0
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE POUR ASSURANCE VIE	(116)	(114)	(1 873)	(211)	(334)	(49)	(2 063)	(89)

2. Variation de la réserve de participation aux bénéfécies

	2005				2006			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve de participation aux bénéfécies au 01/01	2	4	12	1	3	6	21	2
Réserve de participation aux bénéfécies au 31/12	(3)	(6)	(21)	(2)	(5)	(8)	(48)	0
Réserve de participation aux bénéfécies transférée	0	0	0	0	1	0	0	(2)
Part des réassureurs dans la réserve de participation au 01/01	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la réserve de participation au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la participation payée	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la réserve de participation aux bénéfécies transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFÉCIES	(1)	(2)	(9)	(1)	(1)	(2)	(27)	0

PERTES RÉSULTANT DU TEST DE SUFFISANCE DE PASSIF (TSP)

Néant.

A.2. Actif et passif

RÉSERVES BRUTES

	31/12/05				31/12/06			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve d'assurance vie normes locales	2 296	710	5 466	386	2 367	741	8 006	228
Réserves résultant du test de suffisance de passif	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves résultant des ajustements de comptabilité reflet	5	15	44	4	3	6	22	2
Réserves résultant de la norme IAS 39	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DE LA RÉSERVE D'ASSURANCE VIE	2 301	725	5 510	390	2 370	747	8 028	230
Réserves pour sinistres	32	10	1	0	12	14	8	1
Autres réserves techniques	3	6	21	2	5	8	48	0
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	2 336	741	5 532	392	2 387	769	8 084	231

PART DES RÉASSUREURS

	31/12/05				31/12/06			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Part des réassureurs dans les réserves d'assurance vie	11	19	1	0	10	5	1	0
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	2	2	0	0	1	2	0	0
Part des réassureurs dans les autres réserves techniques	1	0	0	0	1	0	0	0
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	14	21	1	0	12	7	1	0

PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE INCLUSE DANS LES FONDS PROPRES

	31/12/05		31/12/06	
	Contrats de placement avec EPD		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Participation discrétionnaire nette incluse dans les fonds propres	374	59	370	56

Les contrats d'assurance ou les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, qui comportent des dérivés incorporés nécessitant d'être séparés et évalués à la juste valeur par le compte de résultats se limitent à deux produits dont le montant est non significatif.

RÉCONCILIATION DES VARIATIONS DE LA RÉSERVE D'ASSURANCE VIE

	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2004	6 584	94	6 490
Impacts de la première application (IFRS 4 comptabilité reflet)	30	0	30
Réserves complémentaires constituées au cours de l'exercice	2 370	(54)	2 424
Réserves complémentaires résultant des ajustements de comptabilité reflet	38	0	38
Réserves complémentaires résultant du test de suffisance de passif	0	0	0
Sinistres payés	(522)	(16)	(506)
Résultats sur décès et vie	11	9	2
Allocation des intérêts techniques	244	1	243
Autres variations	171	(3)	174
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2005	8 926	31	8 895
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2005	8 926	31	8 895
Réserves complémentaires constituées au cours de l'exercice	2 839	19	2 820
Réserves complémentaires résultant des ajustements de comptabilité reflet	(35)	0	(35)
Réserves complémentaires résultant du test de suffisance de passif	0	0	0
Sinistres payés	(562)	(98)	(464)
Résultats sur décès et vie	(67)	1	(68)
Allocation des intérêts techniques	335	2	333
Autres variations	(61)	62	(123)
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2006	11 375	17	11 358

B. Contrats non vie

B.1. Revenus et dépenses

PRIMES PERÇUES

	31/12/05	31/12/06
Primes brutes souscrites	367	365
Primes cédées aux réassureurs	(26)	(25)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE (A)	341	340
Variation des réserves brutes pour primes non acquises	(2)	(4)
Part des réassureurs dans la variation des réserves pour primes non acquises	0	0
VARIATION DES RÉSERVES BRUTES POUR PRIMES NON ACQUISES (RPNA) (B)	(2)	(4)
TOTAL DES PRIMES NETTES ACQUISES (A)+(B)	339	336

DÉPENSES SUR SINISTRES

	2005	2006
Sinistres bruts payés	(189)	(193)
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	575	600
Réserve pour sinistres au 31 décembre	(600)	(571)
Réserves pour sinistres transférées	0	(49)
Part des réassureurs	10	12
SINISTRES NETS ENCOURUS	(204)	(201)

VARIATION DE LA RÉSERVE NON VIE

	2005	2006
Autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	16	17
Autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	(17)	(18)
Autres réserves d'assurance non vie transférées	0	0
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	(1)	(1)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	1	1
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie transférées au 1 ^{er} janvier	0	0
VARIATION NETTE DU PASSIF D'ASSURANCE	(1)	(1)

PERTES RÉSULTANT DU TEST DE SUFFISANCE DU PASSIF (TSP)

Néant.

B.2. Actif et passif**RÉSERVES BRUTES**

	31/12/05	31/12/06
Réserves pour sinistres	543	514
Réserves pour frais internes de règlement de sinistres (FIRS)	28	27
Réserves pour défauts sur primes (Test de Suffisance du Passif – non vie)	0	0
Réserves pour sinistres encourus mais non comptabilisés (ENC)	29	29
TOTAL DES RÉSERVES POUR SINISTRES	600	570
Autres réserves techniques	17	18
Réserve pour primes non acquises (RPNA)	85	83
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	702	671

PART DES RÉASSUREURS

	31/12/05	31/12/06
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	83	66
Part des réassureurs dans les réserves FIRS	0	0
Part des réassureurs dans les réserves ENC	0	0
PART DES RÉASSUREURS DANS LE TOTAL DES RÉSERVES POUR SINISTRES	83	66
Part des réassureurs dans les autres réserves techniques	1	0
Part des réassureurs dans les réserves RPNA	2	2
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	86	68

RÉCONCILIATION DES VARIATIONS DES RÉSERVES POUR SINISTRES

	2005			2006		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE POUR SINISTRES AU 1^{ER} JANVIER	575	87	488	600	83	517
Sinistres des années précédentes payés	(46)	2	(48)	(108)	(19)	(89)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(82)	(16)	(66)	(81)	0	(81)
Passif sur sinistres de l'année courante	153	10	143	159	2	157
RÉSERVES POUR SINISTRES AU 31 DÉCEMBRE	600	83	517	570	66	504

ÉVOLUTION DES SINISTRES

Triangle de Run-Off (sinistralité brute par année de survenance)

Année de liquidation	Année d'occurrence					
	Années antérieures	2002	2003	2004	2005	2006
2001	469					
2002	300	184				
2003	246	112	194			
2004	204	70	105	225		
2005	180	59	63	115	241	
2006	154	52	49	66	129	239

9.4. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

A. Transactions avec des parties liées

	Principaux dirigeants		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽¹⁾		Filiales		Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
Prêts ⁽²⁾	1	1	316	651	2	382	193	1 040	16	60
Intérêts acquis	0	0	6	20	0	0	5	8	1	1
Dépôts	16	2	344	377	23	264	95	190	38	2 389
Intérêts payés sur dépôts	0	0	(5)	(10)	0	0	(2)	(5)	(1)	(95)
Autres revenus – résultat sur commissions	0	0	0	0	0	0	12	(3)	0	(16)
Garanties et engagements de crédit donnés ⁽³⁾	0	0	0	56	1	1	194	26	7	512
Garanties et engagements de crédits reçus	0	0	700	1 320	0	0	10	905	23	0

(1) Nous faisons référence aux principaux actionnaires de Dexia (2005-2006) : Arcofin, Holding Communal et la Caisse des dépôts et consignations.

(2) Les prêts consentis aux principaux dirigeants l'ont été aux conditions de marché.

(3) Partie inutilisée des lignes de crédit.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

Le groupe Dexia n'a pas effectué de transaction d'investissement supérieure à EUR 25 millions avec des parties liées.

B. Rémunération des principaux dirigeants

	31/12/05	31/12/06
Avantages à court terme	8	7
Avantages postérieurs à l'emploi	4	2
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements fondés sur des actions	1	1

Les détails par personne sont publiés dans le rapport de gestion page 46.

Avantages à court terme comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

Avantages postérieurs à l'emploi comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

Paiements fondés sur des actions comprend les coûts des stock options et la décote accordée dans le cadre des augmentations de capital réservées à la direction.

9.5. TITRISATION

Dexia Banque Belgique et DenizBank ont des véhicules de titrisation.

Dexia Banque Belgique a trois véhicules de titrisation : Atrium-1, Atrium-2 et MBS, ce dernier ayant six compartiments.

Le total bilantaire de ces sociétés s'élevait à EUR 332 millions au 31 décembre 2005 et à EUR 295 millions au 31 décembre 2006.

Atrium-1 est une opération de titrisation de prêts pour logements sociaux dans le cadre d'une facilité à long terme entre BACOB (fusionnée dans Dexia Banque Belgique) et Domus Flandria NV (l'emprunteur) avec la garantie de la Région flamande. Cette garantie a été transférée à une entité *ad hoc*. Le montant initial de l'opération était de EUR 188 millions. Deux catégories de titres à taux fixe ont été émises le 30 avril 1996, chacune ayant une notation Moody's égale à celle du gouvernement flamand (initialement Aa2, actuellement Aa1). Au 31 décembre 2006, l'encours est de EUR 118,6 millions. La catégorie A1 a été remboursée.

Atrium-2 est une opération de titrisation de prêts pour logements sociaux dans le cadre d'une facilité de crédit à long terme entre BACOB (fusionnée dans Dexia Banque Belgique) et Domus Flandria NV (l'emprunteur) avec la garantie de la Région flamande. Cette garantie a été transférée au véhicule à objectif spécifique. Le montant initial de l'opération était de EUR 129,3 millions. Deux catégories de titres à taux fixe ont été émises le 19 juin 1997, chacune ayant une notation Moody's égale à celle du gouvernement flamand (initialement Aa2, actuellement Aa1). Au 31 décembre 2006, l'encours est de EUR 86 millions (catégorie A2).

MBS-3 est une opération de titrisation de prêts hypothécaires belges. Cette opération, d'un encours initial de EUR 371,8 millions, a été lancée le 24 novembre 1997. Quatre tranches d'obligations à taux flottant ont été émises, soit trois catégories de premier rang (A1 à A3 avec notation Aaa/AAA de Moody's et Fitch) et une catégorie de second rang (B avec notation A3/A de Moody's et Fitch). L'encours actuel est de EUR 28,5 millions. Au 31 décembre 2006, l'encours est de 24,5 millions pour la catégorie A3 et de 3,9 millions pour la catégorie B (notation actuelle Aa1/AA de Moody's et Fitch).

MBS-4 est une opération de titrisation de prêts hypothécaires belges. Cette opération, d'un montant initial de EUR 272,7 millions, a été lancée le 25 novembre 1998. Quatre tranches d'obligations à taux flottant ont été émises, soit trois catégories de premier rang (A1 à A3 avec notation Aaa/AAA de Moody's et Fitch) et une catégorie de second rang (B avec notation A3/A de Moody's et Fitch). L'encours actuel est de EUR 51,2 millions. Au 31 décembre 2006, l'encours est de 46,2 millions pour la catégorie A3 et de 5,0 millions pour la catégorie B (notation actuelle Aa1/AA de Moody's et Fitch).

DenizBank a finalisé en juin 2005 une opération de titrisation, la « DPR (*Diversified Payment Rights*) Securitization » par laquelle elle titrise ses ordres de paiement de type SWIFT MT 100, principalement reçus de banques dépositaires étrangères, libellés en EUR, USD et GBP.

L'entité *ad hoc* « DFS Funding Corporation Cayman » a émis trois tranches d'obligations : la série 2005-A Floating Rate Notes (échéance 2010) pour un montant de USD 150 millions ; la série 2005-B Fixed Rate Notes (échéance 2012) pour un montant de USD 80 millions et la série 2005-C Fixed Rate Notes (échéance 2010) pour un montant de USD 70 millions. DFS Funding Corporation Cayman a acquis les droits de paiement diversifié. Au 31 décembre 2006, l'encours s'élève à USD 300 millions.

9.6. ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ENTREPRISES CONSOLIDÉES

A. Acquisitions importantes

Année 2005

Aucune acquisition significative n'a eu lieu en 2005.

Année 2006

ACQUISITION DE DENIZBANK

Le 30 mai 2006, Dexia a signé une convention d'achat d'actions pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans DenizBank. La finalisation de l'opération a été réalisée le

17 octobre 2006 après obtention de tous les agréments réglementaires. À cette date, Dexia a acquis 75 % des actions de DenizBank A.S.

Un petit pourcentage (0,85 %) avait été acquis par Dexia Banque Belgique avant le 1^{er} mars 2006, de sorte que le pourcentage détenu s'élevait à 75,85 %.

Dexia a couvert, jusqu'au paiement, le prix d'achat qui avait été conclu en USD avec le groupe Zorlu.

Avec environ 1,9 million de clients retail, des niches importantes dans les segments PME ou grandes entreprises (secteurs de la santé, l'agriculture, le tourisme, l'énergie...), DenizBank est la 6^e banque privée en Turquie et compte 260 agences dans tout le pays. La banque détient également des filiales en Autriche, à Chypre et en Russie.

	Valeur de marché des actifs et passifs acquis
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 497
Prêts et créances sur établissements de crédit	272
Prêts et créances sur la clientèle	4 401
Prêts et titres disponibles à la vente	559
Valeur positive des produits dérivés	38
Immobilisations incorporelles (dont 7 millions existants et 239 millions identifiés)	246
Écarts d'acquisition	1 310
Autres actifs	412
Dettes envers les établissements de crédit	(2 214)
Dettes envers la clientèle	(4 069)
Valeur négative des produits dérivés	(19)
Dettes représentées par un titre	0
Autres dettes	(286)
Intérêts minoritaires	(202)
PRIX D'ACHAT TOTAL PAYÉ, Y COMPRIS LES FRAIS ET L'IMPACT DE LA COUVERTURE	1 945
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale acquise	(1 497)
MONTANT NET DÉCAISSÉ À L'ACQUISITION	448

Commentaire : il faut noter que le montant net décaissé tient compte de 100 % de la trésorerie acquise mais seulement de 75,85 % du cash payé par Dexia.

Identification des immobilisations incorporelles acquises

Dexia a analysé les immobilisations incorporelles potentielles. Certains éléments, tels les logiciels, la licence bancaire, les contrats à long terme et les droits de location ont été identifiés mais étaient immatériels.

Trois éléments ont été identifiés et comptabilisés pour une valeur brute de EUR 239 millions.

Nom commercial : EUR 57 millions

Cette immobilisation incorporelle a été évaluée selon la méthode de « l'exemption de redevances », qui est basée sur une redevance hypothétique attribuable à un actif.

En particulier, sont estimées les économies annuelles attendues sur les redevances, attribuables à la détention de l'immobilisation incorporelle identifiable.

Cette approche est basée sur le concept selon lequel, si une société détient une marque, elle ne doit pas en « louer » une et elle est donc « exemptée » de payer une redevance.

La durée d'utilité a été fixée à 10 ans.

Dépôts à vue : EUR 120 millions

Cette immobilisation incorporelle a été évaluée selon la méthode de la source favorable de financement.

La valeur des dépôts à vue (DV) est mesurée à la valeur actualisée de la différence entre les coûts de fonctionnement des DV et le coût d'un remplacement alternatif sur le marché.

Les dépôts à vue qui sont acquis procurent à l'acquéreur, de façon significative, une source de fonds bon marché. En Turquie les comptes courants ne sont pas rétribués.

Pour remplacer ces dépôts bon marché de façon opportune, un acheteur potentiel devrait recourir à des fonds plus onéreux aux taux courants du marché.

Comme emprunt alternatif, Dexia a utilisé le taux d'intérêt interbancaire emprunteur au jour le jour.

La durée d'utilité de cette immobilisation incorporelle a été estimée à 7 ans.

Relations avec la clientèle : EUR 62 millions

Cet actif incorporel a été évalué selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes.

Les bénéfices excédentaires peuvent être définis comme l'écart entre le flux net de trésorerie, après impôts, des activités opérationnelles attribuable aux clients existants à la date d'acquisition et le coût nécessaire en capital investi sur tous les autres actifs (tels que actifs immobilisés, dépôts à vue, nom commercial, main-d'oeuvre) utilisés dans le but de maintenir une relation commerciale.

La valeur est estimée en escomptant les bénéfices excédentaires attendus qui sont attribuables à ces clients sur la durée de vie restante de la relation commerciale.

La durée d'utilité de cette immobilisation incorporelle a été estimée à 8 ans.

Impact du goodwill non alloué au 17 octobre 2006

Le taux d'impôt en Turquie s'élevant à 20 %, le montant, net d'impôt, des immobilisations incorporelles identifiées s'élève à EUR 191 millions, soit TRY 352 millions.

Le montant du goodwill non alloué s'élève alors à EUR 1 310 millions, soit TRY 2 411 millions.

À partir de cette date, la valeur de tous les actifs et de toutes les dettes, y inclus les immobilisations incorporelles identifiées ainsi que le goodwill non alloué, va varier en fonction du cours de change du TRY.

Comme les calculs ont été réalisés sur la base d'états financiers dont les règles et méthodes comptables n'étaient pas encore totalement harmonisés avec les règles d'évaluation de Dexia, leur valeur peut encore être modifiée dans les douze mois suivant le regroupement d'entreprises.

Financement de l'acquisition de DenizBank

Pour financer l'acquisition de DenizBank, Dexia a procédé à une augmentation de capital (EUR 1,2 milliard), a émis des titres subordonnés à durée indéterminée répondant aux conditions de qualification en fonds propres Tier 1 pour un montant de EUR 500 millions et a vendu certaines participations.

Ces transactions sont détaillées dans les notes aux comptes qui s'y rapportent.

Le groupe DenizBank a contribué au résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère à hauteur de EUR 32 millions pour la période du 17 octobre au 31 décembre 2006.

Acquisition des intérêts minoritaires dans DenizBank à la suite de l'offre publique d'achat obligatoire

Dexia n'avait pas d'option d'achat ni d'option de vente vis-à-vis des actionnaires minoritaires au moment du regroupement d'entreprises.

En prenant le contrôle de DenizBank, Dexia a été tenu, de par la loi turque, de lancer une offre publique d'achat obligatoire sur les actions résiduelles de DenizBank cotées sur la Bourse d'Istanbul.

La décision a été prise par les autorités turques et le calendrier, les conditions et la fixation du prix n'étaient pas sous le contrôle de la direction de Dexia.

Il n'y avait aucune certitude quant au résultat de cette offre, puisque les actionnaires résiduels avaient le choix d'apporter ou non leurs actions.

L'offre a commencé le 4 décembre 2006 et s'est terminée le 22 décembre 2006. Le prix était payé en TRY et Dexia a couvert le risque de fluctuation du prix d'achat en TRY jusqu'au paiement.

À la clôture de l'offre, la participation de Dexia s'élevait à 99,74 %. Ce pourcentage est resté inchangé au 31 décembre 2006.

Le prix payé pour les actions acquises dans le cadre de l'offre publique d'achat obligatoire a été comparé au pourcentage des fonds propres acquis au 31 décembre 2006.

L'achat d'intérêts minoritaires a été considéré comme une transaction entre actionnaires et la différence entre le prix payé et les fonds propres acquis a été enregistrée comme un mouvement entre fonds propres du groupe et intérêts minoritaires puisque Dexia applique le modèle de « l'entité économique » (*economic entity model*).

Le traitement comptable est publié dans les règles et méthodes comptables (cf. 1.22.1 - Écarts d'acquisition positifs) et est appliqué de façon uniforme depuis le passage de Dexia aux IFRS.

Pour permettre la comparaison avec des sociétés qui appliquent un traitement comptable alternatif, l'information additionnelle ci-dessous est communiquée :

	En EUR millions
Fonds propres ajustés (23,89 %) acquis, y compris le résultat du 4 ^e trimestre 2006	210
Prix payé, y compris impact des coûts d'acquisition et de la couverture	618
Différence entre le prix payé et les fonds propres acquis	408

Le montant de EUR 408 millions a été déduit des fonds propres de base et figure sur la ligne « Variation du périmètre de consolidation » dans le tableau de « Variation des fonds propres consolidés ».

B. Cessions importantes

Année 2005

Le 1^{er} décembre 2005, le groupe a cédé 100 % du capital social d'Eural Banque d'épargne SA.

C'était la seule cession significative en 2005.

Année 2006

Le 28 décembre 2006, le groupe a cédé 100 % du capital social de Banque Artesia Nederland.

C'était la seule cession significative en 2006.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :

	2005 Eural	2006 Banque Artesia Nederland
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107	176
Prêts et créances sur établissements de crédit	355	277
Prêts et créances sur la clientèle	758	3 422
Prêts et titres disponibles à la vente	1 394	684
Valeur positive des produits dérivés	55	51
Autres actifs	19	35
Dettes envers les établissements de crédit	(22)	(3 033)
Dettes envers la clientèle	(1 363)	(1 216)
Valeur négative des produits dérivés	(77)	(55)
Dettes représentées par un titre	(1 091)	
Autres passifs	(47)	(119)
ACTIF NET ⁽¹⁾	88	222
Produit de la vente (reçu en numéraire)	121	485
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(107)	(176)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	14	309

(1) Eural : dont EUR 39 millions de gains ou pertes latents ou différés (réserve titres disponibles à la vente).

Banque Artesia Nederland : dont EUR 17 millions de gains ou pertes latents ou différés (réserve titres disponibles à la vente).

C. Coentreprise RBC Dexia Investor Services

Le 2 janvier 2006, Dexia et Royal Bank of Canada ont finalisé la coentreprise qui vise à combiner les services aux investisseurs institutionnels.

RBC Dexia Investor Services est une coentreprise détenue à part égale par Royal Bank of Canada et Dexia.

Dexia consolide 50 % de la coentreprise selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

	Apport de Dexia cession de 50 %	Apport reçu de RBC intégration de 50 %	Impact net sur l'actif et le passif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 431	2 691	(1 740)
Prêts et créances sur établissements de crédit	1	0	(1)
Prêts et créances sur la clientèle	703	32	(671)
Prêts et titres disponibles à la vente	22	0	(22)
Valeur positive des produits dérivés	6	0	(6)
Écart d'acquisition, y compris sur l'apport de RBC	21	153	132
Autres actifs	502	80	(422)
Dettes envers les établissements de crédit	(442)	0	442
Dettes envers la clientèle	(4 858)	(2 389)	2 469
Valeur négative des produits dérivés	(5)	0	5
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres passifs	(175)	(125)	50
CONTRIBUTION NETTE	206	442	236

L'apport à la coentreprise a été valorisé à la juste valeur par les deux parties, Dexia et RBC.

Dexia a enregistré un bénéfice de EUR 236 millions sur la part apportée à RBC en prenant en compte les coûts liés à la transaction et comptabilisé un écart d'acquisition net de EUR 121 millions sur l'actif net apporté par RBC à la juste valeur.

L'écart d'acquisition net n'a pas été alloué aux immobilisations incorporelles puisque l'objectif de l'opération était non pas d'acquiescer des relations commerciales existantes mais de conserver la clientèle actuelle et d'attirer de nouveaux clients dans une société avec une couverture mondiale.

L'objectif de la coentreprise consistait également en la constitution de synergies futures et d'économies de coûts au niveau des infrastructures informatiques.

Comme ces éléments ne satisfont pas aux critères de comptabilisation d'immobilisations incorporelles, l'entière de l'écart d'acquisition net est restée comme écart d'acquisition non alloué et correspond à un réel accroissement des résultats et des synergies, ce qui est clairement le cas depuis la création de la coentreprise, ainsi que cela a été enregistré dans les états financiers de Dexia en 2006.

9.7. FONDS PROPRES

Par catégorie d'actions

	31/12/05	31/12/06
Nombre d'actions autorisées non émises	660 445 892	1 023 934 945
Nombre d'actions émises et libérées	1 107 469 030	1 163 184 325
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur de l'action	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	1 145 261 366	1 107 469 030
Nombre d'actions émises	14 094 529	77 812 015
Nombre d'actions annulées	(51 886 865)	(22 096 720)
En circulation au 31 décembre	1 107 469 030	1 163 184 325
Droits, privilèges et restrictions dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres ⁽¹⁾	20 550 020	490 607
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options sur actions et de contrats de vente d'actions	819 344	479 340

(1) En 2005, essentiellement acquises par Dexia SA et, en 2005 et 2006 par Dexia Crédit Local pour couvrir le plan d'options sur actions de 1999.

9.8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DEXIA	Nombre d'options au 31/12/05 ⁽¹⁾	Nombre d'options au 31/12/06 ⁽¹⁾
Encours au début de la période	51 939 550	56 452 344
Octroyées au début de la période	10 184 922	10 192 973
Périmées au cours de la période	(285 500)	(51 600)
Exercées au cours de la période ⁽²⁾	(5 386 628)	(7 702 639)
Expirées au cours de la période	0	(12 786)
Encours à la fin de la période	56 452 344	58 878 292
Pouvant être exercées à la fin de la période	25 238 988	27 341 131

(1) L'encours des options comprend aussi les options octroyées aux employés de DCL en 1999.

(2) Le prix d'exercice moyen pondéré pour 2005 et 2006 était respectivement de EUR 13,60 et EUR 13,30 par action.

FOURCHETTE DE PRIX D'EXERCICE (EUR)	31/12/05			31/12/06		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle pondérée (années)	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle pondérée (années)
5,95 - 8,10	249 474	7,13	1,25	146 179	7,15	0,40
10,97 - 11,37	10 853 596	11,27	7,14	10 111 906	11,36	6,14
11,88 - 13,66	20 598 219	12,33	7,40	16 213 021	12,27	6,74
13,81 - 14,58	4 926 021	14,30	4,11	4 232 433	14,35	3,29
15,17 - 15,88	1 506 588	15,17	1,98	1 303 827	15,17	1,76
17,23 - 17,86	8 133 524	17,86	5,70	6 493 031	17,86	5,00
18,03 - 18,20	10 184 922	-	9,41	10 184 922	-	8,41
18,62 - 21,25	-	-	-	10 192 973	-	9,42

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DEXIA	Plan 2005	Plan 2006 employés Dexia	Plan 2006 réseau indépendant	Plan 2006 groupe DenizBank
Date d'octroi	30/06/05	30/06/06	17/11/06	15/12/06
Nombre d'instruments octroyés	10 184 922	9 760 225	197 748	235 000
Prix d'exercice	18,03	18,62	21,25	20,71
Cours de l'action à la date d'octroi	18,21	18,85	21,27	20,92
Durée contractuelle (années)	10 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Conditions d'acquisition des droits	voir la note 1	voir la note 1	voir la note 2	voir la note 1
Liquidation	actions Dexia	actions Dexia	actions Dexia	actions Dexia
Juste valeur par instrument à la date d'octroi	2,16	2,33	2,67	2,44
Modèle de valorisation	voir la note 3	voir la note 3	voir la note 3	voir la note 3

(1) Les conditions d'acquisition de droits sont les suivantes : 40 % immédiatement, 20 % annuellement pendant les trois années suivantes.

(2) Les droits sont acquis à la date d'octroi.

(3) La juste valeur des plans est obtenue auprès d'une tierce partie non liée au groupe.

	31/12/05	31/12/06
Liquidations en actions	26	30
Liquidations en espèces ⁽¹⁾	15	18
Liquidations alternatives	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	41	48
Dettes pour liquidations en espèces ⁽¹⁾	99	85
Dettes pour liquidations alternatives	0	0
TOTAL DU PASSIF	99	85

(1) Plan d'intéressement de FSA.

Actions liées aux prestations octroyées chez FSA

Au cours de l'année 2004, des droits ont été octroyés conformément au plan d'intéressement 1993 (1993 *Equity Participation Plan*). Celui-ci autorise le département des ressources humaines de FSA à procéder à l'octroi discrétionnaire de droits liés aux prestations d'employés clés de FSA. La valeur de chaque droit dépend de la réalisation de certains taux de croissance de la valeur comptable ajustée sur une période de trois ans.

Les actions liées aux prestations émises avant le 1^{er} janvier 2005 ont permis au participant de fixer, au moment de l'octroi, des taux de croissance en incluant ou excluant les profits et pertes réalisés ou non sur le portefeuille général de placement. Les actions liées aux prestations émises après le 1^{er} janvier 2005 n'offrent pas la possibilité d'inclure l'impact des profits et pertes non réalisés sur le portefeuille général de placement. Il n'y a pas de paiement si le taux de croissance annuel composé de la valeur comptable et de la valeur comptable ajustée sur des cycles de prestations spécifiques

de 3 ans est inférieur à 7 %, et un paiement à 200 % est effectué si le taux de croissance annuelle composé est égal ou supérieur à 19 %. Les pourcentages de paiement sont interpolés pour des taux de croissance annuelle composés de 7 à 19 %.

En 2004, FSA a approuvé un nouveau plan (« 2004 Equity Plan ») afin de poursuivre le programme d'intéressement du personnel mis en place en 1993. Le plan 2004 prévoit l'octroi d'un panier d'instruments financiers composé à hauteur de 90 % par les droits liés à la performance de FSA pendant des cycles déterminés de trois ans (comme décrit plus haut) et à hauteur de 10 % par des actions Dexia SA.

Cette dernière partie constitue un plan fixe en vertu duquel FSA acquiert des actions Dexia SA et amortit le prix payé sur une période de 2,5 ou 3,5 ans. En 2006 et 2005, FSA a acquis des actions pour annuler économiquement son passif pour des montants respectifs du USD 4,6 et 4,4 millions, qui seront amortis sur la période d'acquisition des droits par les employés.

ACTIONS FSA	Encours au début de la période	Octroi pendant la période	Gain pendant la période	Périmées pendant la période	Encours à la fin de la période	Cours de l'action à la date d'octroi (USD)
2005	1 217 761	316 638	313 987	24 434	1 195 978	131,30
2006	1 195 978	370 441	340 429	15 696	1 210 294	139,22

Les montants au 31 décembre 2005 ont été revus.

9.9. INTÉRÊTS MINORITAIRES – FONDS PROPRES DE BASE

AU 1 ^{ER} JANVIER 2005	434
- Augmentation de capital	717 Note 1
- Dividendes	(25)
- Résultat net de la période	55
- Variation du périmètre de consolidation	(45) Note 2

AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 136
---------------------	-------

AU 1 ^{ER} JANVIER 2006	1 136
- Augmentation de capital	513 Note 3
- Dividendes	(44)
- Résultat net de la période	88
- Écart de conversion	(1)
- Variation du périmètre de consolidation	(28) Note 4

AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 664
---------------------	-------

(1) Dexia Crédit Local a émis le 18 novembre 2005 des titres de dette subordonnée non cumulatifs pour EUR 700 millions. Le prospectus est disponible sur demande.

Les titres portent des intérêts sur le principal au taux fixe de 4,300 % pour les 10 premières années. Ensuite, s'ils ne sont pas remboursés anticipativement, ils paient des intérêts au taux flottant de Euribor 3 mois plus une marge de 1,730 % par an payable trimestriellement.

Le paiement des intérêts peut et, dans certains cas, doit être suspendu. Le principal peut également être réduit sur la base du mécanisme de l'absorption des pertes.

Tout intérêt non payé à ces dates sera perdu et ne sera plus dû par l'émetteur.

En application de la norme IAS 32, les titres sont comptabilisés dans les fonds propres étant donné que les paiements d'intérêts ne sont pas cumulatifs et restent à la discrétion de l'émetteur.

Comme ces titres ont été émis par Dexia Crédit Local et pas directement par Dexia SA, ils sont repris dans les intérêts minoritaires dans les comptes consolidés de Dexia.

(2) Le changement du périmètre de consolidation de 2005 comporte l'achat par FSA des intérêts minoritaires restants dans FSA International Ltd pour EUR 40 millions, sans impact sur les fonds propres du groupe et le changement de valeur de la dette relative à FSA pour un montant de EUR 5 millions est déduit des intérêts minoritaires. L'impact de la réévaluation de la dette sur les fonds propres du groupe est de EUR -7 millions.

(3) Dexia Funding Luxembourg a émis le 2 novembre 2006 des titres perpétuels subordonnés non cumulatifs pour EUR 500 millions. Le prospectus est disponible sur demande.

Les titres portent des intérêts sur le principal au taux fixe de 4,892 % pendant les 10 premières années. Ensuite, s'ils ne sont pas remboursés anticipativement, ils paient des intérêts au taux flottant de Euribor 3 mois plus une marge de 1,78 % par an payable trimestriellement.

Le paiement des intérêts peut et, dans certains cas, doit être suspendu. Le principal peut également être réduit sur la base du mécanisme de l'absorption des pertes.

Tout intérêt non payé sur ces titres sera perdu et ne sera plus dû par l'émetteur. Comme l'émission de DCL en 2005, ces titres sont considérés comme fonds propres mais, comme ils sont émis par une filiale, ils sont repris dans les intérêts minoritaires dans les comptes consolidés de Dexia.

(4) Le changement du périmètre de consolidation de 2006 comprend principalement la diminution des intérêts minoritaires dans DenizBank et RBC – DFS Espagne.

9.10. CONTRIBUTION PAR ACTIVITÉ

	31/12/05				31/12/06			
	Secteur bancaire et autres activités	FSA	Autre assurance ⁽¹⁾	Total	Secteur bancaire et autres activités	FSA	Autre assurance ⁽¹⁾	Total
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 444	0	0	3 444	3 365	0	0	3 365
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	74 563	402	88	75 053	77 982	159	74	78 215
III. Prêts et créances sur la clientèle	192 014	76	312	192 402	226 154	46	302	226 502
IV. Prêts et titres détenus à des fins de transaction	15 655	0	0	15 655	15 385	0	0	15 385
V. Prêts et titres désignés à la juste valeur	7 848	257	5 760	13 865	10 914	194	6 076	17 184
VI. Prêts et titres disponibles à la vente	140 133	15 857	10 214	166 204	159 369	17 184	11 825	188 378
VII. Titres détenus jusqu'à leur échéance	3 217	0	0	3 217	2 260	0	0	2 260
VIII. Valeur positive des produits dérivés	28 426	201	5	28 632	23 727	298	7	24 032
IX. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 659	0	0	1 659	759	0	0	759
X. Investissements dans des entreprises associées	724	47	7	778	819	0	7	826
XI. Immobilisations corporelles	2 129	27	29	2 185	2 140	25	23	2 188
XII. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	581	13	141	735	2 246	9	138	2 393
XIII. Actifs fiscaux	520	74	8	602	664	76	9	749
XIV. Autres actifs	2 704	1 205	385	4 294	2 069	1 190	293	3 552
XV. Actifs non courants destinés à être cédés	36	0	0	36	955	0	0	955
TOTAL ACTIF	473 653	18 159	16 949	508 761	528 808	19 181	18 754	566 743
I. Dettes envers les établissements de crédit	134 768	0	25	134 793	174 628	0	126	174 754
II. Dettes envers la clientèle	97 217	0	521	97 738	109 073	0	411	109 484
III. Passifs détenus à des fins de transaction	3 813	0	0	3 813	578	0	0	578
IV. Passifs désignés à la juste valeur	0	13 010	5 012	18 022	2 378	14 152	4 781	21 311
V. Valeur négative des produits dérivés	37 627	25	0	37 652	30 438	51	0	30 489
VI. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	966	0	0	966	239	0	0	239
VII. Dettes représentées par un titre	175 602	83	0	175 685	184 302	424	0	184 726
VIII. Dettes subordonnées et convertibles	4 932	0	53	4 985	4 311	0	54	4 365
IX. Provisions techniques des sociétés d'assurance	0	142	9 704	9 846	0	145	12 143	12 288
X. Provisions et autres obligations	1 074	0	246	1 320	1 242	0	226	1 468
XI. Dettes fiscales	1 027	182	168	1 377	983	204	89	1 276
XII. Autres passifs	4 074	2 371	419	6 864	3 853	2 341	351	6 545
XIII. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	785	0	0	785
TOTAL DES DETTES	461 100	15 813	16 148	493 061	512 810	17 317	18 181	548 308

(1) L'intitulé « Autre assurance » vise principalement Dexia Insurance Belgium Group.

	31/12/05				31/12/06			
	Secteur bancaire et autres activités	FSA	Autre assurance ⁽¹⁾	Total	Secteur bancaire et autres activités	FSA	Autre assurance ⁽¹⁾	Total
Marge d'intérêts	3 124	178	348	3 650	3 341	210	378	3 929
Dividendes	79	1	49	129	81	4	67	152
Résultat net des entreprises associées	82	6	1	89	102	0	0	102
Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	163	6	(15)	154	273	54	(8)	319
Résultat net sur investissements	410	8	84	502	1 036	7	121	1 164
Commissions nettes	1 138	(5)	39	1 172	1 280	(4)	31	1 307
Marge technique des activités d'assurance	0	329	(121)	208	0	310	(210)	100
Autres résultats nets d'exploitation	87	0	(15)	72	(67)	0	6	(61)
PRODUIT NET	5 083	523	370	5 976	6 046	581	385	7 012
Frais de personnel	(1 458)	(45)	(83)	(1 586)	(1 569)	(56)	(97)	(1 722)
Frais généraux et administratifs	(888)	(24)	(63)	(975)	(1 015)	(25)	(65)	(1 105)
Frais du réseau	(311)	0	(55)	(366)	(299)	0	(53)	(352)
Amortissements	(231)	(2)	(14)	(247)	(241)	(3)	(8)	(252)
Frais d'acquisition reportés	0	(55)	0	(55)	0	(50)	0	(50)
COÛTS	(2 888)	(126)	(215)	(3 229)	(3 124)	(134)	(223)	(3 481)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 195	397	155	2 747	2 922	447	162	3 531
Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	(31)	(20)	(1)	(52)	(105)	(18)	(1)	(124)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation d'écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	2 164	377	154	2 695	2 817	429	161	3 407
Charge d'impôts	(467)	(104)	(31)	(602)	(433)	(110)	(26)	(569)
RÉSULTAT NET	1 697	273	123	2 093	2 384	319	135	2 838
Part des minoritaires dans le résultat	43	11	1	55	84	3	1	88
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	1 654	262	122	2 038	2 300	316	134	2 750

(1) L'intitulé « Autre assurance » vise principalement Dexia Insurance Belgium Group.

La contribution aux états financiers est présentée sous IFRS après élimination des postes et transactions intragroupe et, par conséquent, ne correspond ni aux états financiers publiés de FSA, qui publie sur la base des normes US GAAP, ni à ceux de DIB qui publie sur la base des normes belges.

9.11. TAUX DE CHANGE

		31/12/05		31/12/06	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,6113	1,6277	1,6699	1,6695
Dollar canadien	CAD	1,3728	1,4991	1,5337	1,4300
Franc suisse	CHF	1,5541	1,5475	1,6081	1,5763
Couronne (Tchéquie)	CZK	28,9839	29,7804	27,5492	28,2639
Couronne danoise	DKK	7,4598	7,4524	7,4546	7,4588
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,6852	0,6831	0,6726	0,6820
Dollar de Hong Kong	HKD	9,1426	9,6396	10,2438	9,8277
Forint	HUF	252,8001	248,5968	251,4469	264,1324
Shekel	ILS	5,4272	5,5674	5,5520	5,6087
Yen	JPY	138,8567	136,9703	156,8456	146,8583
Peso mexicain	MXN	12,5787	13,4915	14,2633	13,7988
Couronne norvégienne	NOK	7,9807	7,9999	8,2115	8,0450
Dollar néo-zélandais	NZD	1,7266	1,7619	1,8704	1,9448
Couronne suédoise	SEK	9,3909	9,3017	9,0298	9,2459
Dollar de Singapour	SGD	1,9612	2,0630	2,0195	1,9987
Nouvelle lire turque ⁽¹⁾	TRY	1,5917	1,6656	1,8515	1,8069
Dollar US	USD	1,1790	1,2395	1,3172	1,2649

(1) Lire turque : cours moyen du 4^e trimestre 2006 : 1,8685.

10. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS HORS BILAN (EN MILLIONS D'EUR)

10.1. OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USANCE

	31/12/05	31/12/06
Actifs à livrer	11 652	16 047
Passifs à recevoir	14 795	21 346

10.2. GARANTIES

	31/12/05	31/12/06
Garanties données à des établissements de crédit	82 958	26 122
Garanties données à la clientèle	22 677	41 778
Garanties reçues d'établissements de crédit	44 957	4 927
Garanties reçues de la clientèle	65 873	53 929

10.3. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/05	31/12/06
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	2 697	1 297
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	45 616	62 695
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit	3 967	5 817
Lignes non utilisées obtenues de la clientèle	0	462

10.4. AUTRES ENGAGEMENTS

	31/12/05	31/12/06
Activité d'assurance – Engagements donnés	582 144	378 545
Activité d'assurance – Engagements reçus	159 897	92 783
Activité bancaire – Engagements donnés	153 559	184 445
Activité bancaire – Engagements reçus	98 314	227 744

À partir du 31 décembre 2006, les engagements donnés reprennent les montants des instruments financiers donnés en garantie et les engagements reçus contiennent les montants des instruments financiers reçus en garantie.

Les chiffres de 2005 n'ont pas été revus.

11. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUR)

11.1. INTÉRÊTS PERÇUS – INTÉRÊTS PAYÉS

	31/12/05	31/12/06
INTÉRÊTS PERÇUS	56 049	73 057
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	14 531	18 826
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	60	99
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 719	2 472
Prêts et créances sur la clientèle	7 197	8 432
Prêts et titres disponibles à la vente	5 103	7 298
Titres détenus jusqu'à leur échéance	170	142
Intérêts sur actifs dépréciés	40	31
Autres	242	352
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	41 518	54 231
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	463	596
Prêts et titres désignés à la juste valeur	189	482
Dérivés	40 866	53 153
INTÉRÊTS PAYÉS	(52 399)	(69 128)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(11 199)	(15 652)
Dettes envers les établissements de crédit	(3 126)	(5 425)
Dettes envers la clientèle	(2 018)	(2 557)
Dettes représentées par un titre	(5 786)	(7 405)
Dettes subordonnées et convertibles	(261)	(251)
Autres	(8)	(14)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(41 200)	(53 476)
Passifs détenus à des fins de transaction	(51)	(9)
Passifs désignés à la juste valeur	(318)	(604)
Dérivés	(40 831)	(52 863)
INTÉRÊTS NETS PERÇUS	3 650	3 929

11.2. DIVIDENDES

	31/12/05	31/12/06
Actifs financiers disponibles à la vente	121	144
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2	3
Actifs financiers désignés à la juste valeur	6	5
TOTAL	129	152

11.3. RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

	31/12/05	31/12/06
Résultat avant impôt des entreprises associées	125	143
Part de l'impôt	(36)	(41)
Dépréciation d'écarts d'acquisition	0	0
TOTAL	89	102

11.4. RÉSULTAT NET DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION ET RÉSULTAT NET DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/05	31/12/06
Résultat net des opérations de change	67	130
Réévaluation d'actifs à la juste valeur	2 452	(1 640)
Réévaluation de passifs à la juste valeur	522	1 170
Autres activités de négoce et de couverture	(2 887)	659
TOTAL	154	319

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts.

Par conséquent, le résultat net du portefeuille de transaction et le résultat net de la comptabilité de couverture incluent uniquement la variation de valeur de marché des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction. Cette rubrique comprend donc l'inefficacité de toutes les relations de couverture.

Le poste « Autres activités de négoce et de couverture » comprend le résultat sur les dérivés de transaction, de couverture et, dans le cas d'une rupture de la relation de couverture de flux de trésorerie, le montant cumulé de la réserve de CFH liée à ces dérivés. Ce poste comprend également le résultat net de la couverture de portefeuille.

11.5. RÉSULTAT NET SUR INVESTISSEMENTS

	31/12/05	31/12/06
Gains sur prêts et créances	61	67
Gains sur prêts et titres disponibles à la vente	592	1 174
Gains sur titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Gains sur immobilisations corporelles	37	18
Gains sur immobilisations incorporelles	0	2
Gains sur actifs et passifs destinés à être cédés	0	29
Gains sur passifs	25	10
Autres gains	0	1
TOTAL DES GAINS	715	1301
Pertes sur prêts et créances	(48)	(7)
Pertes sur prêts et titres disponibles à la vente	(183)	(202)
Pertes sur titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Pertes sur immobilisations corporelles	(5)	(7)
Pertes sur immobilisations incorporelles	(1)	0
Pertes sur actifs et passifs destinés à être cédés	0	(1)
Pertes sur passifs	(23)	(5)
Autres pertes	0	0
TOTAL DES PERTES	(260)	(222)
DÉPRÉCIATION NETTE	47	85
TOTAL	502	1 164

Dépréciation des titres	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
Au 31/12/05			
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(37)	84	47
TOTAL	(37)	84	47
Au 31/12/06			
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(11)	96	85
TOTAL	(11)	96	85

11.6. COMMISSIONS PERÇUES ET VERSÉES

	31/12/05			31/12/06		
	Reçues	Versées	Net	Reçues	Versées	Net
Gestion d'OPCVM	380	(26)	354	468	(33)	435
Administration d'OPCVM	257	(36)	221	204	(36)	168
Activité et courtage d'assurance	83	(2)	81	77	(3)	74
Activité de crédit	71	(17)	54	91	(19)	72
Achat et vente de titres	85	(19)	66	95	(20)	75
Achat et vente de parts d'OPCVM	92	(20)	72	54	(11)	43
Services de paiement	133	(27)	106	152	(41)	111
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	38	(10)	28	24	(10)	14
Ingénierie financière	29	(1)	28	24	(1)	23
Services sur titres autres que la garde	33	(10)	23	60	(12)	48
Conservation	55	(11)	44	160	(26)	134
Émissions et placements de titres	46	(23)	23	29	(6)	23
Banque privée	31	0	31	35	0	35
Compensation et règlement-livraison	7	(12)	(5)	10	(12)	(2)
Autres	57	(11)	46	77	(23)	54
TOTAL	1 397	(225)	1 172	1 560	(253)	1 307

Les chiffres de 2005 ont été revus.

11.7. MARGE TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

REVENUS DANS LA MARGE TECHNIQUE	31/12/05	31/12/06
Primes et cotisations perçues	3 763	3 844
Dotations aux provisions – intervention des réassureurs	27	29
Variations des réserves techniques – part des réassureurs	(5)	(17)
Autres revenus techniques	168	148
REVENUS	3 953	4 004
DÉPENSES DANS LA MARGE TECHNIQUE	31/12/05	31/12/06
Primes perçues transférées au réassureur	(544)	(243)
Primes et cotisations payées	(122)	(131)
Dotations aux provisions	(668)	(914)
Ajustements des réserves techniques	(2 375)	(2 552)
Autres dépenses techniques	(36)	(64)
DÉPENSES	(3 745)	(3 904)
TOTAL	208	100

11.8. AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

	31/12/05	31/12/06
Autres revenus	225	235
Autres dépenses	(153)	(296)
TOTAL	72	(61)

11.9. FRAIS DE PERSONNEL

	31/12/05	31/12/06
Rémunérations et salaires	1 047	1 152
Sécurité sociale et coûts d'assurance	286	304
Charges de retraites – régimes à prestations définies	100	84
Charges de retraites – régimes à cotisations définies ⁽¹⁾	30	33
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0	4
Charges des rémunérations en actions ⁽²⁾	41	48
Avantages à long terme du personnel	3	2
Coûts de restructuration	(3)	2
Autres coûts	82	93
TOTAL	1 586	1 722

1) Voir note 8.7. E.

(2) Voir note 9.8.

(ETP MOYEN)	31/12/05			31/12/06		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Cadres supérieurs	497	1	498	537	25	562
Salariés	19 363	3	19 366	18 815	2 066 ⁽¹⁾	20 881
Autres	26	1	27	44	3	47
TOTAL	19 886	5	19 891	19 396	2 094	21 490

(1) L'augmentation provient des effectifs de la coentreprise RBC Dexia Investor Services.

(ETP MOYEN) au 31/12/05	France	Belgique	Luxembourg	Italie	Espagne	Autres Europe	États-Unis	Autres non Europe	Total Dexia
Cadres supérieurs	85	286	65	4	2	27	21	8	498
Salariés	2 424	10 433	3 184	268	208	2 149	524	176	19 366
Autres	0	7	0	0	2	4	7	7	27
TOTAL	2 509	10 726	3 249	272	212	2 180	552	191	19 891

(ETP MOYEN) au 31/12/06	France	Belgique	Luxembourg	Italie	Espagne	Autres Europe	États-Unis	Autres non Europe	Total Dexia
Cadres supérieurs	47	322	61	4	2	81	18	27	562
Salariés	2 351	10 215	2 808	266	123	1 866	566	2 686	20 881
Autres	11	5	7	0	1	5	11	7	47
TOTAL	2 409	10 542	2 876	270	126	1 952	595	2 720	21 490

11.10. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

	31/12/05	31/12/06
Charges d'occupation des locaux	100	82
Locations simples	87	107
Honoraires professionnels	117	152
Marketing, publicité et relations publiques	88	101
Charges informatiques	143	184
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	48	51
Entretien et réparations	12	10
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	3	1
Assurances (sauf liées aux pensions)	29	17
Transport de fonds	44	50
Taxes liées à l'exploitation	81	77
Autres frais généraux et administratifs	223	273
TOTAL	975	1 105

11.11. AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	31/12/05	31/12/06
Amortissements des immeubles de placement	65	39
Amortissements des immobilisations corporelles	22	46
Amortissements des autres immobilisations corporelles	60	65
Amortissements des immobilisations incorporelles	100	102
TOTAL	247	252

11.12. DÉPRÉCIATION DE PRÊTS ET PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

DÉPRÉCIATION COLLECTIVE	31/12/05			31/12/06		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts	(175)	175	0	(86)	73	(13)
Rehaussement de crédit (réserve collective)	(6)	0	(6)	(18)	0	(18)
TOTAL	(181)	175	(6)	(104)	73	(31)

DÉPRÉCIATION SPÉCIFIQUE	31/12/05				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	1	0	0	1
Prêts à la clientèle	(205)	193	(22)	2	(32)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(1)	1	0	0	0
Engagements	(8)	8	0	0	0
Provision spécifique liée à l'activité de rehaussement de crédit	(24)	10	(1)	0	(15)
TOTAL	(238)	213	(23)	2	(46)

(1) Publié à la ligne XIV. de l'actif.

DÉPRÉCIATION SPÉCIFIQUE	31/12/06				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts à la clientèle	(176)	163	(61)	22	(52)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(1)	0	0	0	(1)
Engagements	(51)	12	0	0	(39)
Provision spécifique liée à l'activité de rehaussement de crédit	(5)	6	(2)	0	(1)
TOTAL	(233)	181	(63)	22	(93)

(1) Publié à la ligne XIV. de l'actif.

11.13. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/05	31/12/06
Dépréciation des immeubles de placement	0	0
Dépréciation des immobilisations corporelles	1	1
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	0	0
Dépréciation des actifs destinés à être cédés	(1)	(1)
Dépréciation des contrats de construction à long terme	0	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	0	0

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les critères de constitution de celles-ci sont remplis. Une revue des conditions de marché et des conditions de vente est effectuée de manière régulière, au moins une fois par an. Si la perte attendue sur la cession est inférieure à la dépréciation existante, une reprise de dépréciation est enregistrée.

11.14. DÉPRÉCIATION D'ÉCARTS D'ACQUISITION

Néant.

11.15. CHARGE D'IMPÔT

	31/12/05	31/12/06
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	(590)	(504)
Impôt différé	(64)	(42)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	(654)	(546)
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente	43	(39)
Provision pour litiges fiscaux	9	16
AUTRES CHARGES D'IMPÔT (B)	52	(23)
TOTAL (A)+(B)	(602)	(569)

Taux effectif d'imposition sur les bénéfices des sociétés

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 était de 33,99 %.

Le taux d'imposition effectif de Dexia était de 25,10 % en 2005 et de 16,52 % en 2006.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	31/12/05	31/12/06
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	2 695	3 407
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	89	102
BASE DE L'IMPÔT	2 606	3 305
Taux d'imposition applicable à la clôture	33,99 %	33,99 %
IMPÔT THÉORIQUE SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS AU TAUX NORMAL	886	1 123
Effet des différences de taux d'imposition selon les pays	(52)	(93)
Impact fiscal des dépenses non déductibles	70	77
Impact fiscal des revenus non imposables ⁽¹⁾	(223)	(581)
Éléments imposés à un taux réduit	(26)	(5)
Impact du changement de taux d'imposition	0	2
Autres	(3)	0
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	3	23
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	654	546
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	25,10 %	16,52 %

(1) Principalement plus-values non taxables sur cessions d'actions.

11.16. RÉSULTAT PAR ACTION

DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	31/12/05	31/12/06
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	2 038	2 750
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 091	1 105
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	1,87	2,49

DILUÉ

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Aucun ajustement n'a été apporté au résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia.

	31/12/05	31/12/06
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	2 038	2 750
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 091	1 105
Ajustement pour options sur actions (millions)	12	16
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action dilué (millions)	1 103	1 121
Résultat par action dilué (exprimé en EUR par action)	1,85	2,45

12. NOTES ANNEXES SUR L'EXPOSITION AU RISQUE (EN MILLIONS D'EUR)

12.1. JUSTE VALEUR

A. Composition de la juste valeur

A.1. Juste valeur des actifs

	Au 31/12/05			Au 31/12/06		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 444	3 444	0	3 365	3 365	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	75 053	75 800	747	78 215	79 130	915
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	192 402	197 854	5 452	226 502	227 393	891
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	15 655	15 655	0	15 385	15 385	0
Prêts et titres désignés à la juste valeur	13 865	13 865	0	17 184	17 184	0
Prêts et titres disponibles à la vente	166 204	166 204	0	188 378	188 378	0
Titres détenus jusqu'à leur échéance	3 217	3 374	157	2 260	2 345	85
Valeur positive des produits dérivés	28 632	28 632	0	24 032	24 032	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 659	1 659	0	759	759	0
Investissement dans des entreprises associées	778	1 406	628	826	1 225	399
Autres actifs	7 816	7 816	0	8 882	8 880	(2)
Actifs non courants destinés à être cédés	36	36	0	955	983	28
TOTAL	508 761	515 745	6 984	566 743	569 059	2 316

(1) En 2005, l'ajustement de la juste valeur non comptabilisé comprenait à tort le nominal de certains engagements de financement envers la clientèle pour un montant de EUR 8,9 milliards. Le chiffre de 2005 a été revu.

A.2. Juste valeur des dettes

	Au 31/12/05			Au 31/12/06		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	134 793	133 129	(1 664)	174 754	172 690	(2 064)
Dettes envers la clientèle	97 738	97 465	(273)	109 484	109 086	(398)
Passifs détenus à des fins de transaction	3 813	3 813	0	578	578	0
Passifs désignés à la juste valeur	18 022	18 022	0	21 311	21 311	0
Valeur négative des produits dérivés	37 652	37 652	0	30 489	30 489	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	966	966	0	239	239	0
Dettes représentées par un titre	175 685	172 098	(3 587)	184 726	183 025	(1 701)
Dettes subordonnées et convertibles	4 985	4 948	(37)	4 365	3 890	(475)
Autres passifs	19 407	19 401	(6)	21 577	21 566	(11)
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	0	0	0	785	785	0
TOTAL	493 061	487 494	(5 567)	548 308	543 659	(4 649)

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la note 1.32. des règles d'évaluation).

B. Analyse de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur

B.1. Juste valeur des actifs comptabilisés à la juste valeur

	Au 31/12/05			Total
	Prix de marché	Modèle (sur la base des prix et taux du marché)	Modèle (absence de prix et taux du marché) ⁽¹⁾	
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	8 793	6 862	0	15 655
Prêts et titres désignés à la juste valeur	10 319	3 322	224	13 865
Prêts et titres disponibles à la vente	97 921	67 766	517	166 204
Valeur positive des produits dérivés	7 510	20 999	123	28 632
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	1 649	10	1 659
TOTAL	124 543	100 598	874	226 015

	Au 31/12/06			Total
	Prix de marché	Modèle (sur la base des prix et taux du marché)	Modèle (absence de prix et taux du marché) ⁽¹⁾	
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	11 750	3 635	0	15 385
Prêts et titres désignés à la juste valeur	12 471	4 713	0	17 184
Prêts et titres disponibles à la vente	146 239	42 069	70	188 378
Valeur positive des produits dérivés	2 092	21 167	773	24 032
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	759	0	759
TOTAL	172 552	72 343	843	245 738

(1) Ce montant comprend aussi le coût amorti d'actifs pour lesquels n'existe ni un prix de marché, ni un modèle (ayant recours à des paramètres observables du marché) comme des actions non cotées. La juste valeur peut, le cas échéant, être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2. Juste valeur des dettes comptabilisées à la juste valeur

	Au 31/12/05			Total
	Prix de marché	Modèle (sur la base des prix et taux du marché)	Modèle (absence de prix et taux du marché) ⁽¹⁾	
Passifs détenus à des fins de transaction	3 509	304	0	3 813
Passifs désignés à la juste valeur	5 012	13 010	0	18 022
Valeur négative des produits dérivés	11 425	25 770	457	37 652
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13	953	0	966
TOTAL	19 959	40 037	457	60 453

	Au 31/12/06			Total
	Prix de marché	Modèle (sur la base des prix et taux du marché)	Modèle (absence de prix et taux du marché) ⁽¹⁾	
Passifs détenus à des fins de transaction	545	33	0	578
Passifs désignés à la juste valeur	4 781	16 530	0	21 311
Valeur négative des produits dérivés	2 100	26 696	1 693	30 489
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	239	0	239
TOTAL	7 426	43 498	1 693	52 617

(1) Ce montant comprend aussi le coût amorti d'actifs pour lesquels n'existe ni un prix de marché, ni un modèle (ayant recours à des paramètres observables du marché) comme des actions non cotées. La juste valeur peut, le cas échéant, être calculée sur une interpolation de prix de marché.

12.2. EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

A. Analyse de l'exposition du groupe Dexia

Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie sur les postes du bilan et sur les éléments confirmés du hors bilan. Les risques sont évalués après impact des garanties (hormis pour le groupe Dexia Banque Belgique) et des dépréciations.

Les risques couvrent toutes les entités dans lesquelles Dexia détient une participation majoritaire, à l'exception du groupe Dexia Insurance Belgium.

A.1. Exposition par zone géographique

	31/12/05	31/12/06
Belgique	91 597	94 267
France	89 040	98 171
Allemagne	38 694	42 120
Italie	57 171	59 381
Luxembourg	8 268	10 537
Autres pays de l'UE	99 165	122 450
Reste de l'Europe	6 995	8 516
Turquie	119	8 465
États-Unis et Canada	323 251	317 878
Amérique du Sud et Amérique centrale	634	1 058
Sud-Est asiatique	1 502	2 652
Japon	4 829	8 909
Autres ⁽¹⁾	20 736	19 952
TOTAL	742 001	794 356

(1) Inclut des entités supranationales comme la BCE.

A.2. Exposition par catégorie de contrepartie

	31/12/05	31/12/06
États	59 340	56 460
Secteur public local	375 275	396 365
Sociétés privées	26 778	35 626
Assureurs monoline	14 933	17 268
ABS/MBS	132 226	128 717
Financements de projets	15 093	20 209
Particuliers, PME, indépendants	33 151	36 295
Institutions financières	79 155	98 225
Autres	6 050	5 191
TOTAL	742 001	794 356

B. Portefeuille assuré par FSA

FSA représentant une grande partie du risque, nous publions une analyse du portefeuille qu'il assure.

B.1. Répartition par secteur (encours net)

	31/12/05	31/12/06
Dettes d'entreprises	56 805	49 865
Prêts hypothécaires résidentiels	21 018	17 630
Autres actifs titrisés	19 206	19 234
Crédits à la consommation	8 342	8 203
ABS (ACTIFS TITRISÉS)	105 371	94 932
Obligations générales	77 474	75 900
Services publics	31 209	30 418
Obligations non générales financées par l'impôt	34 456	32 718
Transports	12 465	11 796
Autres municipalités	20 651	24 297
Soins de santé	10 000	9 987
Logements	6 434	5 752
MUNI (OBLIGATIONS MUNICIPALES)	192 689	190 868
TOTAL	298 060	285 800

B.2. Notation

	31/12/05	31/12/06
AAA	72 891	67 079
AA	90 088	90 978
A	99 407	91 327
BBB	34 065	35 497
Inférieur à BBB	1 609	919
TOTAL	298 060	285 800

12.3. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT : RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE JUSQU'À LA PROCHAINE DATE DE REFIXATION DES TAUX D'INTÉRÊT

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne « À vue ou sur demande » car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées.

Cette dernière approche est réalisée dans la sensibilité de l'ALM (voir la note 12.4.).

ACTIF	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Au 31/12/05										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 421	19	0	0	0	0	4	0	0	3 444
Prêts et créances sur établissements de crédit	11 406	27 922	8 972	21 000	4 486	48	599	620	0	75 053
Prêts et créances sur la clientèle	13 108	31 866	37 504	37 191	66 886	2 992	1 598	2 683	(1 426)	192 402
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	27	7 856	3 753	2 554	849	585	66	(35)	0	15 655
Prêts et titres désignés à la juste valeur	55	6 197	1 283	29	703	5 712	50	(164)	0	13 865
Prêts et titres disponibles à la vente	577	66 199	17 055	9 337	59 328	3 897	1 900	8 240	(329)	166 204
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	98	876	1 060	1 092	0	91	0	0	3 217
Valeur positive des produits dérivés							9 867	18 765	0	28 632
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 659	0	1 659
Investissement dans des entreprises associées						778				778
Immobilisations corporelles						2 185				2 185
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						735				735
Actifs fiscaux						654			(52)	602
Autres actifs	578	899	19	5	6	2 782	0	7	(2)	4 294
Actifs non courants destinés à être cédés						40	0	0	(4)	36
TOTAL	29 172	141 056	69 462	71 176	133 350	20 408	14 175	31 775	(1 813)	508 761

DETTES	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Au 31/12/05									
Dettes envers les établissements de crédit	46 884	60 560	19 427	2 453	4 410	288	498	273	134 793
Dettes envers la clientèle	36 276	29 623	3 040	1 682	1 980	24 495	739	(97)	97 738
Passifs détenus à des fins de transaction	30	246	2 470	962	29	16	34	26	3 813
Passifs désignés à la juste valeur	47	5 384	2 450	1 922	3 012	4 965	113	129	18 022
Valeur négative des produits dérivés							10 566	27 086	37 652
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								966	966
Dettes représentées par un titre	684	52 017	25 961	52 659	40 809	362	2 507	686	175 685
Dettes subordonnées et convertibles	5	309	754	1 039	1 629	1 066	102	81	4 985
Provisions techniques des sociétés d'assurance						9 846			9 846
Provisions et autres obligations						1 320			1 320
Dettes fiscales						1 377			1 377
Autres passifs	1 996	669	193	43	65	3 888	10	0	6 864
TOTAL	85 922	148 808	54 295	60 760	51 934	47 623	14 569	29 150	493 061

POSITION NETTE	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	
Au 31/12/05							
Gap de sensibilité du bilan		(56 750)	(7 752)	15 167	10 416	81 416	(27 215)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

ACTIF	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Au 31/12/06										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 663	694	0	0	0	0	8	0	0	3 365
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 507	32 771	24 499	3 822	3 115	13	1 167	321	0	78 215
Prêts et créances sur la clientèle	25 282	39 781	37 521	43 673	75 409	2 833	1 980	1 322	(1 299)	226 502
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	201	9 407	665	1 019	3 418	443	113	119	0	15 385
Prêts et titres désignés à la juste valeur	2	4 977	2 689	333	2 919	6 095	89	80	0	17 184
Prêts et titres disponibles à la vente	991	48 929	21 442	23 404	84 005	2 883	2 276	4 679	(231)	188 378
Titres détenus jusqu'à leur échéance	10	197	126	1 275	590	8	54	0	0	2 260
Valeur positive des produits dérivés							7 955	16 077	0	24 032
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								759	0	759
Investissement dans des entreprises associées							826			826
Immobilisations corporelles							2 188			2 188
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							2 393			2 393
Actifs fiscaux							749		0	749
Autres actifs	545	253	41	10	11	2 678	0	17	(3)	3 552
Actifs non courants destinés à être cédés						957	0	0	(2)	955
TOTAL	42 201	137 009	86 983	73 536	169 467	22 066	13 642	23 374	(1 535)	566 743

DETTES	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Au 31/12/06									
Dettes envers les établissements de crédit	62 035	85 027	17 140	4 018	2 063	3 675	682	114	174 754
Dettes envers la clientèle	66 553	27 782	9 559	2 527	2 404	78	829	(248)	109 484
Passifs détenus à des fins de transaction	30	355	50	76	21	26	19	1	578
Passifs désignés à la juste valeur	2 284	6 958	1 128	2 608	3 330	4 725	147	131	21 311
Valeur négative des produits dérivés							8 504	21 985	30 489
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								239	239
Dettes représentées par un titre	1 625	53 278	38 806	47 768	40 647	227	2 613	(238)	184 726
Dettes subordonnées et convertibles	2	1 081	208	2 003	786	143	79	63	4 365
Provisions techniques des sociétés d'assurance						12 288			12 288
Provisions et autres obligations						1 468			1 468
Dettes fiscales						1 276			1 276
Autres passifs	1 748	970	73	24	103	3 623	4	0	6 545
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						785			785
TOTAL	134 277	175 451	66 964	59 024	49 354	28 314	12 877	22 047	548 308

POSITION NETTE	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Au 31/12/06						
Gap de sensibilité du bilan	(92 076)	(38 442)	20 019	14 512	120 113	(6 248)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

12.4. RISQUE DE SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Il n'y a pas de publication de taux d'intérêt moyens pour l'actif et le passif étant donné que Dexia a développé une large politique de couverture par le biais du département ALM. La marge d'intérêts est donc le résultat des intérêts perçus et bonifiés sur les opérations commerciales diminué des intérêts sur opérations de couverture.

La Valeur en Risque (VaR) est un meilleur indicateur du risque pour les activités Trésorerie et marchés financiers et la sensibilité pour les activités ALM.

Activités Trésorerie et marchés financiers

Les activités de Trésorerie et marchés financiers de Dexia sont principalement orientées comme fonction de support

pour le groupe. Le détail de l'utilisation de la VaR du groupe Dexia est présenté dans le tableau ci-dessous. En 2006, la VaR moyenne à laquelle le groupe a été exposé sur ses activités de marchés financiers a été limitée à EUR 29,8 millions (DenizBank non inclus).

En 2006, le groupe Dexia a calculé une VaR taux d'intérêt et taux de change principalement basée sur une méthode paramétrique (99 % 10 jours), une VaR Equity sur la base de la méthode historique et, depuis le début du quatrième trimestre, le groupe calcule une VaR pour le credit spread historique mais uniquement pour les trading desks.

En 2005, la VaR globale moyenne de TFM était de EUR 26,9 millions. Ce chiffre ne comprend pas le risque de spread. Ce chiffre doit donc être comparé à la VaR TFM taux d'intérêt, taux de change et equity de 2006, qui était de EUR 27,6 millions.

	2005		2006		
	IR ⁽¹⁾ &FX ⁽²⁾ (Trading et banking)	EQT ⁽³⁾ Trading	IR&FX (Trading et banking)	EQT Trading	Spread Trading ⁽⁴⁾ uniquement 4 ^e trimestre
Par activité	Moyenne 24,2 Maximum 34,5	Moyenne 2,8 Maximum 7,6	Moyenne 25,2 Maximum 43,7	Moyenne 2,3 Maximum 6,6	Moyenne 11,7 Maximum 16,0
Global	Moyenne 26,9 Maximum 38,5 Limite 75			Moyenne 29,8 Maximum 58,9 Limite 142	

(1) IR : taux d'intérêt

(2) FX : change

(3) EQT : actions

(4) Les premiers calculs de la VaR Spread ont commencé au dernier trimestre de 2006.

Sensibilité ALM⁽¹⁾

La valeur points de base (*Basis point value – BPV*) mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux augmente de 1% sur l'ensemble de la courbe.

BPV (en EUR millions)	31/12/05	31/12/06
TOTAL	(209)	(494)

(1) Hors positions des compagnies d'assurance et des fonds de pension.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir la note 12.3.).

12.5. SENSIBILITÉ DES ACTIONS COTÉES

La Valeur en Risque (VaR) indique la modification potentielle de la valeur de marché, tandis que la notion de Revenus en Risque (EaR) représente l'impact sur le résultat comptable de la survenance du scénario de VaR.

La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle qui peut être subie avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours.

Le montant de l'EaR est inférieur au montant de la VaR car la plupart des actions cotées présentent un montant positif en réserve AFS. Des tests de dépréciation sont réalisés lorsque la différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition est supérieure à 25 % et/ou lorsqu'on assiste à un mouvement prolongé de repli du cours.

La colonne -25 % représente le montant de la dépréciation qui pourrait être reconnu en résultats si on assistait à un repli du cours de 25 %.

A. Établissements financiers (portefeuille ALM)⁽¹⁾

	Valeur de marché	VaR	% VaR	EaR	-25%
31 mars 2005	1 128	61	5,4 %	(1)	(8)
30 juin 2005	1 231	65	5,3 %	0	0
30 septembre 2005	1 332	69	5,2 %	(2)	(6)
31 décembre 2005	1 443	79	5,4 %	0	(10)
31 mars 2006	1 671	91	5,4 %	(9)	(17)
30 juin 2006	1 461	103	7,0 %	(17)	(32)
30 septembre 2006	1 453	106	7,3 %	(8)	(12)
31 décembre 2006	1 527	106	7,0 %	(2)	(7)

(1) DenizBank non inclus.

B. Portefeuille des entreprises d'assurance

	Valeur de marché	VaR	% VaR	EaR	-25%
31 mars 2005	1 249	52	4,2 %	0	(36)
30 juin 2005	1 315	52	3,9 %	0	(40)
30 septembre 2005	1 511	56	3,7 %	0	(35)
31 décembre 2005	1 729	69	4,0 %	0	(51)
31 mars 2006	1 815	81	4,5 %	(3)	(47)
30 juin 2006	1 554	81	5,2 %	(2)	(67)
30 septembre 2006	1 679	94	5,6 %	(2)	(34)
31 décembre 2006	1 795	100	5,6 %	(1)	(16)

12.6. RISQUE DE LIQUIDITÉ : RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE JUSQU'À LA DATE DE REMBOURSEMENT

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent dans la colonne « À vue ou sur demande » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

ACTIF	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée				
Au 31/12/05										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 234	206	0	0	0	0	4	0	0	3 444
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 986	26 316	9 058	22 364	5 066	44	599	620	0	75 053
Prêts et créances sur la clientèle	14 345	12 622	11 335	37 637	110 911	2 697	1 598	2 683	(1 426)	192 402
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	706	822	3 903	8 311	1 775	107	66	(35)	0	15 655
Prêts et titres désignés à la juste valeur	48	87	32	660	7 440	5 712	50	(164)	0	13 865
Prêts et titres disponibles à la vente	389	5 974	10 896	28 558	106 575	4 001	1 900	8 240	(329)	166 204
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	67	760	1 043	1 256	0	91	0	0	3 217
Valeur positive des produits dérivés							9 867	18 765	0	28 632
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 659	0	1 659
Investissement dans des entreprises associées						778				778
Immobilisations corporelles						2 185				2 185
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						735				735
Actifs fiscaux						654			(52)	602
Autres actifs	1 798	1 050	55	12	9	1 365	0	7	(2)	4 294
Actifs non courants destinés à être cédés						40	0	0	(4)	36
TOTAL	31 506	47 144	36 039	98 585	233 032	18 318	14 175	31 775	(1 813)	508 761

DETTES	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée			
Au 31/12/05									
Dettes envers les établissements de crédit	54 281	44 272	19 440	4 771	10 971	287	498	273	134 793
Dettes envers la clientèle	37 606	27 411	2 990	2 135	2 461	24 493	739	(97)	97 738
Passifs détenus à des fins de transaction	18	255	2 464	965	37	14	34	26	3 813
Passifs désignés à la juste valeur	47	305	2 457	5 533	4 473	4 965	113	129	18 022
Valeur négative des produits dérivés							10 566	27 086	37 652
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0	966	966
Dettes représentées par un titre	1 627	34 287	22 935	63 250	50 031	362	2 507	686	175 685
Dettes subordonnées et convertibles	5	95	639	1 326	1 671	1 066	102	81	4 985
Provisions techniques des sociétés d'assurance						9 846			9 846
Provisions et autres obligations						1 320			1 320
Dettes fiscales						1 377			1 377
Autres passifs	2 073	870	123	44	67	3 677	10	0	6 864
TOTAL	95 657	107 495	51 048	78 024	69 711	47 407	14 569	29 150	493 061

POSITION NETTE	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	
Au 31/12/05							
Gap net de liquidité		(64 151)	(60 351)	(15 009)	20 561	163 321	(29 089)

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

ACTIF	Répartition du montant brut et de la prime/décote									Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	
Au 31/12/06										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 699	658	0	0	0	0	8	0	0	3 365
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 694	36 275	21 522	3 532	2 656	48	1 167	321	0	78 215
Prêts et créances sur la clientèle	24 667	19 866	14 443	47 879	114 520	3 124	1 980	1 322	(1 299)	226 502
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	1	396	544	5 986	7 784	442	113	119	0	15 385
Prêts et titres désignés à la juste valeur	0	2	214	617	10 087	6 095	89	80	0	17 184
Prêts et titres disponibles à la vente	87	5 029	8 945	40 129	124 324	3 140	2 276	4 679	(231)	188 378
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	102	134	1 243	726	1	54	0	0	2 260
Valeur positive des produits dérivés							7 955	16 077	0	24 032
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								759	0	759
Investissement dans des entreprises associées						826				826
Immobilisations corporelles						2 188				2 188
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 393				2 393
Actifs fiscaux						749			0	749
Autres actifs	637	357	44	5	10	2 485	0	17	(3)	3 552
Actifs non courants destinés à être cédés						957	0	0	(2)	955
TOTAL	40 785	62 685	45 846	99 391	260 107	22 448	13 642	23 374	(1 535)	566 743

DETTES	Répartition du montant brut et de la prime/décote									Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	
Au 31/12/06										
Dettes envers les établissements de crédit	63 554	70 691	20 444	8 532	10 601	136	682	114		174 754
Dettes envers la clientèle	66 694	26 295	9 329	2 693	3 817	75	829	(248)		109 484
Passifs détenus à des fins de transaction	0	355	50	87	40	26	19	1		578
Passifs désignés à la juste valeur	56	780	2 341	6 405	6 726	4 725	147	131		21 311
Valeur négative des produits dérivés							8 504	21 985		30 489
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0	239		239
Dettes représentées par un titre	1 735	34 592	25 380	61 933	58 681	30	2 613	(238)		184 726
Dettes subordonnées et convertibles	3	421	175	1 764	1 110	750	79	63		4 365
Provisions techniques des sociétés d'assurance						12 288				12 288
Provisions et autres obligations						1 468				1 468
Dettes fiscales						1 276				1 276
Autres passifs	1 748	1 022	65	24	88	3 594	4	0		6 545
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						785	0	0		785
TOTAL	133 790	134 156	57 784	81 438	81 063	25 153	12 877	22 047		548 308

POSITION NETTE	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
	Au 31/12/06					
Gap net de liquidité	(93 005)	(71 471)	(11 938)	17 953	179 044	(2 705)

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

12.7. RISQUE DE CHANGE

Au 31/12/05	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Actif	262 926	45 635	175 419	24 781	508 761
Passif	260 233	48 337	176 085	24 106	508 761
POSITION NETTE AU BILAN	2 693	(2 702)	(666)	675	0

Au 31/12/06	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Actif	342 279	53 806	141 343	29 315	566 743
Passif	341 345	55 479	141 444	28 475	566 743
POSITION NETTE AU BILAN	934	(1 673)	(101)	840	0

12.8. RISQUES D'ASSURANCE

Les activités d'assurance sont exercées dans le groupe Dexia par FSA et le groupe DIB (voir Principes comptables, point 1.11.).

Les risques de FSA sont principalement des risques de crédit et sont analysés en note 12.2.B. FSA n'assure habituellement que les tranches « senior » des émissions d'actifs adossés, qui ont des taux de défaut très bas et des taux de récupération importants en raison du niveau élevé des garanties reçues, des réserves de liquidités, des montants déductibles ou des protections couvrant les premières pertes qui ont été obtenues (voir annexe sur les ratings en note 12.2.B.).

Avant d'assurer une obligation municipale, FSA obtient un droit sur les revenus fiscaux ou un droit sur des revenus municipaux générés par des services publics de base. Le portefeuille

assuré est diversifié par émetteur, géographiquement, industriellement et par type de garanties obtenues. Pour gérer le profil de risque, FSA fait aussi usage du partage de risque et de couverture de risque par des réassureurs d'un rating très élevé. Dès lors, la sensibilité aux risques peut être considérée comme faible, ce qui peut aussi être déduit des statistiques de pertes des années précédentes.

Le groupe DIB est actif en assurance vie (plus de 85% des primes émises) et non vie et n'a pas de concentration majeure de risques. Certains risques sont réassurés (voir note 9.3.). Compte tenu de ses activités, de la réassurance d'une partie de ses risques et de la taille des activités de DIB par rapport au total des activités et des risques du groupe Dexia, une modification des variables d'assurance n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe Dexia.

12.9. VOLUME PONDÉRÉ DES RISQUES

	31/12/05	31/12/06
Contreparties pondérées à 20 %	40 120	45 102
Contreparties pondérées à 50 %	14 592	14 783
Contreparties pondérées à 100 %	55 029	65 393
Portefeuille de négociation	5 261	8 091
TOTAL	115 002	133 369

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE DEXIA SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

■ ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES CONSOLIDÉS, AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Dexia SA et de ses filiales (le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2006, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 566 743 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe, de EUR 2 750 millions.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Bruxelles, le 28 mars 2007

Le Collège des Commissaires,

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises SCCRL,
Représentée par

R. Peirce

Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2006, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons toutefois l'attention sur l'annexe 6. aux comptes consolidés traitant de certains risques juridiques subsistants concernant le leasing d'actions aux Pays-Bas, dont l'issue est incertaine à ce jour.

■ MENTION COMPLÉMENTAIRE

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Mazars & Guérard
Reviseurs d'Entreprises SCCRL,
Représentée par

X. Doyen

BILAN	218
HORS BILAN	219
COMPTE DE RÉSULTATS	220
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	221
RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006	241



ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2006

COMPTES ANNUELS



BILAN

(avant affectation)

ACTIF				
(en milliers d'EUR)		31/12/04	31/12/05	31/12/06
ACTIFS IMMOBILISÉS		18 799 949	20 174 401	21 946 223
I.	Frais d'établissement	4 835	4 353	7 921
II.	Immobilisations incorporelles	1 002	1 835	2 199
III.	Immobilisations corporelles	2 165	1 878	3 046
	B. Installations, machines et outillage	418	234	260
	C. Mobilier et matériel roulant	1 676	1 504	2 686
	E. Autres immobilisations corporelles	68	137	100
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés	3	3	0
IV.	Immobilisations financières	18 791 947	20 166 335	21 933 057
	A. Entreprises liées	18 791 937	20 166 335	21 933 047
	1. Participations	16 318 162	16 530 358	18 352 306
	2. Créances	2 473 775	3 635 977	3 580 741
	C. Autres immobilisations financières	10	0	10
	2. Créances et cautionnements en numéraire	10	0	10
ACTIFS CIRCULANTS		724 962	767 969	426 441
V.	Créances à plus d'un an	53 181	69 599	43 052
	B. Autres créances	53 181	69 599	43 052
VII.	Créances à un an au plus	24 988	2 040	47 731
	A. Créances commerciales	298	235	981
	B. Autres créances	24 690	1 805	46 750
VIII.	Placements de trésorerie	620 228	639 134	271 779
	A. Actions propres	577 823	364 195	0
	B. Autres placements	42 405	274 939	271 779
IX.	Valeurs disponibles	11 194	21 093	17 138
X.	Comptes de régularisation	15 371	36 103	46 741
TOTAL DE L'ACTIF		19 524 911	20 942 370	22 372 664

PASSIF				
(en milliers d'EUR)		31/12/04	31/12/05	31/12/06
CAPITAUX PROPRES		16 904 723	17 125 552	18 700 438
I.	Capital	4 825 428	4 887 585	5 237 739
	A. Capital souscrit	4 825 428	4 887 585	5 237 739
II.	Primes d'émission	8 992 910	9 137 128	10 228 952
IV.	Réserves	1 390 262	1 330 559	1 172 578
	A. Réserve légale	478 616	482 543	488 759
	B. Réserves indisponibles	577 823	364 195	0
	1. Pour actions propres	577 823	364 195	0
	D. Réserves disponibles	333 823	483 821	683 819
V.	Bénéfice reporté	631 898	264 304	743 450
Vbis.	Résultat de l'exercice ⁽¹⁾	1 064 225	1 505 976	1 317 719
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		23 248	31 698	35 188
VII.	A. Provisions pour risques et charges	23 248	31 698	35 188
	2. Charges fiscales	0	0	1 003
	4. Autres risques et charges	23 248	31 698	34 185
DETTES		2 596 940	3 785 120	3 637 038
VIII.	Dettes à plus d'un an	2 506 838	1 459 373	200 000
	A. Dettes financières	2 506 838	1 459 373	200 000
	5. Autres emprunts	2 506 838	1 459 373	200 000
IX.	Dettes à un an au plus	73 602	2 290 633	3 394 506
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0	167 062	0
	B. Dettes financières	97	2 042 670	3 277 190
	1. Établissements de crédit	97	2 042 670	3 277 190
	C. Dettes commerciales	12 851	16 759	35 258
	1. Fournisseurs	12 851	16 759	35 258
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	20 249	6 356	10 479
	1. Impôts	16 865	2 733	1 279
	2. Rémunérations et charges sociales	3 384	3 623	9 200
	F. Autres dettes	40 405	57 786	71 579
X.	Comptes de régularisation	16 500	35 114	42 532
TOTAL DU PASSIF		19 524 911	20 942 370	22 372 664

(1) Voir note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

HORS BILAN

(en milliers d'EUR)	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Droits et engagements divers :			
- garanties personnelles constituées pour compte de tiers	20	26	30
- garantie personnelle constituée pour compte de Dexia Funding Lux SA	0	0	500 000
- garantie bancaire locative pour l'immeuble square de Meeûs	483	483	483
- garantie bancaire relative à l'offre d'achat de BCR	0	19 000	0
- garanties réelles constituées sur avoirs propres	17	17	19
- devises achetées à terme à recevoir	141 169	149 308	141 169
- devises vendues à terme à livrer	98 548	122 019	101 907
- engagement d'émission d'actions	696 201	807 446	893 049
- engagement d'acquisition de Dexia Nederland Holding NV	93 000	0	0
- engagement envers Financial Security Assurance Holdings Ltd (« FSA »)	0	0	227 756
- engagement envers Dexia Bank Nederland NV	PM	PM	PM

COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'EUR)	31/12/04	31/12/05	31/12/06
I. Ventes et prestations	238	108	164
D. Autres produits d'exploitation	238	108	164
II. Coût des ventes et des prestations	(93 070)	(91 944)	(126 832)
B. Services et biens divers	(42 711)	(53 977)	(82 901)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	(20 526)	(24 793)	(36 064)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(20 899)	(4 306)	(4 964)
F. Provisions pour risques et charges	(8 565)	(8 450)	(2 487)
G. Autres charges d'exploitation	(369)	(418)	(416)
III. Perte d'exploitation	(92 832)	(91 836)	(126 668)
IV. Produits financiers	1 242 457	1 697 485	1 641 710
A. Produits des immobilisations financières	1 234 113	1 683 894	1 566 423
B. Produits des actifs circulants	7 810	11 193	15 356
C. Autres produits financiers	534	2 398	59 931
V. Charges financières	(54 163)	(115 351)	(221 570)
A. Charges de dettes	(49 929)	(110 726)	(161 021)
C. Autres charges financières	(4 234)	(4 625)	(60 549)
VI. Bénéfice courant avant impôts	1 095 462	1 490 298	1 293 472
VII. Produits exceptionnels	0	0	195
A. Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	195
VIII. Charges exceptionnelles	(51 331)	(204)	(68)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(322)	(204)	(68)
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	(51 009)	0	0
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	1 044 131	1 490 094	1 293 599
X. Impôts sur le résultat	20 094	15 882	24 120
A. Impôts	(1 553)	(3 000)	(1 021)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	21 647	18 882	25 141
XI. Bénéfice de l'exercice	1 064 225	1 505 976	1 317 719
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	1 064 225	1 505 976	1 317 719
Bénéfice reporté de l'exercice précédent			743 450
Bénéfice de l'exercice à affecter			1 317 719
BÉNÉFICE À AFFECTER			2 061 169

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dexia SA présente ses comptes annuels avant affectation. Le bénéfice de l'exercice 2006 s'élève à EUR 1 317,7 millions. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de EUR 743,5 millions. Il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 2 061,2 millions

Il est proposé d'affecter ce bénéfice :

- à la réserve légale à concurrence de EUR 35,0 millions ;
- à la réserve disponible à concurrence de EUR 300,0 millions ;
- au paiement d'un dividende brut de EUR 0,81 à chaque action ;
- et de transférer le solde au bénéfice reporté.

2. COMPTES ANNUELS ET PLAN COMPTABLE

Dexia SA, compagnie financière, est une société de droit belge dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé belge et est donc soumise au droit commun des comptes annuels tel que déposé dans le Code des Sociétés et son arrêté d'exécution du 30 janvier 2001.

Le plan comptable est conforme dans sa teneur, sa présentation et sa numérotation au plan comptable visé par l'arrêté royal du 12 septembre 1983 (modifié par l'arrêté royal du 4 août 1996). Les comptes prévus au plan comptable qui sont sans objet pour l'entreprise ne figurent pas dans la publication.

Les comptes annuels sont présentés en milliers d'EUR.

3. RÈGLES D'ÉVALUATION

3.1. RÈGLES GÉNÉRALES

3.1.1. Législation

Les règles d'évaluation sont conformes à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Si la législation prévoit des options ou autorise une dérogation, les règles d'évaluation figurant ci-dessous mentionnent l'option qui a été retenue ou si une telle dérogation a été appliquée.

3.1.2. Conversion des devises en EUR

Les avoirs, dettes, droits et engagements monétaires libellés en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction des cours moyens indicatifs du jour de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de l'opération.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de la prise en résultat.

3.2. ACTIF

3.2.1. Frais d'établissement (rubrique I.)

Les frais d'établissement sont activés et amortis linéairement par tranche annuelle de 20 % au moins.

3.2.2. Immobilisations incorporelles (rubrique II.)

Les achats de licences, le paramétrage des logiciels ainsi que les coûts externes liés au développement du site web du groupe Dexia sont activés en immobilisations incorporelles lorsque la valeur d'acquisition est au moins égale à EUR 495,79 par article, ou, si la livraison s'effectue par livraisons partielles de moins de EUR 495,79, lorsque le montant global atteint le critère de EUR 495,79.

Les immobilisations incorporelles activées sont amorties sur une période maximale de 5 ans.

Par ailleurs, les frais internes afférents au développement et à l'exploitation des logiciels et du site web sont entièrement pris en charge de l'exercice comptable au cours duquel ils ont été exposés.

3.2.3. Immobilisations corporelles (rubrique III.)

Le cas échéant, des amortissements exceptionnels sont pratiqués afin d'aligner la valeur comptable des immobilisations sur leur valeur d'utilisation pour l'entreprise et ce, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Les amortissements exceptionnels font l'objet de reprise s'ils ne sont plus justifiés.

3.2.4. Immobilisations financières (rubrique IV.)

Les participations, actions et parts sont portées au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les frais accessoires d'acquisition sont mis à charge de l'exercice d'acquisition.

Des réductions de valeur sont enregistrées s'il apparaît une moins-value ou une dépréciation durable. Celles-ci ressortent de la position, de la rentabilité ou des prévisions de la société dans laquelle sont détenues les actions et/ou parts.

Les participations, actions et parts peuvent également être réévaluées. Il faut pour cela que leur valeur, déterminée sur la base de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Les créances figurant sous les immobilisations financières sont évaluées selon les mêmes principes que les créances à plus d'un an et à un an au plus.

3.2.5. Créances à plus d'un an et à un an au plus (rubriques V. et VII.)

Les créances doivent être inscrites au bilan à leur valeur nominale et elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est incertain.

3.2.6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles (rubriques VIII. et IX.)

L'avoir en compte est évalué à la valeur nominale. Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition tandis que les frais accessoires d'acquisition de ces titres sont mis à charge de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Toutefois, les actions propres acquises en vue d'être annulées sont valorisées à leur prix d'acquisition car elles ne peuvent être détruites qu'après accord de l'assemblée générale.

3.3. PASSIF

3.3.1. Plus-values de réévaluation (rubrique III.)

Les participations et actions qui font partie des immobilisations financières peuvent être réévaluées lorsque leur valeur, établie sur la base de leur utilité pour l'entreprise, excède de façon certaine et durable leur valeur comptable.

Les plus-values de réévaluation sont maintenues dans cette rubrique jusqu'à la réalisation des actifs concernés ou leur incorporation au capital.

3.3.2. Provisions pour risques et charges (rubrique VII.)

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.3.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus (rubriques VIII. et IX.)

Les dettes sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

3.4. RUBRIQUES HORS BILAN

Les rubriques hors bilan sont mentionnées pour la valeur nominale des droits et engagements figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée.

4. NOTE SUR LES COMPTES ANNUELS

Dexia SA est une société de tête transfrontalière qui dispose de deux établissements stables situés à Paris et au Luxembourg. D'un point de vue comptable, les comptes sociaux de Dexia SA intègrent les comptes de Bruxelles, siège social de Dexia SA ainsi que ceux des deux établissements stables.

4.1. TOTAL DU BILAN (AVANT AFFECTATION)

Le total du bilan s'élève à EUR 22 373 millions au 31 décembre 2006 par rapport à EUR 20 942 millions au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 7 %.

4.2. ACTIF

■ ACTIFS IMMOBILISÉS

4.2.1. Frais d'établissement

Tous les frais liés aux augmentations de capital sont portés à l'actif sous la rubrique « Frais d'établissement » et amortis sur une période de 5 ans.

La valeur comptable nette des frais d'établissement est de EUR 7,9 millions.

Les frais d'établissement comprennent les honoraires et commissions de courtage directement liés aux augmentations de capital ainsi que les dépenses de mise en œuvre des plans d'actionnariat qui s'adressent à l'ensemble des collaborateurs du groupe, soit quelque 23 000 personnes réparties dans les 30 pays d'implantation du groupe Dexia.

4.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 2,2 millions et concernent l'acquisition et le paramétrage de logiciels ainsi que les coûts externes liés au développement du site web. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur 3 ans.

4.2.3. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels dont la valeur comptable nette est de EUR 3 millions ont une valeur d'acquisition brute de EUR 12,3 millions.

Les installations, machines et le mobilier contribuent à cette valeur d'acquisition brute pour EUR 4,2 millions et sont amortis linéairement sur une période de 10 ans.

Le matériel bureautique et informatique représente un investissement brut de EUR 5 millions, amorti au taux linéaire de 25 % tandis que le matériel roulant dont la valeur d'acquisition brute est de EUR 0,1 million est amorti linéairement sur 5 ans.

Les autres immobilisations corporelles s'élèvent à EUR 0,1 million et concernent l'aménagement des locaux pris en location (valeur d'acquisition brute de EUR 3 millions) dont l'amortissement s'étale linéairement sur la durée du bail.

4.2.4. Immobilisations financières

Participations dans les entreprises liées

La rubrique « Participations » représentant EUR 16 530,3 millions au 31 décembre 2005 s'élève à EUR 18 352,3 millions au 31 décembre 2006.

Elle est constituée des participations suivantes :

EUR 6 497,0 millions 100 % dans Dexia Banque Belgique SA, Bruxelles, Belgique.

EUR 6 614,0 millions 100 % dans Dexia Crédit Local SA, Paris, France.

EUR 1 819,8 millions 95 % dans Dexia Participation Belgique SA, Bruxelles, Belgique.

Le 30 mai 2006, le groupe Dexia a signé une convention d'achat d'actions en vue de l'acquisition auprès de Zorlu Holding d'une participation de 75 % dans DenizBank Financial Services Group.

En date du 26 juin 2006, Dexia SA a constitué Dexia Participation Belgique afin d'y loger la participation à détenir dans DenizBank Financial Services Group.

EUR 1 751,8 millions 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Dexia BIL), Luxembourg.

Le 22 décembre 2006, Dexia SA a racheté 427 actions Dexia BIL pour EUR 0,6 million.

EUR 1 279,3 millions 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA, Luxembourg, qui détient 42,26 % de Dexia BIL.

EUR 284,1 millions 10 % dans Dexia Holding Inc. à New York, États-Unis, holding qui détient 99,02 % de Financial Security Assurance Holdings Ltd.

EUR 93,0 millions 100 % dans Dexia Nederland Holding NV, Amsterdam, Pays-Bas.

EUR 7,8 millions 8,42 % dans Dexia Financière SA, Bruxelles, Belgique.

EUR 3,0 millions 100 % dans Dexia Habitat SA, Paris, France.

EUR 1,0 million 99,99 % dans Dexia Employee Benefits SA, Bruxelles, Belgique.

EUR 1,5 million 99,53 % dans Associated Dexia Technology Services SA (ADTS), Luxembourg. La société ADTS a été constituée le 17 juillet 2006 et a notamment pour objet social la fourniture de prestations de services en matière informatique. Cette société n'a débuté ses activités qu'à partir du 1^{er} janvier 2007.

PM 100 % dans Dexia Management Services Ltd, Londres, Royaume-Uni.

PM 100 % dans Dexia Funding Luxembourg, Luxembourg.

Dexia Funding Luxembourg est un véhicule de financement qui, dans le cadre de l'acquisition de DenizBank, a émis des titres subordonnés à durée

indéterminée répondant aux conditions de qualification en fonds propres Tier 1 (capital hybride Tier 1) pour un montant de EUR 500,0 millions.

Créances sur les entreprises liées

Cette rubrique qui est de EUR 3 581,0 millions concerne des prêts subordonnés consentis à des entités du groupe.

■ ACTIFS CIRCULANTS

4.2.5. Créances à plus d'un an

Autres créances

Depuis 2002, l'établissement stable parisien de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, lequel réunit, au 31 décembre 2006, les sociétés suivantes :

- CLF Marne-la-Vallée Participation
- CLF Patrimoniale
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat
- Dexia Assuréco
- Dexia Bail
- Dexia CBXIA1 (entrée dans le périmètre)
- Dexia CBXIA2 (entrée dans le périmètre)
- Dexia CLF Avenir
- Dexia CLF Développement
- Dexia CLF Energia
- Dexia CLF Energy
- Dexia CLF Immo
- Dexia CLF Organisation
- Dexia Crédit Local
- Dexia Éditions Locales de France
- Dexia Établissement Stable Paris
- Dexia Finance
- Dexia Flobail
- Dexia Habitat
- Dexia Municipal Agency
- Dexia Sofaxis
- Dexint Développement
- Europrojet Développement
- Floral
- Guide pratique de la Décentralisation.

La société CLF Badger est sortie du périmètre.

Étant donné que les engagements souscrits par Dexia Crédit Local et ses filiales permettent à Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, de réaliser des économies d'impôt temporaires, il a été convenu que les ressources ainsi dégagées par l'établissement stable seraient prêtées aux différentes filiales du groupe d'intégration fiscale ayant permis de dégager ces économies d'impôt et ce, par le biais d'avances dites de « différé fiscal ».

Le total des avances de différé fiscal accordées par l'établissement stable dont l'échéance contractuelle est postérieure au 31 décembre 2007 s'élève à EUR 43,1 millions au 31 décembre 2006.

4.2.6. Créances à un an au plus

Créances commerciales

La rubrique « Créances commerciales » concerne des avances versées aux fournisseurs (EUR 0,6 million) ainsi que d'autres créances commerciales pour le solde (EUR 0,4 million).

Autres créances

La vente de Kempen & Co NV à un groupe d'investisseurs financiers et à son management a été finalisée le 15 novembre 2004.

Dans le cadre de cet accord, le prêt subordonné de EUR 33 millions octroyés antérieurement par Dexia SA à Kempen & Co NV a été maintenu. Les termes et les conditions de ce prêt subordonné ont été amendés pour tenir compte du fait que Kempen & Co NV est maintenant indépendant et n'a pas de notation. Kempen & Co a souhaité procéder au remboursement de ce prêt le 2 janvier 2007, ce qui justifie son transfert vers les créances à un an au plus.

L'établissement stable de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. Il est, à ce titre, seul redevable de l'impôt sur les sociétés, du précompte français et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale, étant entendu que les impôts dus par les sociétés prenant part à la consolidation fiscale doivent être versés à l'établissement stable. Au 31 décembre 2006, l'établissement stable de Paris a une créance de EUR 11,8 millions vis-à-vis des autorités fiscales françaises en tant que tête de groupe de l'intégration fiscale française.

Le siège social a, pour sa part, une créance d'impôt sur le fisc belge correspondant à un excédent de versement anticipé d'impôt de EUR 1,1 million relatif à l'année 2005.

Le règlement de travail prévoit que les appointements soient payés anticipativement. Ceux-ci représentent une créance de EUR 0,7 million au 31 décembre 2006.

Le solde de EUR 0,2 million est constitué de diverses créances.

4.2.7. Placements de trésorerie

Actions propres

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2006, les actions propres détenues par Dexia SA en date du 5 mai 2006, soit 22 096 720 titres représentant EUR 414,2 millions, ont été annulées sans réduction de capital social.

Autres placements

On recense, sous cette rubrique, deux dépôts à terme d'un mois au plus pour un montant total de EUR 271,7 millions ainsi que des strips VVPR Dexia valant EUR 0,1 million.

4.2.8. Valeurs disponibles

Le montant disponible des avoirs en comptes s'élève à EUR 17,1 millions.

4.2.9. Comptes de régularisation

Les charges à reporter s'élèvent à EUR 0,7 million et les produits acquis atteignent EUR 46 millions.

Parmi les produits acquis figurent les proratas d'intérêts relatifs aux prêts subordonnés consentis aux entités du groupe (EUR 43,8 millions), au swap de devises et d'intérêts en cours avec Dexia Crédit Local (EUR 1,1 million), au prêt subordonné à Kempen & Co (EUR 0,4 million) et aux placements de trésorerie (EUR 0,4 million) ainsi que les intérêts acquis sur avances de différé fiscal (EUR 0,3 million).

4.3. PASSIF

■ CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2006, les fonds propres de la société de tête, tenant compte du résultat 2006 avant affectation s'élèvent à EUR 18 700,4 millions et se composent des éléments suivants.

4.3.1. Capital

Le capital souscrit est de EUR 5 237,7 millions au 31 décembre 2006 par rapport à EUR 4 887,6 millions le 31 décembre 2005.

Cette augmentation de EUR 350,1 millions est la résultante des opérations suivantes :

1. augmentation de capital de EUR 279,8 millions en vue de financer l'achat de DenizBank, souscrite par des investisseurs institutionnels ;
2. augmentation de capital réservée aux membres du personnel et aux collaborateurs du groupe Dexia dans le cadre du plan d'actionnariat 2006 pour un montant de EUR 37,2 millions ;
3. exercice de warrants attribués au personnel pour un montant de EUR 33,1 millions.

Au 31 décembre 2006, le capital est ainsi représenté par 1 163 184 325 actions dont 803 912 378 au porteur et 359 271 947 nominatives. Le nombre total de strips VVPR Dexia s'élève à 668 841 416.

4.3.2. Primes d'émission

Chacune des augmentations de capital est assortie d'une prime d'émission, de telle sorte que le montant de ces primes s'élève à EUR 10 229 millions au 31 décembre 2006.

4.3.3. Réserves et bénéfice reporté

La rubrique « Réserves » comprend la réserve légale (EUR 488,8 millions) et une réserve disponible s'élevant à EUR 683,8 millions.

Le bénéfice reporté, tenant compte de la répartition de l'exercice 2005, s'élève à EUR 743,5 millions.

4.3.4. Résultat de l'exercice

Au 31 décembre 2006, le bénéfice s'élevé à EUR 1 317,7 millions. Ce poste est la résultante des dividendes reçus des entités opérationnelles de Dexia (EUR +1 395,3 millions), des résultats financiers (EUR +24,9 millions), des résultats exceptionnels (EUR +0,1 million) et du produit net d'impôt (EUR +24,1 millions) dont sont déduits les frais de fonctionnement de la société de tête (EUR -126,7 millions).

■ PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.3.5. Provision pour charges fiscales

L'établissement stable de Paris a constitué une provision pour risque d'impôt de EUR 1 million dans le cadre de la consolidation fiscale à la suite d'un redressement impactant les déficits fiscaux antérieurs d'une filiale.

4.3.6. Provisions pour autres risques et charges

Succédant à Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, a repris vis-à-vis de l'ancienne tête de groupe des engagements initialement souscrits par Dexia Crédit Local dans le cadre d'opérations à effet de levier fiscal réalisées en France et agréées par les autorités fiscales françaises. Ces opérations ont pour incidence, au titre de l'exercice 2006, la réalisation d'une économie d'impôt de EUR 4,1 millions (économie immédiate en trésorerie) incluse dans le total de EUR 25 millions, mentionné à la note « Impôts sur le résultat », et la constitution d'une provision d'un montant égal.

Le solde de ces provisions au 31 décembre 2006 est de EUR 34,1 millions.

La provision de EUR 0,1 million liée au déménagement du siège social vers la Dexia Tower, 11 place Rogier à 1210 Bruxelles a été utilisée.

En outre, la provision de EUR 1,5 million pour remise en pristin état des locaux sis au square de Meeûs a également été extournée.

Par ailleurs, la provision pour frais de déménagement de l'établissement stable parisien, actuellement située 7-11, quai André Citroën vers ses nouveaux locaux dans la Tour Dexia - CBX, située dans le quartier de La Défense à Paris, reste maintenue dans les comptes (EUR 0,1 million). En effet, ce déménagement initialement prévu en 2005 a été postposé à 2007.

■ DETTES

4.3.7. Dettes financières à plus d'un an

Les dettes financières à plus d'un an concernent des emprunts contractés auprès de sociétés du groupe pour un montant équivalant à EUR 200 millions.

4.3.8. Dettes à un an au plus

Dettes financières

Ces dettes concernent des financements à court terme conclus auprès de sociétés du groupe à raison de EUR 3 276,7 millions et des découverts sur comptes à vue à concurrence de EUR 0,5 million.

Dettes commerciales

Les factures des fournisseurs non encore payées s'élèvent à EUR 7,7 millions et les factures à recevoir à EUR 27,6 millions.

Dettes fiscales, salariales et sociales

Sont inventoriées sous cette rubrique :

- la TVA à payer (EUR 0,5 million) ;
- le précompte professionnel (EUR 0,8 million) ;
- les dettes relatives aux rémunérations et charges sociales (EUR 9,2 millions).

Autres dettes

Comme déjà précisé, l'établissement stable de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. L'établissement stable est donc seul redevable auprès des autorités fiscales françaises de l'impôt sur les sociétés, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle, dus par le groupe fiscal en France.

Pour les filiales, l'appartenance au groupe d'intégration fiscale est neutre par rapport à la situation fiscale qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. En effet, les sociétés filiales se doivent donc de verser à l'établissement stable leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale. Pour l'année 2006, les acomptes versés par les filiales excèdent l'impôt estimé dont elles sont redevables envers la tête de groupe, c'est la raison pour laquelle l'établissement stable a, au 31 décembre 2006, une dette de EUR 1 million envers les sociétés filiales prenant part à l'intégration fiscale française.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2005 restant à payer se montent à EUR 24,7 millions tandis que le solde des dividendes dus pour les exercices antérieurs est de EUR 45,9 millions.

4.3.9. Comptes de régularisation

Il s'agit exclusivement de charges à imputer dont le détail est le suivant :

- charges financières sur swap de devises et d'intérêts (EUR 3,5 millions) ;
- charges financières liées aux emprunts auprès de sociétés du groupe (EUR 38,2 millions) ;
- prorata de frais généraux à rattacher à l'exercice comptable 2006 (EUR 0,8 million).

4.4. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dexia SA a des engagements significatifs qui sont mentionnés en hors bilan :

4.4.1. Le 2 novembre 2006, Dexia SA a émis une garantie subordonnée dans le cadre d'une émission subordonnée « hybrid Tier 1 » de Dexia Funding Luxembourg SA (DFL), filiale à 100 % de Dexia SA (titres perpétuels non cumulatifs à taux fixe/flottant garantis, pour un montant global de EUR 500 millions). Cette garantie subordonnée a été émise au profit des détenteurs de titres qui ont souscrit lesdits titres subordonnés et couvre le paiement par DFL (i) de tout coupon auquel il n'a pas été renoncé conformément aux conditions de l'émission ainsi que (ii) du prix de remboursement en cas de liquidation ou de faillite de DFL (ou de situations similaires) ou (iii) du prix de remboursement en cas de rachat conformément aux conditions de l'émission.

4.4.2. Une garantie bancaire a été émise pour la location de l'immeuble sis au square de Meeûs à Bruxelles où était situé le siège social de Dexia SA jusqu'au 30 septembre 2006 (EUR 0,5 million). Cette garantie sera libérée en 2007.

4.4.3. L'acquisition du groupe américain Financial Security Assurance a été partiellement couverte par un contrat de swap de devises et d'intérêts contracté auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de USD 134,2 millions (EUR 101,9 millions au 31 décembre 2006) contre EUR 141,2 millions à terme.

4.4.4. Au 31 décembre 2006, le nombre d'options attribuées et non encore exercées était de 58 462 872. Tenant compte des prix d'exercice, cette opération génère un hors bilan de EUR 893 millions.

4.4.5. Le 18 mai 2005, Dexia SA a racheté 100 % des titres de Dexia Nederland Holding NV à Dexia Financière SA sur la base d'une valorisation de ceux-ci à EUR 93 millions sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune consentie à Dexia BIL et à Dexia Banque, autres actionnaires de Dexia Financière, au cas où la valeur de Dexia Nederland Holding, comprenant la participation en DBnl, devait être revue à la hausse à la suite des décisions favorables en faveur de DBnl.

4.4.6. Le 22 novembre 2006, Dexia SA a conclu un accord de contribution avec sa sous-filiale Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA) dans le cadre de l'émission d'un emprunt « hybrid Tier 1 » de USD 300 millions par FSA. Cet accord de contribution prévoit que Dexia SA s'engage à apporter des fonds à FSA pour payer des intérêts différés sur la dette hybride au cas où (i) FSA choisit de différer le paiement des intérêts sur ladite dette et si (ii) FSA ne peut récolter suffisamment de capitaux pour financer ces intérêts différés pendant une période de cinq ans. En tout cas, l'obligation de Dexia SA prévue par l'accord de contribution est limitée à USD 300 millions, ce qui correspond approximativement à 10 années d'intérêts composés sur la dette hybride.

4.4.7. Le 5 décembre 2002, Dexia SA s'est engagé envers sa filiale Dexia Bank Nederland NV et envers chacune des entités qui seraient issues de la scission de Dexia Bank Nederland, à l'exclusion de toute autre personne, à faire en sorte que Dexia Bank Nederland ou les entités soient à tout moment en

mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis de tiers et à poursuivre leurs activités, en ce compris le maintien de leurs relations avec les titulaires de compte et les autres clients ; cet engagement avait notamment pour but d'empêcher que des tiers soient préjudiciés du fait de la scission de Dexia Bank Nederland ; la modification ou le retrait de cet engagement était soumis à l'accord préalable de la DNB (*De Nederlandsche Bank*) ; la vente de Kempen & Co NV à un groupe d'investisseurs financiers et au management a été finalisée le 15 novembre 2004 ; dans le cadre de cette vente, Dexia SA a reconfirmé par une lettre datée du même jour son engagement envers Dexia Bank Nederland, laquelle reste une filiale à 100 % de Dexia à l'exclusion de toute autre personne ; outre les garanties habituelles données aux acheteurs auxquelles Dexia SA est également tenu, Dexia SA tiendra Kempen & Co indemne des risques relatifs aux contrats de leasing d'actions vendus par Dexia Bank Nederland NV, anciennement Labouchere et s'est engagé à indemniser Kempen & Co pour les dommages résultant d'un nombre limité et identifié d'éléments. Pour plus de détails sur Dexia Bank Nederland : voir les pages 99 - 100 et pages 141 - 142 de ce rapport.

4.4.8. Lernout & Hauspie (LHSP)

Dexia est concerné de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products (LHSP) et par ses conséquences. Les demandeurs ont initialement entamé des procédures aux États-Unis tant à l'encontre de Dexia SA qu'à l'encontre de Dexia Banque Belgique. Entre-temps, un rejet de requête sous réserve de tous droits a été signifié en ce qui concerne Dexia SA. En conséquence, les procédures en cours ne concernent plus que Dexia Banque Belgique. Aucune nouvelle procédure n'a été entamée en 2006 à l'encontre de Dexia Banque Belgique (Dexia Banque) ou Dexia SA.

1. Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products

Dexia Banque a une créance relative à la faillite de LHSP pour une somme en principal d'environ EUR 30 millions pour laquelle une réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 25 millions.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Dexia Banque a demandé un gage sur les actifs d'exploitation de LHSP. Dans son arrêt du 10 avril 2006, la Cour d'appel de Gand a refusé de reconnaître cette garantie. Dexia Banque a renoncé à se pourvoir en cassation. Ceci signifie que Dexia Banque, en tant que créancier non garanti, ne devrait pas recevoir de produits de la liquidation belge de LHSP.

2. Créance sur Lernout & Hauspie Investment Company

Au 31 décembre 2006, Dexia Banque a une créance sur Lernout & Hauspie Investment Company (LHIC) d'un montant d'environ EUR 62 millions pour laquelle une réduction de valeur a été comptabilisée à raison d'environ EUR 57 millions. Dexia Banque dispose d'une garantie sur un portefeuille de titres détenu par LHIC en tant que partie de la garantie de sa créance.

3. Inculpation de Dexia Banque en Belgique dans le cadre de l'enquête menée à charge des administrateurs de LHSP

Le 24 juin 2003, Dexia Banque a annoncé qu'elle était inculpée dans le cadre de l'enquête pénale sur LHSP. L'inculpation de Dexia Banque a trait à des faits qui auraient été accomplis entre le 2 juillet 1999 et le 1^{er} septembre 2000 par Artesia Banking Corporation.

L'enquête est aujourd'hui officiellement clôturée et le procureur a envoyé un projet de citation aux parties susceptibles d'être poursuivies, y compris Dexia Banque. Selon ce projet, Dexia Banque sera poursuivie du chef de plusieurs infractions, comprenant des faux dans les comptes annuels de LHSP et des manipulations de cours. Le projet, qui est sujet à modification, allègue en substance qu'Artesia Banking Corporation aurait aidé et incité LHSP dans la création de revenus fictifs, par l'octroi d'un prêt de USD 20 millions à Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'Artesia BC savait prétendument que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour falsifier les revenus.

Dexia Banque considère disposer de sérieux motifs de contestation de ces allégations.

Plusieurs parties ont introduit une action en dommages-intérêts dans le cadre des procédures pénales. La principale partie civile est Deminor, représentant – selon son site internet – 11 000 actionnaires de LHSP pour un montant global de prétendus dommages-intérêts de quelque USD 200 millions en principal. 400 autres particuliers se sont portés partie civile. Il est probable que tous les demandeurs potentiels n'aient pas encore introduit d'action. La plupart de ceux qui l'ont fait n'ont pas encore fait état ou fourni de preuves de leurs prétendues pertes.

Il convient d'ajouter que Dexia Banque a elle-même porté plainte contre X auprès du juge d'instruction en janvier 2003 et a demandé des dommages-intérêts.

Il est très difficile d'émettre un avis quant à l'issue des procédures ou au niveau des risques financiers auxquels Dexia Banque s'exposerait si les accusations formulées à son encontre étaient confirmées. Dexia Banque souligne son innocence dans ce dossier et conteste les allégations faites à son encontre.

4. Procédures civiles à l'encontre de Dexia Banque en Belgique

4.1. Action des liquidateurs de LHSP

En juillet 2005, les liquidateurs de LHSP ont engagé des poursuites contre 21 parties, y compris Dexia Banque, afin d'obtenir une indemnisation pour des passifs nets de LHSP dans le cadre de la faillite de cette dernière. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les liquidateurs, celle-ci se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « *le criminel tient le civil en état* ».

4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été introduites au civil par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, y compris Dexia Banque. L'action principale a été déposée par Deminor pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour leurs pertes qui n'ont

pas encore fait l'objet d'une évaluation. Ces actions reproduisent pour une large part celles introduites lors des procédures pénales et ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin des procédures pénales en vertu du principe selon lequel « *le criminel tient le civil en état* ».

5. Plaintes civiles à l'encontre de Dexia Banque aux États-Unis

5.1. Action du LHSP Litigation Trustee

En 2005, le Litigation Trustee pour le LHSP Litigation Trust a intenté une action à l'encontre de Dexia Banque. Le Litigation Trustee tente de récupérer des dommages-intérêts auprès de Dexia Banque pour avoir accordé des prêts dont les montants ont aidé et incité les administrateurs de LHSP à violer leurs devoirs. Il tente également de rejeter ou de subordonner les actions de Dexia dans le cadre des procédures de faillite aux États-Unis. Cette action reproduit par essence les actions mentionnées ci-dessus menées par les curateurs de LHSP.

5.2. Actions d'investisseurs

À la suite de l'inculpation de Dexia Banque en Belgique, plusieurs actions ont été introduites au civil aux États-Unis à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque, arguant que Dexia Banque serait responsable des pertes subies par les actionnaires de LHSP. Dexia Banque conteste ces allégations.

5.2.1. Class actions

Deux « class actions » ont été intentées au nom d'actionnaires de LHSP à l'encontre de Dexia Banque et d'autres parties désignées dans un litige antérieur, y compris les administrateurs de LHSP.

a) Class action NASDAQ

La première « class action » a été signifiée à Dexia Banque en février et mars 2004 au nom de trois particuliers agissant pour leur propre compte ainsi qu'au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000.

Même si Dexia Banque estime qu'aucune des actions des demandeurs n'est fondée, elle a décidé de conclure une transaction avec les plaignants de la class action NASDAQ en raison des coûts élevés de sa défense et de l'incertitude de l'issue des procédures. À cette fin, un protocole de règlement a été conclu le 9 février 2007 prévoyant essentiellement le paiement par Dexia Banque d'un montant de USD 60 millions en contrepartie d'un désistement inconditionnel d'action à l'encontre de Dexia SA et de Dexia Banque ainsi que de toute société liée ou tous préposés et employés liés passés ou présents ayant trait à l'achat ou à la vente d'actions ordinaires de LHSP sur la Bourse NASDAQ entre le 19 août 1998 et le 8 novembre 2000 (la « Class Period ») ou à des achats d'options call en vue d'acquiescer des actions LHSP ordinaires ou à des ventes d'options put liées à l'action LHSP ordinaire sur tout marché d'options basé aux États-Unis pendant la Class Period par tous les investisseurs qui participeront à la transaction et/ou qui y seront liés, sans aucune reconnaissance dans le chef de Dexia SA ou de Dexia Banque d'une quelconque faute ou responsabilité. Cet accord est toujours soumis à l'approbation du tribunal.

b) *Class action EASDAQ*

En octobre 2005, une deuxième class action a été signifiée à Dexia Banque au nom d'un groupe d'acheteurs de l'action LHSP sur la Bourse EASDAQ entre le 28 avril 1998 et le 8 novembre 2000.

Le 12 février 2007, la District court de Massachusetts a estimé que les tribunaux américains n'étaient pas compétents pour plaider cette affaire et, par conséquent, a considéré la plainte non recevable. Les plaignants EASDAQ disposent de trente jours à partir de la date de la décision pour faire appel.

5.2.2. *Procédures transactionnelles*

Trois actions distinctes en dommages-intérêts ont été introduites à l'encontre de Dexia Banque par des actionnaires américains qui ont acquis des actions LHSP par le biais d'opérations d'entreprises importantes. Une action a été introduite par Stonington, l'ancien propriétaire de Dictaphone, une entreprise américaine acquise par LHSP en mai 2000 en échange d'actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à USD 490 millions. Les deux autres actions ont été déposées par James et Janet Baker, lesquels ont reçu au cours du printemps 2000 des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 220 millions en échange de leurs actions Dragon Systems, et par TRA/Filler Trust, qui représente les intérêts d'un autre ancien actionnaire de Dragon Systems qui a reçu des actions LHSP dont la valeur était à l'époque estimée à quelque USD 170 millions. Les citations à comparaître relatives à ces actions ne font pas état des montants réclamés par les demandeurs, ceux-ci s'étant réservé dans leur ensemble le droit de produire des preuves de l'étendue de leurs pertes à une date ultérieure. TRA/Filler Trust a toutefois précisé que ses pertes s'élèvent au total à quelque USD 150 millions. En février 2007, le litige avec Stonington s'est terminé par la conclusion d'une transaction. Au 31 décembre 2006, les litiges concernant James et Janet Baker ainsi que TRA/Filler Trust étaient toujours en phase exploratoire (requête de production de documents et dépositions de témoins par les parties).

6. **L&H Holding**

Le 27 avril 2004, le liquidateur de la faillite de L&H Holding a mis en demeure Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que Banque Artesia Nederland (BAN) et Dexia Banque, de payer le montant en principal de USD 25 millions.

Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à M. Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par M. Bastiaens de la participation de LHSP détenue par L&H Holding. L'ex-Banque Artesia a émis une garantie bancaire en faveur de BAN pour un montant de USD 10 millions. Le prix de vente de USD 25 millions a été crédité sur trois comptes personnels ouverts auprès de BAN par Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le liquidateur de la faillite de L&H Holding réclame son remboursement.

Dexia Banque conteste vigoureusement les motifs de ces demandes.

7. **Banque Artesia Nederland**

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale Banque Artesia Nederland (BAN). Dans le cadre de cette opération, il a été

convenu par essence que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par l'acheteur.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à M. Bastiaens (voir paragraphe 6., ci-dessus). Elles comprennent la plainte déposée par le liquidateur de L&H Holding à la fois en ce qui concerne l'enquête pénale liée à LHSP (sous la forme d'une constitution de partie civile) et devant le tribunal civil (voir paragraphe 6., ci-dessus).

En outre, BAN fait l'objet de plusieurs procédures liées aux parts Parvest acquises par Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à M. Bastiaens. Le juge d'instruction de l'affaire pénale en Belgique, L&H Holding et KBC Bank ont tous introduit des actions relatives à ces parts et ont procédé à leur saisie provisoire aux mains de BAN. En outre, la Cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les parts Parvest à CAIL au 30 juin 2007 ou de payer à CAIL la contrevaletur de ces parts Parvest au 30 juin 2007 si ces dernières n'ont pas été fournies à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La Cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation. Par conséquent, BAN risque de payer à BNP Paribas Luxembourg la contrevaletur des parts Parvest, si les saisies provisoires de ces parts Parvest ne sont pas levées avant le 30 juin 2007.

BAN a fait appel de la décision de la Cour d'appel de Luxembourg devant la Cour de cassation.

8. **Provisions et dépréciations**

Au 31 décembre 2006, l'exposition de Dexia Banque sur les actions en cours ayant trait à des facilités de crédit octroyées dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élève à quelque EUR 101 millions (voir paragraphes 1, 2 et 6 ci-dessus). A cette même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie ont atteint un montant total de quelque EUR 90 millions. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence au vu des garanties fournies.

Les provisions adéquates ont été comptabilisées dans les comptes 2006 afin de couvrir les risques résiduels liés aux dossiers américains dans lesquels des transactions n'ont pas encore été conclues, ainsi que les coûts, y compris les honoraires d'avocats, liés à l'ensemble des procédures liées au dossier Lernout & Hauspie mentionnées aux paragraphes 1. à 6. ci-dessus. Dexia conteste fermement la validité et les motifs de toutes ces actions.

Dexia ne communique pas (1) le montant des provisions liées aux procédures en justice aux États-Unis ayant trait à LHSP pour lesquelles aucun accord n'a été conclu et (2) le montant de l'accord passé avec Stonington mentionné au paragraphe 5.2.2. Dexia estime que la communication de ce montant pourrait considérablement porter préjudice à l'issue des procédures légales relatives à LHSP toujours en cours.

4.5. COMPTE DE RÉSULTATS

4.5.1. Résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent des récupérations de frais généraux (EUR 0,2 million).

Les services et biens divers augmentent de EUR 28,9 millions pour atteindre EUR 82,9 millions.

Cette rubrique comprend les honoraires payés aux consultants, experts, réviseurs ainsi qu'aux filiales du groupe pour leurs prestations, lesquels s'élevaient à EUR 52,1 millions en comparaison de EUR 31,4 millions en 2005. L'augmentation des honoraires est principalement liée aux prestations de filiales du groupe. Les honoraires sont aussi dus aux missions de pilotage et de contrôle qui sont assurées par les équipes corporate du groupe Dexia notamment dans le cadre de Bâle II. La Dexia Corporate University dont l'objectif est de développer des programmes de formation de haut niveau destinés aux collaborateurs de l'ensemble du groupe Dexia a généré un coût de EUR 1,6 million. Les frais de logistique (location immeubles et locaux, télécommunications, déplacements, fournitures...) s'élevaient à EUR 21,9 millions par rapport à EUR 14,4 millions en 2005, leur croissance étant principalement liée à l'augmentation des collaborateurs travaillant au sein de Dexia SA. Les frais d'impression et de publicité liés à la diffusion de l'information sont de EUR 4,4 millions en comparaison de EUR 4,6 millions en 2005. La cotisation payée à la Commission bancaire, financière et des assurances est de EUR 1 million en 2006 et les émoluments versés aux administrateurs s'élevaient à EUR 1,9 million.

Le nombre moyen de personnes employées directement par Dexia est passé de 118 à 177 unités, ce qui explique l'évolution du coût des rémunérations et charges sociales de EUR 24,8 millions à EUR 36,1 millions.

Les membres du personnel bénéficient d'un régime complémentaire de pension de retraite et de survie pour lequel des primes tant patronales que personnelles ont été versées à une assurance groupe. Certains membres du comité de direction bénéficient également d'un régime complémentaire tel que défini par l'article 39 du CGI français dont les cotisations sont versées à une société d'assurance externe.

Les amortissements sur frais d'établissement représentent EUR 3,2 millions, les amortissements sur actifs incorporels se montent à EUR 1,2 million et ceux se rattachant aux immobilisés corporels s'élevaient à EUR 0,6 million.

4.5.2. Résultat financier

Les produits des immobilisations financières comprennent les dividendes versés par les entités du groupe (EUR 1 395,3 millions) ainsi que les intérêts perçus et à recevoir dans le cadre des emprunts subordonnés (EUR 171,1 millions).

Les produits d'actifs circulants comprennent les intérêts générés par le swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local (EUR 4,2 millions), par les avances de différé fiscal (EUR 0,8 million) ainsi que par les placements de trésorerie (EUR 8,9 millions). Le prêt subordonné consenti à Kempen & Co a donné lieu à EUR 1,5 million d'intérêts.

Les autres produits financiers résultent d'une opération de couverture à raison de EUR 3,9 millions et de différences de

change positives réalisées lors du remboursement d'emprunts libellés en dollars vu la dépréciation du dollar par rapport à l'euro (EUR 56 millions).

Les intérêts payés et dus relatifs aux emprunts consentis par les entités du groupe s'élevaient à EUR 152,4 millions. Les charges financières relatives au swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local sont de EUR 7,8 millions et les autres charges d'intérêts sont de EUR 0,8 million.

Les autres charges financières englobent les commissions liées au paiement des dividendes par les organismes payeurs qui sont Dexia Banque, ING, Dexia BIL et Caceis (EUR 4,3 millions), les frais de gestion du service titres (EUR 0,2 million). La dépréciation du dollar par rapport à l'euro a donné lieu à la prise en charge d'un écart de conversion négatif lié à la réévaluation des prêts consentis en dollars (EUR 56 millions).

4.5.3. Résultat exceptionnel

Concernant le site de Paris, des amortissements exceptionnels avaient été dotés en 2004 tenant compte des projets de déménagement en vue. En définitive, il s'avère qu'une partie des actifs dépréciés pourront encore être utilisés dans les nouveaux locaux de la Tour Dexia – CBX, une reprise d'amortissements a donc été opérée à concurrence de EUR 0,2 million.

Le déménagement du siège social vers la Dexia Tower à Bruxelles a, quant à lui, donné lieu à un amortissement exceptionnel de EUR 0,1 million sur des installations et des équipements audiovisuels qui n'ont pas pu être transférés vers les nouveaux locaux.

4.5.4. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat concerne une provision pour risque fiscal (EUR 1 million) (voir rubrique 4.3.5. provision pour charge fiscale).

Les régularisations d'impôts trouvent leur origine dans le fait que l'établissement stable est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. En effet, les économies d'impôt réalisées par le groupe d'intégration sont enregistrées auprès de l'établissement stable et considérées comme gain immédiat de l'exercice (EUR 25 millions). En outre, le siège social a comptabilisé une régularisation d'impôts relative aux revenus de 2004 pour un montant de EUR 0,1 million.

4.5.5. Bénéfice de l'exercice

Le bénéfice de l'exercice 2006 s'élève à EUR 1 317,7 millions.

4.6. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(en milliers d'EUR)	Montant
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/05	4 353
Mutations de l'exercice :	
- nouveaux frais engagés : frais d'augmentation de capital	6 728
- amortissements	(3 160)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/06	7 921
Dont frais de constitution et d'augmentation de capital	7 921

4.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (LICENCES)

(en milliers d'EUR)	Montant
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/05	4 102
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions, y compris la production immobilisée	1 522
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/06	5 624
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/05	2 267
Mutations de l'exercice :	
- actées	1 158
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/06	3 425
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/06	2 199

4.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'EUR)	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/05	1 071	6 414	3 142	3
Mutations de l'exercice :				
- acquisitions, y compris la production immobilisée	158	1 522	12	0
- cessions et désaffectations	(11)	(10)	0	0
- transferts d'une rubrique à une autre	3	0	0	(3)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/06	1 221	7 926	3 154	0
AMORTISSEMENTS AU 31/12/05	837	4 910	3 005	0
Mutations de l'exercice :				
- actés	134	531	49	0
- repris en excédentaires	0	(195)	0	0
- annulés à la suite de cessions et désaffectations	(10)	(6)	0	0
AMORTISSEMENTS AU 31/12/06	961	5 240	3 054	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/05	260	2 686	100	0

4.9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

1. Participations, actions et parts

(en milliers d'EUR)	Montant
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/05	16 606 614
Mutations de l'exercice :	
- Acquisitions	1 821 948
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/06	18 428 562
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/05	76 256
Mutations de l'exercice	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/06	76 256
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/06	18 352 306

2. Créances

(en milliers d'EUR)	1. Entreprises liées	2. Autres entreprises
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/05	3 635 977	0
Mutations de l'exercice :		
- additions	170 000	10
- remboursement		
- différence de change	(225 236)	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/06	3 580 741	10

4.10. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers de devises)	Résultat net
	Nombre	%	%				
Dexia Banque Belgique SA Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles BE 0403.201.185 Actions ordinaires	359 412 609	100,00		31/12/05	EUR	2 947 236	715 850
Dexia Crédit Local SA 7-11, quai André Citroën F-75015 Paris Actions ordinaires	87 045 744	100,00		31/12/05	EUR	2 829 132	424 908
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg Actions ordinaires	1 163 720	57,68	42,26	31/12/05	EUR	1 245 813	122 433
Dexia Holding Incorporated Park Avenue 350 New York, NY 10022, USA Actions ordinaires	1	10,00	90,00	31/12/05	USD	2 769 402	78 155
Dexia Nederland Holding NV Beethovenstraat 300 NL-1077 WZ Amsterdam Actions ordinaires	50 000	100,00		31/12/05	EUR	438 340	57 733
Dexia Management Services Ltd Tuffon Street Westminster 55 UK-London SW1P 3QF Actions ordinaires	10 000	100,00		31/12/05	GBP	78	7
Dexia Employee Benefits SA Avenue Livingstone 6 B-1000 Bruxelles BE 0866.161.005 Actions ordinaires	9 999	99,99	0,01	31/12/05	EUR	294	(706)
Dexia Participation Luxembourg SA 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg Actions ordinaires	25 759	99,99	0,01	31/12/05	EUR	1 279 031	14
Dexia Financière SA Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles BE 0479.551.271 Actions ordinaires	6 780 866	8,42	91,58	31/12/05	EUR	93 879	830
Dexia Habitat SA 7 à 11, quai André Citroën F-75901 Paris Actions ordinaires	187 494	100,00		31/12/05	EUR	2 968	(16)
Dexia Participation Belgique SA Place Rogier, 11 B-1210, Bruxelles BE 0882.068.708 Actions ordinaires	95	95,00	5,00				
Dexia Funding Luxembourg SA 69, route d' Esch L-2953 Luxembourg Actions ordinaires	31	100,00					
Associated Dexia Technology Services 69, route d' Esch L-2953 Luxembourg Actions ordinaires	1 493	99,53	0,47				

4.11. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE : AUTRES PLACEMENTS

(en milliers d'EUR)	Exercice précédent	Exercice
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis :	274 850	271 700
- d'un mois au plus	274 850	271 700
- de plus d'un mois à un an au plus		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	89	79

4.12. COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'EUR)	Exercice
Charges à reporter	736
Produits acquis : intérêts	46 005

4.13. CAPITAL SOCIAL

A. Capital souscrit

	Montant (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions
Capital souscrit au 31/12/05	4 887 585	
Modifications au cours de l'exercice :		
- augmentation de capital réservée au personnel et aux collaborateurs du groupe Dexia	37 195	8 265 504
- exercice de warrants attribués au personnel	33 166	7 370 345
- augmentation de capital	279 793	62 176 166
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/06	5 237 739	

B. Représentation du capital

	Montant (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions
Catégories d'actions		
• Actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/1 163 184 325 ^e du capital social	5 237 739	1 163 184 325
• Actions nominatives ou au porteur :		
- nominatives		359 271 947
- au porteur		803 912 378

C. Actions propres détenues par :

	Montant du capital détenu (en milliers d'EUR)	Nombre correspondant d'actions
- la société elle-même	0	0
- ses filiales	2 157	479 340

D. Engagements d'émission d'actions

	Montant du capital détenu (en milliers d'EUR)	Nombre correspondant d'actions
À la suite de l'exercice de droits de souscription :		
- nombre de droits de souscription en circulation	0	58 462 872
- montant du capital à souscrire	263 083	0
- nombre maximum d'actions à émettre	0	58 462 872

E. Capital autorisé non souscrit

(en milliers d'EUR)	Montant
	4 607 707

F. Parts non représentatives du capital

	Nombre de parts	Nombre de voix y attachées
Dont :		
- détenues par la société elle-même	0	0
- détenues par les filiales	0	0

4.14. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'EUR)	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières	0	0	200 000
5. Autres emprunts	0	0	200 000
Dettes commerciales	0	0	0
Acomptes reçus sur commandes	0	0	0
Autres dettes	0	0	0
TOTAL	0	0	200 000

4.15. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

(en milliers d'EUR)	Exercice
Impôts	
a) Dettes fiscales échues	0
b) Dettes fiscales non échues	1 279
c) Dettes fiscales estimées	0
Rémunérations et charges sociales	
a) Dettes échues envers l'Office national de sécurité sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	9 200

4.16. COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'EUR)	Exercice
Charges à imputer : intérêts	41 759
Charges à imputer : frais généraux	773

4.17. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

	Exercice précédent	Exercice
Autres produits d'exploitation (en milliers d'EUR)		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	0	0
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
a) Nombre total à la date de clôture	134	207
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	110,8	161,9
c) Nombre effectif d'heures prestées	194 038	252 134
Frais de personnel (en milliers d'EUR)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	14 905	23 768
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4 414	6 845
c) Primes patronales pour assurances extralégales	5 397	5 054
d) Autres frais de personnel	77	397
e) Pensions	0	0
Provisions pour risques et charges (en milliers d'EUR)		
Constitutions	8 700	4 090
Utilisations et reprise	(250)	(1 603)
Autres charges d'exploitation (en milliers d'EUR)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	404	395
Autres	14	21
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
a) Nombre total à la date de clôture	0	1
b) Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	0,1	0,4
c) Nombre effectif d'heures prestées	91	678
d) Frais pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	2	24

4.18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(en milliers d'EUR)	Exercice
Détail de la rubrique X.A.	
Impôts sur le résultat de l'exercice	0
a) Impôts et précomptes dus ou versés	31
b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	(31)
c) Suppléments d'impôts estimés	0
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	1 021
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	18
b) Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	1 003
Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	1 325 497
Intégration fiscale en France	PM

4.19. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

(en milliers d'EUR)	Exercice précédent	Exercice
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	0	0
2. par l'entreprise	0	15
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	5 615	8 796
2. précompte mobilier	105 064	112 610

4.20. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'EUR)	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	500 030
dont :	
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	500 030
Marché à terme	
- Marchandises achetées (à recevoir)	0
- Marchandises vendues (à livrer)	0
- Devises achetées (à recevoir)	141 169
- Devises vendues (à livrer)	101 907

5. RELATIONS FINANCIÈRES

5.1. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS

Les rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs (en milliers d'EUR)	5 041
---	-------

5.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes avec indication sur la nature et le volume des instruments

(en milliers d'EUR)	
---------------------	--

Swap de devises et intérêts : 1 contrat	32 478
---	--------

5.3. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'EUR)	Entreprises liées	
	Exercice précédent	Exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	20 166 335	21 933 047
Participations	16 530 358	18 352 306
Créances :		
- subordonnées	3 635 977	3 580 741
- autres	0	0
CRÉANCES	36 619	43 446
À plus d'un an	36 599	43 052
À un an au plus	20	394
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	274 850	271 700
Actions	0	0
Créances	274 850	271 700
DETTES	1 467 878	3 503 873
À plus d'un an	1 459 373	200 000
À un an au plus	8 505	3 303 873
GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES	0	500 000
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagement d'entreprises liées	0	500 000
AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	0	227 756
RÉSULTATS FINANCIERS		
Produits des immobilisations financières	1 683 894	1 566 423
Produits des actifs circulants	9 927	13 871
Autres produits financiers	0	0
Charges des dettes	110 558	160 214
Autres charges financières	3 121	4 157

6. BILAN SOCIAL

6.1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES EN 2006

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel en Belgique

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	142,8	26,9	161,9 (ETP)	110,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	219 546	32 588	252 134 (T)	194 038 (T)
Frais de personnel (en milliers d'EUR)	20 046	7 674	27 720 (T)	17 132 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'EUR)			177 (T)	113 (T)

2. À la date de clôture de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	179	28	198,9
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	176	28	195,9
Contrat à durée déterminée	3		3,0
c. Par sexe			
Hommes	118	16	129,2
Femmes	61	12	69,7
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	30	13	39,3
Employés	149	15	159,6

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

3. Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0,4	0
Nombre effectif d'heures prestées	678	0
Frais pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	24	0

6.2. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. Entrées

Au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	93	6	97,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	90	6	94,8
Contrat à durée déterminée	3		3,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : secondaire	6	0	6,0
supérieur non universitaire	10	1	10,8
universitaire	44	0	44,0
Femmes : secondaire	2	0	2,0
supérieur non universitaire	16	0	16,0
universitaire	15	5	19,0

B. Sorties

Au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel	25	1	25,5
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	17	1	17,5
Contrat à durée déterminée	8	0	8,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : secondaire	0	0	0
supérieur non universitaire	0	0	0
universitaire	13	1	13,5
Femmes : secondaire	0	0	0
supérieur non universitaire	5	0	5,0
universitaire	7	0	7,0
d. Par motif de fin de contrat			
Pension	1	0	1,0
Licenciement	5	0	5,0
Autre motif	19	1	19,5

6.3. ÉTAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs concernés		Avantage financier (en milliers d'EUR)
	Nombre	Équivalent temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	228	224,9	868
2. Autres mesures			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	12	11,3	0
NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS PAR UNE OU PLUSIEURS MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI :			
TOTAL POUR L'EXERCICE	228	224,9	
TOTAL POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT	137	130,8	

6.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge		
	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	74	46
Nombre d'heures de formation suivies	1 885	1 224
Coût pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	386	251

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE DEXIA SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

■ ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS, AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Dexia SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 22 372 664 (000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 1 317 719 (000).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées

dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons toutefois l'attention sur la partie du rapport de gestion traitant de certains risques juridiques subsistants concernant le leasing d'actions aux Pays-Bas, dont l'issue est incertaine à ce jour et sur l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'engagement de la société envers Dexia Bank Nederland.

■ MENTIONS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;

- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires ;
- en application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les conséquences patrimoniales des décisions du conseil d'administration du 2 mars 2006 relatives aux rémunérations de l'administrateur

délégué et du président du conseil d'administration à l'égard desquelles un conflit d'intérêts nous a été communiqué. L'information afférente à ces décisions est fournie dans la partie du rapport de gestion relative aux rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction. Nous estimons que cette information est suffisante et de nature à éclaircir les actionnaires des conséquences patrimoniales de ces décisions pour la société.

Bruxelles, le 28 mars 2007

Le Collège des Commissaires,

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises SCCRL,
Représentée par

R. Peirce

Mazars & Guérard
Reviseurs d'Entreprises SCCRL,
Représentée par

X. Doyen

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DONNÉES GÉNÉRALES

DÉNOMINATION

La société est dénommée « Dexia ».

SIÈGE SOCIAL

Le siège de la société est établi en Belgique à l'adresse suivante : place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296).

FORME JURIDIQUE, CONSTITUTION, DURÉE

La société est une société anonyme de droit belge qui fait publiquement appel à l'épargne. Elle a été constituée le 15 juillet 1996 pour une durée illimitée. La société a deux établissements stables, l'un située en France et l'autre au Luxembourg.

OBJET SOCIAL

L'article 3 des statuts est libellé comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent

des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. »

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS DESTINÉS AU PUBLIC

Les statuts de la société sont disponibles au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles et au siège de la société.

Les rapports sur l'exercice ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent également être obtenus au siège de la société.

Les décisions relatives aux nominations et démissions des membres du conseil d'administration sont publiées à l'Annexe au Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société sont publiés sur son site internet (www.dexia.com). Les convocations aux assemblées générales sont publiées sur le site internet et dans les journaux financiers, la presse quotidienne et périodique.

PRÉSENCE INTERNATIONALE DU GROUPE

Adinfo

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 81 74
Fax : + 32 2 222 24 37
www.adinfo.be

AMCC

1180 NW Maple Street Suite 202
Issaquah, WA 98027
USA
Tél. : + 1 425 313 46 00
Fax : + 1 425 313 10 05
www.artesiarmortgage.com

Astris Finance, LLC

1001 Connecticut Avenue NW
Suite 905
Washington, DC 20006
USA
Tél. : + 1 202 223 97 01
Fax : + 1 202 223 43 50
www.astrisfinance.com

Ausbil Dexia

Veritas House – Level 23
207 Kent Street
Sydney NSW 2000
Australia
Tél. : + 61 2 925 90 200
Fax : + 61 2 925 90 222
www.ausbil.com.au

Corona

Avenue de la Métrologie 2
B-1130 Bruxelles
Tél. : + 32 2 244 22 11
Fax : + 32 2 216 15 15
www.corona.be

DenizBank

Büyükdere Cad. No : 106
34394 Esentepe/Istanbul
Turkey
Tél. : + 90 212 355 08 00
Fax : + 90 212 274 79 93

DenizBank (Austria)

Karntner Ring 12
A-1010 Wien
Tél. : + 43 1 503 93 960
Fax : + 43 1 503 93 96 133
www.denizbank.at

DenizBank Moscow

2nd Zvenigorodskaya Str. H.13,
Building 42 Fl.6
123022 Moscow
Russia
Tél. : + 7 495 725 10 20
Fax : + 7 495 725 10 25
www.denizbank.ru

**Dexia Asset Management
Alternative Dublin Ltd**

George's Quay House
43 Townsend Street
IRL-Dublin 2
Tél. : + 353 1 613 11 20

Dexia Asset Management Belgium

Rue Royale 180
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 52 42
Fax : + 32 2 222 07 07
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management France

Washington Plaza
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08
Tél. : + 33 1 53 93 40 00
Fax : + 33 1 45 63 31 04
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management Luxembourg

283, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
Tél. : + 352 254 34 31
Fax : + 352 254 34 34 940
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management Switzerland

Succursale de Genève
2, rue de Jargonant
CH-1207 Genève
Tél. : + 41 22 707 90 00
Fax : + 41 22 707 90 99
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management Spain

Succursale de Madrid
Calle Ortega y Gasset, 26
E-28006 Madrid
Tél. : + 34 91 360 94 75
Fax : + 34 91 360 98 99
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management Italy

Succursale de Milan
Corso Italia 1
I-20122 Milano
Tél. : + 39 02 31 82 83 60
Fax : + 39 02 31 82 83 84
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Sweden/Norway/Finland**

Succursale de Stockholm
Engelbrektsplan 2
PO Box 7573
SE-103 93 Stockholm
Tél. : + 46 8 407 57 80
Fax : + 46 8 407 57 01
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
The Netherlands**

Succursale de Rotterdam
Lichtenauerlaan 102-120
NL-3062 ME Rotterdam
Tél. : + 31 10 204 56 51
Fax : + 31 10 204 58 79
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management Australia

Ausbil Dexia Ltd
Veritas House – Level 23
207 Kent Street
Sydney NSW 2000
Australia
Tél. : + 61 2 92 590 200
www.ausbil.com.au

**Dexia Asset Management Denmark /
Dexia AM c/o**

Dexia Bank Denmark A/S
Grønningen 17
DK-1270 København K
Tél. : + 45 33 46 11 00

**Dexia Asset Management Bahrain
Middle East Representative Office**

Almoayyed Tower, 21st floor
Seef District – PO Box 18259
Kingdom of Bahrain
Tél. : + 973 17 566 727

**Dexia Asset Management Germany
Dexia Asset Management Lux SA
Zweigniederlassung Deutschland**

An der Welle 4
D-60422 Frankfurt
Tél. : + 49 69 7593 8823

Dexia Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 68 08

**Dexia Bank Belgium
Dublin Branch**

6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 16 45 50 31
Fax : + 353 18 29 15 77

**Dexia Bank Belgium
London Branch**

Shackleton House, Hay's Galleria
4 Battle Bridge Lane
UK-London SE1 2GZ
Tél. : + 44 20 7556 3060
Fax : + 44 20 7556 2560

Dexia Bank Denmark A/S

Grønningen 17
DK-1270 København K
Tél. : + 45 33 46 11 00
Fax : + 45 33 32 42 01
www.dexia-bank.dk

Dexia Bank Nederland

Piet Heinkade 55
Postbus 808
NL-1000 AV Amsterdam
Tél. : + 31 20 348 50 00
Fax : + 31 20 348 55 55
www.dexiabank.nl

Dexia banka Slovensko

Hodzova 11
01011, Zilina
Slovaquie
Tél. : + 421 41 51 11 101, 102
Fax : + 421 41 56 21 129
www.dexia.sk

Dexia Banque Belgique

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 11 11
Fax : + 32 2 222 40 32
www.dexia.be
www.axionweb.be

**Dexia Banque Internationale
à Luxembourg**

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Tél. : + 352 4590 1
Fax : + 352 4590 2010
www.dexia-bil.lu

Dexia Banque Privée Suisse

Beethovenstraße, 48
Postfach 2192
CH-8022 Zürich
Tél. : + 41 58 810 82 92
Fax : + 41 58 810 82 71
www.dexia-pb.ch

Dexia BIL

Singapore Branch
1 Finlayson Green # 18-01
Singapore 049246
Tél. : + 65 6 222 76 22
Fax : + 65 6 536 02 01
www.dexia-bil.lu

Dexia CLF Banque

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 44 37 45 02
Fax : + 33 1 44 37 45 07

Dexia CLF Régions Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 68 08

Dexia Crediop

Via Venti Settembre, 30
I-00187 Roma
Tél. : + 39 06 47 71 1
Fax : + 39 06 47 71 59 52
www.dexia-crediop.it

Dexia Crédit Local

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
Fax : + 33 1 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Dexia Crédit Local

Dublin Branch
6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 670 27 00
Fax : + 353 1 670 27 05

Dexia Crédit Local

Tokyo Branch
Meiji Seimei Kan 5F 1-1
Marunouchi 2-chome,
Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005
Japan
Tél. : + 81 3 6268 4180
Fax : + 81 3 6268 4185

Dexia Crédit Local

New York Branch
445 Park Avenue
New York, NY 10022
USA
Tél. : + 1 212 515 70 00
Fax : + 1 212 753 55 22
www.dexia-america.com

Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd

Veritas House – Level 23
207, Kent Street
Sydney NSW 2000
Australia
Tél. : + 61 2 925 13 961
Fax : + 61 2 925 90 222

Dexia Crédit Local Canada

800 Square Victoria, Suite 1620
CP 201, Montréal (Québec)
Canada H4Z 1 E3
Tél. : + 1 514 868 1200

Dexia Crédit Local Research and Development India Pvt Ltd

Level 10, Mercantile House
KG Marg, New Delhi 110001
India
Tél. : + 91 11 14 35 20 805

Dexia Crédit Local Portugal

Estrella Office
Rua Domingos Sequeira 27-5G
P-1350-119 Lisboa
Tél. : + 351 21 395 15 16
Fax : + 351 21 397 77 33

Dexia Crédito Local México

Torre Hemisor – Av. Insurgentes Sur # 826
Colonia del Valle – Bénéto Juárez
3100 México DF
Mexique
Tél. : + 55 56 87 75 45

Dexia Crédits Logement

Siège social
Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Sièges d'exploitation
• Chaussée de Dinant 1033
B-5100 Wépion
Tél. : + 32 81 46 82 11
Fax : + 32 81 46 05 55
• H. Consciencestraat 6
B-8800 Roeselare
Tél. : + 32 51 23 21 11
Fax : + 32 51 23 21 45

Dexia Delaware LLC

445 Park Avenue 7th Floor
New York, NY 10022
USA
Tél. : + 1 212 515 70 00
Fax : + 1 212 753 55 22

Dexia Éditions

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 68 80 41

Dexia Employee Benefits

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 09 13
Fax : + 32 2 222 09 14
www.dexia-eb.com

Dexia Épargne Pension

65, rue de la Victoire
F-75009 Paris
Tél. : 0810 39 82 83
www.dexia-ep.com

Dexia Factors

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 282 66 33
Fax : + 32 2 282 66 99
www.dexia-factors.be

Dexia Finance

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 87 05

Dexia Flobail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 68 08

Dexia Insurance Belgium

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 286 61 11
Fax : + 32 2 286 15 15
www.dvwap.be

Dexia Investment Company

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 71 94
Fax : + 32 2 285 35 48

Dexia Investments Ireland

6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 645 50 00
Fax : + 353 1 829 15 77
www.dexia-investments.ie

Dexia Kommunalbank Deutschland

Charlottenstraße 82
D-10969 Berlin
Tél. : + 49 30 25 59 8-0
Fax : + 49 30 25 59 8-2 00
www.dexia.de

Dexia Kommunalkredit Bank AG

Türkenstraße 9
A-1092 Wien
Tél. : + 43 1 31 6 31
Fax : + 43 1 31 6 31 103
www.dexia-kom.com

Dexia Kommunalkredit Bulgaria EOOD

Sofia 1000, 19 Karnigradska
Bulgarie
Tél. : + 359 897 886 761

**Dexia Kommunalkredit
Czech Republic a.s**

Karlova 27, 110 00 Praha 1
République tchèque
Tél. : + 420 221 146 331

Dexia Kommunalkredit Hungary Kft.

Horvat u. 14-24
1027 Budapest
Hongrie
Tél. : + 36 1 224 76 50

Dexia Kommunalkredit Polska

Ul. Sienna 39
PL-00-121 Warszawa
Tél. : + 48 22 654 35 84

Dexia Kommunalkredit Romania SRL

42 Dorobantilor Street
1st District
010573 Bucuresti
Roumanie
Tél. : + 40 21 619 34 07

Dexia Lease Belgium

Siège social
Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Siège d'exploitation
Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 37 08
Fax : + 32 2 222 37 13
www.dexialease.be

Dexia Lease Services

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 38 36
Fax : + 32 2 222 37 13

Dexia Life & Pensions

2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Tél. : + 352 262 54 41
Fax : + 352 262 54 45 480
www.dexia-life.com

Dexia Location Longue Durée

22, rue des Deux Gares
F-92564 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : + 33 1 57 69 55 55
Fax : + 33 1 57 69 65 87
www.dexia-clflease.fr

Dexia Municipal Agency

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
Fax : + 33 1 58 58 70 00
www.dexia-ma.com

Dexia Prévoyance

3, avenue Claude Guillemin
Site du BRGM
BP 6009
F-45060 Orléans Cedex 2
Tél. : + 33 2 38 64 39 80
Fax : + 33 2 38 64 33 68
assurance@dexia-prevoyance.com

Dexia Private Bank Jersey

PO Box 12
2-6, Church Street
St Helier, Jersey JE4 9NE
Tél. : + 44 1534 83 44 00
Fax : + 44 1534 83 44 11
www.dexia-privatebank.je

Dexia Public Finance Bank

Shackleton House
4 Battle Bridge Lane
UK-London SE1 2RB
Tél. : + 44 207 378 77 57
Fax : + 44 207 378 71 88
www.uk-dexia.com

Dexia Public Finance Norden

Box 7573
Engelbrektsplan 2
S-103 93 Stockholm
Tél. : + 46 8 407 57 00
Fax : + 46 8 407 57 01

Dexia Public Finance Switzerland

2, rue de Jargonnant
CH-1207 Genève
Tél. : + 41 22 718 01 20

Dexia Sabadell Banco Local

Paseo de las Doce Estrellas 4
Campo de las Naciones
E-28042 Madrid
Tél. : + 34 91 721 33 10
Fax : + 34 91 721 33 20
www.dexasabadell.es

Dexia Securities France

112, avenue Kléber
F-75116 Paris
Tél. : + 33 1 56 28 52 00
Fax : + 33 1 56 28 52 80

Dexia Société de Crédit

Siège social et siège d'exploitation
Rue des Clarisses 38
B-4000 Liège
Tél. : + 32 4 232 45 45
Fax : + 32 4 232 45 01
Siège d'exploitation
Boulevard Saint-Michel 50
B-1040 Bruxelles
Tél. : + 32 2 732 12 12
Fax : + 32 2 737 29 27
www.dexia-societedecredit.be

Dexia Sofaxis

Route de Creton
F-18100 Vasselay
Tél. : + 33 2 48 48 10 10
Fax : + 33 2 48 48 10 11
www.sofaxis.com

Dexia Technology Services

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Tél. : + 352 4590 1

Domiserve

6, rue André Gide
92320 Châtillon
Tél. : 0810 55 55 55
www.domiserve.com

Experta (Suisse)

Steinengraben 22
CH-4002 Basel
Tél. : + 41 61 285 17 17
Fax : + 41 61 285 17 77
www.experta.ch

Experta Corporate and Trust Services

283, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
Tél. : + 352 26 92 55 1
Fax : + 352 26 92 55 3366
www.experta.lu

Experta Trust Company (Bahamas) Limited

Trade Winds Building, 4th Floor
Bay Street
PO Box N-10697 Nassau
Bahamas
Tél. : + 1 242 325 09 22
Fax : + 1 242 325 09 11
www.experta.bs

Experta Trust Services Jersey

PO Box 300
2-6, Church Street
St Helier, Jersey JE4 8YL
Tél. : + 44 1534 83 44 44
Fax : + 44 1534 83 44 55
www.experta.je

Fidexis

Boulevard du Souverain 191
B-1160 Bruxelles
Tél. : + 32 2 209 02 30
Fax : + 32 2 209 02 37

Financial Security Assurance

31 West 52nd Street
New York, NY 10019
USA
Tél. : + 1 212 826 01 00
Fax : + 1 212 688 31 01
www.fsa.com

INCA

PO Box 1847 – Gallo Manor
2152 Johannesburg
Afrique du Sud
Tél. : + 27 11 202 22 00

Kommunalkredit Austria AG

Türkenstraße 9
A-1092 Wien
Tél. : + 43 1 31 6 31 0
Fax : + 43 1 31 6 31 503
www.kommunalkredit.at

Kommunalkredit Dexia Asset Management

Türkenstraße 9
A-1092 Wien
Tél. : + 43 1 31 6 31 0
Fax : + 43 1 31 6 31 505
www.kdam.at

Otzar Hashilton Hamekomi (OSM)

3, Heftman Street
61070 Tel-Aviv
Israël
Tél. : + 972 3 695 7211 5
Fax : + 972 3 691 9503

Popular Banca Privada

José Ortega y Gasset 29
E-28006 Madrid
Tél. : + 34 914 18 93 30
Fax : + 34 914 18 93 28
www.popularbancaprivada.com

RBC Dexia Investor Services Bank France

105, rue Réaumur
F-75002 Paris
Tél. : + 33 1 70 37 83 00
Fax : + 33 1 70 37 83 03
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Bank

14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette
Tél. : + 352 26 05 1
Fax : + 352 24 60 95 00
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Bank Strassen, Zürich Branch

Badenerstraße 565
P.O. Box 101
CH-8066 Zürich
Tél. : + 41 44 405 92 92
Fax : + 41 44 405 14 71
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Belgium

Rue Royale 180
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 06 01
Fax : + 32 2 222 34 25
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Cayman

Royal Bank House
4th Floor
24 Shedden Road
PO Box 1586
Grand Cayman KY1-1110
Tél. : + 1345 914 4676
Fax : + 1345 949 5777
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services España

Fernando el Santo 20
E-28010 Madrid
Tél. : + 34 91 360 99 00
Fax : + 34 91 360 99 95
www.rbcdexia-is.es

RBC Dexia Investor Services Ireland Ltd

George's Quay House
43 Townsend Street
IRL-Dublin 2
Tél. : + 353 1 613 04 00
Fax : + 353 1 613 04 01
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Italia S.p.A

Via Messina 38
I-20154 Milano
Tél. : + 39 02 33 62 31
Fax : + 39 02 33 62 32 30
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Netherlands

Piet Heinkade 55
NL-1019 GM Amsterdam
Tél. : + 31 20 348 50 05
Fax : + 31 20 348 50 09
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Trust Services Hong Kong

51/F, Central Plaza
18 Harbour Road
Wanchai, Hong Kong
Tél. : + 852 2978 5656
Fax : + 852 2845 0390
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Trust Services Singapore

20 Cecil Street
#28-01 Equity Plaza
Singapore 049705
Tél. : + 65 6435 33 36
Fax : + 65 6536 0219
www.rbcdexia-is.com

Sepia

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 286 63 27
Fax : + 32 2 284 74 76

Société Luxembourgeoise de Leasing BIL Lease

48, rue d'Eich
L-1460 Luxembourg
Tél. : + 352 22 77 33 1
Fax : + 352 22 77 44
www.dexia-bil.lu

Le rapport annuel 2006 de Dexia est une publication de la direction de la Communication du groupe.
Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.
Il peut être commandé sur simple demande au siège de Dexia à Bruxelles ou à Paris ou par le biais du site internet : www.dexia.com

Dexia SA

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Numéro de compte : 068-2113620-17
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

À Paris

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
F-92919 La Défense Cedex

À Luxembourg

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

CONTACTS

Service presse

E-mail : pressdexia@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 50 81
Tél. Paris : + 33 1 58 58 86 75

Investor Relations

Tél. Bruxelles : + 32 2 213 57 46
Tél. Paris : + 33 1 58 58 85 56

Site web

www.dexia.com

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2006

9 mai 2007

Paiement du dividende pour l'exercice 2006


24 mai 2007

Informations semestrielles

30 août 2007

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2007

14 mai 2008

Crédits photographiques : GETTY IMAGES/Anne Rippy – GETTY IMAGES/Odilon Dimier – Stéphane de Bourgies – **Conception :**  Publicis Consultants |
Réalisation : Nord Compo – 7, rue de Fives – BP 123 – F-59653 Villeneuve-d'Ascq – Tél. +33 3 20 41 40 01 – **Impression :** Emico Offset – Wommelgem



Imprimé sur Artic the Volume. Ce papier est certifié FSC. La certification FSC (Conseil de Soutien de la Forêt) signifie qu'en choisissant un tel papier, Dexia opte pour des produits forestiers durables et responsables.

